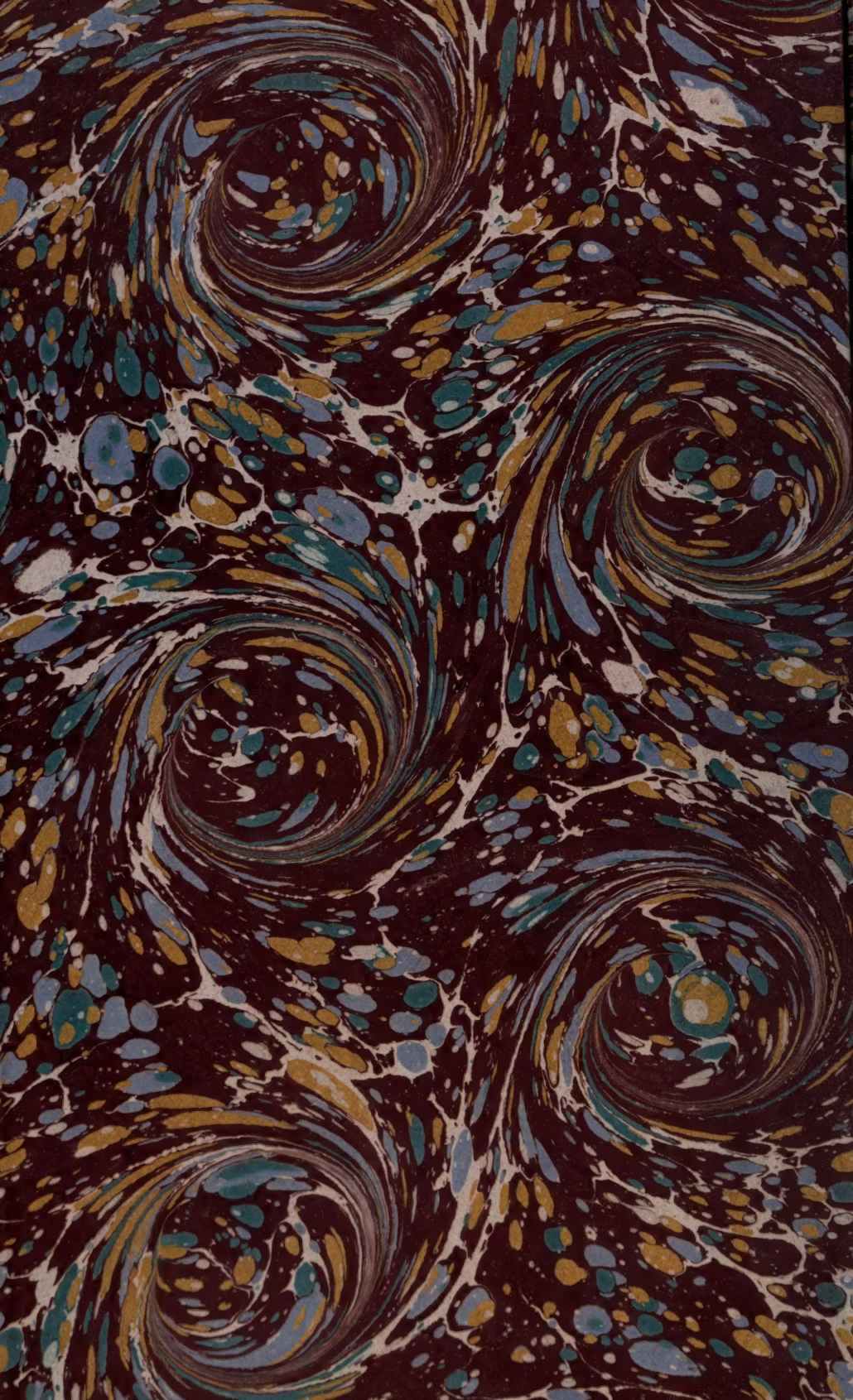

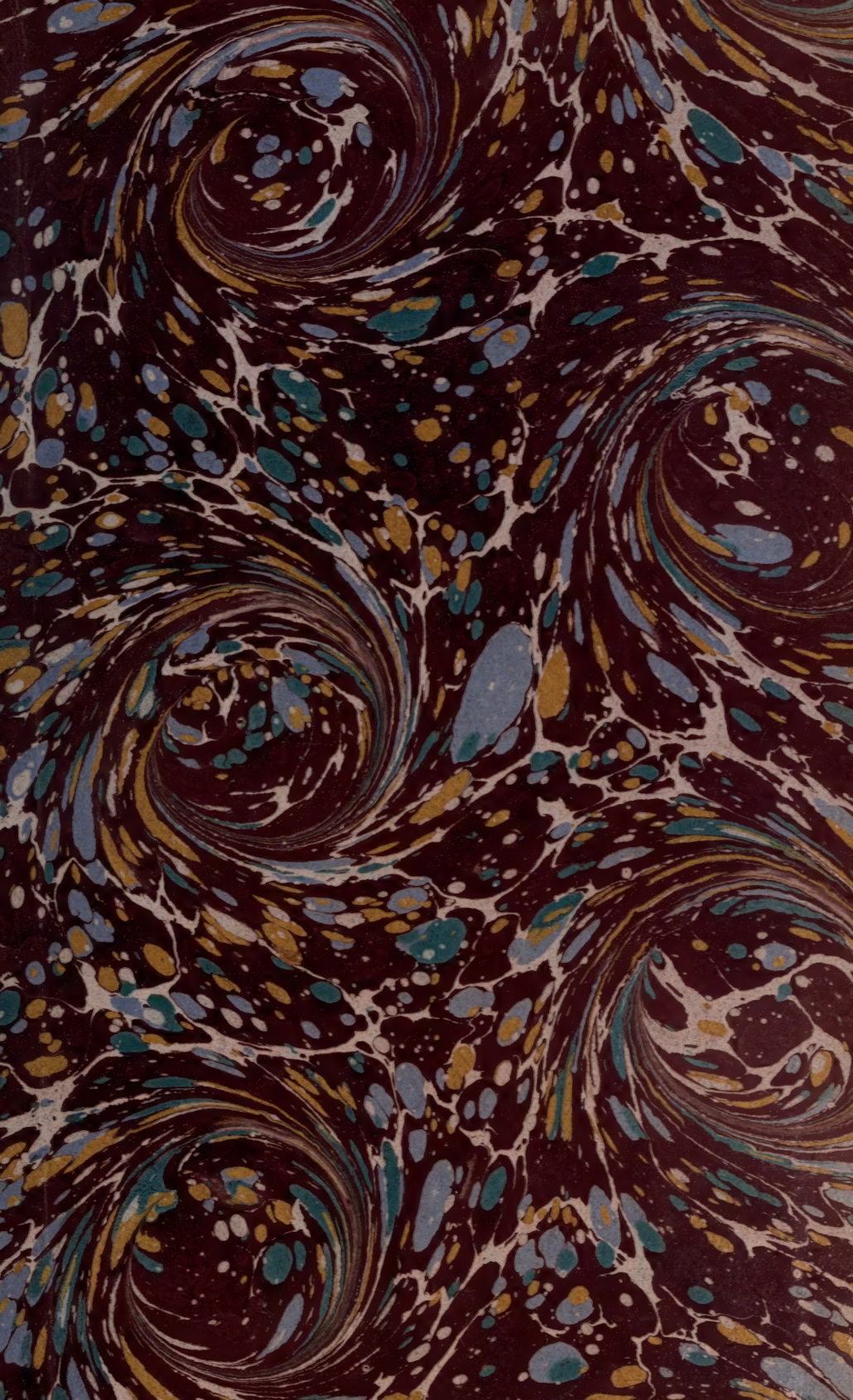

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN

1914

SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE.

70

AVEC VIII PLANCHES ET 12 FIGURES DANS LE TEXTE

BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

Rue de la Limite, 21.

1919

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN

1914

SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI
Rue de la Limite, 21.

1914

CJ
3
R4
t.70

LIBRARY
JUL 1 - 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

TRIENS MÉROVINGIEN INÉDIT

frappé à Wijk lez-Maestricht

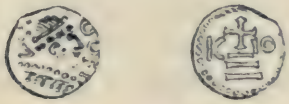

Buste diadémé, tourné à droite et d'une exécution aussi rudimentaire que grossière, autour duquel on peut lire V [VI] CO FIT.

Rev. Croix à branches égales, haussée sur trois degrés et accostée des lettres IC et IO. Le tout dans un grènetis.

Or. Poids : 1 gr. 13. Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique.

Je dois à l'obligeance de M. Dupriez, l'expert bien connu, d'avoir déjà pu communiquer à mes confrères de la Société de Numismatique (1), et avant d'en avoir réalisé l'acquisition pour les collections de l'État, le tiers de sol mérovingien dont je viens de donner la reproduction et la description.

Cette petite pièce m'avait en effet paru intéressante, non seulement parce qu'elle était inédite et ne se trouvait décrite dans aucun catalogue, mais encore parce qu'elle m'avait permis de faire à son sujet certaines remarques, que je crois utile

(1) Voyez *Revue*, 1912, p. 523.

de livrer aujourd'hui à la publicité de la *Revue*.

Je rappellerai d'abord que les triens à la légende WICCO ou WICO. FIT, ont été donnés successivement par Conbrouse (1) à Etaples (Pas-de-Calais); par Duhamel (2) et Ponton d'Amécourt (3), à Quentovic (Somme); par Charles Robert (4), à Vic-sur-Seille (Alsace-Lorraine); par Duchalais (5), de Longpérier (6) et A. de Barthélemy (7), tantôt à Wijk de Limbourg, tantôt à Wijk-bij-Duerstede; enfin, par M. Prou, qui semble s'être rapproché de Conbrouse en leur assignant la région d'Etaples, dans son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale* (8), à Vico in Pontio, localité disparue, anciennement située, d'après lui, non loin de cette ville du département du Pas-de-Calais.

En présence d'autant d'avis divergents, relativement à la localisation de mon triens, et malgré l'admiration et le respect que j'ai toujours éprouvés pour le savoir de M. Prou, dont le livre, comme

(1) *Monétaires des rois mérovingiens*, p. 10 et pl. 48, 5 à 10.

(2) *Revue numismatique*. Paris, 1844, p. 37.

(3) *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la Géographie de Grégoire de Tours*, p. 143.

(4) *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*. Metz, 1852, p. 137.

(5) *Revue numismatique*. Paris, 1852, p. 254.

(6) *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, p. 70.

(7) *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, p. 24, n° 721.

(8) P. 245.

on sait, fait justement autorité en matière de numismatique mérovingienne, j'avoue n'avoir pas hésité à examiner à nouveau la question et m'être vite aperçu que cet auteur, probablement pressé de passer outre, dans l'énorme labeur qu'il avait entrepris, n'avait pu s'arrêter à la controverse dont l'attribution des triens à la légende WICO avait été l'objet et s'était vu forcé d'adopter une attribution en quelque sorte mixte, sans faire la différence des styles des pièces et sans tirer aucune indication des noms de leurs monétaires.

Or, j'estime qu'il faut rejeter tout d'abord les tentatives d'attribution à Wijk-bij-Duerstede, comme inadmissibles, cette localité, ainsi que l'a démontré C. P. Serrure (1) ayant été bâtie sur les ruines de Duerstede, après les invasions normandes. On rejetera de même l'attribution de M. Prou qui ne s'appuie sur aucun fait ni argument certains, et l'on admettra simplement celle qui fut proposée, dès 1848, par Adrien de Longpérier, dans sa *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau* (2), attribution admise ensuite par Duchalais et de Barthélemy, savoir Wijk, vis-à-vis de Maestricht, sur la rive orientale de la Meuse, lieu fortifié dont les murs sont aussi anciens que ceux de l'antique Trajectum ad Mosam. « C'est à ce Wijk, écrivait de Longpérier, que conviennent les tiers de sol à la légende

(1) *Bulletin mensuel de numismatique*, tome IV, p. 37.

(2) P. 70.

WICCO FIT, légende dans laquelle le double C s'explique ainsi par l'influence germanique. »

A ces arguments, je crois pouvoir ajouter que, pris dans leur ensemble, les triens à la légende WICO ou WICCO FIT peuvent se répartir en trois groupes, caractérisés chacun par le type du revers des pièces :

1° Ceux à la croix soudée sur un degré, qui se rencontre à Maestricht et à Duerstede ;

2° Ceux à la croix soudée sur une base carrée ou trapézoïdale, qui est le type babituel de Huy (Choïo) et se rencontre également à Maestricht.

3° Ceux à la croix haussée sur trois degrés, dont l'usage s'était répandu dans les ateliers gaulois (1) à partir de la fin du VIe siècle.

De plus, si l'on observe que Duchalais, dans la *Revue numismatique française* de 1852 (2), faisait déjà remarquer que le style des pièces à la légende WICCO était si caractérisé que personne n'aurait hésité à les considérer comme frappées dans la Seconde Germanie « car sous le rapport du travail, elles sont, dit-il, identiques aux monnaies qui portent le nom de Dinant, de Huy, de Duerstede et de Maestricht », l'on s'étonnera que M. Prou, dans son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, ait encore proposé de les identifier avec un lieu indéterminé du Pas-de-Calais.

(1) Prou, *o. c.*, XXXIX.

(2) p. 255.

Du reste on peut aussi constater que parmi les noms des monétaires relevés sur les triens à la légende WICCO, savoir : *Itengiselus*, *Donolenus*, *Dutta*, *Hadelenus*, *Ancco* (qui a été erronément lu *Anglo*), *Dagulfus*, *Alodinus*, *Ela*, *Donna* et *Leo*, les noms germaniques sont en majorité, et qu'on y rencontre même deux noms essentiellement frisons *Dutta* et *Anco*.

Cependant, avant de tirer de ce qui précède la déduction qui s'impose, il conviendrait de dire un mot des lettres IC et IO, placées de l'un et de l'autre côtés de la croix du revers du tiers de sol qui fait l'objet de cet article.

Or ces lettres semblent bien, à mon avis, ne pouvoir être autre chose que le résultat d'une imitation irraisonnée, soit de l'alpha et de l'oméga que l'on avait coutume de suspendre par des chaînettes à la traverse de la croix sur les monuments chrétiens, et qui, par suite d'inflexion, devaient parfois présenter l'aspect de K et Þ, soit des sigles IC—XC non moins usités sur les mêmes monuments et les monnaies byzantines.

Il me paraît donc qu'il ne peut plus y avoir d'hésitation à donner définitivement à Wijk, localité située près de Maestricht, et qu'un pont réunissait à cette ville, les triens à la légende WICCO ou WICO FIT, sur l'attribution desquels on n'était pas complètement d'accord.

FRÉD. ALVIN.

ATELIERS MONÉTAIRES

DES ROIS DE FRANCE

TOURNAI, 1294-1521

DIFFÉRENTS :

T, T, T, avec trèfle ou ∴.	T des légendes pointé, annelé, saxon avec trèfle ou 3 annelets en triangle.	1294
16e let. pointée.		12 sept. 1389
Tour	Ordonnance du 12 décembre 1422. Occupation anglaise (N'a pas eu de suite).	12 déc. 1422
Tour au droit.	En fin de légende.	1427-1435
Tour au droit.	En tête de légende.	1440-1441
16e let. pointée.		1442-1507
T saxon couronné.	Occupation anglaise.	1513-1518
16e let. pointée.		1519-1521

I

La ville de Tournai, en flamand *Doornick*, l'ancienne *Turnacum*, *Turris Nerviorum* qui, pour nombre de savants, passe pour avoir été la capitale des Nerviens, jouit d'une importance considérable sous les Romains, aussi fut-elle de bonne heure dotée d'un atelier monétaire et on la voit ouvrer pour les Mérovingiens avec la légende : TVRNAC TVRNACO et les rois de la deuxième race Charlemagne, Charles le Chauve avec TORNACO, TVRNACO, TORNAII PORTI, PORT. Puis les prélats placés à la tête de l'évêché réuni à celui de Noyon depuis 531, après avoir bénéficié d'une partie du profit du monnayage, s'emparèrent sans partage de la fabrication. Des textes établissent que dès le Xe siècle, l'on monnayait à Tournai pour le compte des évêques au type de la double crosse. L'évêque Lambert, 1113-1121, fit paraître le premier son nom sur les espèces avec, au droit, un buste tonsuré accosté d'une crosse et, au revers, dans les cantons de la croix, les lettres S — T — S — T.

En 1146, sous le prélat Anselme (1146-1149) eut lieu pour l'évêché, la séparation de Tournai et de Noyon, puis après l'épiscopat d'Étienne, 1192-1203, le monnayage cessa jusqu'en 1286 époque à laquelle l'évêque Michel de Warenghien (1283-1292) prescrivit la réouverture à laquelle voulut s'opposer la commune : une transaction

passée sous les auspices du roi de France, permit la mise en activité de l'atelier sous le contrôle des magistrats municipaux. Mais à Tournai, si le monnayage appartenait à l'évêque pour le type et la législation, l'exploitation était la propriété héréditaire d'une famille dont le chef représentait un véritable *monetarius*. C'est ce qui explique qu'Everard de la Vigne pût, en 1202, céder au roi Philippe-Auguste, le tiers des bénéfices de la Monnaie de Tournai.

Nous sommes arrivés au point où il y a lieu d'établir l'époque à laquelle cette officine devint atelier royal; l'interprétation de la charte de cession, qui fit naître à son sujet une longue discussion entre M. Gariel et le général Cocheteux (1), et le résultat de cette polémique, semblent établir que l'acquisition du roi de France ne peut faire naître l'idée d'un droit de monnayage, mais bien celle d'un jalon posé pour un de ses successeurs qui pourrait, grâce à lui, rester définitivement en possession de l'atelier dont les évêques s'étaient emparé vers la fin de la monarchie carolingienne. Ce ne fut en effet, qu'en 1279 que l'évêque Mouskès concéda au roi Philippe III le droit de battre pendant quatre ans de la grosse monnaie d'argent à Tournai. Cette concession fut suivie de plusieurs prolongations successives et la dernière, datée du 21 janvier 1294 (n. st.), consentie

(1) *Les monnaies de Tournai. — Discussions entre MM. le général Cocheteux et Gariel de Paris. R. B. N.*, 1888.

par l'évêque Jean de Vasonne en faveur de Philippe IV, mit fin au monnayage féodal à Tournai; enfin, le rachat définitif des droits monétaires des évêques eut lieu quelques années plus tard, en 1320, sous l'épiscopat de Guy de Boulogne.

II

C'est donc à dater de 1294 que la Monnaie de Tournai doit être considérée comme officine royale. L'absence de différents monétaires, donnés par des documents officiels, rend pour ainsi dire impossible, jusqu'à la promulgation de l'ordonnance du 12 septembre 1389, l'attribution des espèces battues dans les différents ateliers. Cependant pour Tournai, les études de M. le comte de Nédonchel et du général Cocheteux (1) semblent permettre de reconnaître les espèces sorties de son atelier. Il ressort de ces travaux que, avant le rachat de Philippe IV, Tournai caractérisait généralement le T des légendes de ses espèces : *T pointé*, *annelé* ou *saxon*, auquel s'ajoutait parfois un signe particulier, soit un *trèfle*, soit les *trois annelets* disposés *en triangle*, qui figuraient depuis longtemps sur les méreaux de la cité. Comme atelier royal, Tournai aurait continué, mais, cependant, d'une façon plus ou moins

(1) Comte de Nédonchel, *Numismatique tournaisienne*. — Général Cocheteux, *Différents monétaires utilisés à l'atelier de Tournai, du XIIIe au XVIe siècle*, *R. B. N.*, 1882.

suivie, à employer ces différents jusqu'à l'apparition des points secrets. Quoi qu'il en soit, en 1306, Tornacum se trouvait au nombre des huit ateliers royaux et sa production, qui se maintint jusqu'à Louis XII, devint très considérable.

Le règne de Philippe IV est représenté par des gros tournois, des mailles, des bourgeois; ceux de Louis X et de Philippe V, par des agnels. Sous Philippe VI, il est battu à Tournai pour l'or: des royaux, des écus, des lions, des pavillons; pour l'argent et le billon : des gros tournois, des gros à la couronne, des doubles tournois, des parisis et petits parisis. A la fin de l'année 1350, l'atelier est en chômage, mais sous Jean II, il reprend bientôt une nouvelle activité qui se maintient pendant tout le règne, sauf dans le courant de l'année 1360, arrêt imposé par le manque de billon; il est frappé en or des écus, des moutons, des francs, des royaux; en argent et en billon des gros tournois, des mailles, des blancs, des gros à la queue, à la couronne, à la fleur de lis, aux lis, à l'étoile, des doubles et des deniers tournois, des parisis, et des petits parisis. Sous Charles V, l'activité continue jusqu'en 1372, année pendant laquelle se produit un ralentissement, puis le travail reprend et, en 1375, l'atelier possède un maître spécial pour la frappe de l'argent; sous ce règne l'on rencontre pour l'or des francs à pied et à cheval, pour l'argent et le billon des gros tournois,

des blancs aux fleurs de lis, des petits parisis, des deniers, des oboles ou mailles tournois.

Les émissions ont lieu avec suite pendant le règne de Charles VI et l'ordonnance du 12 septembre 1389 attribue à l'atelier, comme différent, le point secret sous la *seizième* lettre. La production est considérable, dans le courant de l'année 1394, et le 7 juin 1413 l'officine est maintenue. Le 10 août 1420, après le traité de Troyes (20 mai), Tournai, un des rares ateliers restés fidèles au malheureux Charles VI, fait partie du bail général des monnaies du roi concédé pour six mois aux seize changeurs du royaume. Sous ce règne, l'officine participe à la plupart des émissions, pour l'or, elle bat des écus à la couronne, des agnels, des chaises, des écus heaumés, des saluts; pour l'argent et le billon, des gros, des gros dits *grossus*, des gros aux fleurs de lis, des blancs et des demi-blancs dits *guenars*, des doubles tournois, des parisis, des oboles ou mailles. En outre, lors de la création des gros de 20 deniers tournois, dits *fiorettes* (mai 1417), l'atelier dut participer aux première, deuxième, quatrième, cinquième et sixième émissions, qui eurent lieu de mai 1417 à Pâques 1420; pour la septième, ordonnée le 6 mai suivant, l'atelier se trouva remplacé par Arras (1). Enfin, Tournai prit également part à la

(1) Comte de Castellane, *Les gros de 20 deniers tournois dits florettes, frappés par Charles VI. Ann. Soc. franç. de Numis.*, 1894.

frappe des doubles tournois dits *niquets*, ordonnée le 11 août 1421.

Deux mois après la mort de Charles VI, le 12 décembre 1422, les généraux maîtres, au nom du roi d'Angleterre, donnèrent l'ordre à l'atelier de Tournai, comme à tous ceux qui avaient battu pour le défunt roi, d'ouvrer au nom de Henri VI et de prendre comme différent une *petite tour* au commencement des légendes. La ville refusa de reconnaître le roi d'Angleterre et, restant fidèle à Charles VI, l'officine, dès le 19 février 1423 (n.st.), émettait au nom du roi légitime des grands blancs, puis dans la même année, le 9 octobre, des demi-écus d'or et le 16 du même mois des écus d'or. Mais le voisinage de la Flandre et des possessions du duc de Bourgogne qui employait un monnayage spécial, rendait les transactions difficiles, aussi l'atelier se mit bientôt à frapper des espèces calquées sur le système flamand. A la fin de 1427, commença l'émission de ce numéraire, double gros, gros et quart de gros, connus vulgairement sous le nom de *plaque, demi et quart de plaque*, et qui, par sept émissions successives, se continua jusqu'au 25 octobre 1433 (1). En outre, dans le cours de cette période, en juillet et en août 1430, il fut battu des chaises d'or ou *klinkaerts* (2). Enfin, il

(1) Comte de Castellane, *Les monnaies d'argent du système flamand frappées à Tournai. R. N.*, 1898.

(2) Comte de Castellane, *Une monnaie d'or tournaisienne de Charles VII à retrouver. Mém. du Congrès internat. de Numis.*, 1900.

est établi que l'officine continua à ouvrer, après 1433, toujours d'après le système flamand, mais en copiant le nouveau type créé par le duc de Bourgogne, espèce qui n'a pas encore été retrouvée. (HOFFMANN, *Les monnaies royales de France*, pl. XXXII, n° 23)

En exécution du traité d'Arras (21 septembre 1435), l'atelier dut être fermé, chômage qui ne se termina qu'en 1440. Remis alors en activité sur les instances des habitants, il reprit en février 1441 (n. st.) la frappe des espèces au type flamand, monnayage qui fut enfin définitivement remplacé par le système royal, le 31 décembre 1441. Lors de la réorganisation monétaire, l'atelier de Tournai fut maintenu; il subit un chômage en 1447 et reprit le travail jusqu'à la fin du règne. En résumé, la fabrication fut encore très active sous Charles VII; l'officine bat pour l'or : des écus à la couronne, des demi-écus, des royaux, des saluts, des chaises; pour l'argent et le billon : des blancs au K, au lis, des grands blancs de cinq deniers tournois, des gros dits *florettes*, des doubles gros, des demi-gros, des quarts de gros (plaques, demi-plaques, quarts de plaque), des gros du roi, des blancs à la couronnelle, des petits blancs, des doubles tournois, des deniers tournois.

Sous les règnes de Louis XI et de Charles VIII la production diminue et l'atelier se trouve en chômage dans le courant de 1467 par suite de discussions survenues parmi le personnel de la Mon-

naie; néanmoins, l'on trouve pour le premier de de ces souverains, des écus d'or au soleil et à la couronne, des gros du roi, des grands et petits blancs au soleil, des doubles tournois, des deniers tournois, des liards; pour le second, des écus d'or au soleil, des gros du roi, des blancs à la couronnelle ou douzains, des blancs au soleil, des Carolus, des doubles tournois, des deniers tournois, des liards.

Tournai ouvre encore sous Louis XII, mais son activité se ralentit; l'officine frappe des écus d'or au soleil, des douzains à la couronnelle, des sixains, des doubles et des deniers tournois, puis elle est fermée par l'ordonnance du 17 novembre 1507. En 1513, la ville tombe au pouvoir des Anglais qui utilisent l'atelier (T saxon couronné comme différent) jusqu'en 1518, époque à laquelle François Ier en redevient maître, mais pour ne la conserver que jusqu'en 1521. A la suite d'un long siège, Charles-Quint s'empare de la cité (4 décembre) et Tournai avec le Tournaisis fut cédé définitivement aux Pays-Bas lors de la paix des Dunes, en 1529. La question a été agitée pour savoir si l'atelier de Tournai avait été remis en activité dans le cours de cette dernière période d'occupation française; le fait paraît certain, car M. A. de Barthélemy dans son *Manuel de numismatique du moyen âge* cite à la page 73, Tournai comme ayant frappé des blancs pour François Ier, puis un douzain de cet atelier se trouvait dans la collection

de M. de Saulcy et le médaillier de M. le comte de Nédonchel renfermait un demi-teston à l'effigie de François Ier présentant une petite tour dans la légende avec la seizième lettre pointée.

Citons, enfin, comme dernier monnayage de cette période, les monnaies obsidionales du siège de 1521.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de parler des produits de l'atelier de Tournai sous la domination étrangère; mentionnons néanmoins que sa production fut considérable lors de la période des troubles des Pays-Bas et pendant les règnes de Philippe II et de ses successeurs. En 1667, Louis XIV s'empara de nouveau de Tournai et conserva cette ville jusqu'en 1709, époque à laquelle elle fut reprise par les Impériaux. L'atelier resta fermé pendant cette nouvelle occupation française; seul le marquis de Surville, gouverneur de la ville en 1709, fit frapper des monnaies obsidionales, pièces de vingt, huit et deux sols pendant le siège qu'il dut soutenir. Tournai fit encore plusieurs fois retour à la France, sous Louis XV, pendant la Révolution et le premier Empire, mais il ne s'y passa rien d'intéressant au point de vue du sujet qui nous occupe. En résumé, sous la domination française, et de 1306 à 1507, la production de l'atelier de Tournai fut très régulière et souvent des plus considérables.

MAITRES PARTICULIERS.

NEUFPORT, *Jehan de.*	20 juin 1310. 20 sept. 1310.
THOTE, *Guy.* CHARTANT, *Jacques de.* BRUNET, *Donat.*	27 sept, 1310. 20 mai 1311.
NELLO, (NEELLO, NIELLO), *Guy*, commis de THOTE, *Guy.*	27 sept. 1310. 20 mai 1311.
DAYNIER (DESNIER), *Emery.* NELLO, *Guy.*	20 mai 1311. 2 juillet 1312.
CRESSEMBERG(CROISEMBIEN), *Pierre* DAYNIER, *Emery.* NELLO, *Guy.*	13 mars 1315-16. 14 mars 1317-18.
NICOLAS, *Jacques.*	14 mars 1317-18. 10 févr. 1318-19.
SCATICE, *Philippe.* YSBARRE (YSEMBARRE, ISBARRE), *Nicolas.*	1 janv. 1338-39. 20 juin 1339.
TAYE, *Guillaume de*, naguère.	8 août 1347.
SERBINDE (SERVINDI, SERNIES, SERVIET), *Pol de.*	25 mai 1349.
SOISSONS, *Pierre de.*	9 juillet 1352. 14 janv. 1352-53.

La première colonne présente les différents connus des maîtres de la monnaie et la seconde les noms et prénoms de ces derniers ; la troisième, comprend les dates extrêmes des différentes maîtrises, portées en ancien style ramené abréviativement au nouveau, lorsqu'il y a lieu.

	FOURNIER, *Nicolas.*	30 avril 1353.
	SOISSONS, *Pierre de*	7 avril 1360. 5 oct. 1362.
	SERBINDE, *Pol de*	9 sept 1364. 19 mai 1375.
	LECARLIER (LE CARLIER), *Henri.*	22 nov. 1384. 7 janv. 1395-96.
	LEMUISY (LE MUISY, LEMUSY, LEMOISY), *Arnoul.*	1395-96. 3 avril 1396.
Les A de IMPERAT et de FRANCORVM non barrés (1).	LA FOY, *Arnoul de*	30 oct. 1398. 5 oct. 1401.
	RABAUT (RABANT), *Jacquemart.*	13 déc. 1401.
	LA FOY, *Arnoul de*	15 déc. 1401. 10 sept. 1402.
	LA FOY, *Arnoul de* BRAQUE, *Arnoulet.*	19 janv 1401-02. 10 sept. 1402.
	BRAQUE, *Arnoulet.*	10 sept 1402. 26 janv. 1412-13.
	LAILLIER, *Jacques de*	28 mai 1417.
	LE MERCIER, *Charlot.*	8 juin 1419. 2 sept. 1419.
	BAIL GÉNÉRAL DES MONNAIES DU ROI CONCÉDÉ POUR SIX MOIS AUX SEIZE CHANGEURS DU ROYAUME :	
	SANGUIN, *Guillaume.* — LE MERCIER, *Charlot.* — YSBARRE, *Augustin.* — VIVIEN, *Germain.* —	

(1) Serait plutôt un différent d'émission monétaire, mais les A non barrés, devant exister pendant toute la durée de la maîtrise, nous avons cru pouvoir le classer au nombre des différents de maîtres.

Breban, *Philippot de.* — La Germoise, *Pierre de.* — La Germoise, *François de.* — Doriac, *Regnault.* — Luillier, *Guyon.* — Rame (Ravier), *Adam.* — La Fontaine, *Jehan de.* — Thumery, *Regnault.* — Trotet, *Jehan.* — Trotet, *Jacques.* — Laudes, *Arnoul de.* — Clément, *Robin.*	10 août 1420.
Ysbarre (Yszebarre, Isbarre), *Augustin*, tenant le compte.	août 1420.
Ysbarre, *Augustin.*	1421. 17 octobre 1421.
Clerbourg (Clerbouc) *Jehan*, or et argent.	19 févr. 1422-23. 20 août 1423.
Rainval, *Jehan de.*	9 oct. 1423.
Helesmes (Hellesmes, Hellenes, Helennes, Heleines, Helloines), *Jacques de*; or.	3 déc. 1423.
Rainval, *Jehan de.*	16 oct. 1423.
Helesmes, *Jacques de.*	
Hiletour, *Jacques de*, tenant le compte.	3 déc. 1423.
Haneron (Henneron), *Jehan de.*	4 déc. 1423.
Taillefer, *Jehan*, tenant le compte; or.	6 févr. 1423-24.
Clerbourg, *Jehan*; or.	8 févr. 1423-24. 6 sept. 1425.
Clerbourg, *Jehan.*	8 sept. 1425.
Rezel, *Barthelemy de.*	
Quaret (Care, Kare, Quairt, Quare, Quart), *Jehan*, tenant le compte; or.	9 mars 1426-27.

CLERBOURG, *Jehan*; or.	19 mars 1426-27. 16 juillet 1427.
CLERBOURG, *Jehan*. REZEL, *Barthelemy de*. QUARET, *Jehan*, tenant le compte or.	26 juillet 1427. 20 nov. 1427.
QUARET, *Jehan*; or, argent.	22 nov. 1427. janv. 1429-30.
QUARET, *Jehan*. GRUMEL, *Jehan*, en régie. BARAT (BAROT), *Jehan*, tenant le compte; argent.	18 mars 1429-30. 14 mai 1430.
QUARET, *Jehan*. BARAT, *Jehan*, tenant le compte; argent.	19 mai 1430. 27 juin 1430.
QUARET, *Jehan*; or.	1 juin 1430. 20 août 1430.
BARAT, *Jehan*; argent.	7 juillet 1430. 27 août 1430.
QUARET, *Jehan*; or.	1 sept. 1430. 2 janv. 1430-31.
BARAT, *Jehan*; argent.	2 sept. 1430. 21 janv. 1430-31.
HURTEBISE (HARTEBISE, HEURTEBISE), *Girardin* (*Guérard*); argent.	1 févr. 1430-31. 27 févr. 1430-31.
HURTEBISE, *Girardin*; or.	9 févr. 1430-31. 5 mai 1431.
HURTEBISE, *Girardin*; or.	19 sept. 1431. 27 févr. 1431-32.
CAVORET (CAOURET), Pierre, tenant le compte pour les gardes; or.	6 mars 1431-32. 17 mars 1431-32.

HURTEBISE, *Girardin*; argent.	22 mars 1431-32. 20 avril 1432.
CAVORET, *Pierre*. QUARET, *Jehan*, tenant le compte; or.	28 mars 1431-32. 9 nov. 1432.
CAVORET, *Pierre*; argent.	11 avril 1431-32.
HURTEBISE, *Girardin*; argent.	10 mai 1432. 5 août 1432.
BARAT, *Jehan*, tenant le compte pour les gardes; argent.	22 août 1432. 9 nov. 1432.
QUARET, *Jehan*, commis par le bailli de Tournai; or.	22 nov. 1432. 19 janv. 1432-33.
TARANNE, *Jehan*, garde. FORTIER (FORESTIER), *Pierre*, garde; en régie, argent.	26 nov. 1432. 6 déc. 1432.
HURTEBISE, *Girardin*; argent.	24 déc. 1432. 31 janv. 1432-33.
HURTEBISE, *Girardin*. CAVORET, *Pierre*; argent.	21 févr. 1432-33. 25 oct. 1833.
DENYS, de Lille.	28 févr. 1440-41. 27 janv. 1441-42.
CAVORET; *Pierre*.	27 janv. 1441-42.
HELESMES (HELLESMES, HELLENES, HELEMNES, HELEINES, HELLEINES), *Marc de*, tient le compte pour Cavoret Pierre.	12 oct. 1444.
HELESMES, *Marc de*.	16 déc. 1444. 3 févr. 1450-51.
CAVORET, *Pierre*.	1456.
HURTEBISE, *Girardin*. HELESMES, *Marc de*, naguère maîtres, mis en état d'arrestation.	4 oct. 1457.

BUISSY (BUSSY), *Jehan de.*	1457. 15 juillet 1459.
HELESMES, *Marc de.*	15 juillet 1459. juillet 1466.
HELESMES (HELLESMES, HELLENES, HELEMNES, HELEINES, HELLEINES), *Jérôme de.*	1467. 1491.
DIMANCHE, *Guiot*, dit le Lombard.	19 avril 1491. 1499.
DIMANCHE, *Guiot.* BURAT (BARAT), *Rasse.*	1499. 27 mai 1501.
DES MARGAIX (MARGAIX, MARGOY, MARKAIZ), *Jacques.*	1501. 7 déc. 1507.

Paris, octobre 1913.

Commandant A. BABUT.

UNE

DOUBLE MITE BRABANÇONNE

INÉDITE

(1431-1432)

Depuis que nous avons terminé, en 1899, la publication de l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire Romain*, une douzaine, à peine, de pièces brabançonnes nouvelles et quelques petits deniers variés de l'époque des trois Henri sont venus au jour et ont été publiés par MM. le vicomte B. de Jonghe, Ch. Hermans, Fréd. Alvin, Rutten, van Kerkwyk et par nous.

En somme, ce n'est guère, si l'on compare le monnayage brabançon à l'inépuisable monnayage liégeois qui se complète chaque année par des découvertes d'espèces nouvelles; mais c'est beaucoup si l'on songe que l'apparition de la moindre variété pour la Flandre ou pour le Hainaut constitue presque un événement numismatique.

La double mite de Louvain que, grâce à l'obligance de son possesseur, M. le docteur Laporta,

il nous est possible de faire connaître aujourd'hui, n'est qu'une variété d'un type connu; mais sa légende soulève un petit problème monétaire dont il importe de donner la solution.

Voici d'ailleurs la reproduction et la description de cet intéressant billon noir :

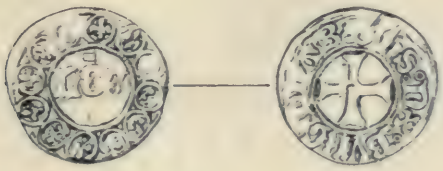

Dr. Dans un cercle d'annelets, renfermant chacun une fleur de lis, le mot LOV (Louvain) en plein champ.

Rev. Une croix brève et pattée, entourée de la légende : ✠ PhS : DX : BVRG : BRAB.

Cette pièce est en tout semblable, comme gravure, à la double mite que Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant, fit frapper à Louvain, à la fin de son règne, en vertu de l'ordonnance du 10 mai 1430, et qui est gravée sous le n° 464 de la planche XXIV de l'*Histoire monétaire des ducs de Brabant.* Elle n'en diffère que par la légende qui donne au prince, en plus du titre de duc de Brabant, celui de duc de Bourgogne.

Or, Philippe de Saint-Pol n'avait aucun droit à ce dernier titre. La double mite qui nous occupe ne peut donc lui appartenir. Nous croyons pou-

voir la donner, en toute certitude, à son successeur, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de Brabant et comte de Flandre, et voici pourquoi :

La double mite de Philippe de Saint Pol avec LŌV en plein champ et la légende : ✠ PhS : DVX : BRABAN appartient à la série monétaire des écus d'or, des Pieters d'or et d'argent et des Cromsteerts décrétée, nous l'avons dit, le 10 mai 1430. Or, la frappe de toutes ces monnaies fut continuée à Louvain, pendant deux ans, sous Philippe le Bon, d'abord aux anciens coins, du 27 octobre 1430 au 19 mars 1431 (N. S.) (1); puis aux mêmes types, mais aux armes et aux titres du nouveau duc (2). Ce ne fut qu'en 1433 que ce seigneur adopta un autre système monétaire, uniforme pour *toutes* les provinces en son pouvoir. Il n'avait pu exécuter plus tôt ce changement parce que, le 5 juin 1418, il avait signé au nom de son père, Jean sans Peur, comte de Flandre, la promesse formelle de n'apporter aucune modification aux monnaies, alors existantes en cette contrée, avant quinze années révolues, c'est-à-dire avant juin 1433.

La double mite LŌV — PhS : DX BVRG BRAB, qui devait circuler les 24 pour un Pieter d'argent, a donc été émise, à Louvain, après le 19 mars 1431

(1) *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, nos 455, 456, 458, 459 et 473.

(2) *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, nos 463, 466, 474, 475, 476 et 477.

en même temps qu'on y frappait des Clinkaerts, des Pieters et des demi-Pieters d'argent, des Cromsteerts et des demi-Cromsteerts aux armes et aux titres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et de Brabant.

Comme il arrive presque toujours à cette époque pour les monnaies noires, les comptes ne font pas mention de la fabrication de notre double mite. Elle vient heureusement compléter la série des monnaies brabançonnes forgées par le nouveau duc, au début de son règne, et, à ce titre, elle méritait d'être connue des numismates.

Alphonse DE WITTE.

QUELQUES MONNAIES

DE

JUSTE-MAXIMILIEN DE BRONCKHORST

Comte de Gronsveld (1617-1662)

Planche I.

Gronsveld, dont le nom se rencontre sous un nombre considérable de formes différentes, était une terre relevant directement de l'Empire. Cette seigneurie, située sur la rive droite de la Meuse, à une demi-lieue du fleuve, fut élevée au rang de comté, par l'empereur Rodolphe II (1576-1612) en faveur de Josse de Bronckhorst, seigneur de Gronsveld (1563-1588). Les historiens qui parlent de ce fait, ne mentionnent aucune indication relative au diplôme donné à cette occasion.

Gronsveld, la localité la plus importante de cette seigneurie, est un assez gros village où l'on voit les restes d'un établissement romain considérable et qui se trouve actuellement dans le Limbourg hollandais. Les seigneuries de Limbourg, au nord de Rolduc, d'Alpen, entre Wesel et la

Gueldre, de Hönneppel, entre Rees et Kalkar, la terre franche de Slenaken, qui se trouvait à mi-chemin d'Aix-la-Chapelle, le village de Fouron-Saint-Martin etc., ont fait partie des domaines des dynastes dont nous nous occupons.

Le plus ancien seigneur connu de notre seigneurie est Herman de *Grueles* dont un acte de 1063 cite le nom et dont Henri III, de Gronsveld (1402?-1474) fut le dernier descendant mâle. Gronsveld passa ensuite par le mariage de Catherine, fille aînée de Henri III et d'Aléide d'Oupeye, avec Thierry I, de Bronckhorst à la maison de ce nom, pour en sortir, en 1719, à la mort de Jean-François de Bronckhorst, décédé sans laisser de postérité. Sa veuve, Marie-Anne, fille de François-Joseph, comte de Törring-Ittenbach et de la baronne Ursule de Grandmont, hérita de tous les biens de son mari. Elle épousa en secondes noces, en 1721, Claude-Nicolas, comte d'Arberg de Valengin, qui mourut en 1731. Elle lui survécut jusqu'en 1738, laissant de sa dernière union une fille, Marie-Joséphine d'Arberg, qui hérita de sa mère, Gronsveld et ses autres biens qu'elle transporta par son mariage avec Maximilien-Emmanuel de Törring, dans la maison de Törring, la dernière qui exerça des droits souverains dans notre comté.

Josse ou Juste-Maximilien de Bronckhorst (1617-1662).

Juste-Maximilien était le fils aîné de Jean II, de Bronckhorst, mort le 21 juin 1617 et de Sibylle, fille du comte d'Eberstein et de la baronne Félicité de Vols, dite Colonna de Fels.

Notre seigneur, qui devint un des capitaines célèbres que forma la guerre de *Trente ans*, naquit en 1598, au château de Rimbourg. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes et conquit tous ses grades au service de la Ligue catholique organisée par le duc Maximilien de Bavière.

Après de nombreuses années passées à faire la guerre en Allemagne, Juste-Maximilien quitta, en 1636, le métier des armes et alla se fixer à Cologne qu'il habita presque continuellement et où, vraisemblablement, il épousa Anne-Christine, fille du célèbre bourgmestre de cette ville, Jean Hardenrath ou Hartenrath et de Catherine Gail, sa première femme. Leur hôtel, situé dans la *Sternengasse*, et qui porte encore le nom de *Gronsfelderhof*, passe pour avoir été le dernier séjour de l'infortunée Marie de Médicis, reine de France, qui y serait décédée le 3 juillet 1642.

Le règne de notre dynaste vit décroître la puissance territoriale de son comté par l'aliénation de la seigneurie de Fouron-St-Martin, par la mise en gage de la terre de Slenaken et par la vente du

domaine de Rimbourg, vieux patrimoine des comtes de Gronsveld. Le château de Gronsveld envahi, en 1643, par des aventuriers hessois, fut repris et démantelé par les troupes du pays de Liége.

Juste-Maximilien, se rendant de Bruxelles à Bonn, fut surpris, en 1645, par les soldats du landgrave de Hesse et emmené prisonnier à Cassel où il ne resta pas longtemps en captivité, la régente ayant donné l'ordre de le relâcher.

C'est vers 1644 que notre dynaste semble être rentré dans la vie publique et nous le voyons, à partir de 1647, reprendre part à diverses opérations militaires contre les Suédois, opérations que nous ne pouvons citer en détail dans cette notice.

Ce fut en 1648 que les Bavarois et les Impériaux, sous le commandement de Juste-Maximilien, ayant laissé traverser par les Suédois, le Lech dont ils devaient garder le passage, durent se retirer, dans la nuit du 26 au 27 mai, vers l'intérieur du pays. Notre malheureux dynaste, accusé de n'avoir pas fait son devoir en cette occasion, fut arrêté et conduit à Munich. Heureusement pour Juste-Maximilien, l'électeur lui-même prit son parti. Il fut remis en liberté et vint résider à Ratisbonne en février 1649

De là Juste-Maximilien se rendit à Vienne où l'empereur Ferdinand III le confirma dans son titre de comte de l'Empire, ce qui lui permit de

siéger à la diète de Ratisbonne de 1653, parmi les comtes du Cercle de Westphalie.

Notre personnage représenta, en 1661, l'empereur Léopold lors de la Joyeuse Entrée à Cologne, à Aix-la Chapelle et à Dortmund. L'année 1661 le vit rétablir la concorde entre la ville et l'évêque de Munster. Il concourut enfin, en 1662, à régler les difficultés survenues entre la ville de Hambourg et le comte de la Tour-et-Taxis, grand maître des postes de l'Empire.

Juste-Maximilien mourut à Gronsveld, le 24 septembre 1662, laissant sept enfants, dont l'aîné, Othon-Guillaume de Bronckhorst lui succéda (1).

Juste-Maximilien est certainement l'un des dynastes de son époque dont le plus de souvenirs monétaires sont parvenus jusqu'à nous. Nous donnons ci-après plusieurs monnaies rares ou peu connues de ce personnage.

1. *Droit.* Écusson orné sur les côtés et aux angles de rinceaux en forme de palmes et sommé d'une couronne à treize perles. Il est écartelé : au I, de gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or (*Bronckhorst*) (2) ; aux II et III, de gueules au sautoir d'or, cantonné de quatre forces du

(1) V. *Histoire de la seigneurie impériale de Gronsveld*, par le baron J. de Chestret de Haneffe. Ruremonde, typographie de J.-J. Romen, 1875. C'est de cet excellent travail que nous avons tiré le résumé historique sur Gronsveld et les notes biographiques sur Juste Maximilien.

(2) Le lion de Bronckhorst ne devrait pas être contourné.

même, les bouts en bas (*Batenbourg*); au IV, de vair au lion de gueules couronné d'or brochant sur le tout (*Alpen*) (1). En abîme, écu parti d'or à trois tourteaux de gueules (*Gronsveld*) et d'argent à une rose de gueules, boutonnée d'azur (*Eberstein*).

Les chiffres de la date 1642 se voient espacés dans le champ autour de l'écusson.

Légende. ❀MO · NO · AV · IVST · MAX · C · A · BR · IN · GR ·, entre deux grènetis.

Revers. Dans le champ, en cinq lignes :

1642
IVSTVS
VT · PALMA
FLORE
BIT

Cette inscription, dont le premier mot fait allusion au prénom de Juste-Maximilien, est tirée du verset 12 du psaume XCI : *Justus ut palma florebit sicut cedrus Libani multiplicabatur*. Ce psaume, qui est appelé *Psaume du Sabbat*, parce qu'on le chantait ce jour-là, loue Dieu dans ses œuvres, promet aux justes les bénédictions du Ciel et annonce aux méchants sa vengeance.

· Or. Poids : 3 gr. 414. Notre collection.
Pl. I, n° 1.

(1) Jean d'Alpen avait, en 1482, transporté ses droits sur la terre d'Alpen à son petit fils Thierry de Bronckhorst, seigneur de Bronckhorst. Les successeurs de ce dernier, quoique dépossédés par jugement de cette seigneurie, continuèrent à s'intituler seigneurs d'Alpen.

Une variété assez importante de cette rare monnaie se trouve au Cabinet royal des médailles de Bruxelles. La date 1642 du champ du revers est remplacée par deux rinceaux, placés horizontalement, en sens opposé, à la suite l'un de l'autre.

Köhler, dans son *Vollständiges Ducaten-Cabinet* en cite, sous le n° 2330, page 737 du deuxième volume de cet ouvrage, un exemplaire portant la date 1657 et des légendes variées de celles de notre pièce. La légende du droit en est :

MO · AVR · IVST · MAX · C · A · BR · IN · GR · ET · EB

Celle du revers :

L · B · IN · BAT · ET · RIM · D · IN · ALP · ET · HON

Le même auteur dit qu'il existe de ces ducats avec la date 1642. Si Köhler a bien lu la date de l'exemplaire qu'il décrit, il se trouverait que la pièce donnée par nous, qui porte la légende : MO · NO · AV · etc., aurait été émise antérieurement à celle, plus récente de quinze ans, décrite par Köhler, sur laquelle on lit : MO · AVR · etc., ce qui paraît assez peu vraisemblable.

2. *Droit.* Lion debout à gauche tenant une épée de la patte droite et appuyant la gauche sur un écu ovale parti de *Bronckhorst* et de *Gronsveld.*

Légende. · I : MA · C · A B ··· ET · EB····

Revers. Sur une croix bourguignonne traversant la légende, écusson couronné et écartelé : au I,

contre-écartelé d'*Eberstein* et d'*Alpen;* au II, parti de *Bronckhorst* et de *Batenbourg ;* au III, de *Bylant*, d'or à la croix de sable; au IV, de *Colonna de Fels*, contre-écartelé de gueules à une colonne d'argent, le chapiteau et la base d'or, soutenue d'une champagne du second, et de gueules à la fasce d'argent chargée d'une croisette pattée du champ.

En abîme, sur les deux grands quartiers du chef, se voit l'écusson de *Gronsveld*, sur ceux de la pointe, celui d'*Eberstein*, d'or à un sanglier de sable colleté d'or, grimpant sur une colline à trois degrés de sinople, mouvant du flanc.

La couronne coupe la légende.

La date 16 — 58 accoste l'écu.

Légende. LI · BAR—IN · BA · — ET · RI · D · —

Bas argent. Poids : 3 gr., 896. Notre collection.

Pl. I, n° 2.

Cette rare monnaie, malheureusement assez usée au droit, diffère sensiblement par les légendes de celle, également de 1658, publiée dans cette Revue par le baron de Chestret de Haneffe, année 1874, planche XIII, n° 7 Comme le dit le regretté auteur de la notice relative à cet escalin imité de ceux de Philippe IV (1621-1665) frappés dans les Pays-Bas espagnols, cette pièce montre les efforts faits par le monnayeur du comte pour faire ressembler le plus possible la monnaie de son seigneur à l'escalin prototype. Il réussit à imiter d'une manière très satisfaisante les armoiries compliquées de l'écusson du roi d'Espagne, en faisant

figurer dans celui de son escalin, celles des deux aïeules de Juste-Maximilien : Agnès de Bylant et Félicité de Vols, dite Colonna de Fels.

Nous possédons un autre escalin aux mêmes types et de la même année, du même dynaste et dont les légendes sont variées de celles des deux. pièces dont nous parlons.

Cette pièce porte au droit :

· ✠ · — · IV MA ..... RON · IN....

et au revers :

· LI · B · IN ·BA — ... RI — M · D · IN · AL.

Cette dernière monnaie est assez rognée et ébréchée.

3. *Droit.* Écusson couronné et écartelé : aux I et IV, parti de *Bronckhorst* et de *Batenbourg;* aux II et III, contre-écartelé de la rose et du sanglier d'*Eberstein*. En abîme, deux écus : celui du chef, de *Gronsveld*, celui de la pointe d'*Eberstein* (rose). La couronne coupe le cercle limitant le champ de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. IVSTVS · MA · CO · DE · GRON · BR · B

Revers. Buste couronné, à droite, de l'empereur Ferdinand III.

Le haut de la couronne seul dépasse le cercle intérieur de la légende, laquelle n'est donc pas coupée.

Légende. FERD III · DG · ROMA · IMP · SEMP...

Cuivre. Poids : 4 gr. 213. Notre collection.

Pl. I, nº 3.

Nous possédons un exemplaire de ce liard aux

mêmes types, portant le nom de l'Empereur en toutes lettres.

4 *Droit.* Écusson couronné et écartelé : au I, de *Bronckhorst;* avec II et III, de *Batenbourg:* au IV, d'*Alpen* (1). En abîme, écusson parti de *Gronsveld* et d'*Eberstein* (rose).

Les lions sont contournés et la couronne, allant jusqu'au bord de la pièce, coupe la légende. Le champ n'est pas séparé de la légende par un cercle.

Légende. IVSTVS · MAXI : CO : DE · GRON' : B.

Revers. Buste semblable à celui du revers du n° 3. La couronne de l'empereur, qui est très haute, va jusqu'au bord de la pièce et coupe donc la légende.

Légende. EDINANDVS : ROMANORVM : IM.

Cuivre. Poids : 3 gr. 174. Notre collection.
Pl. I, n° 4.

Ces deux liards variés, au buste semblable, pourraient bien être des imitations d'un liard liégeois non retrouvé du prince-évêque Ferdinand de Bavière (1612-1650). La tête de l'Empereur présente, en effet, des traits semblables à ceux de Ferdinand de Bavière. De plus, le nom de l'Empereur étant le même que celui de l'évêque, la ressemblance des deux pièces était, sans doute, très

(1) Les comtes de Gronsveld s'intitulant souvent seigneurs d'Alpen sur leurs monnaies, nous préférons voir dans le quatrième quartier de l'écu de notre liard, le lion d'*Alpen* plutôt que celui de *Bronckhorst* déjà figuré dans le premier quartier de cet écusson.

grande, ce qui devait beaucoup faciliter la circulation de ces liards de notre dynaste.

5. *Droit.* Buste à droite, la tête nue et les cheveux longs, de Juste-Maximilien.

Légende. + IVSTVS MA CO · ·· GRO · BRO · (FER)

Revers. Écusson couronné semblable à celui du droit, du n° 3. La couronne sépare le commencement de la légende de la fin.

Légende. IVSTVS ··· MA · CO ··· DE GRO.

Cuivre. Poids : 2 g, 45. Notre collection.
Pl. I, n° 5.

6. *Droit.* Le même que celui du n° 5.

Légende. + IV ··· MAX · CO · DE · GRO ···· BRO : EB.

Revers. Le même écusson que sur le droit du n° 4, la couronne séparant également le commencement de la légende de la fin.

Légende. IVST ····· RO · Z · E

Cuivre. Poids : 3 gr. 247. Notre collection.
Pl. I, n° 6.

Ces deux liards portent au droit et au revers une légende au nom du dynaste qui les a fait frapper. Ils sont vraisemblablement imités d'une pièce qui nous est inconnue.

7. *Droit.* Écusson couronné semblable à celui du droit du n° 4.

De chaque côté de l'écu dans le champ, se voit un point.

Légende. IVS * MAXI * CO * DE * GR * BR.

Revers. Dans le champ, les lettres B (*Bronckhorst*) et E (*Eberstein*) sous une petite couronne ne coupant pas la légende et séparées par une croisette pattée, que deux points, l'un au-dessus de l'autre, relient à un G plus petit que les deux autres majuscules et placé au-dessous.

Légende.

··· ✝ BER * BARO * N * BATTEMB * ET * —

Cuivre. Poids : 2 gr. 642 Notre collection.

Pl. I, n° 7.

Ce beau liard, qui est une imitation plus ou moins fidèle d'un cuivre de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége, est sensiblement varié de celui, aux mêmes types, décrit par le baron de Chestret de Haneffe dans cette Revue, année 1874, planche XIII, n° 9. Le monnayeur de Juste-Maximilien, pour rendre cette pièce plus semblable à celle de Ferdinand de Bavière, a fait commencer la légende du revers de son liard par les lettres BER précédées d'une espèce de trait, le tout faisant LIBER ressemblant beaucoup, sans doute, au FER précédé du perron liégeois que doit porter la monnaie imitée et non retrouvée.

8. *Droit.* Écusson couronné et écartelé : aux I et IV, de *Batenbourg;* au II, de *Bronckhorst;* au III, d'*Alpen.* En abîme, écusson parti d'*Eberstein* (rose) et de *Gronsveld.*

La couronne surmontant les lettres B et E, va jusqu'au bord de la pièce et coupe donc la légende.

Légende. IVS··· XI : CO : DE : GRO : BR.

Revers. Semblable à celui du n° 7. Les lettres B et E sont séparées par une espèce de colonne sur degrés devant, sans doute, imiter le perron liégeois de la pièce copiée.

Légende. IVS : MAXI : CO : DE : GRON : B.

Cuivre. Poids : 3 gr. 079 Notre collection.
Pl. I, n° 8.

Ce liard, varié du précédent, en diffère surtout parce que les deux légendes sont au nom du dynaste.

9 *Droit.* Aigle éployé, la tête regardant à gauche. Les chiffres 3 et 8 (1638) sont placés de chaque côté de la queue de l'oiseau.

Revers. Dans le champ le chiffre IIII.

Légende. : MON BRO ···· GRON.

Un petit écu aux trois tourteaux de *Gronsveld* commence la légende.

Cuivre. Poids : 1 gr. 636. Notre collection.
Pl. I, n° 9.

Ce petit cuivre, qui est fort rare, est cité par Leitzmann. Nous croyons qu'il n'a pas été reproduit par la gravure.

Vicomte Baudouin de Jonghe.

QUELQUES SCEAUX-MATRICES DE MA COLLECTION

QUATRIÈME ARTICLE (1)

PLANCHE II.

XIV.

Sceau de la duchesse douairière Philippe-François d'Arenberg et d'Arschot.

16. Entre deux branches de laurier, un écu mi-parti d'Arenberg-Borgia, sommé d'une couronne ducale. Au-dessous, la date 16-80. Lég. : ✠ S · DE · MA̅ · MAG̅D · DE · BOR | IA · DVC · DOVA · D'AREM · ET · D'ARSCOT.

Cuivre jaune. Attache métallique. Diam. 40 millim.
Voir pl. II, no 16.

Philippe-François d'Arenberg, d'Arschot et de Croij, prince de Porcéan et de Rebecq, marquis du Saint-Empire et de Moncornet, baron de Quiévrain, seigneur d'Enghien, etc., etc., pair du Hai-

(1) Voir *Revue* 1906, pp. 186-191 ; 1911, pp. 400-406 ; 1912, pp. 205 222.

naut, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier de la Toison d'Or, naquit à Bruxelles, en 1625. Il était fils de Philippe-Charles d'Arenberg et de sa deuxième femme, Claire-Isabelle de Berlaimont.

Il fut baptisé en la chapelle du Palais, par les soins du nonce du Pape, et eut l'honneur d'avoir pour parrain le roi d'Espagne Philippe IV, représenté par le fameux Ambroise Spinola, et pour marraine l'archiduchesse-infante Isabelle en personne.

On ne pouvait entrer dans le monde sous de plus brillants auspices. Du reste, Philippe François sut garder toute sa vie la faveur de ses souverains auxquels il dut diverses hautes situations administratives et l'érection, en 1644, de la principauté d'Arenberg en duché. Il mourut à Bruxelles, en 1674, sans laisser de postérité et fut enterré dans l'église des Capucins, à Enghien.

Il avait épousé en Espagne, en 1642, Madeleine-Françoise de Borgia (Borja), fille de don François de Borgia, vice-roi de Valence et de dona Artémise de Doria, née en 1628 et décédée seulement en 1700. C'est cette dame qui, en 1680, fit graver le sceau sur lequel elle prend le titre de duchesse douairière d'Arenberg et d'Arschot.

Les d'Arenberg, on le sait, portent : de gueules à trois fleurs de néflier d'or; quant aux Borgia, leur écu était : au 1 d'or au bœuf de gueules passant sur une terrasse de sinople à la bordure du

second, chargée de huit flammes d'or; au 2 palé d'or et de gueules de huit pièces.

Il existe des jetons de Philippe-François d'Arenberg à la devise : *Suo intenta soli* (1), les yeux fixés sur son soleil, c'est-à-dire sur son Roi.

XV.

Sceau de la Gilde des Drapiers de Bruxelles.

17. Saint Michel debout terrassant le démon. Lég. : SIGIL · DECANON · ET OCTO IUDICUM · GILDÆ · BRUXELLENSIS.

Cuivre jaune, avec manche en buis. Diam. 38 millim.

Voir pl. II, n° 17.

M. G. des Marez, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, nous apprend, dans une notice intitulée : *Les sceaux des corporations bruxelloises*, parue en 1904, dans le tome XVIII des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, que la gilde drapière de Bruxelles ne possèda pas de sceau particulier avant la fin du XVIIe siècle, bien que cette puissante association qui régissait tous ceux qui de près ou de loin s'occupaient du travail des laines ou de la fabrication des draps, constituât un rouage administratif et juridictionnel important, fonctionnant à côté de l'échevinage, dont elle fut même longtemps indépendante. Antérieurement,

(1) Van Loon, t. III, p. 31.

les doyens et les huit, à défaut de sceau collectif, employaient leur sceau personnel pour sceller les actes de la gilde. Ce ne fut que le 4 décembre 1698 qu'elle décida qu'il n'en serait plus ainsi à l'avenir, comme l'établit la résolution suivante conservée aux archives générales du royaume et dont voici le texte flamand, tel que le donne M. des Marez :

« Myne heeren de dekens ende achten van de » laeckengulde der stadt Brusselle hebben gere- » solveert te laeten snyden eenen segel oft cachet » wesende het affbeldtsel van Ste-Michiel, met dese » inscriptie, gestelt in de ronde : SIGILLUM » COLLEGII DECANORUM ET OCTO JUDI- » CUM GILDE BRUXLLENSIS, om geem- » ployeert te worden tot alle acten hunnen col- » collegie aengaende. Actum in collegie, 4 X^bis^ » 1698. »

Depuis, le savant archiviste de la ville de Bruxelles s'est demandé s'il ne s'était pas trompé en affirmant que c'était là le premier sceau de la gilde drapière et s'il n'était pas naturel de croire qu'il s'agissait tout simplement de remplacer un sceau plus ancien, détruit lors du fameux et néfaste bombardement de Bruxelles par les Français en août 1695 (1). Nous croyons d'autant plus que là est la vérité, que l'artiste semble s'être inspiré d'un type antérieur.

(1) *Les sceaux des corporations bruxelloises*, deuxième étude 1911, p. 20.

M. Des Marez a reproduit ce sceau d'après le cachet qui se trouvait en marge de l'acte cité ci-dessus. Nous avons cru utile de le donner d'après la matrice originale. Le graveur, faute de place, a, on le voit, abrégé dans la légende qui lui était imposée, le mot *sigillum* et supprimé le mot *collegii* tout entier. Nous regrettons vivement de ne pas connaître le nom de cet artiste, ni le prix qui lui fut payé pour son travail, d'assez mince mérite, d'ailleurs.

XVI.

Cachet de la commune de Saint-Jean in Eremo.

18. Saint Jean, l'agneau divin à son côté gauche, marchant.

Il tient une longue croix de la main droite. Dans le champ, deux fleurettes. Lég. · S · IOANNES · — IN · EREMO.

Argent. Cachet ovale, sans manche, de 19 millim sur 16.

Voir pl. II, n° 18.

La commune de Saint-Jean-in Eremo est située dans la Flandre orientale à 29 1/2 kilom. N.-N.-O. de Gand et à 11 kilom. N. d'Eecloo. Elle fait partie de l'arrondissement administratif d'Eecloo et de l'arrondissement judiciaire de Gand.

Ce village, qui compte à peine aujourd'hui un millier d'habitants, fut pour ainsi dire anéanti par l'invasion de la mer, en 1377. Sa vieille église qui

datait de la fin du Xe siècle fut alors détruite. Elle fut réédifiée en 1497.

Il est assez curieux de voir une aussi petite commune faire usage d'un cachet d'argent Il nous paraît dater de la seconde moitié du XVIIe siècle.

XVII.

Scel du couvent de Bootendael sur Uccle.

19. L'écu des Franciscains : deux bras croisés sur une crosse, dont l'un au naturel, les mains portant chacune la marque du clou de la passion. Lég. ⁘ SIG · CONV · BOOTENDAL · FF · MIN · RECOLLI.

Cuivre jaune. Le manche manque. Diam. 25 millim.
Voir pl. II, n^e 19.

Ce sceau du XVIIe siècle a été reproduit, d'après une empreinte de cire, par Wauters, à la page 635 du tome III de l'*Histoire des environs de Bruxelles*. Nous avons été assez heureux pour en retrouver la matrice originale.

Le couvent de Bootendael de l'ordre des Frères Mineurs de la stricte observance de saint François (Récollets), était situé au hameau de Neerstalle, sur la lisière de la forêt de Soignes, à environ une lieue de Bruxelles.

Il doit son origine, croit-on, à des ermitages d'où son nom de vallon de la Pénitence. Il fut pri-

mitivement habité alternativement, affirment les anciens auteurs, par des ermites et par des frères Mineurs franciscains, jusqu'à ce que ces derniers y établissent, vers 1467, un couvent en l'honneur de saint Antoine de Padoue, avec l'autorisation du Pape Paul II et de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, et grâce à la générosite du public et d'Isabelle de Portugal, veuve de Philippe le Bon. Lors des troubles des Pays-Bas (1579), les religieux en furent chassées et les bâtiments dévastés. Les archiducs Albert et Isabelle ordonnèrent la reconstruction du couvent de Bootendael, en 1604, et la nouvelle église fut consacrée, l'année suivante, par l'archevêque van Hove.

Il était l'un des quatre noviciats de la province et fut peut-être le premier des établissements franciscains en Belgique à adopter la réforme de la stricte observance commencée en Espagne dans la deuxième moitié du XVe siècle. Sa suppression date de la République française (1). Aujourd'hui il n'en reste rien.

XVIII.

Sceau des onvrije Schippers de Gand.

20. Deux ancres en sautoir sur lesquels est posé un écu de gueules portant, au centre, une cou-

(1) Voir SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ*, édit. Van Lom. 1727, t. III, p. 122 — LE ROY, *Théâtre sacré du Brabant*, La Haye, 1734, t. I, 1re partie, p. 325; WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 634.

ronne dans laquelle sont passées une palme et une branche de laurier. Au-dessus de l'écu, une couronne de laurier posée de face. *Légende :* ✠ DE ZOOGEZEYDE ONVRY SCHIPPERS DER S : GEND.

Cuivre jaune. Manche de bois brisé. Diamètre : 30 millim.
Voir pl. II, nº 20.

Ce cachet, qui nous paraît du XVIIIe siècle, appartient a la corporation des *onvrije Schippers*, bateliers non francs de la ville de Gand, corporation dont les privilèges auraient été confirmés par Charles Quint.

Ces privilèges consistaient, entre autres, à pouvoir charger des marchandises et les transporter par les canaux du Sas de Gand, de Bruges, du Moervaart et de la Durme ; ainsi que dans le transport de munitions de guerre pour le service de l'État, moyennant un tarif fixe.

La corporation des non Francs-bateliers, affirme Minart (1), avait comme insigne une petite ancre de navire, avec anneau d'argent, destinée à être portée à un ruban de soie verte. Nous venons de voir que deux ancres ornent aussi son scel.

Il existait encore à Gand une corporation de Francs-bateliers, une autre de Francs compagnons-bateliers et enfin une dernière de non Francs-compagnons-bateliers.

(1) *Monographies des gildes et corps de métiers de la ville de Gand*, t. I, p. 93.

XIX.

Cachet de Jean de la Ruellle, huissier du Conseil de Flandre.

21. Les armes d'Autriche posées sur l'aigle impériale à deux têtes. *Légende :* I · D · L · R · HVISS : DV — CONS : EN FLAND..

Argent. Diamètre : 28 millim.
Voir pl. II, n° 21.

Ce cachet, d'une gravure très fine, est armé d'un manche de bois d'ébène surmonté du lion de Flandre en argent, assez agréablement ciselé, tenant devant lui un écu aux armes impériales d'Autriche. L'ensemble est fort élégant et fait honneur à son auteur, certainement un orfèvre gantois de talent.

D'après A. Mathieu, *Histoire du Conseil de Flandre* (1), « le premier huissier ou huissier » chef avait des devoirs spéciaux à remplir. Il » devait, sans pouvoir se faire remplacer, *garder* » *l'huys de la chambre, après qu'il aura mené le pré-* » *sident*, et pareillement garder *l'entrée du con-* » *sistoire*, ne laisser entrer personne, sinon par » ordonnance du président.

» L'huissier chef était tenu de *convoyer* le prési- » dent chaque jour de l'audience. Il devait se » rendre à l'hôtel de ce magistrat, le précéder

(1) Page 211.

» porteur d'un BATON ARMOIRIÉ DES ARMES IMPÉ-
» RIALES.

» Tout huissier était tenu de prêter serment de
» fidélité au souverain; le conseil ne pouvait
» recevoir que les candidats réunissant les condi-
» tions d'honorabilité et de probité nécessaires.
» Le devoir de résidence était strictement imposé
» à ces officiers; l'ordonnance autorise la cour
» à priver de son emploi l'huissier qui se serait
» illégalement absenter de son domicile... »

Daniel de la Ruelle, mort le 28 février 1755, avait épousé, en premières noces, Thérèse Soudaan et en secondes noces Liévine van den Broucke. C'est de ce second mariage que naquit le 24 décembre 1750, paroisse Saint-Michel-Nord, Jean-Emmanuel de la Ruelle, le possesseur du joli cachet qui est entré dans notre collection à la suite de la vente faite à Paris, en avril 1909, de la collection de sceaux et cachets de l'huissier Henri Schuermans, d'Anvers (1).

XX.

Cachet du Tribunal criminel de la République française à Bruxelles.

22. Femme, de troisquarts, à gauche — la Justice républicaine — vêtue d'un long vêtement à taille

(1) Nous devons ces renseignements généalogiques à l'obligeance de M. Robert Schoorman, archiviste de l'État à Gand, qui les tenait de l'archiviste de la ville.

courte, tenant de la main droite une balance et s'appuyant sur une pique sommée du bonnet phrygien, debout sur un tertre. *Double légende :* TRIBUNAL — CRIMINEL | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

A l'exergue : BRUXELLES.

Cuivre jaune, attache perdue. Ovale de 32 millim. sur 28.

Voir pl. II, nº 22.

Nous avons publié jadis, nº VII-9, le sceau du tribunal de la commune de la ville libre de Bruxelles, créé le 21 novembre 1792 et qui prit fin en 1793, à la rentrée des Autrichiens dans la capitale du Brabant.

Lors de la réoccupation de notre pays par les Français, l'année suivante, ils installèrent à Bruxelles par arrêté pris par les représentants du peuple Hausmann et Briez, à la place du tribunal de la commune, un nouveau tribunal sous le nom de tribunal criminel et qui devait : « juger en dernier » ressort et sans appel, tous délits contre la sû- » reté des armées de la République, contre les » arrêtés des représentants du peuple et spéciale- » ment contre ceux qui discréditent les assignats, » qui refusent de vendre au prix du maximum et » qui cherchent à affamer le peuple en cachant les » denrées et marchandises nécessaires à sa sub- » sistance. »

Ce tribunal d'exception, qui se rapprochait quelque peu du tribunal révolutionnaire de la terreur, fut installé le 16 septembre 1794.

Il se composait d'un président, de sept juges, d'un accusateur public et d'un greffier. Voici les noms de ces personnages :

Coreman, avocat, *président ;*

A.J, Frison, négociant, *accusateur public ;*

Van der Straeten, brasseur ; Contamine, maire de Maubeuge ; Marchand, de Maubeuge ; Théodore Barbot, ancien officier au 1er bataillon de chasseurs ; Guillaume, capitaine de la 1re compagnie du 1er bataillon de la 72e demi-brigade ; Hardonné, lieutenant au 1er bataillon du Loiret ; Auger, volontaire dans la 7e compagnie du 1er bataillon de la 72e demi-brigade, *juges ;* G Vreven, greffier.

Le traitement des juges était de 5,400 livres, celui de l'accusateur public de 6,000.

Comme on le voit ce tribunal était en majorité composé de Français et le nombre des militaires qui en faisait partie lui donnait une couleur de cour martiale bien caractérisée.

Le premier citoyen belge qui se vit appeler à comparaitre devant lui fut l'avocat François De Vos accusé d'avoir dit que les représentants du peuple étaient à vendre. Il s'en tira avec trois mois deprison et 600 livres d'amende. Deux jours après, Philippe-Jacques Stessels fut condamné à mort pour avoir colporté des assignats contrefaits.

A côté de ce tribunal existait un conseil de surveillance ou de délation, chargé de faire rapport aux représentants du peuple et armé d'un pouvoir

inquisitorial. A Bruxelles, il comptait quinze membres que nous préférons ne pas nommer.

Un second tribunal criminel fut installé à Anvers; les deux tribunaux furent réunis en un seul, composé de treize membres le 1er janvier 1795, et les comités de surveillance furent supprimés.

Ces tribunaux, constate Haussmann dans le rapport qu'il fit à la convention le 24 février 1795 furent, malgré tout, relativement modérés, car « le glaive de la loi n'a eu à frapper de mort que » quelques fabricateurs de faux assignats et des » assassins (1). »

ALPHONSE DE WITTE.

---

(1) DELHAIZE. *La domination française en Belgique*, t. II, pp. 207-228.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science et dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

CORPUS NUMMORUM ITALICORUM. *Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medievali et moderne coniate in Italia o da italiani in altri paesi.* — VOLUME IV. LOMBARDIA (ZECCHE MINORI). — Roma, tipografia della R. Accademia dei Lincei, proprietà del Cav. V. Solvindia, 1913, gr. in-4°, 588 pages et XLVIII planches en photocalcographie dont III supplémentaires.

Le quatrième volume de ce travail considérable sur les monnaies médiévales et modernes de l'Italie et sur celles frappées par des Italiens dans d'autres contrées, traite des monnaies forgées dans la Lombardie, c'est-à-dire dans la région située entre les Alpes, le Pô, le Tessin et le Mincio. Le numéraire issu de l'atelier de Milan sera, à cause de sa grande importance, décrit dans le volume suivant.

Ce nouveau tome de l'immense catalogue illustré, publié sous les auspices de S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie, et qui formera l'œuvre la plus remarquable consacrée à la numismatique italienne des temps postérieurs à l'antiquité, décrit donc les monnaies de la partie la plus riche de l'Italie et où la vie politique a toujours été la plus intense. C'est dire combien est grande la variété du numéraire qui y vit le jour. La série des monnaies de Mantoue,

entre autres, est d'une richesse extraordinaire et place cette suite au premier rang de celles qui ont vu le jour en Italie.

Nous croyons intéressant de signaler à nos confrères de Hollande les imitations de dalders des Pays-Bas, de Scipion Gonzague, prince de Bozzolo (1609-1670), de Jacques Mandrelli, comte de Maccagno (1618-1645) et de Louis Carafa, duc de Sabbioneta (1637-1638). Le second de ces dynastes a aussi contrefait le ducat des Pays-Bas au guerrier armé debout.

Comme ses aînés, le IVe volume du *Corpus nummorum Italicorum* est très soigné au point de vue de l'exécution matérielle.

Vte B. DE J.

MEMMO CAGIATI. *Monete assegnate ad alcune città della Calabria dal XV al XVIII secolo.* Napoli, 1913.

Le savant numismate M. Cagiati vient de publier, dans les *Archives historiques de la Calabre*, quelques pages consacrées à l'étude des monnaies du XVe au XVIIIe siècle, qu'il est permis d'attribuer aux ateliers monétaires de la Calabre : Cosenza, Belmonte, Cantazaro, Pizzo, Reggio et au château de San Giorgio. Beaucoup de ces pièces n'étaient connues des amateurs que pour avoir été mentionnées dans des catalogues de vente. Il importait donc de les reproduire par la gravure et de les étudier. C'est ce qu'a fait M. Cagiati avec autant de soin que de méthode.

A. DE W.

G. SCHÖTTLE. *Geld und Münze im Volksglauben.* Tirage à part de l'*Archiv für Kulturgeschichte.* T. XI, 1913, pp. 320-362.

Bien que la monnaie n'existe que depuis deux mille cinq cents à trois mille ans, la superstition s'est cependant attachée à elle. Elle peut affecter les monnaies et les médailles de deux manières : de façon active, lorsque les pièces détiennent un pouvoir magique et surnaturel ; de facon passive, lorsqu'on s'est procuré les monnaies grâce à des forces surnaturelles.

Certaines de ces croyances proviennent de religions qui ont disparu ; il est des monnaies primitives qui passent pour avoir été données aux hommes par les dieux ; d'autres, au bout d'un certain nombre de siècles, ont été considérées comme sacrées.

Parmi les monnaies qui servent d'amulettes, figurent en premier lieu les *Regenbogenschüssel* ; elles passent pour être tombées du Ciel pendant l'orage. Parmi les symboles chrétiens qui ont communiqué aux monnaies un pouvoir protecteur, citons la croix, l'agneau pascal, les représentations des saints, les inscriptions notant des versets des livres sacrés. Les médailles religieuses jouent également le même rôle.

Certaines monnaies passent pour avoir un pouvoir curatif. Telles les monnaies byzantines à effigies féminines que l'on se figurait représenter sainte Hélène, la mère de Constantin, et qui prétendument guérissaient l'épilepsie et les maladies de cœur.

De multiples superstitions s'attachent à la monnaie, à l'occasion des noces, des baptêmes, des enterrements, et dans le but de devenir riche. L'auteur expose surtout quelles sont les croyances vivaces en Allemagne à ce sujet.

Certains accidents de fabrication des monnaies, tels des chiffres ou des lettres retournés, ont fait considérer les pièces sur lesquelles cela apparaissait comme des monnaies prédisant l'avenir.

Enfin, les personnes qui ont des relations avec les puissances infernales, peuvent arriver, à l'aide de celles-ci, à se procurer les monnaies qui en attirent d'autres, ou des monnaies qui ne cessent de revenir dans les mains de leur propriétaire, lorsqu'elles ont été échangées.

Il est intéressant de constater que les superstitions, loin de disparaître, continuent à vivre, et que, malgré le progrès, il s'en crée sans cesse de nouvelles. N'a-t-on pas vu, avec l'automobile, naître la médaille-fétiche au saint Christophe?

L'humanité est ainsi faite, elle a besoin de talismans, elle aime à y croire, et M. G. Schöttle, en rédigeant son travail, a composé une contribution intéressante à l'histoire des superstitions qui concernent la monnaie et la médaille. On pourrait aisément l'amplifier en réunissant les croyances de chez nous sur ce même sujet; elles viendraient se classer dans le cadre arrêté par M. G. Schöttle.

V. T.

Médaillier Napoléon le Grand ou description des médailles, clichés, repoussés et médailles-décorations relatives aux affaires de la France, pendant le Consulat et l'Empire, par M. BRAMSEN, conseiller intime, président de la Société numismatique de Copenhague. Troisième partie, 1816-1869. Paris-Copenhague, 1913. In-4° de 148 pages.

Le troisième volume du *Catalogue des médailles napoléoniennes* termine la nomenclature des souvenirs numismatiques se rattachant à Napoléon le Grand, entrepris par M. Bramsen, qui ne comprend pas moins de 2,330 nnméros et dont l'établissement a coûté à l'auteur près de dix ans de recherches.

D'excellentes tables complètent ce précieux catalogue, dont le but principal, nous dit M. Bramsen, est « de créer » un trait d'union entre les vendeurs et les acheteurs de » médailles ayant rapport à Napoléon Ier ».

A. DE W.

Les moyens d'échange des protectorats allemands. — Le Dr P. Borchardt vient de publier dans le *Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, nos 7-8 et 11, année 1913, une excellente étude sur les monnaies frappées en Allemagne pour les colonies et sur les objets qui tiennent encore lieu dans ces contrées de moyens d'échange entre les naturels qui en constituent la population. Toutes les ordonnances impériales, tous les décrets des gouverneurs sur la matière sont reproduits et constituent ainsi une documentation qu'il serait difficile de retrouver ailleurs sans d'assez longues recherches.

A. DE W.

Ville de Bruxelles. — *Rapport sur le service des archives communales pour l'année 1912.*

Ce rapport concerne les archives proprement dites, la bibliothèque et le musée communal. Ce dernier comporte des séries numismatiques et sigillographiques. Parmi les

quelques pièces entrées, au cours de l'année 1912, au musée de la ville, nous citerons seulement celles qui furent trouvées dans les déblais faits sur l'emplacement de l'ancien hôtel Dupuich, et que voici :

1° Un blanc au lion de Jean III (1312-1355);

2° Un cuivre de Philippe IV au millésime de 1644;

3° Un jeton de cuivre commémoratif de la mort de l'infante Isabelle. Dugniolle, 3885.

Enfin, dans les déblais exécutés, rue du Marché-aux-Herbes, un liard de 1610, d'Albert et Isabelle.

M. des Marez, qui est bien l'archiviste le plus actif et le plus pratique que nous connaissions, a créé depuis peu une collection d'empreintes sigillographiques concernant Bruxelles, qui est appelée à rendre les plus grands services. Cette série s'est heureusement enrichie, en 1912, de nombreux numéros grâce surtout au concours obligeant du conservateur des archives des Hospices civils de la ville, qui a fourni à M. des Marez une soixantaine d'empreintes de sceaux des églises, hôpitaux et familles patriciennes de la ville, des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

A. DE W.

Koninklijk Kabinet van Munten, Penningen en Gesneden Steenen te 's Gravenhage. — Le rapport du directeur, M. A.-O. van Kerkwyk, s'occupe des acquisitions faites du 1er janvier au 31 décembre 1912. Parmi elles nous signalerons tout particulièrement un superbe exemplaire de la médaille à la calme image de Girolana Sacrata de Ferrare (*Armand*, I, p. 206, 108, et une médaille religieuse allemande d'un très beau caractère. Il y a lieu aussi de citer quelques pièces grecques et romaines

d'excellente conservation et quelques monnaies néerlandaises. Rien à dire des jetons. Parmi les médailles contemporaines entrées au cabinet de La Haye, en 1912, nous constatons avec plaisir qu'un bon nombre sont dues à un artiste belge, M. Godefroid Devreese, dont depuis longtemps la réputation a dépassé nos frontières.

A. DE W.

FAITS DIVERS.

Le jury du Salon international de la Médaille de l'Exposition de Gand s'est réuni le 30 juin et le 1er juillet 1913. Ce fut M. Paul Lambotte, directeur aux Beaux-Arts, qui procéda à son installation. Étaient présents : MM. Alph. de Witte, *président;* V. Tourneur, *secrétaire*; G. Devreese, J. Casier, G. Brunin et Alph. Michaux, *membres*; A. Bruce-Joy, P. Latycheff et J.-C. Wienecke, *suppléants*. M. G. Habich, malade, s'était fait excuser, M. Bosselt était absent.

Voici les récompenses décernées :

MÉDAILLES DE VERMEIL.

MM. Ringel d'Illzach (Allemagne);
Marschall (Autriche);
Sucharda (Autriche);
Spicer-Simson (Angleterre);
Brozzi (Italie).

Rappels.

MM. Kautsch (Autriche);
Brenner (États-Unis);
Lindberg (Suède).

MÉDAILLES D'ARGENT.

MM. Götz (Allemagne);
Hörlein (Allemagne);
Kraumann (Allemagne);
Pfeifer (Félix) (Allemagne);
Schaefer (Autriche);
Cizek (Autriche);
Bonnetain (Belgique);
Lecroart (Belgique);
Le Roy (Belgique);
Vermeylen (Belgique);
Sawyer (États-Unis);
Jeltsema (Pays-Bas);
Günsbourg (Russie);
Runeberg (Russie);

Rappels.

MM. Spaniel (Autriche):
Dubois (Fernand) (Belgique);
Wissaert (Paul) (Belgique);
Gunnar Jansen (Danemark);
Van Goor (Pays-Bas);
Telcs (Hongrie);
Schwegerle (Allemagne);
Monnaie de Lisbonne (Portugal).

MÉDAILLES DE BRONZE.

MM. Dautert (Allemagne);
Kaufmann (Allemagne);
Wysocki (Allemagne);
Beran (Hongrie);
Csillag (Hongrie);

MM. Hedley (Angleterre);
Page (Angleterre);
Baetes (Belgique);
De Cuyper (Belgique);
Delporte (Belgique);
Lorrain (Jenny) (Belgique);
Mauquoy (Belgique);
Romagnoli (Italie);
Hata (Japon);
Hering (États-Unis);
Throndsen (Norwège);
Wissaert (François) (Belgique);
Valgren (Russie);
Maura (Espagne);
Begeer (Pays-Bas);
Dillon (Marie) (Russie);
Malicheff (Russie);
Roch (Clotilde) (Suisse).

Rappel.

M Jourdain (Belgique).

Outre les artistes membres du Jury, s'étaient mis hors concours la section française et MM. Samuel, Paul Du Bois, De Smedt, Matton et Bowcher.

Le nombre des pays représentés était de 18, à savoir : l'Allemagne (36 exposants, 716 médailles); l'Angleterre (10 exposants, 116 médailles); l'Autriche (8 exposants, 239 médailles); la Hongrie (7 exposants, 90 médailles); la Belgique (43 exposants, 748 médailles); le Brésil (1 exposant, 4 médailles); le Danemark (2 exposants, 52 médailles); l'Espagne (3 exposants, 38 médailles); les États-Unis (10

exposants, 99 médailles); la France (44 exposants, 639 médailles); l'Italie (4 exposants, 50 médailles); le Japon (1 exposant, 4 médailles); la Norwège (1 exposant, 31 médailles); les Pays-Bas (10 exposants, 113 médailles); le Portugal (1 exposant, 4 médailles); la Russie (13 exposants, 186 médailles); la Suède (1 exposant, 14 médailles) et la Suisse (2 exposants, 40 médailles).

Il y avait donc en tout, au Salon international de la Médaille à Gand, 197 exposants représentés par 3,183 de leurs œuvres.

On voit par ces chiffres que la mission du jury ne laissa pas d'être difficile.

A. DE W.

Les cours de Numismatique en Allemagne. — Pendant le semestre d'hiver 1913-1914, les cours suivants, concernant la numismatique sont faits dans les Universités allemandes :

Berlin, K. REGLING : Exercices d'introduction à la numismatique (1 h. 1/2).

Breslau, F. FRIEDENSBURG : Introduction à la numismatique de l'antiquité.

Giessen, K. WATZINGER : Types monétaires choisis de la Grande Grèce (2 heures).

Iéna, B. PICK : Introduction à la numismatique grecque (1 heure).

Prague, S. STEINHERZ : Introduction à la numismatique du moyen âge (3 heures).

Vienne, W. KUBITSCHEK : Exercices numismatiques (1 heure).

V. T.

Médailles décernées à titre de récompense par l'Académie de Bruges. — MM. A. de Witte et V. de Munter ont publié, l'un, dans la *Gazette Numismatique* (tome III, p. 7 et 35), l'autre, dans la *Revue Belge de Numismatique* (1909, p 24), des médailles ciselées ou frappées que l'Académie de Bruges décernait à ses lauréats dans la seconde moitié du XVIIIme siècle.

Les récompenses qu'elle leur offrait à l'origine étaient plus modestes, et consistaient en des médailles quelconques, appropriées pour la circonstance.

Deux de ces pièces nous sont connues par des surmoulages, assez médiocres, que possède le Musée Archéologique de Bruges. La première est une médaille frappée pour la ville de Gand, en 1689, à l'occasion du mariage de Charles II et d'Anne de Neubourg (R. B. de N. 1902, pl. III, n° 4), entourée d'un encadrement ciselé, décoré de fleurs et de rinceaux; sur la bordure de cet encadrement, on lit au droit : « JACOBUS DE RYCKE PRIMVS ACADEMIA PICTVRA····· BRVGIS ANNO 1743. » et au revers : SVNT ILLA LABORIS PRAEMIA ».

On a utilisé, pour la seconde, l'une des médailles du Franc de Bruges frappées à l'occasion de la naissance de l'Archiduc Léopold d'Autriche (R. B de N. 1913, pl. XIII, n° 1), en y ajoutant une banderole semi circulaire, ornée de fleurs et terminée par une bélière. La légende du droit n'est qu'en partie lisible : « PRIMVS ····· BRVGIS 18 MAY 17 ···· », voici celle du revers : « IN CONCERTATIONE ARCHITECTVRÆ. »

Les surmoulages de ces pièces ont été donnés au musée, en même temps qu'une importante série de monnaies et de médailles, par les héritiers du graveur brugeois F. de Hondt. Nos recherches pour en découvrir les originaux,

n'ont pas abouti. Nous espérons que si un lecteur de la *Revue*, plus favorisé que nous, les retrouvait, il voudrait bien nous en avertir.

A. V. B.

Un de nos anciens membres étrangers, M. le Dr Storer, de Newport (Rhode Island), États-Unis, vient de recevoir sa médaille modelée par son ami le Dr Makenzie.

M. R. Tait Makenzie, professeur d'éducation physique à l'Université de Pensylvanie, est un sculpteur de mérite qui n'est pas inconnu en Europe.

A. DE W.

Un nouveau cercle numismatique. — Le 9 novembre 1913 s'est fondé à Naples le *Circolo Numismatico Napolitano*, sur l'initiative de M. Memmo Cagiati. Souhaitons une activité féconde à ce nouveau centre d'études.

V. T.

Projet de médaille à l'occasion du mariage de Maximilien-Emmanuel de Bavière. — Deux ans après la mort de sa première femme, l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière contracta, par procuration, à Varsovie, en 1694, une seconde alliance, avec Thérèse-Cunégonde Sobieski, fille de Jean III, roi de Pologne. Un jeton gravé par Roettiers (Dugn. n° 4601) conserve le souvenir de cet événement, et de l'arrivée des nouveaux époux à Bruxelles, le 10 février 1695.

Le magistrat du Franc de Bruges décida de commémorer par la frappe d'une médaille d'or, le mariage du

gouverneur général des Pays-Bas. Voici le texte de cette résolution :

Eodem gaf den heere Burgmre Simon te kennen dat hy onlancx wesende metten heere Grave van Bergeyck aen den Selven heere hadde gheseydt dat hem dochte te conveneeren datmen aen ider heere van dit collegie soude present doen van een goude medaillie van vyf ponden ofte daer omtrent soo in consideratie van thuuwelick van syn Hooght Ele met de Princesse van Polen, als oock in consideratie van menighvuldighe extraordinaire moyelickeden bij hun onderstaen deurende desen oorloghe ten dienste van de Mat, ende van 't gemeente, ende dat sy oock van hunne ordinaire diensten, ende vacatien jaerl. merckel. verliesen door den nieuwen, ende hoogen cours van 't gelt, ende dat den voorn. heere grave was gevallen van 't selve sentiment, selfs met toesegh dat hy de portee vande becostynghe van diere soude doen passeren inde mysen van slants rekenynge, en wiert geresolveert daerinne te consenteren, ende alle 'tselve te laeten ter directie, ende discretie vande heeren Burghmeesters.

Le même jour, (20 décembre 1694), le bourgmestre Simon fit connaître que, s'étant trouvé récemment dans la compagnie du comte de Bergeyck, il lui avait dit qu'il lui semblait convenir d'offrir à chacun des messieurs du Collège une médaille d'or d'une valeur de cinq livres à peu près, tant en considération du mariage de Son Altesse Electorale avec la Princesse de Pologne, que des nombreuses et extraordinaires difficultés qu'ils avaient supportées pendant cette guerre, au service de Sa Majesté et du public, et aussi pour compenser la diminution que leurs émoluments ordinaires subissaient par suite de l'élévation nouvelle du cours de l'argent. Le comte de Bergeyck avait partagé son sentiment, et lui avait promis de faire passer, dans le compte du Franc, la dépense qui en résulterait. La proposition fut approuvée, et l'exécution en fut confiée à la direction et à la discrétion de Messieurs les Bourgmestres.

Resolutieboek du Franc de Bruges, n° 40, fol. 87, r° v°.

Il est probable que cette médaille resta à l'état de projet, car aucun exemplaire n'en est connu. A. V. B.

On a eu l'heureuse idée de réunir en une plaquette les divers discours prononcés lors des funérailles de M. Jean-Baptiste-Jérôme-Marie-Henri de Fayet de la Tour, conservateur adjoint du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, mort subitement dans la nuit du 23 au 24 juin 1913, à l'âge de 58 ans et deux mois.

M. Babelon a tenu à retracer en tête du petit volume, la vie toute d'honneur et de devoir de son savant collaborateur et ami qui, pendant trente-trois ans, partagea ses travaux.

La jolie plaquette de Paulin, reproduite en héliogravure, nous donne le portrait frappant de ressemblance du regretté M. de la Tour que tous les numismates estimaient hautement et que tous regretteront. A. DE W.

Distinctions honorifiques. — Par arrêté royal du 31 octobre 1913, M. Fernand Mazerolle, conservateur du Musée de la Monnaie à Paris et directeur de la *Gazette française de Numismatique*, a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold II.

Par décret du Président du Conseil des Ministres de la République française, en date du 31 mars, M. Victor Tourneur, conservateur adjoint au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique et secrétaire de la Société royale de numismatique, a été nommé officier de l'Instruction publique.

Toutes nos félicitations à ces excellents confrères.

Vte B. DE J.

Le Congrès historique Subalpin qui s'est tenu à Novare du 14 au 17 septembre dernier, a émis le vœu de voir les études des sciences auxilliaires de l'histoire — épigraphie,

paléographie, diplomatique, numismatique, médaillistique, sphragistique et héraldique — poursuivies plus à fond partout. Il souhaite voir la numismatique devenir une science autonome qui ne se bornerait plus à la reproduction et à l'étude des pièces inédites, mais comprendrait la technique et la circulation monétaires, l'épigraphie numismatique, l'art de la médaille, la sigillographie et l'héraldique et enfin pousserait à la publication des documents d'archives intéressant la numismatique A. De W.

La science numismatique a compté des adeptes appartenant à toutes les classes de la société ; mais jusqu'ici il lui manquait un saint. Il paraît aujourd'hui que cette lacune est comblée. La *Revue italienne de Numismatique* nous apprend, en effet, que saint Charles Borromée possédait un grand nombre de belles monnaies antiques dont il désirait se séparer pour consacrer le montant de leur vente à des œuvres pieuses. A. DE W.

Il y a quatre ans à peine, M. le Dr Rizzoli jun. terminait dans le Bulletin du Musée civique de Padoue l'inventaire des sceaux que possède cet établissement et voilà que déjà il est à même de nous donner un premier supplément.

Les sceaux et cachets nouvellement entrés au Musée sont au nombre de 10: ils sont tous italiens à l'exception d'un seul, du XIVe siècle, qui appartient au couvent des Frères Prêcheurs de Nuremberg. Il est probable que la reproduction ne rend pas bien le caractère artistique du sceau, car elle lui donne un aspect flou qui n'est pas dans les habitudes des graveurs allemands de l'époque.

A. DE W.

TROUVAILLES.

Het Handelsblad van Antwerpen, du 13 novembre dernier, signale la découverte faite à Hérenthout, d'un albertin frappé à Anvers, en 1600 (DE WITTE, *Histoire monétaire du Brabant*, n° 893), et à Nijlen, d'une monnaie d'or du XVIIe siècle, d'un comte palatin du Rhin, duc de Bavière, émise à Simmern. Les trouvailles de pièces isolées sont intéressantes à noter au point de vue de la composition de la circulation monétaire à diverses époques.

A. DE W.

Trouvaille de Slype. — Au cours de cet été, des terrassiers qui extrayaient de l'argile à Slype (Flandre Occidentale), au nord du canal de Nieuport à Plasschendaele, de la parcelle renseignée au cadastre, section A, n° 152*b*, découvrirent, à 70 centimètres de profondeur, un pot de terre bleue, contenant des monnaies d'argent. Celles-ci semblent avoir été au nombre d'à peu près 2,000; partagées d'abord entre les ouvriers, elles ont été retrouvées en partie. Nous avons pu en examiner 1,357. A une exception près, ce sont des *esterlins* d'Henri III pour l'Angleterre et l'Irlande, et d'Alexandre II pour l'Écosse.

Les esterlins anglais étaient au nombre de 1,330: deux d'entre eux avaient la croix du revers cantonnée de 4 globules seulement, et deux autres offraient au droit, un buste couronné de face, se rapprochant de celui qu'on observe sur les *esterlins* d'Édouard I.

Les pièces d'Henri III pour l'Irlande étaient au nombre

de 11, celles d'Alexandre II pour l'Écosse, au nombre de 15. Enfin, une pièce offrait au droit une tête de face, d'une facture barbare, et au revers une croix longue, cantonnée de 12 globules. Il nous a été impossible, au cours d'un examen trop rapide, de la déterminer.

La trouvaille de Slype est à rapprocher des nombreuses trouvailles d'esterlins anglais faites en Belgique depuis quelques années ; elle montre une fois de plus combien le numéraire anglais était abondant dans notre pays au XIIIe siècle.

A. V. B.

Sommaire des Revues Numismatiques

ARCHIV FÜR MEDAILLEN UND PLAKETTENKUNDE. I, 1, 1913-1914. — G.-F. HILL. Médailles de la famille Bolanio. — JEAN DE FOVILLE. Médaille de l'amiral de Coligny. — VICTOR TOURNEUR. Jacques Zagar et la médaille d'Everard Back. — E.-W. BRAUN-TROPPAU. Plaquettes de Paul Flind. — B FORRER. Le moule d'une médaille inconnue du Strasbourgeois Jörg Betscholt, par Chr. Weiditz. — G. HABICH. Supplément relatif à Ch. Weiditz. — G. HABICH. Contribution à l'étude de Hans Kels. — HANS STÖCKLEIN Alessandro Abondio.

ATTI E MEMORIE DELL' ISTITUTO ITALIANO DI NUMISMATICA. — T. I, 1913. A. ALLOCATELLI. Sceau d'un gibelin romain du XIe siècle. — M. CAGIATI. Classification des monnaies de Messine de Fréderic II et Fréderic III. — L. CESANO. De la circulation de l'AES GRAVE en Italie. Nouveaux dépôts. — G. DATTARI. Les monnaies des successeurs de Constantin le Grand jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident. — E. MARTINORI. Pour un recueil de

documents relatifs à la monnaie. — A. SALINAS. Notes de Numismatique d'Agrigente; La Numismatique et les collections publiques en Italie. — A. SAMBON. Les anciens collectionneurs de monnaies de l'Italie méridionale. — C. SERAFINI L'autorité pontificale et les monnaies du Sénat romain.

BERLINER MÜNZBLÄTTER. *Septembre* 1913. — R. NADROWSKI. Les monnaies de la Bible. — EM. BAHRFELDT et W. REINECKE. La trouvaille de Bardewick (suite). — J. V. KULL. Numismates et collectionneurs du XVIe siècle. — ÉM. BAHRFELDT. La trouvaille de deniers de Netzow (deniers allemands du XIVe siècle).

Octobre 1913. — ÉM. BAHRFELDT. — La médaille de l'Empereur Guillaume, par le professeur Marschall. — R. FORRER. Classification des monnaies des Salassi. — ÉM. BAHRFELDT et W. REINECKE. La trouvaille de Bardewick (suite). — J. MAYBAUM. Supplément à la Numismatique de la Poméranie au moyen âge, de Dannenberg.

Novembre 1913. — G. SCHÖTTLE. Les fabrications de fausse monnaie à Masserano et Crevacuore, et leur introduction en Allemagne vers 1620. — ÉM. BAHRFELDT et W. REINECKE. La trouvaille de Bardewick (suite). — C. SHWETZ. La médaille de la guerre d'Espagne du duc Guillaume de Brunswick. — L. V. L. Monnaies de l'Empire allemand.

BLÄTTER FÜR MÜNZFREUNDE. *Août-Septembre* 1913. VON SHRÖTTER. L'ordonnance monétaire d'Empire de 1524. — H. BUCHENAU. Monnaies du moyen âge rares ou inconnues. — J. V. KULL. Médailles, jetons et méreaux de l'abbaye bénédictine de Saint-Emmeran à Ratisbonne. — LE MÊME. Médaille sur la mort de la comtesse palatine Marie, épouse de Louis-Henri-Maurice à Simmern. —

ENGELCKE. Numismatique de l'évêché de Verden. — Nouvelles monnaies chinoises.

Octobre. — H. BUCHENAU. Monnaies du moyen âge rares ou inconnues. — LE MÊME. Jeton aux armes de Wurzbourg et du Palatinat de Bavière. — J. KAHN. Un denier de Mayence au Saint-Martin (XIIe siècle).

Novembre 1913. — H. BUCHENAU Monnaies du moyen âge rares ou inédites. — Un trésor en Thuringe renfermant des monnaies romaines. — W. BRAMBACH. À propos de l'ordonnance d'Empire de 1524. — P. WEINMEISTER. Un méreau inédit de Hesse-Schaumburg.

BOLLETTINO ITALIANO DI NUMISMATICA *Juillet-Août* 1913. — L. LAFFRANCHI. Liberatori urbis suae. Essai de Numismatique constantinienne. — IS. VOLONTÉ. Le papier monnaie d'Italie (suite). — S. RICCI. La médaille en l'honneur d'Alexandre Durini.

Septembre-Octobre 1913. — AL. CORTESE. Caractères extrinsèques du monnayage de Savone. — S. RICCI. Cinquante années de vie numismatique en Italie (suite). — Les fêtes constantiniennes et la médaille commémorative de l'Édit de Milan.

FRANKFURTER MÜNZZEITUNG. *Septembre* 1913. — P. JOSEPH. Les monnaies et les médailles des Wild- et Rheingraven, princes de Salm (suite). — LE MÊME. À propos de la Numismatique de Cologne de M.-A Noss.

Octobre et Novembre 1913. — Mêmes articles (suite).

MITTEILUNGEN DER OESTERR. GESELLSCHAFT FÜR MÜNZ- UND MEDAILLENKUNDE. *Août* 1913. — W. ENGELMANN. Le monument de l'empereur Joseph à Vienne et la médaille (suite). RENNER. Nouvelles médailles et plaquettes.

Septembre. — W. ENGELMANN. Le monument de l'em-

pereur Joseph à Vienne et la médaille (fin). RENNER. La médaille à la XIe exposition d'art au Palais de Glaces à Munich. — RENNER De l'atelier de Hans Schaefer.

Octobre.— V. VON RENNER. La trouvaille de Marbach im Walde sous un nouveau jour. — J. THEMESSL. La médaille du centenaire de Carinthie.

MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN. *Août* 1913. — A. VON LŒHR. La médaille moderne (fin).

Septembre 1913. — R. MÜNSTERBERG. A propos des noms de magistrats sur les monnaies grecques.

RASSEGNA NUMISMATICA. — G DATTARI. La valeur de l'Antoninianus et la réforme monétaire de Caracalla. — A. BLANCHET. Sceau du chapitre de Sainte-Lucie.

REVUE NUMISMATIQUE. 1913, 3e fasc. — MISS A BALDWIN. Les monnaies dites incertaines du Pont ou du royaume de Mithridate Eupator. — ET. MICHON. Nouveaux poids antiques du Musée du Louvre. — J DE MORGAN. Contribution à l'étude des ateliers monétaires sous la dynastie des rois Sassanides de Perse. — J. BAILHACHE. La demi-florette de Charles VII. — CH. LE HARDELAY. Contributions à l'étude de la numismatique vénitienne.— R. JAMESON. La trouvaille de Vourla (note complémentaire). — C. MAYER. Monnaies juives.

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE 1913, fasc. 1. — L. IMHOOF-BLUMER. Monnaies grecques antiques. — W. WAVRE et E. DEMOLE De la succession des Brandebourg aux Longueville. 1707-1722.— R. VALLENTIN DU CHEYLARD. Notes sur quelques médailles provençales et sur de faux louis de Louis XVII. — J. GRUAZ. Les trouvailles monétaires du Chasseron (monnaies romaines de Pompée à Héraclius I).

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA. XXVI, 1913, fasc. III. — FR. GNECCHI. Tribunicia potestas ou Tribunicia potestate functus? Un rebus constantinien. — L. LAFFRANCHI. Le monnayage d'Auguste. — G. PANSA. L'atelier monétaire de Lanuvium et les attributs de Junon Sospita. — G DATTARI. A propos des moules à fondre les monnaies impériales romaines. — M. CAGIATI. Les monnaies du grand comte Roger appartenant à l'atelier de Mileto. — A. MAGUAGUTI. La plus célèbre collectionneuse de la Renaissance (Isabelle d'Este). — G. CASTELLANI. Lettres de Guido Antonio Zanetti.

THE NUMISMATIC CHRONICLE, 1913, fasc. III. — G. F. HILL. Monnaies grecques acquises par le Musée britannique. — C. H. DODD. Chronologie des guerres danubiennes de l'empereur Antonin. — H. A. GRUEBER. La trouvaille de Douglas, de monnaies et d'ornements anglo saxons. — H. SYMONDS. Graveurs anglais de l'époque des Tudor et des Stuart (1485-1688).

TIJDSCHRIFT VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE. — W. K. F. ZWIERZINA. Histoire numismatique du règne de S. M. la reine Wilhelmine VI. — A. SASSEN. Les fabricants de deneraux du nord des Pays-Bas. — Mlle M. DE MAN. Un méreau inédit de la corporation des chirurgiens ou de Saint-Cosme et de Saint-Damien à Middelbourg. — S. MULLER. Médailles d'honneur (extraits des comptes de Nimègue faisant mention de l'octroi par la ville de sa médaille d'honneur (1532-1588). — W. K. F. ZWIERZINA. Une médaille de noces d'or ciselée (M. et Mme J. S. de Flines, 1911. Dessin de C. Begeer, exécution de E. Voet, graveur). Notice nécrologique de S. Wigersma.

V. T.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1913.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, 140 à 143. — *Blätter für Münzfreunde*, 8 à 11. — *Frankfurter Münzzeitung*, 153 à 155. — *Archiv für Medaillen und Plakettenkunde*, I, 1.

Autriche-Hongrie. — *Wiadomości numizmatyczno-archeologiczne*, 1913, nos 8, 9, 10. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, 1913, nos 7 à 9. — *Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, 360 à 362.

Belgique. — Académie royale d'archéologie : *Annales*, V, 2 ; *Bulletin*, 1913, 1. — Cercle archéologique et historique d'Audenarde : *Annales*, IV, 3. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc., 8, 9, 10 ; *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1913, nos 2-3. — *Durendal*, 7, 8, 9, 10. — *La vie internationale*, IV, 2 3. — *La Gazette numismatique*, 1913, 1-2. — *Revue bibliographique belge*, 1913, 2. — Société royale d'archéologie de Bruxelles : *Annales*, XXVII, 1. — Cercle historique et archéologique de Courtrai : *Bulletin*, X, 3. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, 1913, 4-5. — *L'ancien pays de Looz*, 1913, 1-2, 3-4. *Chronique archéologique du Pays de Liége*, 1913, 7, 8-10. — *Archives belges*, 1913, nos 7-8. — *Wallonia*, 7-8, 9-10 ; *Table*

des tomes XVI à XX. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1913, 3 4.— Cercle archéologique de Malines : *Annales*, XXIII. — Société archéologique de Namur : *Annales*, XXXI.

Canada. — *The Canadian antiquarian and numismatic journal*, X, 3

États-Unis d'Amérique. — *American journal of archaeology* XVII, 3.

France. — Société de Borda : *Bulletin*, 1913, 3. — *Revue numismatique*, 1913, 2-3 : Société nationale des antiquaires de France : *Bulletin*, 1913, 2. — *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1913, I-VI ; *Polybiblion* (part. litt. et part. techn), 1913, juillet à octobre. — *Répertoire d'art et d'archéologie*, 1913, 2 ; *Index*, 1912.— *Dictionnaires des antiquités grecques et romaines*, fasc. 48.

Grande-Bretagne. — Antiquarian Society of Cambridge : *Proceedings*, 64 ; *List of the members*, 1913 ; *Publications*, 8°, n° XLVI.— *The Numismatic Chronicle*, 1913, 3. — *Numismatic Circular*, 9, 10, 11.

Italie. — *Bollettino italiano di numismatica*, 1913, 4-5. — *Rivista italiana di numismatica*, 1913, 3. — *Rassegna numismatica*, 1913, 5. — Istituto italiano di numismatica : *Atti*, I. — *Il supplemento all' opera* (Cagiati), III, 8 à 10.

Pays-Bas. — K. Kabinet van munten, penningen en gesneden steenen : *Verslag*, 1912.

Portugal. — *O archeologo português*, XVI.

Suède. — K. Vitterhat. Historie och antiquitéts akademie : *Fornvannen*, 1912.

Suisse. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève : *Bulletin*, III, 7. — *Revue Suisse*, XIX, 1.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

Corpus Nummorum Italicorum. Vol. IV. Lombardia. Rome, 1913, gr. in-4°, 588 pages et XLVIII planches. (Don de S. M. le Roi d'Italie.)

Alvin (Fréd.). — *La médaille de Guillaume de Bury, chanoine de l'Église métropolitaine de Malines*. Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (6 p., 1 pl.).

— *Mélanges numismatiques. Duché de Brabant. Évêché de Liége. Comté de Reckheim. Seigneurie d'Overyssel. Seigneurie d'Utrecht.* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (8 p., 1 pl.).

BAHRFEDT (EMIL). — *Brandenburgische-preussische Münzstudien.* Berlin, 1913; in-8° (173 p., 55 fig.).

BIGWOOD (GEORGES). — *Leçon introductive au cours d'histoire des doctrines économiques.* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (18 p.).

— *Les nouveaux impôts.* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (28 p.).

BORCHARDT (PAUL). — *Les moyens d'échange des protectorats allemands.* 2 n°s du *Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, 1913.

BORDEAUX (PAUL). — *La garde nationale et les volontaires de Beauvais et de l'Oise au début de la Révolution. Leurs boutons d'uniformes.* Beauvais, 1913; ext. in-8° (26 p., fig.).

— *Fabricacion en Birmingham el año 1796 de falsos reales de o ocho españoles contramarcados en China.* Madrid, 1910; ext. in-8° (14 p., fig.).

BRAMSEN (L.). — *Médaillier Napoléon le Grand.* 3e partie, 1816-1869, pet. in-4°, 148 p. Paris, 1913.

CAGIATI (MEMMO). *Monete assegnate ad alcune città della Calabria dal XV al XVIII secolo.* Naples, 1913; ext. in-8° (29 p., grav.).

DE JONGHE (le Vte BAUDOUIN). — *Demi-patagon frappé à Bruges par Philippe V, roi d'Espagne, comte de Flandre.* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (10 p., grav.).

DE MAN (MARIE). — *Geschiedenis van een klop op Utrechtsche stuivers.* La Haye, 1913; ext. in 8° (12 p.).

DONNET (FERNAND). — *Une œuvre intime du sculpteur J.-C. De Coek,* Anvers, 1913; ext. in-8° (34 p., pl.).

— *Note sur quelques seigneurs de Hollenfels.* Luxembourg, 1913; ext. in-8° (10 p., grav.).

— *Sceaux de familles anversoises aux XIVe et XVe siècles. II. Van Hoboken.* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (11 p., pl.).

GNECCHI (FRANCESCO). — *Appunti di numismatica romana: CVII Tribunicia Potestas o Tribunicia Potestate (Functus); CVIII Un Rebus Costantiniano.* Milan, 1913; ext. in-8° (8 p., fig.).

HERMANS (CH.). — *Souverain d'or inédit de l'Empereur Joseph II, frappé à Bruxelles,* Bruxelles, 1913; ext. in-8° (5 p., grav.).

SAMBON (ARTURO). — *I tornesi falsi di Ferdinando I d'Aragona coniati a Napoli a Barletta, a Gaeta, a Cosenza, a Lecce, a Capua e ad Isernia.* Naples, 1913 ; ext. gr. in-8° (9 p.).

TOURNEUR (VICTOR). — *Les villes amirales de l'Orient gréco-romain.* Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (20 p.).

VALLENTIN DU CHEYLARD (R.). — *Prix — fait relatif auchâteau de Saint-Gervais* (1669). Viviers, 1911 ; ext. pet. in-4° (6 p.).

— *Bail de l'abbaye de Bonlieu.* Viviers, 1911 ; ext. pet. in-4° (12 p.).

— *Variétés maçonniques.* Viviers, 1911 ; ext. pet. in-4° (5 p.)

— *Notes sur la circulation en Dauphiné des espèces de Monaco.* Genève, 1910 ; ext. in-8° (7 p.).

— *Une lettre de Barnave.* Paris, s. d.; ext. in-8° (2 p.).

— *Scel de Raymon d'Aurengua.* Bruxelles, 1910 ; ext. in-8° (pp. 385-404, grav.).

— *La revision des feux de 1435 et l'atelier monétaire de Mureils.* Valence, 1913 ; ext. in-8° (24 p.).

— *Brulement de quelques livres à Grenoble,* 1744-1754. Grenoble, 1913 ; ext. in 8° (18 p.).

— *Mélanges de numismatique, XVIIe siècle.* Bruxelles, 1911 ; ext. in-8° (28 p., grav.).

— *Table des espèces d'or et d'argent imprimée à Vienne* (1624). Grenoble, 1911 ; ext. in 8° (11 p.).

— *Contrat d'apprentissage d'un potier d'étain* (1590). Privas, 1911 ; ext. in-8° (8 p.).

— *Antiquités découvertes à Vaison et à Orange.* Caen, 1911 (37 p., pl. et grav.).

— *Notes sur quelques médailles provençales et sur de faux louis de Louis XVII.* Genève, 1913 ; ext. in-8° (12 p.).

— *Cartes des départements des Hautes Alpes, de la Drôme et de l'Isère.* Valence, 1912 ; in 8°.

— *Suppression de quelques ouvrages* (1759-1785). Grenoble, 1911 ; in-8° (16 p.).

— *Essai sur quelques loges du Bas-Dauphiné à la veille de la Révolution.* Paris, 1912 ; ext. in-8° (67 p.).

— *Essai sur la poputation des taillabilités du Dauphiné d'après les mémoires des Intendants* (1698-1762). Introduction. Valence, 1912 ; in-8° (XIV p.).

— *Note sur Jean Rigaud* (1669). Cavaillon, s. d., (7 p.).

— *Reconnaissance d'homme féodal et juridiciable en faveur de Louis d'Urre* (1587). Cavaillon, 1911 ; ext. in-8° (9 p.).

— *Le général de Saillans* (1764). Cavaillon, s. d., ext. in-8° (8 p.).

— *Notes sur le mandement de Crussol au XVIe et au XVIIe siècles.* 1re partie. Privas, 1899 ; ext. in-8° (173 p.).

— *Essai sur les œuvres de Marc de Berulle imprimées à Grenoble.* Grenoble, 1910 ; in-8° (16 p.).

— *Essai sur la population des taillabilités du Dauphiné d'après les mémoires des intendants* (1698-1762). Valence, 1912 ; in-8° (XIV-498 p.).

R. Vallentin du Cheylard. — Extrait du *Dictionnaire biographique de la Drôme.* Paris, ext. in-8°, s. d. (16 p., portr.)

Villain (J.). — *Généalogie de la Famille Odouard* (*Audoard. Odoard*). Saint-Etienne 1909 ; ext. gr. in-8° (7 p., fig.).

— *Généalogie de la famille de Vallentin du Cheylard.* Saint-Étienne, 1909 ; ext. gr. in-8° (14 p., pl. et fig.).

Visart de Bocarmé (Albert). — *Deux médailles frappées pour le Franc de Bruges à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold en* 1716. Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (15 p., pl.).

— *Jetons de la ville de Bruges.* Bruxelles, 1912 ; ext. in-8° (62 p., pl.).

— *La médaille contemporaine au Salon international de Gand.* Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (30 p.).

Wayne (Will) et Demole (Eugène) — *De la succession des Brandebourg aux Longueville*, 1707-1722. Genève. 1913 ; ext. in-8° (16 p.).

Witte (Alphonse de). — *Note sur Jean-Henri Simon, graveur en pierres fines et médailleur.* Bruxelles-Louvain 1912 ; ext. in-8° (20 p.), rel. (*ex libris*).

— *Deux jetons scabinaux flamands inedits du XVIIIe siècle.* Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (10 p., grav.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

Gand. *Exposition universelle et internationale* 1913. Catalogue. L'art ancien dans les Flandres (édit. franç. et édit. flam.), tome II, Beaux-Arts. Œuvres modernes. Miniatures. Médailles. Architecture. Monnaies. Médailles. Jetons. Catalogue n° 114 (Charles Dupriez,

Bruxelles). — Münzauktion (Leo Hamburger, Francfort s/Mein). — Auktion-katalog (S. Rosenberg, Francfort s/Mein). — Verzeichniss verkäuflichen Münzen und Medaillen, n° 11 (F. Redder, Leipzig). — Versteigerungs-katalogen, n° XXXIV-XXXV-XXXVI (Adolph E. Cahn, Francfort s/Mein). — Auktion-katalog (A. Riechmann und C°, Halle s/Sprée). — Auktion antiker Münzen aus dem Besitze von Baron Friedrich von Schennis (Dr Jacob Hirsch, Munich). — Sammlung Carl Schwalbach (Rosenberg Hannovre). — Monnaies de la République romaine. — Monnaies antiques, etc. (Ét. Bourgey, 28 octobre 1913, Paris). — Catalogo di Monete antiche e moderne in vendita a pezzi segnati (Nicolò Major, Venise). — Catalogus LIX, juillet 1913. Monnaies du moyen âge, médailles des chemins de fer, ponts et canaux, médailles de tir, octobre 1913. Collection Le Maistre *Pax in nummis* (J. Schulman, Amsterdam).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. A. de Witte.

Pavie. Demi-denier d'Othon I ou Othon II. Argent.

Navarre. Henri d'Albret (1516-1555). Liard. Billon.

Deux Siciles. Philippe IV (1621-1665). *Publica*, pièce de quatre tournois. Cuivre.

Savoie. Victor Amédée. Pièce de 5 sols. Cuivre.

Haïti. 1 centime. 1846. Cuivre.

Jeton aux effigies de Napoléon III et de Victor-Emmanuel II.

Acquisition.

J.-C. Wienecke. Médaille du 50e anniversaire des chemins de fer néerlandais. Cuivre. (Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'Art.)

Bruxelles, le 15 novembre 1913

Le bibliothécaire,
Victor Tourneur.

Imitations seigneuriales limbourgeoises

DU XVe SIÈCLE

des petits parisis royaux français

PLANCHE III

Le *système parisis* semble avoir été mis en usage sous Philippe Ier (1060-1108). Le parisis valait un quart en sus du tournois, de sorte que 15 deniers [illegible] is faisaient un sou de 12 deniers parisis.

[illegible] ppe VI de Valois (1328-1350), qui fit frapper u[illegible] nombre de variétés de la *monnaie parisis*, est le seul souverain qui fit forger des pièces d'or et d'argent de ce système. C'est sous son règne que fut émis un double parisis res[illegible]blant beaucoup, quant aux types, au simple parisis de Jean II le Bon (1350-1364), pièce prototype de nos imitations seigneuriales, mais ayant des légendes autres. Cette monnaie porte, au droit, FRA / NCO sur deux lignes.

Nous décrivons sous le n° 2 un pied-fort superbe de cette pièce dont nous devons d'excellents mou-

lages à l'amabilité de M. Dieudonné, conservateur-adjoint du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale à Paris, à qui nous adressons nos plus vifs remercîments.

1. *Droit*. Dans le champ FRA / NCO sur deux lignes sous une couronne coupant la légende.

Légende. PhILLIPVS ✦ REX.

Revers. Croix fleurdelisée à branches égales.

Légende. ♛ MONETA ∴ DVPLEX.

Billon.

Planche III, nº 1. Cabinet des médailles de Paris.

2. Pièce semblable de poids simple.

Billon.

Planche III, nº 2. Cabinet des médailles de Paris.

Jean II le Bon (1350-1364) fit forger des parisis qui sont aux mêmes types que ses doubles parisis inspirés de ceux de son prédécesseur. Ce parisis est la pièce prototype de nos imitations seigneuriales. En voici la description.

3. *Droit*. Dans le champ FRAN sous une couronne coupant la légende, au lieu de FRA / NCO sur deux lignes du double parisis de Philippe de Valois.

Légende. ♛ IOhANNES REX.

Revers. Croix fleurdelisée à branches égales.

Légende PARISIVS ∘ CIVIS.

Billon.

Planche III, nº 3. Collection Félix Collombier.

Cette rare monnaie, inconnue à de Saulcy lorsqu'il rédigea, en 1880, son *Histoire monétaire du roi Jean*, a été découverte à Amiens, en 1904 (1). Son possesseur, que nous ne pouvons assez remercier de son obligeance, a bien voulu nous confier cette grande rareté numismatique pour en faire exécuter la reproduction pour notre planche.

L'on connaît aussi des doubles parisis de Jean le Bon semblables à ses simples parisis mais portant une autre légende au revers.

Charles V (1364-1380) ne paraît pas avoir frappé de petits parisis aux types de celui que nous venons de décrire.

Charles VI (1380-1422), Louis XI (1461-1483) et peut-être Charles VIII (1483-1498) en ont fait forger de semblables. On n'en connaît pas qui puissent être attribués à Charles VII (1422-1461). Le classement des petits parisis au nom de Charles est d'ailleurs loin d'être certain.

Les petits parisis français n'ont pas été l'objet d'imitations seigneuriales nombreuses dans nos

(1) MM. F. Collombier et P. Bordeaux ont fait connaître, dans un remarquable article : « Deniers parisis inédits de Jean le Bon, roi de France et de Charles IV, roi des Romains », paru dans la *Revue numismatique* de 1905, page 218, cette précieuse monnaie ainsi qu'une imitation seigneuriale de la même pièce, que, par suite de la conservation insuffisante d'une partie de la légende, ils ont proposé d'attribuer à cet empereur. Possédant un exemplaire très bien conservé de ce dernier parisis, nous le restituons à la fin de cette notice à son auteur Jeanne de Merwede, dame de Steyn et de Gerdingen, attribution également examinée par MM. F. Collombier et P. Bordeaux.

anciennes provinces. Nous connaissons, pour notre part, quatre de ces copies dont deux ont été frappées à Reckheim et deux à Gerdingen.

Reckheim, qui donna son nom à une seigneurie importante, paraît remonter à l'époque romaine. C'est un petit village de l'arrondissement de Tongres, sur la rive gauche de la Meuse. Le premier seigneur de Reckheim, dont l'existence est certaine, est Gisbert de Bronckhorst, qui vivait encore en 1140. Cette seigneurie, qui fut élevée au rang de baronnie et plus tard à celui de comté, fut successivement possédée par des dynastes des maisons de Bronckhorst, de la Marck, de Steyn, de Sombreffe, de Pirmont, de la Marck, de Hennin, de Vlodorp, de Quadt de Wyckradt et de Lynden. La suite numismatique des seigneurs de Reckheim est une des plus nombreuses et des plus intéressantes qui existent.

Nous croyons pouvoir attribuer à l'un des trois Guillaume de la maison de Sombreffe, qui se sont succédé à Reckheim de 1397 à 1484, le petit parisis suivant :

4. *Droit.* Dans le champ, entre une grande couronne qui coupe la légende et un trait horizontal, les lettres FRAN.

Légende. — GVVILhELS.

Revers. Croix fleurdelisée à branches égales.

Légende. ♛ PARITEN : CIVIAS.

Billon noir.

Planche III, nº 4. Notre collection.

Cette monnaie, dont la légende du revers reproduit presque correctement celle des pièces prototypes, est une variété notable et, peut-être, un peu plus ancienne, de celle qui suit et que nous avons déjà publiée dans cette Revue, année 1903, page 324, en la donnant à Reckheim.

5. *Droit.* Dans le champ, entre une grande couronne qui coupe la légende et un trait horizontal, les lettres (K)? ꝼAꝺ (Kharpen) (?)

Légende. — GVVILꝼ ·· LS.

Revers. Croix fleurdelisée à branches égales.

Légende. ⚜ PAI ··· TA : RЄ(K) Є(M).

Billon noir.

Planche III, nº 5 Notre collection.

Quoique le mot RЄ(K) Є(M) ne soit pas absoument certain, nous avons proposé d'attribuer cette pièce à Reckheim.

L'abréviation FRAꝺ du droit de la pièce prototype a été remplacée à dessein, croyons-nous, par KꝼAꝺ (?), se rapportant peut-être à Kerpen, seigneurie dont Guillaume de Sombreffe avait hérité de sa mère. Si cette lecture est admise, notre pièce ne peut appartenir qu'à Guillaume II (1400-1475) ou à son fils Guillaume III (1475-1484).

L'existence du parisis suivant, certainement frappé à Gerdingen, localité assez voisine de Reckheim, est un argument de plus en faveur de l'attribution des deux pièces précédentes à cette seigneurie.

6. *Droit.* Semblable à celui du n° 4.
Légende. — KAROLVS : REX.
Revers. Semblable à celui du n° 4.
Légende. ♛ MOETA : DE : GERD'.

Billon noir.
Planche III, n° 6. Notre collection.

Cette jolie monnaie est une imitation du petit parisis de l'un des rois de France au nom de Charles, dont elle reproduit fidèlement le droit. La lecture du revers de notre monnaie étant incontestable, son attribution à Jeanne de Merwede, déjà dame de Gerdingen en 1450 et, à partir de cette année, dame de Steyn par la mort de Guillaume de Bréderode, époux de Marguerite de Merwede, sa sœur, l'un et l'autre décédés sans enfants, ne peut faire l'ombre d'un doute.

Gerdingen, dont l'histoire est peu connue, et que certains ont confondu avec le village actuel d'Ordinghen, près de Saint-Trond, faisait partie du canton de Brée, arrondissement de Tongres.

Notre Jeanne mourut en 1469, puisque, après le décès de celle-ci (1), la seigneurie de Gerdingen fut relevée, le 27 juin 1469, par Jean Rode de Opsynnich en qualité de mambour et de mari de Catherine de Hoensbroick, fille de Jeanne

(1) V. *Archives provinciales de Hasselt, Cour Féodale de Curange. Reliefs sous Louis de Bourbon*, n° 6, fol. XVI, v°. Un extrait de cet acte nous a été très aimablement communiqué par M. Hansay, conservateur des Archives de l'État à Hasselt, que nous remercions vivement de sa grande obligeance.

de Merwede et de Daniel Hoyns. Jeanne avait épousé en premières noces ce Daniel Hoyns, probablement Hoyns(broick). Devenue veuve, elle se remaria à Nicolas van Aelstorp, *alias* van der Hoyven. Cette même Catherine de Hoensbroick se trouve désignée, dans un acte de 1467, sous le nom de Katherine van den Broecke, écrit vraisemblablement pour van Hoens(broecke).

MM. F. Collombier et P. Bordeaux ont fait connaître, dans l'intéressante notice dont nous avons parlé plus haut, un exemplaire assez mal conservé de notre pièce. La légende du revers de cette monnaie, peu lisible quant au nom de la localité où elle fut forgée, après les avoir fait hésiter entre la Gueldre et Gerdingen pour patrie de ce parisis, la leur a fait donner à Charles IV, roi des Romains. La publication de notre pièce résout définitivement la question en faveur de Gerdingen, solution déjà proposée par le Dr H. Buchenau dans les *Blätter für Münzfreunde* de 1905, n° 9.

Vte Baudouin de Jonghe.

Quelques variétés de monnaies du Brabant

faisant partie de ma collection

PLANCHE IV.

Le monnayage brabançon est aussi riche qu'abondant. Non seulement il comprend un grand nombre de types monétaires différents, mais encore, le plus souvent, chacun de ces types présente des variétés qu'il est intéressant de noter à divers points de vue.

C'est ce qui nous a décidé à faire connaître quelques variétés de pièces connues que renferme notre collection.

Sous le n° 1 — correspondant au n° 565 de l'ouvrage de M. A. DE WITTE (1) — variété avec LIM du double denier de Philippe le Beau mineur, courant pour 6 sols.

Sous le n° 2, autre variété avec LIMB.

Sous le n° 3, correspondant au n° 661, demi-réal d'or de Charles V. Variété avec étoiles entre les

(1) *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire romain.*

mots de la légende. L's de *Carolus* à peine visible, les R fermés en B. — Variété des aigles — la langue sortant du bec — et variété des croix fleurdelisées.

Sous le n° 4, correspondant au n° 662 du même ouvrage, variété : la main d'Anvers des deux côtés.

Sous le n° 5, correspondant au n° 663 du même auteur, variété : l'étoile ⁂ se trouve au droit; au revers une petite couronne et des étoiles entre les mots de la légende.

Sous le n° 6, correspondant au n° 724, cinquième de daeldre de Philippe II pour Anvers avec 5 ⁂ 6, au lieu de 65 pour 1565.

Sous le n° 7, correspondant au n° 725, cinquième de Philippus daeldre, variété sans étoile entre la date 1564, l'étoile de Maestricht se trouvant placée au revers, à droite de la couronne.

Sous le n° 8, correspondant au n° 727, dixième de daeldre, variété avec 64 pour 1564.

Sous les n°s 9 et 10, correspondant au n° 711 de l'ouvrage précité, deux variétés de Philippus daeldres pour le Brabant, avec, comme marque d'atelier, deux différents lis (⚜ et ⚜). Nous avons trouvé la vignette de la première de ces pièces dans un ouvrage publié par Jérôme Verdussen, imprimeur de la Monnaie de Sa Majesté, demeurant autrefois dans la rue dénommée actuellement rue des Peignes, puisqu'on a changé le nom de Kammerstraat (kammer signifie brasseur) en Kam-

menstraat, à l'enseigne : *Au Lion Rouge*, 1627. Cette vignette n'est accompagnée d'aucune description ou explication. Je laisse à d'autres le soin de décider où ces pièces ont été frappées. Le lis est le différend de l'atelier de Bruges, et les monnaies sont forgées pour le Brabant (?)

Sous le n° 11, nous voyons se présenter le même fait anormal : un patagon de Philippe V, de 1644, frappé pour le Brabant, ayant comme marque d'atelier une tour ⊠ (Tournai) ; encore un point d'interrogation, comme pour les numéros précédents.

Viennent ensuite les pièces obsidionales de Bréda, reproduites sous les n°s 12 et 13 et qui correspondent à la figure 38, tome II, page 299, de l'ouvrage de M. A. de Witte. Le n° 13 en diffère sensiblement par les dimensions : il est donc à supposer que d'autres exemplaires existent. Cependant M. A. de Witte, semble ne pas avoir rencontré ces exemplaires en nature; aussi suis-je heureux de les reproduire comme faisant partie de ma collection.

Enfin je citerai une couronne d'or de Philippe II, de belle conservation, variété du n° 706, reproduite sous le n° 14 de ma planche. Les lions et les briquets y sont placés en ordre inverse dans les cantons de la croix, et les étincelles, sortant des briquets, remplacées par une rosette.

Ch. Hermans.

LES JETONS

DE LA

Chambre des Courtiers et de la Chambre de Commerce

DE BRUGES

« Le courtier est l'intermédiaire obligé entre deux » marchands qui ne se connaissent pas et souvent » ne se comprennent pas; il préside à leurs con- » ventions pour en constater la réalité, c'est-à- » dire pour en garantir la preuve et l'exécu- » tion. (1) »

On peut inférer de ce qui précède, que des courtiers ont existé à Bruges, dès que le commerce y eut pris une certaine extension; quoi qu'il en soit, nous les trouvons mentionnés pour la première fois en 1240: une charte de cette année (2), qui réorganise la magistrature, exclut de l'éche-

(1) Gilliodts van Severen. « Les anciens règlements de la Corporation des Courtiers de Bruges » (*La Flandre*, XII, p. 122).

(2) Archives de Lille, quatrième cartulaire de Flandre, pièce 72.

vinat, notamment, les *Makellarii* (forme latinisée du flamand *Makelaar*) ou courtiers (1).

Une même corporation réunissait les *courtiers* et les *hôteliers*, qui hébergeaient la personne et les marchandises des négociants étrangers venant trafiquer à Bruges. Souvent, d'ailleurs, un seul individu pratiquait simultanément le « courtage » et « l'hostelage » (2).

Déjà avant 1280, Marguerite de Constantinople avait doté les courtiers d'un règlement, mais le texte en est perdu (3).

Parmi les documents qui établissent leurs franchises, nous possédons la charte qui leur fut donnée, en mai 1293, par Guy de Dampierre (4); celle de Jean de Namur, Guy et Guillaume de Juliers, du 8 mai 1303 (5); le privilège de Robert de Béthune, du 8 mai 1306 (6); la « Keure » de la corporation, du 4 novembre 1340 (7); enfin, l'importante charte de Marie de Bourgogne, du

(1) Les textes de ce document, publiés par O. Delepierre (*Inventaire des Chartes*, I, 40) et par Warnkœnig (*Histoire de la ville de Bruges*, p. 230-231), probablement d'après une copie ancienne conservée à Bruges, ne concordent, ni entre eux, ni avec l'original conservé à Lille, où il y a : « Medeblanders, carpentarii, *makellarii*, mercennarii, formatores.. , etc. » Nous remercions ici M. P. Denis du Péage, qui a bien voulu contrôler, à notre demande, le document original.

(2) Roland de Peel est cité comme courtier et hôtelier, le 11 janvier 1493 (Gilliodts, *Cart. de l'Estaple*, n° 1265.)

(3) Gilliodts van Severen, « Les anciens règlements de la Corporation des Courtiers de Bruges », p. 122.— (4) *Ibid.*, p. 219. – (5) *Ibid.* p. 222. — (6) *Ibid.*, p. 235. — (7) *Ibid.*, p. 252.

21 avril 1477, qui confirme tous leurs privilèges antérieurs et rétablit ceux qu'ils avaient perdus. Nous publions comme annexe, à la fin de notre article, cette pièce que nous croyons inédite ; c'est à elle que pendant trois siècles, la corporation prendra recours, chaque fois qu'il sera porté atteinte à ses prérogatives. Nous empruntons aux divers documents que nous venons de citer, et à quelques textes plus récents, dont nous aurons soin d'indiquer les sources, les règles principales auxquelles les courtiers étaient soumis.

Nul ne pouvait pratiquer le courtage s'il n'était affranchi dans la corporation. Pour pouvoir en faire partie, il fallait être flamand de naissance et bourgeois de Bruges, et avoir résidé dans cette ville pendant un an et un jour (1). Les admissions avaient lieu à la majorité des suffrages des membres ou *suppôts* de la corporation (2), et, sauf

(1) Nous avons noté de nombreuses exceptions à cette règle. Le 6 décembre 1550, un Zélandais, nommé Adrien Albrecht, fut admis, en vertu d'un ordre exprès de l'Empereur, et moyennant des lettres de non préjudice. D'autres étrangers furent affranchis dans des conditions analogues, le 25 janvier 1551, le 20 septembre 1554, le 30 avril 1557. En 1713-1714, le refus d'admission opposé à l'anglais Ed. Wilson provoqua un long conflit et une intervention diplomatique du gouvernement de la Grande-Bretagne. (Voir *Resolutieboeck*, aux dates indiquées, et Gilliodts, *Cartul. de l'Estaple*, nos 2291 et 2293.)

(2) Cette règle était encore régulièrement observée au milieu du XVIe siècle (Archives de Bruges, Courtiers, *Resolutieboeck*, 21 et 26 avril 1544). Au commencement du XVIIe siècle, de nouveaux courtiers étaient souvent affranchis par le serment de la corporation ; cette procédure, déclarée irrégulière et interdite par une résolution du 21 décembre 1609, existait encore en 1630.

pour les fils de courtiers, étaient subordonnées à l'acquittement d'un droit d'entrée, s'élevant, d'après les époques, à 9, 7 ou 6 livres de gros.

Ceux qui avaient été bannis d'une autre ville, ou exclus d'une corporation, ne pouvaient devenir francs-courtiers.

On ne pouvait être à la fois courtier et *hooftman* (1) ou *chefhomme* d'un des six quartiers de la ville; ceux qui étaient investis de cette fonction, devaient renoncer momentanément à l'exercice du courtage.

Les courtiers de Bruges avaient le monopole exclusif de leur profession dans la ville et l'échevinage; ils pouvaient, en outre, la pratiquer dans tout le comté de Flandre (2).

A Bruges, aucun achat ou vente de marchandises ne pouvait se faire sans leur intervention; même dans une autre ville, deux marchands étrangers ne pouvaient se vendre l'un à l'autre des marchandises entreposées à Bruges, sans avoir recours à leur office.

Aucune marchandise valant plus de 5 livres de gros ne pouvait être pesée au poids public sans la présence d'un courtier, d'un hôtelier ou de son clerc (3).

Les courtiers ne pouvaient s'adonner en Flan-

(1) Au sujet de cette fonction, voir *Rev. Belge de Num.* 1911, p. 388.

(2) *Resolutieboeck*, 11 novembre 1606; 16 mars 1610; 19 octobre 1628.

(3) Décision des Échevins de Bruges du 24 mars 1495.

dre à aucun commerce ni à aucune autre profession.

Au XVIe siècle, ils étaient tenus de fournir caution aux négociants avec lesquels ils traitaient (1).

La corporation était régie par un serment, composé d'un *doyen* et de sept *hooftmannen* ou *jurés* , assistés d'un *greffier pensionnaire*, d'un *trésorier*, d'un *clerc* chargé des citations et des convocations, et d'un *chapelain*. Le premier juré remplaçait le doyen absent, et portait, à cause de cela, le titre de *stedehouder* ou *substitut*.

Le doyen et les jurés étaient renouvelés tous les ans, à la majorité des suffrages des suppôts de la corporation ; ils prêtaient serment entre les mains du magistrat ; à l'expiration de leur mandat, ils ne pouvaient rentrer en charge qu'au bout de deux ans.

Les fonctions de doyen et de juré étaient obligatoires pour ceux que la majorité avait désignés. Le 2 avril 1648, le courtier Jean Ysenbaert qui avait décliné les honneurs du décanat, fut attrait devant le collège et condamné à les accepter ; il ne parvint à y échapper qu'en quittant la corporation (2).

Le serment pouvait, avec l'approbation de la majorité, faire des ordonnances et des statuts, et

(1) Décision des Échevins du 4 février 1501 et du Serment des Courtiers du 15 décembre 1575.

(2) Archives de Bruges. Chambre de Commerce. *Ferieboeck* , 1631-1665, fol 138 et suiv., 2 avril 1648.

en imposer l'observation à la corporation sous peine d'amende.

Il pouvait établir des taxes à charge des membres, soit pour contribuer aux frais d'expéditions guerrières, soit pour obtenir, à la faveur d'un subside, des privilèges du souverain, soit pour faire face aux dépenses qu'exigeait l'intérêt de la corporation.

Enfin, le serment, assisté du *substitut de l'écoutète* (1) comme *officier du prince*, rendait la justice. Non seulement il faisait annuellement, aux deux *bandaghen*, en mars et en août, des enquêtes de commune vérité, mais il connaissait, en première instance, de toutes les infractions aux privilèges de la corporation, soit qu'elles fussent commises par des courtiers ou par toute autre personne.

En vertu de leurs jugements, ils pouvaient pratiquer des saisies domiciliaires et des prises de corps; ces exécutions se faisaient par deux jurés, accompagnés d'un sergent de l'écoutète (2). L'appel des sentences rendues par cette cour subalterne se faisait devant les échevins.

Le privilège en vertu duquel le serment des courtiers pouvait attraire devant sa juridiction des

(1) Il ne faut pas confondre le substitut de l'écoutête avec celui du doyen, dont nous avons parlé plus haut. Dans les textes du XVIe et du XVIIe siècles, ils sont habituellement appelés *Steäehouder* l'un et l'autre.

(2) Un exemple de cette procédure se voit dans le *Resolutieboeck*, 1544 à 1608, fol 51 vo, 24 décembre 1557

personnes étrangères à la corporation, avait quelque chose d'exorbitant et provoqua de nombreux conflits; aboli par un appointement du Grand Conseil de Philippe le Bon, en 1464 (1), il fut rétabli par Marie de Bourgogne en 1477.

Dès 1327, les courtiers possédaient, entre le Vlamyncdam — aujourd'hui la rue Saint-Georges — et la rue Sainte-Claire, une maison corporative, un asile où étaient recueillis des prêtres pauvres, et une chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame de Bethléem (2). Cette dernière fut reconstruite ou restaurée dans la seconde moitié du XIVe siècle; une bulle de Grégoire XI, donnée à Avignon le 4 décembre 1374 (3), en lui conférant divers privilèges, déclarait qu'elle était *inachevée* à cette époque. Elle fut consacrée en 1413. Les membres de la corporation y jouissaient du droit de sépulture (4).

A la fin du XIVe siècle, les courtiers avaient augmenté, par plusieurs acquisitions, l'étendue de leur propriété (5).

(1) Archives de Bruges. Courtiers; règlements. Registre Ier, fol. 25 et suiv.

(2) « Cupientes igitur ut hospitale, capella ad honorem Dei et beate » Marie Virginis *de novo constructa* in villa de Brugis Tornacên. dioc. » par hostellarios et correterios dicte ville...» (Bulle du 30 avril 1327.)

(3) Archives de Bruges. Courtiers : règlements. Registre Ier, fol. 25 et suiv.

(4) *Ibid. Resolutieboeck*, no 1, fol. 81 vo, 21 février 1565 (v. s.).

(5) Archives de Bruges. Courtiers; règlements. Registre Ier, fol. 56 et suiv. Actes de 1362 à 1399.

Ils cessèrent d'utiliser leur maison corporative à une époque que nous n'avons pu préciser. Au milieu du XVIe siècle leurs réunions avaient lieu aux Augustins, dans une salle appelée le *Consistoire*; leurs offices étaient célébrés dans l'église de ce couvent, et le coffre qui contenait leurs privilèges était déposé dans le sanctuaire (1).

De ce chef, ils payaient annuellement aux Augustins une somme de 10 escalins de gros, et ils contribuèrent fréquemment à l'embellissement de l'église et du monastère.

Les troubles de la Réforme vinrent les chasser du couvent où ils avaient trouvé un asile. En même temps leur antique chapelle corporative était profanée et transformée en un magasin à fourrages. Tout ce qu'elle contenait de précieux fut vendu (2). Le premier soin de la corporation fut de la restaurer dès que la ville rentra sous l'obéissance du roi d'Espagne; elle fut meublée et décorée avec une certaine richesse; une belle statue de la Vierge, brisée par les iconoclastes, fut réparée par le célèbre sculpteur Jean Aerts (3). L'évêque de Rodoan consacra solennellement la chapelle, à la fête de la Présentation de Notre-Dame, le 21 novembre 1607 (4). Elle connut de nouvelles vicissitudes en 1691. Pour tenir

(1) Courtiers. Compte 1551-1552. *Resolutieboeck*, 5 janvier 1581.

(2) Courtiers. *Resolutieboeck*, 14 avril 1580.

(3) Compte de 1608-1610.

(4) *Resolutieboeck* de 1564 à 1616, fol. 213 r°.

tête à une attaque probable des armées de Louis XIV, qui avaient envahi pour la troisième fois le pays, une importante garnison avait été placée dans la ville. Des soldats anglais, appartenant à la religion réformée, furent logés dans la maison des courtiers ; la chapelle devint un dépôt de fourrages; elle ne fut rendue au culte qu'en 1698 (1).

La corporation la conserva, lorsqu'en 1715 elle acquit un nouveau lieu de réunion. En 1758, elle était en si mauvais état que sa démolition fut décidée et que les autorisations nécessaires furent demandées à l'évêque (2). Ce projet ne fut pourtant pas exécuté.

Les suppôts, consultés, optèrent pour la restauration d'un sanctuaire auquel de nombreuses faveurs spirituelles étaient attachées. Les travaux consistèrent principalement à diminuer les dimensions de l'édifice. Ils étaient achevés le 21 juin 1759 (3). Finalement, la chapelle des courtiers fut démolie en 1784. Des mains pieuses semblent avoir voulu perpétuer le souvenir de ce lieu sanctifié par cinq siècles de prières; dans la façade de la maison élevée sur l'emplacement de la chapelle, est encastrée une pierre tumulaire, très mutilée, au centre de laquelle on aperçoit l'image de

(1) Compte 1698-1699, fol. 17 vo.

(2) *Resolutieboeck* de 1755-1758, fol. 221, 237, et 1758-1761, fol. 5 et 8.

(3) *Ibid.*, fol. 45, 68, 86.

la Vierge; en dessous, on a gravé cette inscription : *H. Maria van Bethléhem bid voor ons.* 1788.

Une auberge qui occupe l'emplacement de l'ancienne maison corporative, a conservé jusqu'à nos jours l'enseigne du *Makelaars Heester* (*Jardin des Courtiers*); l'écusson de la corporation est encastré dans le mur d'une maison voisine. Ce sont, avec la « rue de la Chapelle », toute proche, autant de vestiges qu'il nous a paru intéressant de signaler.

Du XIIIe au XVe siècle, la corporation des courtiers, grâce aux services qu'elle rendait au commerce, au nombre et à la qualité de ses membres, à sa richesse, occupa une situation primante dans la cité. Seuls les drapiers acquittaient, dans la petite assise perçue à charge des métiers, une part supérieure à la leur (1).

Maintes fois ils accordèrent au Comte de Flandre d'importants subsides pour subvenir à des frais de guerre. Aussi leur doyen était-il un des neuf *zwaerdekens*, ou *grands doyens*; il avait la garde d'une des neuf clefs du coffre contenant les privilèges et le sceau aux obligations de la ville. Aux assemblées générales de la commune, le doyen des courtiers occupait le premier rang parmi les corporations; mais ce droit de préséance lui était contesté par le doyen des tisse-

(1) Gilliodts van Severen. « Les anciens règlements de la Corporation des Courtiers », p. 126.

rands. Le 27 avril 1494, la question fut tranchée par le magistrat : il décida que le doyen des courtiers conserverait la première place, mais que celui des tisserands serait *nommé* le premier dans la *semonce* (1). Cette décision, qui avait pour but de donner une satisfaction à chacune des deux parties, n'en contenta aucune. Aussi le conflit durait-il encore au XVIIIe siècle (2).

A la corporation des courtiers ressortissaient les métiers des bateliers, des chandeliers, des patenotiers et des fruitiers.

Enfin, une petite association de travailleurs, les *Harnasschers* ou *Laders*, dépendait directement du serment des courtiers et était recrutée par lui.

Ils étaient au nombre de 6; exceptionnellement, nous en trouvons 3 en 1654 (3) et 9 en 1758.

Les *Harnasschers* avaient le privilège exclusif de charger et de décharger les chariots transportant des marchandises; ils existaient déjà au XVe siècle; en 1552, ils étaient régulièrement organisés, avaient à leur tête un doyen et possédaient un règlement (4). Celui-ci fut revisé en 1655 (5), en 1685 et en 1751 (6).

(1) Archives de Bruges. Courtiers ; règlement. Registre Ier, fol. 117.

(2) *Resolutieboeck*, 1702-1727, fol. 220, 4 mai 1720; fol. 253, 10 juin 1722. *Resolutieboeck*, 1736-1743, fol. 90, 25 janvier 1739.

(3) *Resolutieboeck*, 1653-1665, fol. 21, 20 avril 1654.

(4) Chambre de Commerce. *Ferieboeck*, 1631-1653, fol. 205, 11 juin 1652.

(5) *Ferieboeck*, 1653-1665, fol. 75, 8 décembre 1755.

(6) *Resolutieboeck*, 1749-1752, fol. 117, 23 juin 1751.

Les *Harnasschers* devaient se tenir à la disposition des marchands, à la Grand'Place et à la place des Biscayens, aux heures fixées par leur règlement. La répartition du travail se réglait entre eux par la voie du sort; leurs profits étaient mis en commun et partagés. Les différends qui surgissaient dans l'exercice de leur profession étaient jugés par le serment des courtiers.

Il ne faut pas prendre dans un sens trop absolu le monopole dont les *Harnasschers* étaient investis; leur privilège n'était exclusif que pour autant qu'il ne fût pas contrebalancé par un autre privilège analogue.

Si, en 1758, les *Harnasschers* intentent un procès à des marchands de poisson, qui se sont avisés de charger eux-mêmes quelques paniers de poisson (1), et le gagnent, ils sont poursuivis à leur tour en 1753-1755 par les *Wynschrooders*, auxquels incombe la manutention des liquides, pour avoir déchargé cinq pièces d'huile (2), et en 1757 par les *Arbeiders van de groote markt* (*ouvriers du marché*), pour avoir traîné jusqu'à la grue un chariot dont ils devaient opérer le déchargement (3).

Les détails qui précèdent montrent bien comment certains abus du régime corporatif entravaient la liberté du commerce. Damhouder, dans

(1) *Resolutieboeck*, 1758-1761, fol. 18, 4 novembre 1758.

(2) *Resolutieboeck*, 1752-1753, fol. 144 et suiv.; 1755-1758, fol. 17 et 111.

(3) *Ibid.*, fol. 110, 28 janvier 1757.

le tableau qu'il fait de l'organisation politique de la ville de Bruges au XVIe siècle, ne mentionne pas moins de vingt associations privilégiées de débardeurs et de portefaix; encore les *Harnasschers* n'y figurent-ils pas (1).

Le sort de la corporation des courtiers était nécessairement lié à celui du commerce brugeois; le déclin de l'un devait amener la décadence de l'autre. Après avoir été, aux jours de prospérité, d'indispensables auxiliaires, ils apparaissent, à partir du XVIe siècle, comme des parasites, prélevant leur part sur des transactions commerciales qui se font de plus en plus rares (2).

En 1659, la Paix des Pyrénées apporta à notre pays l'espoir de voir renaître son ancienne prospérité. Le premier soin du gouvernement fut d'encourager les entreprises commerciales et la navigation.

(1) Damhouder, *Van de Grootdadigheyt der Regeringhe van de stadt Brugghe*, p. 558.

(2) Voici quelques données sur le nombre des membres de la corporation. En 1501, 48 hôteliers et courtiers étaient inscrits; en plus 41 « *cnapen* » ou compagnons étaient affranchis dans la corporation. Le produit de la taxe que les courtiers étaient tenus d'acquitter montre qu'ils n'étaient plus que 23 en 1546, et 18 en 1552 Il semble qu'à mesure que son utilité pratique diminuait, la corporation se soit transformée insensiblement en une société d'agrément. En 1597, sur 51 membres, 20 seulement pratiquaient le courtage. Peu à peu, on renonçait à la rigueur des anciens règlements : en 1593, l'exercice simultané du commerce et du courtage était toléré ; en 1606, un certain Antoine de Cuenynck est à la fois teinturier et membre de la corporation. Au XVIIIe siècle, les négociants pouvant être admis, il y eut généralement une centaine de membres inscrits ; ils étaient 90 en 1759.

Le marquis de Castel Rodrigo, qui venait d'arriver dans les Pays-Bas, secondait activement ces utiles tentatives. En 1664, on entreprit l'amélioration des canaux de Bruges à Ostende et de Bruges à Gand; en 1665, un bassin fortifié fut creusé à Bruges; le 1er mai, un navire y mettait à la voile (1).

La corporation des courtiers ne devait pas rester étrangère à ce mouvement de rénovation.

Afin de se relever de la déchéance où elle était tombée, elle décida de modifier toute son organisation et de changer d'enseigne, car son nom même était devenu pour elle une cause d'opprobre (2). Le 6 mai 1665, elle obtint du magistrat un octroi, autorisant le Serment à s'intituler désormais *Chambre de Négoce et de Commerce et Corporation privilégiée des courtiers.* (*Caemere van negotie ende commercie mitsgaeders gheprevilligierde neerynghe van maeckelaers.*) Cette Chambre pouvait s'adjoindre quatre négociants notables et instruits dans les us et coutumes du commerce. Le doyen abandonnait son ancien titre de *deken*, pour prendre celui de *hooftman* ou *chefhomme*. Il était assisté d'un substitut et de dix *mannen* ou *jurés* (3).

La nouvelle Chambre conservait tous ses

(1) André Wydts, *Chronycke van Vlaenderen*, vol. IV, pp. 723 et suiv.

(2) Voir à ce sujet aux archives de Bruges, Chambre de Commerce, *Ferieboeck*, 1653-1665, fol. 82 et suiv., un curieux procès pour injures intenté par le doyen des courtiers.

(3) *Ibid.*, fol. 259 et suiv., 12 mai 1665.

anciens privilèges, et l'octroi du magistrat la déclarait compétente pour juger sommairement, en matière commerciale, les différends qui se produiraient entre négociants, facteurs, bateliers, ouvriers, et concernant les chartes-parties sur le fret, les salaires, les avaries aux marchandises, la provision, le tout sauf appel au collège.

Ce n'était qu'un premier pas. Deux ans plus tard, le 22 avril 1667, un octroi royal (1) la transformait plus complètement et élargissait son action. « Nos premiers soins, disait le préambule, » s'étant portés à rétablir dans nos provinces de » par deçà le traficq et commerce que les guerres » passées en avaient diverti et éloigné, nous » avons établi et nous établissons dans notre ville » de Bruges une chambre de commerce, sous la » conduite et direction de notre Conseil des Fi- » nances. »

Cette Chambre devait se composer d'un *chef*, d'un *premier député*, président en l'absence du *chef*, et de six autres *membres*, à proposer par les villes de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Bruges, d'Ypres et de Lille. Ils devaient être de bonne réputation et intelligence, négociants et trafiquants, et *respecti-*

(1) Ce document intéressant a été publié par GILLIODTS, *Cart. de l'Estaple*, vol. III, pp. 502 et suiv. Par suite d'un accident à la composition, une partie du texte est déplacée ; pour rendre le sens intelligible, il faut intercaler les lignes 12 à 28 de la page 504, depuis *aulcunes* jusqu'à *direction*, entre les mots *proposé* et *des affaires*, à la ligne 30 de la page 503.

vement tous bourgeois effectivement manans et inhabitans d'icelles villes. A la Chambre étaient adjoints trois *conseillers pensionnaires*, deux *huissiers* et deux *messagers*. Chargée de juger les causes se rapportant au négoce et à la navigation, elle devait aussi éclairer le Conseil des Finances sur tout ce qui regardait le commerce. Elle était composée de *négociants* et non de *courtiers*, mais elle pouvait assumer cinq courtiers à titre consultatif.

Ce nouvel octroi ne reçut jamais d'exécution complète. Les cinq villes qui y sont mentionnées n'envoyèrent pas de députés; l'ancienne Chambre de Commerce, fondée en 1665, paraît être seule restée en fonctions et avoir existé parallèlement avec le serment des courtiers pendant quelques temps (1). Après une courte rivalité les deux institutions finirent par se fondre en une seule, qui pendant tout le XVIIIe siècle, s'intitulera *Chambre légale de Commerce et Corporation privilégiée des Francs-Courtiers* (*Wettachtighe Camer van Commercie, ende wel gheprivilegieerde neirynghe vande vrye maeckelaers binnen der stadt van Brugghe*) (2).

Le magistrat avait mis à la disposition de la Chambre de Commerce une partie du bâtiment connu sous le nom de *Poorterslogie* (3); la peste avait éclaté à Bruges en janvier 1666 et y avait

(1) Gilliodts, *Cart. de l'Estaple*, n° 2165.

(2) Archives de Bruges. Courtiers; *Ferieboeck*, 1753-1755, fol. 108. Ordonnance du 17 octobre 1754.

(3) Compte 1665-1667, fol. 12.

causé de terribles ravages (1); un chirurgien et un prêtre, chargés du soin des malades, avaient été isolés dans la maison corporative des courtiers, et c'est peut-être pour cette cause qu'ils avaient évacué leur séjour habituel. Ils y rentrèrent le 24 avril 1668 (2).

Grâce à sa composition nouvelle, et à l'exercice d'attributions plus étendues, la Chambre de Commerce avait modifié ses tendances.

Le règne troublé de Charles II ne fut guère favorable à son développement, mais sous le régime autrichien, son activité se manifesta d'une manière ininterrompue et elle rendit de réels services.

En 1715, la corporation abandonna l'ancienne maison corporative qu'elle occupait depuis le moyen âge, et dont elle ne conserva que la chapelle. Elle venait de faire l'acquisition de l'hôtel du comte de Schoore, situé à proximité de l'église Saint-Jacques, au centre de la ville (3).

Quelques salles de cet édifice furent aménagées pour servir de lieu de réunion à la Chambre de Commerce. Le reste fut transformé en hôtellerie, et prit pour enseigne : *'t Hof van Commercie*, *Hôtel du Commerce*, qu'il porte encore aujourd'hui.

En 1721, la Chambre de Commerce établit à

(1) DE MEYER, *Analectes médicaux*, p. 204.

(2) Compte de 1667 à 1669, *passim*.

(3) *Resolutieboeck*, 1702-1727, fol. 88 et 89. 5 août 1715. Le nouvel immeuble fut payé 1,400 livres de gros.

Bruges une fabrique de toile à voiles et de cordages (1). En 1722, les États Provinciaux la chargent d'élargir et d'approfondir les canaux de Bruges à Ostende et de Bruges à Gand, et pour couvrir les frais de ce travail, lui octroient la perception d'un droit, dit *Half per cento lastgelt* ou simplement *Lastgelt*, d'un demi pour cent sur la valeur de toutes les marchandises entrant par eau en Flandre (2).

En 1723, elle prend une part active à l'établissement de la Compagnie des Indes (3). Plus tard, c'est à la Compagnie de navigation de Gothenburg qu'elle s'intéresse (4). En 1757 elle construit au port des entrepôts et des appareils servant au déchargement des navires. La reconstruction du sas de Slyckens, qui donnait accès au canal d'Ostende à Bruges et qui s'était écroulé en 1753; le percement des *coupures* de Gand et de Bruges, sont, tour à tour, l'objet de sa sollicitude. En 1752, elle cherche même à obtenir une communication ouverte avec la mer, sans écluses, où les navires auraient profité des courants alternatifs créés par la marée pour entrer et sortir. De 1756 à 1758 elle sollicite en vain pour Bruges le privilège de Port-Franc. Enfin, elle ne cesse pas de demander au gouvernement l'amélioration des

(1) *Resolutieboeck*, 1702-1727, fol. 236, 3 août 1721.

(2) *Ibid.*, fol. 250, 16 avril 1722.

(3) *Resolutieboeck*, 1722-1729, fol. 6 et suiv.

(4) *Resolutieboeck*, 1746 1749, fol. 26 et suiv., 2 décembre 1746.

tarifs commerciaux et des règlements sur la navigation.

Pendant le XVIIIe siècle, l'existence de la Chambre de Commerce fut loin d'être paisible.

Trop imbue de l'importance exceptionnelle de ses privilèges, très susceptible, elle cherchait à se donner l'apparence d'une véritable cour de justice, et ainsi elle portait ombrage au magistrat.

L'imprécision des règles concernant le renouvellement périodique de ses membres fut une autre source de difficultés.

Nous l'avons vu, avant 1665 le serment ne restait en fonctions que pendant une année. Le premier octroi, créant la Chambre de Commerce, maintenait l'ancien mode de recrutement, mais l'octroi royal ne stipulait rien quant au renouvellement des chefs et jurés. Ceux qui entrèrent en fonctions alors se crurent-ils investis d un mandat à vie? Toujours est-il qu'à partir de ce moment les élections eurent lieu à des intervalles irréguliers, et la plupart du temps, la Chambre ne consentit à se soumettre à un scrutin que contrainte par les protestations des suppôts et les ordres péremptoires du magistrat.

En 1705, nous notons un premier conflit. Les jurés en fonctions avaient cherché à se soustraire à une élection en comblant trois places vacantes par cooptation (1). Un certain nombre de suppôts

(1) *Resolutieboeck*, 1702-1727, fol. 1, 30 avril 1705.

protestèrent, en alléguant que les membres de la corporation devaient former, par voie de suffrages, une liste double de 16 noms, parmi lesquels le Collège choisirait 1 doyen et 7 jurés. C'était revenir à la procédure prévue par l'article 1 de la *keure* de 1340, abolie depuis plusieurs siècles.

Le magistrat ne manqua pas de se montrer favorable à une théorie qui augmentait singulièrement son autorité, au détriment de la corporation, ignorante de ses propres droits. Un jugement des échevins, daté du 28 mars 1710 (1), déclara *par forme d'interprétation et de renouvellement de keure et de privilège*, admettre la nouvelle procédure. Une élection eut lieu le 21 avril suivant : dix-huit suppôts seulement y prirent part, et plusieurs firent acter leurs réserves. Néanmoins, la Chambre fut renouvelée encore de la même manière en 1712.

En 1716, le magistrat ayant voulu imposer comme doyen un certain van Lanschoot, un revirement se produisit. A une protestation de la Chambre de Commerce, le collège répondit en annonçant la publication prochaine d'une *ordonnance politique*; la Chambre répliqua qu'elle n'était pas soumise aux *ordonnances politiques* du magistrat, et introduisit une action devant le Conseil de Flandre (2). L'affaire se termina en 1718 devant

(1) *Resolutieboeck*, 1702-1717, fol. 6 et 7.

(2) *Ibid.*, fol. 97 et suiv.

le Grand Conseil de Malines, par une transaction. Il fut admis que dorénavant, la corporation présenterait, comme autrefois, un doyen et sept jurés, désignés à la majorité des voix, au collège, qui recevrait leur serment. La corporation obtenait gain de cause (1). Le 7 septembre 1718, tous les suppôts furent invités à élire un nouveau serment, qui fut confirmé par le magistrat le 18 du même mois.

A la même occasion, un règlement détaillé, dont les stipulations étaient basées sur l'usage immémorial de la corporation, fut voté. Il spécifiait notamment que le compte serait rendu annuellement à la Saint-Barthélemy (le 24 août), et que tous les suppôts seraient convoqués la veille ou le lendemain de la Nativité de Notre-Dame (le 8 septembre) afin de procéder à une élection (2).

Cette dernière clause devait rester lettre morte. Il serait fastidieux de suivre les conflits que son inobservation devait faire naître périodiquement. La Chambre de Commerce fut renouvelée, soit entièrement, soit partiellement, en 1721, 1723, 1725, 1736, 1746 et 1756.

En 1759, quelques suppôts mécontents suscitèrent de nouvelles discordes, tant au sujet du renouvellement de la Chambre qu'au sujet du

(1) *Resolutieboeck*. 1702-1727, fol. 193 v°, 21 mai 1718.

(2) *Ibid.*, fol. 169 et suiv., 7 septembre 1718.

nombre de ses membres (1). Une sentence du magistrat ordonna une élection. La Chambre commença par interjeter appel au Conseil de Flandre ; puis elle s'adressa au Gouvernement, et sollicita du prince Charles de Lorraine un nouvel octroi, qui mît fin à toutes les contestations (2).

La requête où elle expose ses désirs est intéressante. Elle y rappelle que ses statuts ne disposent rien de précis « ni sur le nombre des personnes dont elle est composée, ni sur la durée de leur administration, ni sur la forme du renouvellement ou changement ». Plus loin, elle fait ressortir les inconvénients qui résultent de modifications trop fréquentes : « elle a son système en fait de commerce, et elle se dirige toujours selon certaines vues, qu'on peut proprement appeler l'esprit de la Chambre ; il s'agit de conserver ce système et de suivre toujours la même direction, modifiée cependant selon les circonstances et les nouvelles lumières qu'elle peut recevoir de ses nouveaux membres. » Enfin, elle fait valoir l'avantage qu'il y aurait pour elle à recevoir la même organisation que la Chambre de Commerce de Gand, composée de neuf membres, dont un tiers est remplacé périodiquement.

Ces réflexions étaient judicieuses ; la Chambre de Commerce n'était plus comme autrefois une simple juridiction subalterne ayant à trancher des

(1) *Resolutieboeck*, 1758-1761, fol. 87 et suiv.

(2) *Ibid.*, fol. 97.

conflits professionnels. Elle était chargée de l'exécution de grandes entreprises, nécessitant des opérations financières; elle intervenait par voie de consultation, dans les négociations ayant trait aux tarifs, au commerce, à la navigation. L'obligation d'un renouvellement annuel aurait paralysé son action. Néanmoins, elle perdit son procès : le 7 février 1760, un décret de Charles de Lorraine (1) l'obligeait à se conformer à la sentence du magistrat et à procéder à une élection; le décret déclarait, de plus, qu'elle pourrait s'adresser au magistrat pour l'augmentation du nombre des chefs-hommes, ou tels autres arrangements qu'elle jugerait nécessaires ou avantageux.

La Chambre sortait diminuée du conflit : antérieurement, elle tenait ses privilèges directement des souverains; en la rendant dépendante du Collège, on réduisait son prestige. Si elle accepta cette sentence humiliante, c'est probablement, que, divisée et manquant de ressources, elle n'osa pas courir les risques d'un nouveau et interminable procès.

Finalement, la Chambre de Commerce fut réorganisée par un décret de Charles de Lorraine, le 8 octobre 1767 (2). Le nombre des membres était fixé à neuf, dont un tiers devait être renouvelé tous les trois ans. Elle était rendue accessible à tous

(1) *Resolutieboeck*, 1758-1761, fol., 148.

(2) Ce décret a été publié par Beaucourt de Noortvelde, *Beschryving van den Brugschen Koophandel*. Bruges, 1775, p. 337.

les *négociants et marchands grossiers* domiciliés dans la ville de Bruges, sans prendre égard *au lieu de leur naissance et de civilité* (art IX).

La Chambre de Commerce de Bruges ne fut pas abolie à la Révolution française et resta en fonctions jusqu'au milieu du XIXe siècle.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

(*A suivre.*)

JEAN VAN HATTEM

Graveur bruxellois de Monnaies et de Jetons.

PLANCHE V.

« Van Hattem, mort en 1691, fut le prédécesseur de Roettiers dans la charge de graveur général des monnaies des Pays-Bas : il remplissait en même temps les fonctions de graveur particulier de l'atelier monétaire de Bruxelles. Ces deux emplois lui avaient été octroyés en 1672. »

Ces quelques lignes extraites de l'*Histoire de la gravure des médailles en Belgique, depuis le XVe siècle jusqu'en* 1794 (1) de Pinchart, et que M. L. Forrer a répétées presque textuellement dans son *Biographical dictionnary of medaillists* (2) était tout ce que l'on savait d'un artiste dont l'œuvre fut cependant relativement importante, lorsque M. des Marez, l'éminent archiviste de la ville de Bruxelles, proposa, sous toute réserve, de lui attribuer la gra-

(1) Bruxelles, 1870, p. 65.

(2) Londres, t. II, 1904, p. 439. — Voir aussi : A. DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire Romain*, 3 vol, in-4°, Anvers, 1894-1899.

vure, faite vers 1695-1696, du sceau des merciers bruxellois et publia au sujet des van Hattem quelques renseignements nouveaux (1) que, grâce à son concours, nous sommes parvenu à compléter dans une assez large mesure.

*
* *

La première mention d'un van Hattem qu'on rencontre dans les *Registres de catholicité*, déposés au bureau de l'état civil de Bruxelles, est celle d'un certain Pierre-Eusèbe, de la paroisse Saint-Nicolas, qui y épousa, le 30 août 1626, la nommée Jeanne Van der Kelen (2).

Rien n'empêche, avec une certaine dose de bonne volonté, de voir dans ces personnages, le père et la mère du graveur Jean van Hattem, qui semble, pendant sa vie, avoir habité, lui aussi, la paroisse Saint-Nicolas ; mais dont, malheureusement, il nous a été impossible de découvrir l'extrait baptismal.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce qu'il y de certain, c'est que Jean épousa Marie-Anne

(1) *Les sceaux des corporations bruxelloises*. Deuxième étude. Bruxelles, in-8°, 1911.

(2) Si l'on remonte plus haut encore, on trouve un Olivier van Hattem, né à Utrecht en 1572, ministre calviniste qui se convertit au catholicisme, en 1607, prit sa licence en médecine à l'Université de Louvain et mourut à Anvers en 1610. Paquot. *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII provinces. des Pays-Bas,* t. IX, p. 90. — Le nom de van Hattem se rencontre parfois orthographié van Hatten, van Hattum, Hattem et même van Attem.

Smits, dont il eut de nombreux enfants. En voici la liste plus ou moins complète :

I — 8 juin 1672. Baptisata est *Barbara-Theodora*, filia Joannis van Hattem et Mariae Annae Smits, conjugum, quam susceperunt Reverendus dominus Norbertus Daniels, vice-pastor S^ti^ Gaugerici, nomine Theodori Boeyermans, et Barbara van Strasborch, beguina.

II. — 2 janvier 1675. Baptisata est *Maria-Catharina*, filia Joannis van Hattem et Mariae-Annae Smits, conjugum. Susceptores : Gaspar van Bouchout et domina Catharina van Giessels.

III. — 31 janvier 1680. Baptisatus est *Petrus*, filius Joannis van Hattem et Mariae-Annae Smits, conjugum. Susceptores : Petrus van Vreckem et Catharina de Zadeler.

IV. — 1er mars 1682. Baptisatus est *Gaspar-François*, filius Joannis van Hattem et Mariae-Annae Smits, conjugum. Susceptores : Gaspar vander Baren et Gertrude Laquaille.

V. — 16 novembre 1684. Baptisata est *Helena*, filia Joannis van Hattem et Mariae-Annae Smits, conjugum. Susceptores : Joannes-Carolus van Velthoven, rei monetariae regiae proefectus generalis, et Helena Snellincx.

VI. — 11 juin 1686. Baptisatus est *Gabriel*, filius Joannis van Hattem et Mariae-Annae Smits, conjugum. Susceptores, Gabriel Grupello et Catharina van der Schuere.

VII. — 22 octobre 1690. Baptisata est *Anna-*

Theresia, filia Joannis van Hattem et Mariae-Annae Smits, conjugum. Susceperunt : Israël de Witte et Anna Anthonis, per Annam-Isabellam van Nuvel.

Si nous avons donné ces actes *in extenso*, c'est qu'ils viennent établir les bonnes relations qui existaient entre van Hattem et ses chefs ou ses collègues de l'administration des monnaies, parmi lesquels il choisissait de préférence les parrains de ses nombreux enfants. En effet, Gaspard van Bouchout qui, de 1686 à 1688, devait diriger la frappe au moulin à la Monnaie de Bruxelles, était, en 1675, « forgeur » de cet établissement (1), Pierre van Vreckem, peu après nommé maître général des monnaies, était, en 1680, maître particulier de la Monnaie de Bruxelles (2); Charles van Velthoven se qualifie lui-même de maître général des monnaies du Roi; Gabriel Grupello (3) était un sculpteur grammontois, d'origine italienne, établi à Bruxelles, dont on connaît une médaille; enfin, Israël de Witte ou de Witt était en 1690 maître particulier de la Monnaie de Bruxelles (4).

(1) A. de Witte, *Notes sur l'introduction de la presse à balancier dans les Pays-Bas espagnols*, Bruxelles, 1900.

(2) A. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, etc., t. III.

(3) Chev. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge*. Bruxelles, 1895, p. 526.

(4) A. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, etc., t. III.

Jean van Hattem fut commissionné le 8 mars 1672 en qualité de graveur particulier (ysersnyder particulier) de la Monnaie de Bruxelles, au lieu et place de feu Pierre Meulemans, aux mêmes conditions, gages (180 florins l'an) et privilèges que ce dernier. Il reçut, en même temps, les instructions que comportait l'exercice de ses fonctions (1). Nous donnons ces documents en annexe, nos I et II.

Moins de trois mois plus tard, le 29 mai 1672, il fut nommé, en outre, graveur général des Monnaies de Sa Majesté dans les Pays de Par-deçà (Ysersnyder generael van S. M. munten in de landen van hierwaerts), en remplacement de Michel van Thielt, qui venait de mourir; mais ce fut seulement le 14 janvier 1673 qu'il reçut les instructions relatives à ses nouvelles fonctions (2) qu'il exerça jusqu'à sa mort, conjointement avec celles de graveur particulier de la Monnaie de Bruxelles. (Voir annexes nos III et IV)

Il y a lieu de remarquer, cependant, qu'alors qu'il n'existait précédemment qu'un seul graveur général pour les Pays-Bas espagnols, le gouvernement n'attendit pas la mort de van Hattem pour nommer, le 3 août 1686, Philippe Roettiers *premier*

(1) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre 587, fol. 198 et 199.

(2) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre 587, fol. 202 et 203.

graveur général (1), titre qui implique la suprématie du nouveau tailleur des coins sur l'ancien. Il semble que van Hattem ait tenu à protester indirectement contre la nomination de Philippe Roettiers en prenant, dans le compte du maître de la Monnaie de Bruxelles du 12 février 1686 au 11 février 1689, le titre de tailleur *général* des fers, ce qu'il n'avait jamais fait jusque là dans ces actes. Tout cela et diverses autres circonstances font présumer que la fin de la vie de Jean van Hattem fut assez pénible. C'est ainsi que nous le voyons par acte, en date du 2 juin 1681, vendre une ferme que lui et sa femme possédaient à Haren (2) et que, dans le compte du maître de la Monnaie que nous venons de rappeler plus haut, il est fait mention d'un secours qui lui fut accordé sur les recettes du receveur des domaines de Termonde (3).

La date du décès de Jean van Hattem a échappé à toutes les recherches qu'a bien voulu faire pour nous M. des Marez, et cela pour le motif bien simple, nous écrit-il, que les registres des actes d'inhumation de Sainte-Gudule présentent une lacune pour les années 1683 à 1695; or, les habitants de la paroisse de Saint-Nicolas, où

(1) *Archives générales du royaume de Belgique*. Jointe des monnaies, liasse nº 3. — Philippe exerça, en même temps, les foncions de graveur particulier de la Monnaie d'Anvers.

(2) *Archives générales du royaume de Belgique*. *Notaire Morren*, liasse 2057.

(3) *Archives génrales du royaume de Belgique*. *Chambre des Comptes*. Registre nº 18050.

demeurait notre graveur, étaient enterrés par les soins du clergé de la cathédrale.

Heureusement, le compte du maître de la Monnaie de Bruxelles, allant du 12 février 1689 au 13 août 1695, nous apprend que Jean van Hattem cessa de travailler à cet établissement le 21 septembre 1691 et que le montant de ses gages fut soldé à sa veuve (1).

Les archives de la ville de Bruxelles nous révèlent encore que le fils de Jean van Hattem, Pierre, époux de Anne-Marie Manart, eut, le 11 mars 1709, un fils du nom de François, baptisé le 12 et dont les parrains furent François Rentiers et la veuve de Jean, Marie-Anne Smits, enfin que des mêmes conjoints, le 4 février 1713, fut baptisé un autre fils du nom d'Adrien-Joseph. Ces baptêmes eurent lieu à la paroisse du Finistère.

Disons aussi que les comptes de la ville de Bruxelles mentionnent en outre un Jean-Pierre van Hattem, très certainement parent, si pas le frère, de Jean qui exerça lui aussi le métier de graveur. Or, les registres de baptême de la paroisse Ste-Gudule font connaître un Jean-Pierre van Attem (*sic*), époux de Catherine Godaert, qui fit baptiser, le 2 avril 1696, un fils auquel il donna le nom de Jacques.

Nous croyons que nous pouvons borner là nos

(1) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre nº 18051.

recherches généalogiques et en revenir à Jean van Hattem et aux produits de son burin facile.

*
* *

De l'année 1672 à l'année 1691 on frappa à la Monnaie de Bruxelles, en *or :* des doubles et des simples souverains ; en *argent :* des ducatons, des demi-ducatons, des patagons, des demi-patagons et des sols; enfin, en *cuivre :* des liards et des gigots (1). C'est van Hattem qui grava les coins de toutes ces pièces, dont les ducatons sont surtout intéressants parce que, par la variété des effigies qu'ils portent, ils présentent une véritable série iconographique du roi Charles II.

Voici, d'ailleurs, tout ce que nous avons pu relever dans les comptes des maîtres de la Monnaie de Bruxelles concernant son tailleur de fer :

Compte allant
du 24 *octobre* 1671 *au* 2 *août* 1673 (2).

Aen Jan van Hattem essayeur particulier (3)

(1) Voir les planches de l'*Histoire monétaire des ducs de Brabant*, t. III.

Nous ne parlons pas des monnaies émises à la Monnaie d'Anvers dont, cependant, en sa qualité de graveur général, Van Hattem dut fournir les carrés originaux tout au moins jusqu'à la nomination de Philippe Roettiers en 1686. Avant cette date le graveur particulier de l'atelier d'Anvers avait été, depuis la mort de Michel van Thiel, Mathieu van Beveren.

(2) *Archives générales du Royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre nº 18044.

(3) « Essayeur » est évidemment une erreur du copiste, c'est ysersnyder qu'il faut lire.

vande voirscreven munte gesuccedeert inde plaetse van wylen Peeter Meulemans volgende doepene brieven van commissie van der date den achsten Meert XVIe tweentseventich ende den sedt by hem gedaen in handen van die president ende luyden van Syne Ma^te rekencamere en date den XXI^en der voirscreven maent van Meert hier by copye autenticque overgegeven betaelt de somme van hondert tachentich gulden over twee halve jaere gagien hier inder vorscreven qualiteyt, verschenen respective den XXI September XVI^c tweentzeventich ende XXI Meert XVI^c dryenseventich ten iederenant van tnegentich gulden yeder alff jaer volgende twee quietantien daer van zynde hier overgegeven dus hier de voorscreven somme van . . . . . CLXXX gul.

Compte allant
du 9 *septembre* 1673 *au* 21 *mars* 1676 (1).

Aen Jan van Hattem ysersnyder particulier vande voorscriven munte van Bruessel de somme van vyff hondert veertich guldens voor sesse halve jaeren zynder gagie hem verschreven onder voorscreven qualiteit deerste daer van den 21 S^ber 1673 ende het leste den 21 Meert 1676 ten advenant van tnegentich guldens ieder half jaer volgens sesse distincte quictantie daer toe dienende hier

(1) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes*. Registre n° 18045.

overgegeven dus hier de voorscreven somme van . . . . . V$_c$XL gul.

Compte allant
du 26 *juin* 1676 *au* 23 *février* 1679 (1).

Alnoch aen Jan van Hattem ysersnyder particulier der voorschreven munte van Bruessel de somme van t'negentich ponden artois voor een halff jaer zynder gagien hem in der voorschriven qualiteyt verschenen den XXI september XVI^c sessent'seventich ingevolge de quictancie daer toe dienende hier overgelevert dus hier.

XC gul. (2).

Compte allant du 2 *mars* 1679 *au* 1er *juin* 1680
et du 23 *du même mois au* 29 *mars* 1681 (3).

Alnoch aen Jan van Hattem ysersnyder particulier der voorschreven munte van Bruessel de somme van dry hondert t'sestich gulden voor vier halve jaeren gagien respective verschenen den XXI S^{ber} 1679, den XXI meert ende XXI 7^{ber} 1680 ende XXI meert 1681 naer vermoghen van vier quictancien hier gedienst, dus hier . . III^{c}LX gul.

(1) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes*. Registre n° 18046.

(2) Donc un florin valait alors une livre d'Artois. Il est toujours utile de noter en passant les équivalences des monnaies de compte.

(3) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes*. Registre n° 18047.

Compte allant
du 9 juin 1681 *au* 13 *septembre* 1683 (1).

Aen Jan van Hattem ysersnyder particulier der voorschreven munte van Bruesel de somme van vyf hondert veerticht guldens voor sesse halve jaeren zynder gagien verschenen den XXI 7ber 1681 den XXI meert ende XXI 7ber 1682 den XXI meert ende XXI 7ber 1683 ende XXI meert 1684 ten advenant van negentich guldens yder halff jaer volgens sesse quictantien hier gedienst, dus hier.
VcXL gul.

Compte allant
du 4 *octobre* 1683 *au* 11 *février* 1686 (2).

Item aen Jan van Hatten ysersnyder particulier der vorschreven munte van Bruesel betaelt de somme van dry hondert ende sestich guldens voor vier halve jaeren synder gagien verschenen den XXIen septembris 1684, XXI meert ende XXI septembri 1685 ende XXI meert 1686 ten advenante van negentich guldens yder half jaer volgens vier quittancien hier gedient, dus hier. . IIIcLX gul.

Compte allant
du 12 *février* 1686 *au* 11 *février* 1689 (3).

Item betaelt aen Jan van Hattem ysersnyder

(1) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre nº 18048.

(2) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre nº 18049.

(3) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre nº 18050.

generael der vorschreven munte de somme van vier hond vyfftich gulden voor vyff halve jaeren zynder gagien ten advenant van 90 gulden yder verschenen den XXI 7ber 1686, den XXI meert ende XXI 7ber 1687, ende het naervolgende jaer verschenen den XXI september XVIe achtentachentich volgen dry quictantien hier overgegeven zynde tot voldoeninge van de leste voorschreven twee jaeren de penningen by secours gefurrnert geweest door den rentmeester van Domeynen van Denremonde, dus hier.

IIIIcL gul.

Compte allant
du 12 *février* 1689 *au* 13 *août* 1695 (1).

Item de somme van twee hondert veertich guldens over twee halve jaeren gagie van wylen (feu) Jan van Hattem eyzersnyder der voorschreven munte van Brussel t'leste verschenen den 21en 7bris 1691 volgen twee quittantien dair van oock geweest synde. Item het import van twee ordonnantien eene vande heeren van syne Mats finantien ende d'ander vande heeren deser camere met de quittantien daer toen dienende respicierende dese twee ordonnantien voorts eenige achterstel van gagie ter somme van tzestich guldens als breeder

(1) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre no 18051.

nede voorschever declaratie dus hier de voorschreven somme van. . . . . IIcXL gul. (1).

* * *

Jean van Hattem ne borna pas son activité à la gravure des coins monétaires, il est aussi l'auteur de nombreux jetons. Il est même le premier, croyons-nous, dans nos provinces, à les avoir parfois marqués de son nom ou de ses initiales.

Nous donnerons comme exemple de cette nouvelle manière de faire, le beau jeton aux armes de Jacques Pipenpoy, intendant du canal de Bruxelles, daté de 1672, qui porte sous l'écu : J. V. HATTEM F. (DUGNIOLLE n° 4304 ; *Revue belge de Numismatique*, 1911, pl. VIII, n° 37) ; l'une des variétés du jeton de 1675 du bureau des Finances, qui laisse voir sous le buste de Charles II les lettres H. F., *Hattem fecit* (DUGNIOLLE n° 4349) ; enfin, le jeton du Franc de Bruges pour l'année 1686, qui offre les mêmes initiales (*Revue belge de Numismatique*, 1906, pl. IX, n° 12). Voir la planche.

Le graveur de la Monnaie de Bruxelles a dû vraisemblablement graver presque tous, si pas tous les jetons mentionnés dans les comptes des maîtres de cet atelier au temps où il y exerçait la charge de tailleur de fers.

Le nombre de ces jetons est sérieux et la four-

(1) En marge se trouve une note relative à la veuve (weduwe) van Hattem, sans intérêt pour nous.

niture de leurs poinçons et matrices devait rapporter à van Hattem de jolis bénéfices, qui venaient compenser la modicité de ses gages comme graveur des monnaies.

On pourra se faire une idée de l'importance de cette fabrication par les extraits suivants :

Compte du maître de la Monnaie de Bruxelles, Pierre van Vreckem, du 2 mars 1679 *au* 1er *juin* 1680.

.....om daermede te doen slaen de silvere ende copere legpenninghen te distribueren aen zyne Excellentie ende heeren van de collaterale raeden, voor den Jaeren XVIe achtenseventich. (1)

Compte d'Israël de Witte,
du 9 *juin* 1681 *au* 13 *septembre* 1683.

Silvere leggelt voor de heeren zyne Mat^t domeynen ende finantien ende rentmeesters der steden van Bruessel, Gendt ende Brugghe (Jetons d'argent pour les Seigneurs des domaines et finances de Sa Majesté et les receveurs des villes de Bruxelles, Gand et Bruges.)

La quantité mise en œuvre est de 82 marcs, 4 onces, 14 esterlins. (2)

(1) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre no 18047.

(2) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre nº 18048.

Compte d'Israël de Witte,
du 4 *octobre* 1683 *au* 11 *février* 1686.

Silvere leggelt voor diversche steden ende collegien. (Jetons d'argent pour divers villes et collèges.)

Quantité mise en œuvre 88 marcs (1).

Compte d'Israël de Witte,
du 12 *février* 1686 *au* 11 *février* 1689.

Silvere legghelt voor diversche steden en de collegien. (Jetons d'argent pour divers villes et collèges.)

Quantité mise en œuvre 141 marcs, 5 onces (2).

Compte d'Israël de Witte,
du 12 *mars* 1689 *au* 19 *juillet* 1692 (première partie).

Silvere leghgelt voor diversche steden en de collegien. (Jetons d'argent pour divers villes et collèges)

Quantité mise en œuvre 120 marcs (3).

* * *

Jean van Hattem tenait beaucoup à être seul

(1) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre n° 18049.

(2) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre n° 18050.

(3) *Archives générales du royaume de Belgique. Chambre des Comptes.* Registre n° 18051.

à pouvoir graver les coins de toutes ces pièces. Nous en trouvons la preuve dans le passage suivant d'une lettre adressée le 12 août 1684 par les maîtres généraux des monnaies aux conseillers de la Chambre des Comptes :

« Le graveur général nous faict ses pleintes » que les d^s^ trésoriers (de la ville de Bruxelles) y » veuillent employés des coings taillés par un » particulier et que cela seroit contre son droict, » alléguant qu'autrefois il auroit esté défendu de » travailler avec d'autres coings que ceux gravez » par les graveurs des monnoyes, ainsi que nous » en avons quelques connoissances. » (1)

Van Hattem obtint gain de cause ; cependant, l'usage de faire graver les coins des jetons par les tailleurs de fers officiels n'était pas aussi immuable qu'il voulait le faire croire. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que les jetons des trésoriers de Bruxelles, aux millésimes de 1671 et de 1673, aux armes de Th. d'Elshout, dit van Heusden, et de A J. Brouckhoven (Dugniolle, 4288 et 4314), sont l'œuvre d'un certain maître Cornélis Jacops, qui n'appartint jamais au corps des officiers monétaires (2).

(1) *Archives générales du royaume de Belgique. Papiers sauvés de l'incendie de* 1732.

(2) *Archives de la ville de Bruxelles. Registre aux résolutions de la Trésorerie,* n° 1263, sous les dates du 5 octobre 1671 et du 22 février 1673, c'est-à-dire pour ce dernier jeton alors que van Hattem était déjà en fonctions. Il n'existe pas, à notre connaissance, de jeton

Le premier jeton taillé par Jean van Hattem pour les trésoriers de la ville de Bruxelles porte la date de 1674, alors que Jacques Pipenpoy exerçait ces fonctions ; aussi est-il à ses armes.

Grâce à l'extrême obligeance de M. des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles, nous pouvons fournir sur la fabrication de ce jeton, et sur celles de ceux qui suivent, des renseignements assez complets :

1674. — *Jeton de Jacques Pipenpoy*. — Dugniolle, 4331. — *Rev. belge de Num*, 1906, pl. VII, n° 55.

Les poinçons et les matrices furent payés 52 florins à Jean van Hattem. Le maître de la Monnaie de Bruxelles, Pierre van Vreckem, reçut de son côté 159 florins pour la transformation en jetons de 106 marcs de cuivre, et Jérôme de Witteler, 6 patagons pour trois douzaines de bourses destinées à placer les jetons. (1)

Les poids de tous ces jetons de cuivre sont tellement irréguliers qu'il est impossible, connaissant la quantité de matière employée, de déterminer le nombre de pièces effectivement frappées.

1675. — *Jeton de Philippe-Godefroid Vande Wouwere*. — Dugniolle, 4353. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. VII, n° 56.

pour les trésoriers de Bruxelles, à la date de 1672. Voir le mémoire de M. Van den Broeck, *Les jetons des seigneurs-trésoriers de Bruxelles au XVIIe siècle*.

(1) *Archives de la ville de Bruxelles*. Wekeboek, Saint-Jean 1673 à Saint-Jean 1674, fol. 243vo et 244.

Il existe de ce jeton plusieurs variétés. Jean van Hattem reçut, pour graver les poinçons et les matrices, 52 florins ; le maître de la Monnaie, Pierre van Vreckem, pour la frappe de ces pièces, à laquelle furent employés 133 marcs et 2 onces de cuivre, toucha 199 florins, et Jérôme Witteler, pour trois douzaines de bourses, 6 patagons.

Van Hattem obtint encore 6 florins pour graver les fers d'une marque destinée à la gilde des drapiers (1).

1676. — *Jeton de J. L. Madoets.* — Dugniolle, 4364. — *Rev. belge de Num*, 1906, pl. VII, n° 57.

Jean van Hattem reçut pour la gravure des fers 52 florins et le maître de la Monnaie, Pierre van Vreckem, 195 florins pour la frappe en jetons de 130 marcs 4 onces de cuivre. Jérôme Witteler livra deux douzaines et 7 bourses et toucha de ce chef 12 florins 8 sous.

Van Hattem reçut, en outre, 114 florins pour avoir fait pour la ville divers fers à marquer (2).

1677. — *Jeton de Jean Cools.* — Dugniolle, 4381. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. VII, n° 58.

Jean Van Hattem reçut, cette fois, seulement 48 florins pour la gravure. Le maître de la Monnaie, Pierre van Vreckem, toucha 196 florins pour la transformation en jetons de 130 marcs 6 onces

(1) *Archives de la ville de Bruxelles.* Wekeboek, 1674-1675, fol. 297 et 298.

(2) *Archives de la ville de Bruxelles.* Wekeboek, 1675-1676, fol. 275 et 276.

de cuivre, et Clara Witteler obtint 14 florins 8 sous pour trois douzaines de bourses.

Jean van Hattem reçut encore 28 florins 16 sous pour avoir gravé pour la ville deux fers à marquer, dont l'un portait un saint Michel, et l'autre les lettres S. P. Q. B (1)

A Bruxelles, on scellait d'un plomb au saint Michel les draps de première qualité (2).

1678.— Les *Wekeboeken*, registres dans lesquels nous puisons nos renseignements, manquent pour cette année.

Le jeton de 1678 est aux armes de Jean Heymans. — Dugniolle, n° 4405. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl VII, n° 59.

1679. — *Jeton de Philippe-Godefroid vande Wouwere.* — Dugniolle, 4411. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. VII, n° 60.

Jean van Hattem reçut pour son travail 52 florins.

La frappe des jetons exigea 118 marcs 4 onces de cuivre et le maître de la Monnaie, Pierre van Vreckem, toucha pour ce travail 177 florins. Enfin, Clara Witteler obtint 4 florins 10 sous « voor een stockborse » (3).

(1) *Archives de la ville de Bruxelles.* Wekeboek, 1676-1677, fol. 220 et 221.

(2) G. des Marez. *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle.* Bruxelles, 1904, pp. 287-291.

(3) *Archives de la ville de Bruxelles.* Wekeboek, 1678-1679, fol. 237 et 238.

1680. — *Jeton de Jean Heymans*. — Dugniolle, 4433. — *Revue belge de Num.*, 1906, pl. VII, n° 63.

« Item aen Thomaes (*sic*) (1) van Hattem, gra- » veur general van syne Ma^te^ munte » la somme de 52 florins.

Le maître de la Monnaie de Bruxelles reçut 198 florins pour la fabrication des jetons de Jean Heymans, qui absorba 132 marcs de cuivre. Clara Witteler livra, pour 19 florins 4 sous, 4 douzaines de « leghgete-borsen », bourses à jetons (2).

1681. *Jeton de Jean Heymans*. — Dugniolle, 4464. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. VII, n° 62.

Payé à Jean van Hattem 52 florins pour avoir fait les matrices avec lesquelles furent frappés les jetons de cuivre et *d'argent* de Jean Heymans.

Au maître de la Monnaie Pierre van Vreckem, 179 florins pour avoir fait frapper les exemplaires de cuivre et y avoir employé 119 marcs 4 onces à 30 sous le marc.

Enfin, à Clara Witteler 14 florins 8 sous pour avoir livré des bourses à jetons (3).

1682. *Jeton de Georges-Ignace van Eesbeke, dit van der Haegen*. — Dugniolle, 4470. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl X, n° 63.

(1) Thomas est évidemment une erreur de copiste.

(2) *Archives de la ville de Bruxelles*. Wekeboek, 1679-1680, fol. 217 et 218.

(3) *Archives de la ville de Bruxelles*. Wekeboek, 1680-1981, fol. 227, 228 et 231.

Van Hattem reçoit pour la gravure des poinçons et des coins la somme de 52 florins. Les autres renseignements manquent. (1)

1683. *Jeton de Théodore d'Elshout dit van Heusden.* Dugniolle, 4477. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. X, n° 64.

Payé à Jean van Hattum (2), graveur général, 52 florins pour les coins et poinçons.

A Israël de Witte, maître de la Monnaie de Bruxelles, 199 florins 10 sous pour la frappe de 133 marcs de jetons de cuivre. (3)

1684. *Jeton de Jean Heymans.* — Dugniolle, 4436. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. X., n° 65.

Payé à Jean van Hattem, graveur général, pour livraison de coins et matrices, 52 florins.

Au maître de la Monnaie Israël de Witte, 198 florins pour avoir frappé 132 marcs de jetons de cuivre. (4)

1685 *Jeton de Jean Heymans.* — Dugniolle, 4501. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. X, n° 65.

(1) *Archives de la ville de Bruxelles.* Wekeboek, 1681-1682, fol. 236vo.

(2) La forme *um* pour *em*, nous a fait remarquer M. des Marez est fréquente : Vreckum, Loxum, Lathum pour Vreckem, Loxem, Lathem, etc.

(3) *Archives de la ville de Bruxelles.* Wekeboek, 1682-1683, fol. 229vo et 254vo.

(4) *Archives de la ville de Bruxelles.* Wekeboek, 1683-1684, fol. 198 et 238.

Payé à Jean van Hattem, 52 florins pour la gravure des coins et poinçons.

Au maître de la Monnaie Israël de Witte, 198 florins pour la frappe de 132 marcs de jetons de cuivre. (1)

1686. *Jeton de Guillaume van Hamme.* — Dugniolle, 4519. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. X., n° 67.

Payé à Jean van Hattem 52 florins pour les matrices avec lesquelles furent frappés les jetons de l'année 1686 pour le sieur baron van Hamme, trésorier de la ville de Bruxelles.

Au maître de la Monnaie Israël de Witte 226 florins 10 sous pour la frappe de 151 marcs de jetons de cuivre, à 30 sous le marc.

Enfin, à Jacobus Raes, 28 florins pour 70 bourses à jetons. (2)

1687. *Jeton de Jacques Madoets.* — Dugniolle, 4531. — *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. X, n° 68.

« Item aen François (*sic*) (3) van Hattem, gra-« veur generai van S. M. munte », 52 florins pour avoir gravé les coins des jetons de cuivre de la ville.

Au maître de la Monnaie Israël de Witte,

(1) *Archives de la ville de Bruxelles.* Wekeboek, 1684-1685, fol. 227vo et 254vo.

(2) *Archives de la ville de Bruxelles.* Wekeboek, 1685-1686, fol. 222, 226 et 227.

(3) François pour Jean est encore une erreur de copiste. Ce jeton doit avoir été frappé au balancier.

344 florins pour la livrance de 229 1/2 marcs de jetons de cuivre, à 30 sous le marc.

A Jacobus Raes, 34 florins pour avoir livré, le 8 mai, 70 bourses à jetons, à 8 sous l'une. (1)

(*A suivre*). ALPHONSE DE WITTE.

(1) *Archives de la ville de Bruxelles*. Wekeboek, 1686-1687, fol. 253, 257 et 278. Les Wekeboeken sont en flamand.

JEAN SECOND ET LES BUSLEYDEN

PLANCHE VI.

Lorsque, en 1528, Nicolas Everaerts (1), le père de Jean Second, vint occuper les fonctions de président du Grand Conseil de Malines, il ne se trouva point transporté dans une ville qui lui fût étrangère. En effet, originaire de Grijpskerke, dans l'île de Walcheren, après avoir conquis à l'Université de Louvain le diplôme de docteur *utriusque juris* le 11 juin 1493, il avait résidé à Bruxelles, où il avait rempli la charge d'official de Henri de Bergues, évêque de Cambrai ; en 1508, il avait été nommé membre du Grand Conseil de Malines. En cette ville, il avait épousé Elise de Bladelle, mais, en 1510, il avait été envoyé à La Haye comme président du Conseil de Hollande, et pendant dix-huit ans, il avait occupé ces hautes fonctions, avant de revenir dans la ville où il avait commencé sa carrière de magistrat.

Jean Second accompagna son père à Malines. Il avait alors 17 ans. Peu après son arrivée, il

(1) Sur Nicolas Everaerts, voyez : FOPPENS, *Doctores sacrae theologiae lovanienses ac juris utriusque. Manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique*, no 17569-17570, fol. 83, vo et GALESLOOT, *Biographie nationale*, t. VI, col. 751.

s'éprit de Julie qu'il a célébrée dans ses vibrantes Élégies, dans ses Baisers (1) et par une médaille bien connue (2). Mais, ces amours ne durèrent pas longtemps : en 1529, Julie abandonna le poète, pour épouser un marchand étranger établi à Anvers (3).

Le désespoir de Jean Second fut grand. Il exhala ses plaintes dans d'émouvantes pièces de vers, et, comme en 1529 nous allons le retrouver à Bruxelles, il est probable que son père l'envoya dans cette ville pour le faire changer d'ambiance. Il y était encore en 1531. En effet, c'est de Bruxelles qu'il adresse à son frère Pierre (4) l'élégie 9 du livre I, dans laquelle il pleure ses amours brisées. Le début de cette pièce est une peinture du milieu bruxellois dans lequel il vivait. « O Pierre, toi qui » es le plus sincère de mes amis, toi à qui il est per-

(1) *Opera. Elegiarum libri* I et II. *Basiorum liber.*

(2) Dr J. Simonis, *L'art du médailleur en Belgique.* Bruxelles, 1900, pl. IV, 2.

(3) *Elegiarum liber*, I, 8 et 9.

(4) Doctores utriusque Juris. Promotio anni 1520 die... maii Petrus Hieronymus Nicolai Middelburgensis Zelandus filius Nicolai Everardi J. U. doctoris (de quo supra pag.) dein consilii Mechliniensis praesidis natu maximus. Religiosus ordinis praemonstratensis et pastor oppidi Flissingensis in Zelandia, J U doctor, ad consilium universitatis recipitur anno 1520, pridie Kal. Junii. Factus est dein praepositus monialium praemonstratensium in Zoetendaele ac demum abbas XIX monasterii B Mariae virginis Middelburgi ubi diem extremum obiit ante parentem. Foppens *Doctores sacrae theologiae lovanienses ac juris utriusque. Manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique*, no 17569-17570, fol. 85 vo.

» mis, ô heureux homme, de jouir du séjour de la » ville de Malines, Bruxelles me tient captif, elle » qui est célèbre par les entrées triomphales de » l'Empereur, elle qui de ses fontaines fait jaillir » des eaux éternelles. Ici, il ne me manque ni la » foule si agréable au poète; ni ceux à qui les hon- » neurs sont venus de la richesse de leur langue, » à qui la postérité, reconnaissante d'un labeur » pénible, donnera des noms qui longtemps seront » célèbres.

» Ici, je puis admirer la main des anciens sur » l'airain animé, et à mes yeux se présente la foule » de porteurs de toge, et beaucoup de choses qui » équivalent aux merveilles de l'antiquité, œuvres » à la Dédale des fils de Romulus que nous envoie » la terre. Car cette ville me replace dans l'har- » monieuse Athènes, car ici je me retrouve au » centre de l'Italie (1) ».

(1) Petre, sodalitii pars sincerissima nostri,
Felix Maclinia cũi licet urbe frui,
Me tenet Augusti celebris Bruxella triumphis,
Fontibus aeternas quæ iaculatur aquas.
Hic mihi nec desunt gratissima turba poëtae,
Nec quibus a lingua divite venit honos,
Quorum posteritas operoso grata labori
Nomina sub longa luce videnda dabit.
Hic veterumque manus animato miror in aere,
Subque meum aspectum turba togata venit,
Multaque quae gentis aequant miracula priscae,
Quea modo Romulidum daedala mittit humus;
Scilicet argutis urbs haec me ponit Athenis;
Scilicet hic media sistor in Ausonia.

Elegiarum liber, I, 9, vers 1-14.

Ces vers peuvent être datés avec certitude de 1531. En effet, il y est question des entrées triomphales de Charles-Quint à Bruxelles. Or, la seconde eut lieu en avril 1531 (1), lorsque l'empereur arriva dans la capitale du Brabant en compagnie de Marie de Hongrie (2).

(1) Den twee-en-twintigsten van Januarii vijfthien-hondert sesthien, quam t'overleyden Ferdinandus koninck van Hispagnien, die onzen Carolus bij zijn testament, sijnen eenighen Erf-genaem gemaeckt hadde : soo ist dat de stadt Brussel hem voor eenighe jaren heeft moeten derven hoe wel zij bekennen moet noyt meerder feesten, triumphen, steeckspelen ende andere koninckklijcke ende keyserlijcke maelteijden en vreughden ghesien en hebben, als in den tijdt dat hij haer bij-ghewoont heeft. Carolus in 't jaer vijfthien hondert achthien, koninck van Hispanien ghekroont, ende het jaer daer naer, van de seven keur-vorsten, verkoren tot Rooms koninck, naer dat hij en in Hispagnien ende Duytslandt eenighen tijdt hadde stil gheweest, over al in sijne landen victorie, teghen sijne vijanden gevochten hadde : soo is hij in het jaer een-en-dertigh met alle sijne huys-genoten naer Brussel ten sijnen hove ghekomen. daer oock seer kortelinghe bij hem ghekomen is Maria zijne suster, weduwe van den konynck van Hongaryen : en den keijser om sijn af-wesen, ende sijne suster om 's keijsers wille zijn binnen Brussel, met alle behoorelijcke eere. ende groote blijdtschap van de heeren wethouderen ende guldebroeders der stadt Brussel, in groote triumphe onthaelt gheweest. *Brusselsche eertriumphen*. Bruxelles, P. De Dobbeleer [1670], p. 5.

(2) Charles-Quint, revenant d'Allemagne, arriva à Bruxelles le 25 janvier 1531 et convoqua aussitôt les États Généraux. Le 2 mars, il les assembla dans la grande salle du palais, où il se rendit avec les princes de sa famille, et accompagné des membres de ses conseils, et de ses gentilshommes. A cette occasion, les États résolurent de lui offrir une tapisserie faite à Bruxelles, et représentant la bataille de Pavie. (Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 312.)

Remarquez que les *triomphes guerriers* de Charles-Quint se trouvaient également mis à profit par les tapissiers bruxellois, de telle

Jean Second, en nous parlant des poètes, des orateurs, des collectionneurs d'antiquités grecques et romaines qu'il fréquente à Bruxelles, reste dans le vague. Il ne nous les désigne pas par leurs noms.

Parmi ceux-ci, se trouvait Gilles de Busleyden, que nous appellerons Gilles de Busleyden le Vieux (1), premier conseiller-maître de la Chambre des Comptes de Brabant, avec lequel

sorte que l'épithète donnée par Jean Second à Bruxelles, *Augusti celebris Bruxellæ Triumphis* pourrait être interprétée de deux manières. Il me semble toutefois que *triumphus* doit bien être pris dans le sens du flamand *eertriumph*, entrée solennelle. Mais, quel que soit le sens donné à l'expression, elle fixe néanmoins la date de 1531 pour l'élégie 9 du livre I.

(1) Il existe plusieurs généalogies de la famille de Busleyden. La plus ancienne, due à DON HENRICO BARNABA (*Généalogie de la très ancienne et très illustre famille de Busleyden*, 1761. *Manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. II, 2160. fol. 37-75), confond les diverses générations ; une autre par Hellin est plus précise, mais incomplète (*Recueil généalogique et héraldique des maisons nobles de la Flandre, Brabant, Allemagne*, par Ed. HELLIN, t. III, fol. 413-414. *Manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique*, fonds Goethals, fol. 748. La meilleure est celle qui a été donnée par DE RAADT dans l'*Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, pp. 66 à 91. Elle semble faite d'après des documents originaux, bien qu'il s'y soit glissé certaines erreurs. Sur les Busleyden dans le Luxembourg voyez J. VANNÉRUS, *A propos des fonts baptismaux de Guirsch. Valérien de Busleyden et les seigneurs de Guirsch du XVe au XVIIIe siècle. Institut archéologique du Luxembourg. Annales*, t. XLII, 1907, pp. 206-224. M. G. Kurth avait également annoncé au Congrès de Malines de 1911 un mémoire sur les Busleyden qui n'a pas paru. Voyez *Annales du XXIIe congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. I, fasc. II, pp. 208-209.

son père avait été inévitablement en relations pendant son séjour à Bruxelles.

Gilles de Busleyden le Vieux était originaire d'Arlon. Son père, Gilles de Busleyden l'Ancien (1), remplit les fonctions de secrétaire et greffier du Siège des Nobles de Luxembourg ; en récompense des services qu'il avait rendus sous Élisabeth de Görlitz, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, il avait été anobli en 1472 (2). Gilles de Busleyden l'Ancien était mort le 20 juin 1499 (3). Il avait eu quatre fils qui tous devinrent des personnages considérables : François, mort à Tolède le 21 août 1503, archevêque de Besançon; Gilles le Vieux; Jérôme, conseiller ecclésiastique au Grand Conseil de Malines, qui avait été jadis le collègue de Nicolas Everaerts, mort à Bordeaux le 26 août 1517 ; Valérien, receveur général du Luxembourg, et receveur particulier des Domaines du même duché, mort en 1514. Il avait eu aussi trois filles, Jacqueline, Catherine et Marie, toutes trois mariées dans le Luxembourg, et

(1) Dans les documents du XVe siècle, Gilles de Busleyden, époux d'Isabelle de Musset, que je surnomme *l'Ancien*, est appelé *le Vieux*; Gilles de Busleyden, époux d'Adrienne de Gondeval, que je surnomme *le Vieux*, est appelé *le Jeune*. Mais j'ai été forcé de changer leur surnom pour éviter toute confusion avec *Gilles de Busleyden le Jeune*, dont parle Jean Second et dont il sera question plus loin.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Registre 157, fol. 13 v° et 14.

(3) Voyez *Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, p. 69.

mortes avant 1517 (1), et peut-être une quatrième, Marguerite (2), entrée en religion.

Gilles de Busleyden-le-Vieux, resté seul survivant après 1517 de cette famille puissante, avait hérité de la considération qu'avaient su conquérir ses frères. Il avait épousé en 1504 Adrienne de Gondeval, fille de Nicolas de Gondeval qui avait été l'argentier de Charles le-Téméraire. Il était lié avec Érasme (3) dont il avait secondé les efforts pour établir à Louvain le Collège des Trois Langues, fondé par le testament de Jérôme de Busleyden.

(1) Item betaelt ende gesonden den vier nichten wijlen des testatuers van twee wijlen zijn zusters jouffrouwen Marie en Katrijne van Busleyden nae vuijtwijsen des testaments bij quittantie van hueren naemen de somme van vIc £.

Item noch gesonden bij handen van Nicolas le Gouverneur, receveur de Thionuille, Bernart de Gondelaege Heere van Elle, man ende mombour van jouffrouwe Lysbeth Haltsast dochter wijlen jouffrouwe Jaquelijnen van Busleyden outste zuster was van wijlen den testatuer de somme van hondert en vijftich Rinsgulden voer huer partie gelijck dandere vier nichten gehadt hebben, hoewel zij int testament niet genoemt en was, dat gedaen es om te scouwen den twist die zij nemen mochte mitten anderen nichten ende huer mans ter caus vanden legaet voirschreven, IcL £. *Comptes des exécuteurs testamentaires de Jérôme de Busleyden. Archives générales du Royaume. Université de Louvain* 2700*bis*, fol. XXIVvo

Catherine n'a donc pas été, comme le dit De Raadt, religieuse, au couvent de Sainte-Agnès, à Trèves, à moins qu'elle n'y soit entrée après le décès de son mari. Quant à Marie, elle n'est pas citée par De Raadt.

(2) *Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, p. 71.

(3) Voyez les *Lettres d'Érasme*, LIII, 6 et 40 (col. 176 et 20 de l'édition de Londres).

La carrière de Gilles de Busleyden le Vieux fut longue et importante. Dès 1465, il était receveur particulier des domaines de Bastogne (1); en 1488, nous le retrouvons receveur particulier des domaines du duché de Luxembourg et du comté de Chiny (2); par lettres patentes du 26 mars 1490 (3), il fut nommé receveur général des finances du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, tout en conservant sa recette particulière des domaines. Il résilia ces deux postes en faveur de son frère Valérien de Busleyden le 25 décembre 1498 (4) et fut nommé conseiller maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, par lettres patentes du 2 juin 1499 (5). A la mort de Philippe le Beau, Gilles de Busleyden fut provisoirement maintenu dans son emploi, de même que ses collègues de la Chambre des Comptes; mais peu après, Maximilien les révoqua pour en obtenir de l'argent à titre de prêt. Ce fut ainsi que par lettres

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Registre 6028.

(2) Lettres patentes de Maximilien, données à Anvers le 6 septembre 1488. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Registre 5929, fol. 1. Gilles s'intitule « receveur des ville et prévosté d'Arlon ».

(3) Lettres patentes de Maximilien et de Philippe le Beau, données à Nuremberg le 26 mars 1490. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Registre 2633, fol. 1.

(4) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Registre 2634, fol. 1.

(5) Voyez copie de sa commission aux *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Registre 136, fol. 107vo et 108.

patentes datées de janvier 1509, Gilles de Busleyden, Regnier Cleerhagen et Jean Van Crickenis, maîtres, Philippe Sauvage, auditeur, et Librecht Van Hamme, clerc de la Chambre des Comptes, furent rétablis dans leurs fonctions : ils avaient prêté au Souverain une somme de 2,500 livres de 40 gros (1).

Dès lors, la situation de Gilles de Busleyden ne fut plus menacée; il mourut en 1536 et fut enterré dans le circuit du chœur de l'église Sainte-Gudule, près de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, dans le caveau de Nicolas de Gondeval, son beau-père. Son anniversaire se célébrait le 14 juillet (2).

La fortune de Gilles de Busleyden était considérable. Sans parler des biens sis dans le Luxembourg, dont il avait hérité de son père, il acheta la vicomté de Grimberghe à Hercule d'Enghien de Kestergate (3), à une date qui n'a pu être déterminée. Sa femme lui avait apporté en dot les pêcheries de la Senne entre Bruxelles et Vilvorde (4), puis, en 1521, les époux avaient hérité de Gertrude Van Vucht, mère d'Adrienne de Gondeval, du château de Horst et des villages de Rhode

(1) Gachard, *Inventaire des Archives de la Chambre des Comptes*, t. I, p. 17.

(2) *Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, p. 72.

(3) *Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, p. 71.

(4) 25 janvier 1504. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, Cour féodale de Brabant.* Registre 17152, fol. 8, vo et 9.

Saint-Pierre et de Cortelke (1), ainsi que d'un demi-journal de prairies situées à Bruxelles (2). Par l'achat de rentes successives il avait pour ainsi dire mis la main sur les seigneuries de Gaesbeek et de Heze (3), qui appartenaient à Maximilien van Huerne; il possédait des rentes sur la seigneurie de Sombreffe (4), et de grands seigneurs, tels que Robert de la Marck (5), châtelain de Bruxelles, et Antoine de Lalaing (6) étaient ses débiteurs.

Il avait du reste hérité d'une somme de 1,656 livres de son frère Jérôme (7).

(1) *Cour féodale de Brabant.* Registre 17153, fol. 375 v°.

(2) *Cour féodale de Brabant.* Registre 17153, fol. 386.

(3) 1509, 29 décembre, 200 florins du Rhin; 1513, 3 novembre, 70 florins du Rhin; 1520, 9 juin, 330 florins du Rhin. *Cour féodale de Brabant.* Registre 17152, fol. 297 v° et 17153, fol. 318.

(4) 1519, 2 mai, 50 florins du Rhin; 1622, 23 décembre, 50 florins du Rhin. *Cour féodale de Brabant.* Registre 17153, fol. 272 v°-274; 17154, fol. 20 v° et 21.

(5) 1525, 11 novembre, 100 florins du Rhin, gagés sur des fiefs situés à Anvers et sur la châtellenie de Bruxelles. *Cour féodale de Brabant.* Registre 17154, fol. 197-198.

(6) 1531, 20 avril, 250 florins carolus d'or, gagés sur le comté d'Hoogstraeten et le château Immerzeele, dans la ville de Lierre. *Cour féodale de Brabant.* Registre 17155, fol. 66 v° et 67.

(7) *Comptes des exécuteurs testamentaires de Jérôme de Busleyden :*

Item meester Gielys van Busleyden brueder des testatuers, den welcken de selue testatuer gelegateert heeft het derden vanden penningen die commen souden van zijnen huise staen tot Mechelen met zekeren huisen toe hij die hebbende ten tijde als hij reysde na Spaignien toe wanneer die tsamen vercocht souden zijn welck derden-

Les frères de Busleyden aimaient les arts. Jérôme s'était fait construire à Malines le remarquable hôtel qu'on admire encore aujourd'hui (1). Il en poursuivait la décoration, lorsqu'il mourut. Valérien possédait une collection de médailles qui se trouvait chez son frère Jérôme, lorsque celui-ci décéda ; ces médailles, des médailles romaines, au nombre de quinze en or et deux cents en argent, furent renvoyées à sa veuve par les exécuteurs testamentaires de Jérôme (2).

deel gedraeght afgeslaghen terdendeel vanden comeren die daerop stonden ter sommen van XVIe LVI £ XVII S VII d. art. ende II ₶ maer es te weten dat ter noch twee huisen waren daer af deen verhuert was ende dandere na zijne Reyse gecocht daer inne de voirschreven meester Gielys niet gerecht en was de welcke oick metten anderen vercocht zijn geweest om de somme dairaf voer ontfanck gemaect is boven alle commeren betaelt hier alsoe de voirschrevene somme van XVIe LVI £ XVIII S VII d II ₶. *Archives générales du Royaume. Université de Louvain*, 2700*bis*, fol, XXV.

(1) Emm. Neefs, *L'Hôtel de Busleyden à Malines. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XIV, 1875, pp. 174-187.

(2) *Comptes des exécuteurs testamentaires de Jérôme de Busleyden* :

Item geuonden XV medalien van goude wegende tsamen een onse ende XIX ingelschen een quart de onse geschat op XVII Rhinsgulden, ende noch II^c medalien van silver ongeschat, ende want de weduwe van wijlen Valeriaen des testatuers brueder affirmeerde die al te samen huer toebehoiren see zijn huer die doen leveren bij meester Clase Gouverneur ende Rentmeester van Meruille tot hueren behoef, die dairuan quitantie gegeuen heeft. Ergo hier dairuan nyet. *Archives générales du Royaume. Université de Louvain*, 2700*bis*, fol. 3.

Ces médailles furent l'objet d'une épigramme de Thomas Morus. *De nummis antiquis apud Hieranymum Buslidianum servatis.*

Rhoma suis olim ducibus quam debuit, illi,
Tam debent omnes Buslidiane tibi.

Gilles le Vieux possédait de son côté une collection d'objets antiques, ainsi qu'on va le voir. Érasme fait également allusion à la connaissance parfaite qu'il avait des langues de l'antiquité. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir Gilles de Busleyden le Vieux accorder sa protection à Jean Second, pendant le séjour de celui-ci à Bruxelles. Il lui fit présent d'un exemplaire des œuvres de Xénophon, et le poète, pour le remercier, lui adressa une longue épître en style hyperbolique dans laquelle se reflètent les dix-huit printemps que son auteur comptait alors. Voici la traduction de cette pièce.

A Gilles Busleyden (1).

« Quel cadeau te donnerai-je en retour plein

Rhoma suis ducibus seruata est, ipse reseruas
Rhomanos Rhoma praemoriente duces,
Nam quae caesareos antiqua nomismata uultus,
Aut referunt claros tumue priusue uiros.
Haec tu seclorum studio quaesita priorum,
Congeris, et solas has tibi ducis opes.
Cunque triumphaleis densus cinis occulat arcus,
Ipse triumphantum nomen, et ora tenes.
Nec iam Pyramides procerum monumenta suorum
Tam sunt, quam pyxis Buslidiane tua.

Epigrammata clarissimi disertissimique uiri Thomae Mori. Apud inclytam Basileam, s. d. pp. 100 et 101.

(1) Ad Aegidium Buslydium Epistola I
Quae tibi promisso gratus Xenophonte rependam
Munera Buslydiae celeberrima gloria Gentis?
Mittemus pateras, gemmas mittenus et aurum,

» de reconnaissance pour le Xénophon que tu
» m'avais promis, toi qui es la gloire la plus cé-
» lèbre de la famille Busleyden ? T'enverrons-nous
» des patères ? T'enverrons-nous des pierres pré-
» cieuses et de l'or, dons agréables aux hommes
» fortunés ? Ces objets, la dure déesse de Rhamnos
» au visage menaçant me les interdit : ces objets
» mêmes, tu en possèdes en surabondance, grand
» homme. — Que te donnerons-nous donc ? Peut-
» être, pouvons-nous émettre d'une voix qui grince
» des chants maladroits, et proclamer le prix des
» choses reçues.

» Or donc, tout autant que de poissons se dissi-
» mulent sous le gouffre de l'océan, tout autant
» que d'oiseaux agitent leurs plumes rapides à tra-
» vers les nuages, tout autant que la terre inculte
» nourrit de fauves, tout autant que d'étoiles ruti-
» lantes sont visibles aux cieux autour de la lune

Fortunatorum felicia dona virorum ?
Haec mihi dura negat vultu Rhamnusia torvo ;
Haec eadem, vir magne, tibi permulta supersunt.
Quidnam igitur dabimus ? Fortassis carmina duro
Inconcinna sono stridenti reddere voce
Possumus, et pretium donatis dicere rebus
Ergo, quot oceani latitant sub gurgite pisces,
Quot volucres agitant celeres per nubila pennae,
Quot nutrit vaga terra feras, quot sidera cœlo.
Cernuntur nitidam circum rutilantia lunam,
Ver blandum auricomis flores quot gignit in hortis
Quot modo produxit tumidos in vite racemos
Autumnus genitor, quot dulcia pomas quot idem
Decursit flavas ventosus ab arbore frondeis,

» brillante, tout autant que le printemps charmant
» nourrit de fleurs dans les jardins à la chevelure
» d'or, tout autant que l'été torride mûrit d'épis de
» blé, tout autant que l'automne féçond produit de
» raisins gonflés sur la vigne, tout autant que de
» doux fruits, tout autant que ce même automne
» venteux a arraché de fauves frondaisons en bas
» de l'arbre, tout autant que bientôt l'hiver versera
» de flocons de neige avec de la grêle, que tout
» autant de remercîments et plus encore te soient
» adressés pour le présent que tu m'as fait.

» O combien grand fut et est encore ton zèle à
» favoriser les études des Muses et de la Sainte Mi-
» nerve! Et tu ne considères pas comme suffisant
» l'acte mémorable de ton frère, qui est connu par
» une renommée éternelle plus que divine, lui qui,
» il y a longtemps déjà, conduisit les Piérides de
» l'Hélicon de leurs ondes transparentes jusqu'au
» sol de ses pères, et éleva aux Muses des de-

Quot modo fundet hyems niveos cum grandine floccos,
Tot tibi sint pluresque, dato pro munere grates.
O tibi quanta fuit, quanta est quoque cura fovendis
Musarum assidue studiis, Sacraeque Minervae?
Nec satis esse putas factum memorabile fratris,
Illius aeterna noti super aethera fama,
Pridem Pierides vitreis Heliconis ab undis
Ad patrios qui duxit agros, posuitque superbo
Marmore laurigeris habitacula splendida Musis,
Lovanii decus, et terrae ornamenta Brabantae.
Quae nunc cum populis merito certare Latinis
Audet, et ingeniis foelix contendere Graiis,
Et sancta Haebraeum mysteria pandere vatum.

» meures brillantes en marbre splendide, parure
» de Louvain, et ornement de la terre braban-
» çonne. Celle-ci, maintenant, ose à bon droit
» rivaliser avec les peuples latins, lutter avec bon-
» heur avec les génies grecs et étaler les mystères
» sacrés des prophètes hébreux.

» Aussi, le printemps tiède dépouillera les aulnes
» verdissants de leur feuillage, et donnera de la
» glace et des brumes froides, et, à la place de fleurs
» pourpres et d'herbe verdoyante, couvrira les
» terres incultes de neige et de glace ; la brume qui
» glace rendra de l'herbe aux champs dénudés,
» ornera la terre de fleurs, et verra naître la mois-
» son ; la Lune voudra prévenir les travaux de son
» frère, et Phébus voudra monter dans le char de
» nuit de sa sœur et désirera voleter à travers un

Ergo, prius virideis spoliabit frondibus alno
Ver tepidum, glaciemque dabit, gelidasque pruinas
Floribus et pro purpureis, herbaque virenti,
Obteget incultas nivibusque et grandine terras,
Bruma rigens reddet nudatis gramina campis,
Floribus ornabit terram messemque videbit,
Luna subire volet fraternos ante labores,
Germanaeque suaè nocturnum scandere currum
Phoebus, et ignotum cupiet volitare per orbem,
Agricola infido mandabit semina ponto,
Et flavam mediis segetem resecabit in undis,
Buslydiae gentis quam ter veneranda peribunt
Nomina, et eximii morietur fama laboris.
Hoc facient sacri Phoebeïa turba Poetae,
Cura viros quibus est, victuro carmine claros
Tollere de nigris tenebrosi faucibus Orci,
Et vitam post fata novam praestare sepultis.

» globe inconnu; le laboureur confiera des se-
» mences à la mer infidèle et fauchera une blonde
» moisson au milieu des eaux, avant que ne péris-
» sent les noms trois fois vénérables de la famille
» de Busleyden, et que ne périsse la renommée
» de son remarquable labeur. Voilà ce que feront
» les poètes sacrés, troupe apollinienne, qui, par
» des chants destinés à vivre, veillent à retirer les
» hommes célèbres du noir gosier du ténébreux
» Orcus, et à fournir une vie nouvelle aux morts
» après qu'ils ont subi leur destin. Pour nous,
» entretemps, nous chantons des poèmes juvéniles
» d'une humble inspiration, tels qu'il nous a été
» permis d'en composer dans nos jeunes ans que
» les Parques, divinités fatales, nous ont accordés
» il y a quelques jours au nombre de dix-huit.
» Peut-être même, si la troupe pieuse des Sœurs
» nous est favorable, et si Dieu nous accorde la
» durée d'un âge entier, chanterons-nous de meil-
» leurs chants et de plus importants sur une trom-
» pette plus grande, et ne serons-nous pas les der-
» niers à corner vos louanges.

Nos humili interea canimus iuvenilia Musa
Carmina, quae teneros licuit lusisse per annos,
Quos mihi iam primum fatalia numina Parcae
Ante dies paucos treis ad tria lustra dederunt.
Forte etiam, pia si faveat modo turba Sororum,
Et Deus integri spatium concesserit aeui,
Maiori meliora tuba et graviora canemus,
Atque erimus vestrae non ultima buccina laudis.

» Alors, ô très grand homme de notre siècle,
» seras-tu placé au premier rang parmi les Mé-
» cènes.

» Entretemps, accepte d'un visage calme ce que
» nous te donnons maintenant, et continue, ainsi
» que nous voyons que tu l'as déjà fait, à nous
» compter parmi tes clients, fût-ce parmi ceux du
» bout de la table »

C'est en 1529 que Jean Second a reçu son Xénophon, puisqu'il déclare avoir 18 ans, et qu'il est né en 1511. Il se dit le client de Gilles le Vieux; il était donc reçu familièrement chez celui-ci à Bruxelles.

Gilles de Busleyden le Vieux eut une nombreuse famille tout comme son frère. De Raadt affirme qu'il eut douze enfants, dont cinq moururent en bas âge. Ceux qui sont connus sont (1) :

1. François, qui fut grand fauconnier, chambellan et premier écuyer de la reine Marie de Hongrie, et qui mourut en 1554.

2. Jean, licencié en droit, mort le 3 novembre 1556.

3. Nicolas, conseiller au Conseil de Brabant, décédé en avril 1559.

4. Jérôme, prévôt d'Albe et chanoine des Saints-

Tunc, inter nostri mihi tu, vir maxime, secli,
Proximus a primo numerabere Maecenateis.
Interea placido, quae nunc damus, accipe vultu,
Nosque tuos inter, quod iam fecisse videmus,
Sede vel extrema pergas numerare clienteis.

JEAN SECOND, *Epistolarum Liber*, II, 1.

(1) *Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, pp. 72 et 73.

Anges, à Rome, camérier du pape Paul IV et son chambellan, décédé à Rome le 19 janvier 1559.

5. Guillaume, licencié en droit et échevin de Bruxelles, mort en cette ville en 1577 (1).

6. Anne, qui épousa Arnold d'Eynatten et mourut le 14 octobre 1545.

7. Marie, qui devint la femme d'Antoine van Os, seigneur de Ransbeek, morte en 1571.

Gilles de Busleyden le Vieux donna comme précepteur à ses enfants un humaniste, Petrus Amicus, Pierre Vriendt, auquel Érasme s'intéressait beaucoup (2). Celui-ci était très versé dans la

(1) Guillaume ne mourut pas en 1574, ainsi que l'indique De Raadt d'après une copie inexacte de son inscription funéraire, mais en 1577. En effet, le 29 juillet 1576, il apparaît dans un acte de la cour féodale de Brabant en qualité de tuteur de son neveu Gilles de Busleyden, fils de Jean. (*Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Registre 17160, fol. 210.) Il était mort en mars 1577, date à laquelle des nièce et petits neveu et nièce héritent de lui. (*Cour féodale de Brabant.* Registre 17161, fol. 349.)

(2) Lettre d'Érasme à François Craneveldt, du 18 décembre 1520.

Commigrauit isthuc Petrus, cognomento Amicus, juvenis moribus ingenioque caudidissimo. Complures annos egit cum Aegidio Buslidio, cujus liberos instituit, cui non aliter charus fuit ac filius, ob fidei vitaeque synceritatem. Is nunc venatur fortunam aliquanto benigniorem, ac, mea sententia dignus est amplissima. Est utriusque linguae pulchre peritus, ad haec in juris studio nec paucis annis, nec infeliciter versatus. Postremo notarius est haud malae fidei. Nihil addubito quin ipsius dotes sint hominem abunde commendaturae. Sed tamen existimat se bonis omnibus commendabiliarem etiam fore, si vestro gregi ascribatur amicus. Equidem non recuso meum nomen rursus in tuo scribi diario si quid officii collocaveris in hominem mihi charissimum : sed tamen orbitror fore ut quemadmodum ante hac, ita nunc quoque geminam ineam gratiam.

Érasme, *Lettres*, L. 15, 5. Édition de Londres, col. 689-690.

connaissance en langues anciennes, et dans la science du droit.

Les fils de Gilles le Vieux reçurent certainement une solide instruction et, par leur âge et leurs goûts artistiques, étaient prédestinés à se lier avec Jean Second.

Celui qui rencontra d'abord les sympathies de ce dernier, ce fut Nicolas. Né en 1506 (1), Nicolas de Busleyden était de cinq ans plus âgé que Jean Second. C'était une nature poétique, et un tempérament de musicien. C'est du moins ce que nous pouvons conclure d'une très belle ode dans laquelle Jean Second compare Nicolas de Busleyden à Orphée.

A Nicolas de Busleyden (2).

« Un poète thrace autrefois émut les tigres par » son chant; il attira vers lui les forêts, et fit recu- » ler l'assaut de l'onde menaçante, au gré de sa » voix qui chantait.

(1) La médaille, qui sera publiée plus loin, le dit âgé de 24 ans en 1430.

(2) Ad Nicolaum Buslydium

Thrax movit olim carmine tigrides
Sylvasque vates traxit et impetum
Pronae reverti jussit undae,
Vocis ad arbitrium canorae.
Idemque regem, carmine lugubri,
Cui regna nullis cognita solibus
Cessere, pallantesque turba.
Perculit in sua vota mitem.

» Le même poète rendit docile à ses vœux, grâce » à un chant lugubre, le roi auquel sont soumis » les royaumes sans terres, et les troupes blêmes.

» La reine, vaincue par les puissantes cordes de » sa lyre, se lava les yeux dans le gouffre tiède; » les joues des sœurs cruelles furent mouillées de » pleurs inaccoutumés.

» Le palais royal fut unanime, comme récom- » pense de son chant séducteur, à lui permettre » d'arracher son épouse aux ténèbres lugubres, » par les routes que personne n'avait parcourues » en arrière.

» Mais le tyran trompeur par des lois cruelles, » rendit vain ce cadeau, et, ô impiété, ramena » dans le séjour obscur sa proie que le poète avait » regardée en arrière de ses funestes yeux.

» Alors lui, trompé par le présent perfide d'Or- » cus, gémit longuement à travers les neiges du » Tanaus, et à travers les bruines des Monts » Riphées, dans les cavernes de glace.

Regina chordis victa potentibus,
Tepentes lavit lumina gurgite :
Crudelium malae sororum
Insolito maduere fletu.
Consensit unis Regia vocibus,
Blandi maritam praemia carminis
Ut, per vias nulli remensas,
Tristibus eripiat tenebris.
Sed dona diris irrita legibus
Fallax tyrannus fecit et (o nefas !)
Fatalibus respectam ocellis,
Rettulit in loca fusca praedam.

» Mais toi, si par tes prières, tu devais émouvoir
» en faveur de ta tendre amante la cohorte du noir
» Tartare qui ne sait pas pleurer, et si de tes doigts
» agiles tu faisais retentir les cordes caressantes
» de ta lyre d'or, heureux vainqueur, sans être
» assujetti à nulle condition, tu serais ramené
» avec ta maîtresse jusqu'aux brises d'en haut. »

Hadrianus Marius, le frère de Jean Second, devait également être en relations avec Nicolas de Busleyden, car, dans une épigramme, il traite le même sujet : A propos de Nicolas de Busleyden.

« Capable d'accorder cinq chants sur une seule
» lyre, et l'égal de ton fils, ô Calliope, Busleyden
» appropria à des cordes aux sons multiples des
» poèmes chantés d'ordinaire sur des tons diffé-
» rents. Que la nature aurait bien fait de lui don-

Tunc ille longum, munere subdoli
Frustratus Orci, per Tanai niveis
Heu perque Riphaeas pruinas,
Ingemuit gelidis sub antris.

At tu nigrantis, si prece, Tartari
Pro mollicella sollicites hera
Illachrymabilem cohortem
Mobilibus digitisque pulses,

Blandas fides testudinis aureae :
Non strictus ullis conditionibus
Victor beatus, ad supernas
Cum domina reveharis auras.

Ode VII.

» ner six doigts ! Il eût pu alternativement produire
» six tons (1). »

Jean Second a fait plus; il a sculpté la médaille de son ami; l'exemplaire original de celle-ci est en buis et repose dans la collection de M. Paul Dansette (2), à Bruxelles. En voici la description :

IMAGO NICOL (ai) . BVSLI (dii) . AN (no) . AETA (tis) . XX IIII . PER IANVM SECVNDVM. Buste à gauche de Nicolas de Busleyden coiffé d'une barette, vêtu d'un pourpoint et d'un manteau de fourrure. Sous le buste, 1530.

Diamètre, 69 mm. Planche VI, 1.

Le portrait est réellement admirable. On y sent une sincérité et un réalisme étonnants bien que les cheveux soient stylisés. L'art de Jean Second procède directement dans cette pièce de celui de Friedrich Hagenauer, dont il est incontestable que notre médailleur s'est fortement inspiré pour exécuter ce portrait; c'est la même

(1) De Nicolas Buslydio :

Quinque potens aequare una testudine voces.
Nec nato inferior, Calliopea, tuo,
Buslydius sueta haec diversa carmina voce,
Ante cani, optavit multisonis fidibus
Quam bene sex illi digitos natura dedisset
Sex vocum poterat exhibuisse vicem.

HADRIANUS MARIUS, *Epigrammatum liber. Delitiae poetarum Belgicorum*, t. III. Francfort, 1614, p. 448.

(2) M. Paul Dansette a mis généreusement cette pièce à ma disposition, et m'a permis de la publier, ce dont je tiens à le remercier vivement.

manière de traiter les reliefs, de poser les profils et même de couper les bustes par le bas (1).

Jamais, jusqu'à présent, on n'avait soupçonné que Jean Second eût sculpté des médailles en buis. Dans ses poésies, il ne fait allusion qu'à des modèles en marbre (2). D'autre part, la rédaction de la légende présente certaines particularités curieuses. Elle dit: « Portrait de Nicolas de Busleyden à l'âge de 24 ans, par Jean Second ». Semblable légende est inusitée dans l'œuvre de Jean Second. On ne connaît pas d'autre médaille de cet artiste dont l'inscription débute par *Imago*. On n'en connaît pas non plus sur laquelle il s'intitule *Janus*, d'ordinaire il se dénomme lui-même *Johannes*. Enfin, l'emploi de la préposition *per* pour indiquer l'auteur de l'œuvre, ne se rencontre pas dans ses travaux. On est donc en droit de se demander si l'on se trouve bien réellement en présence d'une œuvre originale, ou si l'on n'a pas plutôt affaire à une médaille gravée par quelque *conterfetter*, d'après une œuvre originale de Jean Second qui aurait eu une légende différente.

Il suffit d'interroger l'œuvre elle-même pour se rendre compte de ce que ces observations, qui se présentent dès l'abord à l'esprit, ont de peu fondé.

(1) Voyez sur Hagenauer, Georg. Habich, *Studien zur deutschen Renaissancemedaille*, III. Friedrich Hagenauer, *Jahrbuch der Kgl. preussischen Kunstsammlungen*, t. XXVIII, 1907, pp. 181-198 et 230-272, avec d'excellentes planches en phototypie.

(2) Voyez Dr J. Simonis, *L'Art du médailleur en Belgique*. Bruxelles, 1900, pp. 65 et suiv.

La légende, avant tout, n'est pas aussi singulière qu'elle le paraît à première vue. Fréquemment les médailles allemandes du XVIe siècle débutent par *Imago*. Citons parmi celles d'Hagenauer, en 1526, *Imago Sebastiani Jordaen*; (1) en 1527, vera *Imago Wilhelmi Neumann* (2), puis, parmi les œuvres d'autres médailleurs, par exemple *Imago Jacobi Stampf* (eri) *aetatis suae XXXV* (3); *Imago Alberti Dureri, aetatis suae LVI* (4); *Imago Huldrichi Zvinglii, anno aetatis ejus* 45 (5); *Imago Joannis Friderici electoris, ducis Saxoniae* (6); etc. Dans notre pays même, quelques années auparavant, Quentin Metsys n'avait-il pas écrit, sur sa médaille d'Érasme, *Imago Erasmi Roterodami ad vivam effigiem expressa* (7). Dès lors qu'il avait commencé sa légende par *Imago*, l'artiste était obligé pour introduire son nom de se servir de la préposition *per*.

Reste le prénom de *Janus* au lieu de *Johannes*. Il n'a rien qui doive nous surprendre. C'est la latinisation du flamand *Jan*, et c'est ainsi que Jean Second dans ses poésies se dénomme fréquemment; cette forme était d'abord plus familière

(1) *Jahrbücher der Kgl. preussischen Kunstsammlungen*, t. XXVIII, 1907, pl. G. 8.

(2) *Ibidem*, pl. H. 8.

(3) A. Erman, *Deutsche Medailleure* Berlin 1884, pl. III, 4

(4) Van Mieris, t. II, p. 252.

(5) Van Mieris, t. II, p. 351.

(6) Van Mieris, t. II, p. 445.

(7) Van Mieris, t. II, p. 94.

que *Johannes*; elle dénote une plus grande intimité. Aussi la rencontrons-nous dans une épître adressée par le poète à son frère Everard (1); dans une autre, dont le destinataire est Sibrand Occo (2); et, ce qui est mieux encore, dans une ode dédiée à Gilles de Busleyden le Jeune (3) dont nous aurons à nous occuper ultérieurement. Ajoutons que les humanistes (4), à cause de l'identité de cette forme avec le nom du dieu Janus, l'affectionnaient tout particulièrement (5).

Mais l'examen de la technique du portrait lui-même est encore bien plus convainquant : il décèle le travail d'un artiste impatient, au coup de couteau hâtif, qui a le mépris du fini dans les parties accessoires. En effet, alors que l'effigie est sculptée, avec un soin méticuleux, le champ n'est pas égalisé; il présente des bosses et des creux sensibles; les lettres ne sont pas nettoyées; et enfin, la médaille n'est même pas ronde : l'artiste a employé le bois tel qu'il se présentait, sans prendre la peine de le faire tourner.

Or, tout autre serait le travail d'un *conterfetter* : celui-ci aurait donné à la pièce une forme parfaitement circulaire; les lettres seraient soigneuse-

(1) *Epistolarum liber*, I, 2, 42.

(2) *Epistolarum liber*, I, 11, 4.

(3) *Odarum liber*, 3, 38.

(4) Tels, Janus Douza, Janus Parrhasius, Janus Mellerius, Janus Utenhovius, etc.

(5) Il existe une petite pièce de Jean Second adressée au Janus antique. Voyez *Epigrammatum liber* I, LX.

ment taillées sur un champ parfaitement égalisé, et l'effigie n'aurait pas ce merveilleux « coup de patte », si j'ose m'exprimer ainsi, qui en fait une des plus belles productions de l'art de la médaille au commencement du XVIe siècle.

Nicolas de Busleyden chercha sa voie dans la magistrature. Il fut nommé conseiller extraordinaire au Conseil de Brabant, le 18 juin 1534 (1). Il s'y lia avec le chancelier de Brabant Adolphe Van-der Noot, dont il épousa la fille Philippote en la maison de la future, par devant un prêtre de Sainte-Gudule, le 29 octobre 1542 (2). Philippote reçut en dot une rente de 100 florins gagée sur Immerzeel (3). En 1543, Nicolas signa, en même temps que les autres membres du Conseil de Brabant, le concordat relatif aux juridictions ecclésiastiques conclu entre Charles Quint et le prince-évêque de Liége Corneille de Bergues (4); il fut promu conseiller ordinaire surnuméraire aux gages de 12 sous par jour, le 8 mars 1546 (5). En 1554, à la mort de sa mère Adrienne de Gondeval, Nicolas de Busleyden devint vicomte de Grimberghe, puis sei-

(1) A. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*. Bruxelles, 1902, t. III, p. 352.

(2) *Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, p. 79, d'après les registres paroissiaux de Sainte-Gudule.

(3) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes. Cour féodale de Brabant*. Registre 17157, fol. 179-181. On a vu plus haut que Gilles de Busleyden le Vieux avait, de son côté, acquis une rente sur Immerzeel.

(4) *Placcaeten van Brabant*. Anvers, 1648, I, pp. 13-20.

(5) A. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, t. III. p. 352.

gneur de Borcht et de Tertommen (1). La même année, il acheta également une rente de 36 florins carolus, gagée sur des biens situés à Eppeghem, et appartenant à Charles Micault (2). Il était coseigneur de Guirsch depuis la mort de son père (3), et atteignit le faîte de sa fortune, lorsque, après que sa femme eût hérité en 1557 de quatre fiefs à Waesmont et à Herent (4), il fut nommé conseiller ordinaire au Conseil de Brabant le 19 juin 1558, en remplacement de Jacques Vander Vorst (5).

Nicolas de Busleyden mourut peu après, en avril 1559. Il laissa cinq enfants, qui tous au moment de son décès étaient mineurs. C'étaient :

1. Gilles, seigneur de Herent, qui fut plusieurs fois bourgmestre de Bruxelles entre 1592 et 1619, et qui mourut le 20 juillet 1523 ne laissant que des filles.

2. Adolphe, vicomte de Grimberghe, mort le 3 mars 1614, qui laissa un fils, jacobin à Vilvorde et une fille.

3. Anne, religieuse à Valduchesse, à Auderghem.

(1) *Cour féodale de Brabant.* Registre 17159, fol. 6.

(2) *Cour féodale de Brabant.* Registre 17159, fol. 7 v°.

(3) J. Vannérus. *A propos des fonts baptismaux de Guirsch. Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XLII, 1907, p. 212.

(4) *Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, p. 79.

(5) A. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, t. III, p. 352. Cf. *Chronologie historique des conseillers du Conseil souverain de Brabant*, t. II, p. 513. *Archives générales du Royaume. Cartulaires et manuscrits*, 1763.

4. Guillaume, décédé avant 1571.

5. Adrienne, religieuse à La Cambre et

6. Marie, qui épousa en 1579 Gaspard de Mol et mourut sans enfants le 10 juillet 1610 (1).

Ainsi, la postérité de Nicolas de Busleyden s'éteignit rapidement.

Si Jean Second fut lié intimement avec Nicolas de Busleyden, il entretint également des relations de vive amitié avec un autre membre de cette famille, Gilles de Busleyden le Jeune. Nous le savons tout spécialement grâce à une ode que le poète adresse à cet ami au moment où celui-ci le quittait. Gilles de Busleyden le Jeune était à la fois poète, peintre, sculpteur et graveur, tout comme son ami lui-même; il devait être plus jeune que celui-ci, car Jean Second parle non point des œuvres qu'il a exécutées, mais des espérances qu'il donne. Bien que cette pièce de vers ait été plusieurs fois traduite, il ne sera pas inutile d'en donner une nouvelle version aussi exacte que possible.

A Gilles de Busleyden le Jeune (2).

« O toi qui es une partie importante des cama-
» rades, que les circonstances me donnèrent ou
» me donneront, quand viendra donc ce jour où,

(1) *Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, p. 79.

(2) Ad Aegydium Buslidium, juniorem.

Pars, ô meorum magna sodalium
Quos vel dederunt tempora, vel dabunt
Quando illa, illa dies erit,
Qua tecum, socia urbe,

» en ta compagnie, dans une ville amie, ô mon
» ami, je passerai de longs jours et je verrai s'épa-
» nouir les délices de la Muse qui te dicte des mots
» suaves en un chant argentin, où je verrai tes
» œuvres à la Parrhasius ou à la Scopas dont tu
» possèdes les arts, habile à couper dans la pierre
» sculptée, soit les hommes, soit les dieux, à don-
» ner l'illusion de la vie à l'aide de couleurs mê-
» lées selon la règle, et à graver dans une tablette
» des formes légères sans corps. Car il me plaît de
» mettre en toi ces espérances : déjà, je puis juger
» le lion d'après ses ongles.

» Va où t'appelle ton courage, vas-y d'un pied
» qui est bien parti. Toi qui porteras un jour la
» noble famille Busleyden jusqu'aux astres élevés
» du ciel, elle qui de son sommet touche déjà les
» nuages.

» Nous, entretemps, puisque le sort envieux

Amice longos saepe teram dies ?
Cernamque Musae delicias tuae ?
Quae dictat tibi tinnulo
Suaveis carmine voces ?
Cernamque quas vel Parrhasius tulit,
Scopasve, quarum dives es artium.
Solers aut homidum, aut Deum,
Sculpto ponere saxo ?
Vitamque falsam rite coloribus
Praestare mixtis, et facili manu,
Tabellae sine corpore
Tenueis indere formas ?
Sperare de te nam libet haec mihi :
Et jam leonem judico ab unguibus.
I quo te vocitat tua
Virtus, i pede fausto :

» ne nous permet pas de te voir présent, nous » t'avons souvent demandé de nous envoyer ton » portrait. Il a été coulé dans plusieurs moules, » afin que le souvenir de mon camarade perdure » et qu'ainsi je puisse regarder ton visage qui » m'est cher.

» Ce n'est pas que tu ne veuilles pas te priver un » rien de temps de ce portrait que notre main » inhabile à rendu trop grossièrement, d'autant » plus qu'il te reviendra. En tout cas, Janus ne » veut pas être privé du portrait qui lui représen- » tera son petit ami aussi doux que le miel, où » qu'il se transporte ».

Ce portrait, dont il est question dans les vers reproduits ci-dessus, feu le docteur Simonis l'a retrouvé, et l'a jadis publié d'après l'exemplaire de sa collection, le seul d'ailleurs qui soit

Vecturus olim Buslydium genus
Ad alta cœli sidera nobile,
    Quod sublimia vertice
    Iam nunc nubila tangit.
Nos, interim, quando tua cernere
Sors ora coram non sinit invida,
    Nobis effigiem tui rogamus mitti saepe
Transfusa formis ut mihi pluribus
Perstet sodalis mnemosynon mei,
    Et vel cernere sic queam
    Dilectum mihi vultum.
Non est quod illa nolit imagine
Carere Janus, quae sibi melleum
    Praesentabit amiculum
    Quocunque ille feratur.

Ode IV (III de l'édition Bosscha).

connu (1). Il ne sera pas sans utilité de le rapprocher de celui de Nicolas de Busleyden.

AEGID (ius) · BVSLIDIVS · AN (no) · AETATIS XVI. Buste à gauche de Gilles de Busleyden le Jeune, coiffé d'une casquette et vêtu d'une tunique sur laquelle est jeté un manteau évasé au cou.

Diamètre, 46 mm. Bronze. Coll. J. Simonis, Pl. VI, 2.

Le seul exemplaire connu est une fonte de bronze assez mal venue, mais suffisamment nette pour permettre de bien reconnaître les traits du personnage. La tête est posée carrément de profil sur un corps de trois quarts. La physionomie rappelle beaucoup celle de Nicolas de Busleyden, mais en plus jeune : c'est le même nez et la même bouche avec les mêmes lèvres légèrement saillantes.

Quel est donc ce Gilles de Busleyden le Jeune et quel est le degré de parenté qui le rattache à Nicolas?

Feu le docteur J. Simonis en a fait un neveu de celui-ci. Ce serait, d'après lui, un fils bâtard de Guillaume de Busleyden et d'Ysabelle Van Weede (2).

C'est là une impossibilité matérielle : Guillaume

(1) Dr J. Simonis, *L'Art du médailleur en Belgique*. Bruxelles, 1900, pl. V, 4.

(2) *Ibidem*, p. 63. Le Dr Simonis écrit Isabeau Van der Weiden. Il faut rectifier ce nom conformément aux données de l'*Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, p. 83.

est né vers 1519 (1). La médaille de Gilles date probablement de 1531 et ne peut être en aucun cas, postérieure à 1536. Guillaume lui-même ne pouvait avoir en 1531 que treize ou quatorze ans. On ne peut donc songer à lui attribuer à cette date un fils de seize ans.

D'autre part, Gilles le Jeune ne peut être le fils d'aucun des autres enfants de Gilles le Vieux; aucun de ceux-ci n'était à même d'avoir un fils de seize ans en 1531.

Enfin, il ne peut non plus être un bâtard d'un des frères de ce dernier : François, l'archevêque de Besançon, est mort en 1503; les comptes des exécuteurs testamentaires de Jérôme ne laissent aucun doute que celui-ci n'avait point d'enfant naturel; Valérien n'eut qu'un fils; il portait le nom de François (2).

Il ne reste donc qu'une hypothèse possible, et elle est vraie : Gilles le Jeune était le fils de Gilles le Vieux lui même, et l'on s'explique très bien qu'il soit resté inconnu en supposant qu'il est mort mineur, avant son père. Il ne peut, de la sorte, apparaître dans aucun acte public. D'ailleurs, il serait étonnant que Gilles le Vieux n'eût pas dénommé Gilles un de ses enfants, alors que

(1) Au plus tôt, car s'il avait 55 ans lorsqu'il mourut en 1577, comme on l'a l'établi plus haut, il serait né en 1522. Voyez *Annuaire de la noblesse belge*, 1892, 1re partie, p. 83

(2) J. Vannérus, *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, XLII, 1907, p. 224.

ce nom était celui de son père et qu'il a eu un si grand nombre de fils.

Gilles le Jeune est donc bien le fils de Gilles le Vieux et le frère de Nicolas.

Jeune prodige, si nous en croyons les éloges que lui adresse Jean Second, il a été fauché par une mort prématurée, sans avoir pu tenir les promesses que son ami avait découvertes dans sa nature d'artiste.

VICTOR TOURNEUR.

JACQUES ZAGAR

et ses médailles au buste de Frédéric Perrenot

Nombreux sont les numismates qui ont cherché à dissiper les ténèbres qui entourent la vie et l'œuvre de Jacques Zagar.

C'est, croyons-nous, Nagler qui, en 1852, parla le premier de notre artiste dans le *Neues Allgemeines Künstler Lexicon* (1).

Deux ans plus tard, Pinchart, dans la *Revue belge*

(1) Tome XXII, p. 176.

de Numismatique (1), lui consacrait une notice de trois pages. Il croyait que Zagar était un Espagnol venu aux Pays-Bas, comme tant d'autres au XVIe siècle, pour y chercher fortune; il nous signale l'existence de trois médailles gravées et signées par Zagar : d'abord la médaille de Sigefroid Pfinzing, ensuite celle de Levinus Bloccenus a Burgh, enfin celle de Frédéric Perrenot, datée de 1574.

De 1854 à 1870, nous n'avons plus rien trouvé sur Zagar. Mais en 1870, Pinchart publie son *Histoire de la gravure des Médailles en Belgique depuis le XVe siècle jusqu'en* 1794, dans laquelle il cite à nouveau notre artiste. Il commence par déclarer que c'est à tort qu'il a, dans la notice précitée, considéré Zagar comme un étranger venu aux Pays-Bas. De nouvelles investigations lui permettent d'avancer qu'il y avait en Zélande, au XVIe siècle, une famille Zagar, qu'un des membres de cette famille fut d'abord fonctionnaire de la ville de Middelbourg et fit partie plus tard, en 1575, du conseil de Hollande.

D'après Pinchart, Zagar ne manquait ni de talent, ni de style; ses bustes, dit-il, sont modelés avec intelligence.

En 1879 parut dans la *Revue belge de Numismatique*, sous la signature de Camille Picqué, une iconographie de la Furie Espagnole à Anvers.

(1) *Revue belge de Numismatique* 1854, p. 334.

Nous y trouvons la description de deux médailles gravées par Zagar et dont Pinchart avait déjà parlé dans son *Histoire de la gravure des Médailles en Belgique;* ces deux médailles sont parfaitement reproduites sur les planches XV et XVII; elles nous donnent les effigies de Frédéric Perrenot et de Levinus Bloccenus.

Enfin, dans la *Revue belge de Numismatique* de 1895, Mlle Marie de Man publia de nouveaux et intéressants détails sur Zagar, à propos de sa médaille de Levinus Bloccenus a Burgh. Elle nous apprend d'une façon certaine que la famille de notre graveur était originaire de Goes et que plusieurs de ses membres étaient inscrits sur le Poorterboek, comme bourgeois de Zierikzée.

Un Jacques Zagar, que nous croyons, comme Mlle de Man, n'être autre que l'artiste auquel est consacrée cette courte étude, est mentionné comme secrétaire de la ville de Middelbourg en 1557; dix ans plus tard, en 1567, il fut pensionnaire de la ville, enfin, en 1569, pour assister à une assemblée convoquée par le duc d'Albe, il se rend à Bruxelles, où il retourne quelque temps après pour tâcher d'obtenir une diminution des impôts qui accablaient les habitants de Middelbourg.

Depuis la publication du travail de Mlle de Man, aucune nouvelle recherche n'est venue élargir le champ, assez peu étendu, de nos connaissances concernant la vie de Zagar et il est probable que

tout ce que les archives pouvaient révéler à ce sujet a été mis au jour.

Il n'en est pas de même quant à son œuvre, et nous connaissons, tous, les travaux si intéressants de nos confrères MM. Simonis, Alvin et Tourneur.

Chaque jour, du reste, il peut se faire que de nouvelles investigations viennent justifier l'attribution à Zagar d'une médaille déjà connue, comme chaque jour peut aussi amener la découverte d'une œuvre nouvelle signée de notre artiste.

C'est cette dernière bonne fortune qui nous est échue, et qui nous permet de donner aujourd'hui la reproduction et la description d'une médaille que M. Alvin, notre perspicace confrère, attribuait à Zagar et sur laquelle d'ailleurs il a ensuite découvert le monogramme de l'artiste.

Notre médaille porte au droit le buste de Frédéric Perrenot, âgé de 17 ans, tourné vers la droite ; un manteau retenu par une agrafe couvre ses épaules. La figure imberbe, les joues pleines, les cheveux fortement bouclés donnent à la physionomie un air de jeunesse que l'artiste a rendu avec une grande vérité. La légende porte : D · FRED · PERREN · N · F · — ÆT · SVÆ ANNO · 17 ; elle se termine par une petite feuille de lierre et par un petit écu portant les initiales de Jacques Zagar, I et Z entrelacées.

Au revers l'Espérance, figurée, d'après les Romains, par une jeune femme debout, tenant

devant elle, dans la main droite, une fleur de lis, tandis que de la main gauche elle relève gracieusement les plis de sa robe.

Sans légende.

Plomb. 37 mill. Notre collection,

La médaille nous donne le portrait de Frédéric Perrenot, sieur de Champagney, à l'âge de 17 ans. Il est donc presque certain qu'elle a vu le jour en 1553 et que, dans l'œuvre de Zagar, elle vient se placer chronologiquement entre la médaille au buste d'Eguinaire Baron, décédé en 1550, et la médaille au buste de Sigefroid Pfinzing, datée de 1554.

Ce n'est pas, comme nous l'avons vu, la seule médaille sur laquelle notre artiste ait reproduit les traits de Frédéric Perrenot. En 1574 il a fait un second portrait de Perrenot lorsque celui-ci, gouverneur d'Anvers, avait atteint sa trente-huitième année (1).

En ce portrait d'un homme arrivé à l'âge mûr, on aurait de la peine à retrouver les traits de l'adolescent de 17 ans ; les cheveux bouclés se sont faits bien plus rares, le nez n'est plus aussi busqué, une moustache et une barbe assez fournie couvrent les lèvres et le menton ; seul le regard malicieux et scrutateur n'a point changé.

(1) Simonis, « L'art du Médailleur en Belgique, seconde moitié du XVIe siècle », pl. XVIII, n° 3, et Picqué, *Revue Belge*, 1879, pl. XV, n° 2.

Nous croyons même pouvoir attribuer à *Z*agar une troisième médaille reproduisant à nouveau les traits de Frédéric Perrenot ; c'est celle qui figure dans la *Revue belge de Numismatique* de 1871, planche IV, n° 2. Nous n'avons point eu sous les yeux la pièce originale et le dessin qui en est donné est trop banal pour permettre d'y reconnaître le faire de son auteur ; mais la légende du droit se termine par la lettre *Z* qui ne peut être, d'après nous, que la signature de *Z*agar. De plus, le revers semble avoir un air de famille avec celui de la médaille au buste de Perrenot datée de 1574 ; nous retrouvons la même légende dans le haut, et dans le bas on voit sur les deux médailles un navire, avec cette différence que sur l'une le navire vogue devant Anvers, tandis que sur l'autre il vogue entre des rochers.

Sur la médaille de 1574, Perrenot est représenté à l'âge de 38 ans, tandis que sur la dernière médaille, pour autant que l'on puisse en juger par la médiocre reproduction de la *Revue belge*, il semble approcher de la cinquantaine. La pièce a été gravée au trait, d'après l'exemplaire unique en argent de la collection de l'Université de Leyde.

Frédéric Perrenot, frère du cardinal de Granvelle, était le plus jeune des fils de Nicolas Perrenot ; il naquit à Barcelone en 1536. Après avoir étudié à Padoue, il offrit en 1550 ses services au roi d'Espagne, qui le gratifia d'un brevet de cornette et l'envoya faire ses premières armes en

Italie sous la direction du duc d'Albe. A l'âge de 17 ans il était capitaine de cavalerie et c'est en cette qualité que nous le retrouvons aux Pays-Bas, au moment où Zagar fit pour la première fois son portrait qui se trouve gravé sur la médaille reproduite ci-dessus.

On le voit, à partir de 1554, guerroyant tantôt en France, tantôt en Bourgogne, tantôt aux Pays-Bas, et c'est en 1571 qu'il fut nommé gouverneur d'Anvers. Lors du sac de cette ville par les bandes espagnoles, Perrenot fit les plus grands efforts pour préserver la cité, mais mal soutenu par le Conseil d'État, peu écouté des chefs militaires chargés d'opérer avec lui, il fut contraint de fuir et alla se réfugier à Middelbourg, où il doit, sans nul doute, avoir retrouvé Zagar.

On rencontre peu d'existences aussi agitées que celle de Frédéric Perrenot. Il parvenait à se rendre suspect à tous les partis : accusé par les États de trahison, il faillit un jour être massacré par la populace ; un autre jour il resta plus de deux heures au pied de l'arbre aux branches duquel il devait être pendu ; heureusement pour lui l'ordre d'exécution, qui devait venir de Gand, ne vint pas, sans que l'on sache par suite de quelles circonstances. D'un autre côté, les Espagnols qu'il détestait cordialement, lui rendaient la haine qu'il ressentait pour eux. Escovedo et Don Juan dans leur rapport à Philippe II disaient : « Dieu nous » rendrait un grand service en enlevant Frédéric

» Perrenot de ce monde ; je tâcherai de l'expédier
» sans qu'on s'en aperçoive. »

Sa bonne étoile préserva Perrenot. Exilé en 1592 des Pays-Bas par Farnèse, il se retira à Dôle, en Franche-Comté, où il mourut, en l'an 1600, revêtu de la dignité de chevalier d'honneur au Parlement.

VICTOR DE MUNTER.

Louvain, le 1er février 1914.

A propos des Médailles de La Fayette par Benjamin Duvivier

PLANCHE VII.

On sait que Benjamin Duvivier exécuta deux médailles à l'effigie de La Fayette. Il offrit la première à la Garde Nationale, en 1790 (1). Le Louvre a acquis récemment le dessin qui a été fait par l'artiste en vue de l'exécution de cette pièce (2). C'est un charmant profil à gauche tracé à la mine de plomb, de $0^m.16 \times 0^m.21$. Benjamin Duvivier l'a copié avec exactitude dans sa première médaille, c'est pourquoi nous en donnons une reproduction pl. VII. La pièce était en vente en mai 1790 : elle est annoncée dans le supplément du 8 mai 1790 du *Journal de Paris*.

Le 8 octobre 1791, La Fayette se rendit au Conseil général de la Commune de Paris ; il déclara que, vu la mise en vigueur de la Constitution, sa mission se trouvait terminée, et qu'il se démettait du commandement général de la Garde Nationale de Paris. Cette démission fut acceptée, mais le Conseil général de la Commune (3) décida, le

(1) *Trésor de Numismatique et de Glyptique. Médailles de la Révolution française.* Paris, 1836, pl. IX, 3 HENRY NOCQ, *Les Duvivier.* Paris, 1911, p. 222, n° 238, et planche p. 216.

(2) Voy. H. NOCQ, *o. c.*, p. 118.

(3) S. LACROIX, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution.* 2e Série, t. VII. Paris, 1909.

13 octobre, suivant qu'une médaille d'or serait frappée en l'honneur de La Fayette et que l'Académie des Inscriptions serait priée d'en fournir l'inscription (1). Deux graveurs, Gatteaux et Duvivier, firent des offres. C'est au projet de ce dernier qu'allèrent les préférences : il fut chargé de l'exécuter (2).

Sur ces entrefaites, le 10 août 1792, La Fayette déserta le camp d'observation de Sedan et passa en Belgique. A cette nouvelle, Benjamin Duvivier se présenta devant le Conseil de la Commune de Paris, exhiba le coin du droit de la médaille de La Fayette qu'il avait gravé, et demanda que celui-ci fût brisé en place de Grève par la main du bourreau (3).

C'est ainsi que la seconde médaille (4) de La Fayette par Duvivier ne fut pas frappée ; cependant, il en existe des clichés en étain, et c'est d'après un de ceux-ci que le *Trésor de Numismatique* a fait connaître cette œuvre.

Rappelons-en la description (5) :

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, 1809, t. 4 p. 306.

(2) S. Lacroix, *o. c.*, t. VIII.

(3) Maurice Tourneur, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*. Paris, 1894, p. 51 et 61.

(4) M. Nocq paraît confondre cette seconde médaille de La Fayette avec la première dont il a été question (voy. *Les Duvivier*, p. 104) ; en tout cas, son texte n'est pas clair et laisserait supposer que ce fut la première qui fut détruite par le bourreau. Il ne décrit pas non plus la deuxième médaille dans son catalogue.

(5) *Trésor de Numismatique et de Glyptique. Méd. de la Révol. française*, pl. 2 XXXI, et p. 36.

M(arie) · P(aul) · J(oseph) · R(och) · G(ilbert) · MOTIER LAFAYETTE COMMAN(dant)T GEN (era)L DE LA GARDE NAT(ional)E PAR (isienn)E Court buste nu à gauche de La Fayette les cheveux liés sur le cou par un ruban. A l'exergue : DEPUIS LE 15 JUILLET 1789 / JUSQU'AU 8 OCTOB(re). / 1791.

Diamètre 55 mm. Étain.

Quelque exemplaire de cette médaille parvint sans doute à Andenne, car parmi les œuvrettes de Jacques Richardot (1), un artiste faïencier très habile qui habitait Andenne et y travaillait entre 1786 et 1806, figure une reproduction très exacte de ce cliché, en faïence. Cette pièce fait partie de notre collection. (Voyez figure.)

(1) Voy. E.-J. Dardenne, *Jacques Richardot, sculpteur faïencier. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XLI, 1902, pp. 55-67. Idem, *Jacques Richardot sculpteur andennais. Bulletin des Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles*, 1909, pp. 17-21, 33-36.

En comparant la description donnée ci-dessus avec la gravure, on constatera entre elles une concordance parfaite, à cette restriction près que les lettres placées en exposant ont pour ainsi dire disparu, ou n'ont laissé comme traces que leurs hastes verticales.

Notre épreuve mesure 46 mm. de diamètre, tandis que les clichés en comptent 55. Cette différence provient de ce que la terre plastique, en séchant, subit une retraite que Brongniart (1) évalue de 10 à 15 p. c. Elle est même ici quelque peu plus considérable, mais ce détail n'a aucune importance : le faïencier andennais s'est borné à surmouler l'œuvre du médailleur.

E. J. Dardenne.

(1) Brongniart, *Traité des arts céramiques*, Paris, 1844, t. I, p. 263.

NÉCROLOGIE.

KARL DOMANIG.

Le 9 décembre 1913 est mort au sanatorium de Hocheppau, près de Bozen, où il était en traitement, le Dr Karl Domanig, directeur de la Section du moyen âge et des temps modernes du Cabinet des Médailles des Musées impériaux, à Vienne. Il était né à Sterzing (Tyrol) en 1851. L'activité de Karl Domanig a porté sur les monnaies du moyen âge et des temps modernes, et sur la médaille allemande. Ses deux principaux ouvrages sont : *Porträtmedaillen des erzhauzes Oesterreich von Kaiser Friedrich III, bis Kaiser Franz II*, Vienne, 1896, et *Die deutsche Medaille in Kunst und Kulturhistorischer Hinsicht*, Vienne, 1907. Karl Domanig était également un poète et un écrivain estimé dans son pays. Il a écrit entre autres *Der Tiroler Freiheitskampf* (1885) et *Der Abt von Fiecht* (1886). Notre Société s'honorait de le compter au nombre de ses membres honoraires depuis le 12 mars 1912.

V. T.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science et dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

Le monete e le bolle plumbee pontificie del medagliere vaticano descritte ed illustrate da CAMILLO SERAFINI, direttore del Gabinetto numismatico vaticano. Volume terzo. Ulrico Hoepli, Milano MCMXIII, in-4°, 410 pages et 66 planches.

Nous avons rendu compte dans la *Revue* des deux premiers volumes du grand et important ouvrage de M. Serafini. Le tome III, qui vient de nous parvenir, termine le catalogue illustré des monnaies et des bulles de plomb pontificales conservées dans le médaillier de la bibliothèque vaticane, à Rome. Il débute au règne de Clément XI (1700) et se termine avec Pie X, le pape actuel, qui n'a d'ailleurs, pas plus que son prédécesseur, Léon XIII, frappé monnaie et dont la numismatique se borne à des bulles de plomb. Des tables terminent le volume.

La collection vaticane comprend 15,085 exemplaires et cependant, nous dit l'auteur, il lui manque encore bien des pièces. M. Serafini espère, avec l'aide des collectionneurs du monde entier, pouvoir constituer de ces pièces un quatrième volume qui viendrait compléter ceux déjà parus. Si cet espoir se réalisait nous devrions au directeur du Cabinet numismatique du Vatican un corpus complet

du monnayage si intéressant, si varié et si artistique des papes et il pourrait se flatter d'avoir rendu à la numismatique mondiale un immense service, surtout s'il se décidait aussi à publier un catalogue illustré des médailles des Souverains pontifes.

A. DE W.

Cte JEAN TOLSTOÏ. *Monnaies byzantines*. Livraison VI. *Les monnaies de Focas et d'Héraclius*. Saint-Pétersbourg, 1914, 328 pages + 9 planches en phototypie.

Déjà nous avons signalé à l'apparition de chaque fascicule cet important ouvrage de M. le Comte J. Tolstoï. La livraison présente tient plus que ne promet le titre : elle renferme un grand nombre d'imitations barbares, non seulement des monnaies de Phocas, mais surtout de celles d'Héraclius. Celles-ci sont accompagnées de commentaires dont il serait intéressant d'avoir la traduction.

V. T.

Un nouveau journal numismatique *Archiv für Medaillen- und Plakettenkunde*, édité par la maison A. Riechmann et Cie, vient de voir le jour en Allemagne, à Halle sur la Saale, en octobre dernier. Il s'occupera uniquement de médailles et de plaquettes au point de vue de l'histoire de l'art sous la direction de MM. les docteurs G. Habich et Max Bernhart. Il aura un caractère international et accueillera des articles en diverses langues. Le prix de l'abonnement est de 30 francs. Le premier numéro est fort intéressant.

A. DE W.

Administration des monnaies de Belgique. *Rapport du commissaire des monnaies au Ministre des Finances.* Quatorzième année, 1913. Bruxelles, 1914, in-8°, 102 p. et I pl.

Les rapports de M. Le Grelle sont toujours aussi intéressants qu'instructifs. Celui de cette année comprend un chapitre nouveau consacré « aux relevés des capitaux qui » ont été investis en Belgique et à l'étranger dans des » entreprises opérant sous forme de sociétés belges ano- » nymes et en commandites par actions pendant les années » 1890, 1900 et 1910 à 1913. »

L'activité de la Monnaie de Bruxelles a été, à peu de chose près, la même en 1913 qu'en 1912. On y a frappé 6,000,000 de pièces de 1 franc, dont moitié avec inscriptions flamandes; 2,010,554 pièces de nickel françaises de 25 centimes, 2,010,342 pièces de nickel flamandes du même import et 5,005,433 pièces de nickel françaises de 5 centimes.

La fabrication de monnaies pour l'étranger comprend 500,000 pièces d'un douro pour la République du Salvador et pour le Siam 10 millions de pièces de 1 stang et 3 millions de pièces de nickel pur de 5 et de 10 stangs.

Le rapport donne ensuite quelques renseignements sur la circulation monétaire, sur le numéraire de la colonie du Congo, sur les fonds de prévision monétaire et fonds spécial de réserve, sur les monnaies fausses ou altérées, sur la garantie des ouvrages d'or et d'argent, sur la production des métaux précieux en Belgique et au Congo, sur le musée qui s'est enrichi d'une vingtaine de numéros.

Enfin, M. Drapier a consacré quelques pages à l'influence de l'agitation sur la dissolution du cuivre dans l'acide nitrique.

La planche reproduit la médaille de récompense de l'Exposition universelle de Gand 1913, œuvre de M. G. Devreese. A. DE W.

FAITS DIVERS.

Les nouvelles monnaies d'or belges. — La reprise des frappes de monnaies d'or belges apparaît comme un évènement important, lorsqu'on considère que les dernières pièces, battues à l'effigie de Léopold II, datent de 1882.

Dès l'avènement du Roi Albert, le Gouvernement se préoccupa de la création d'un type de monnaies d'or à l'effigie du nouveau Souverain, afin de mettre la Monnaie en état de monnayer, à première demande, les matières d'or qui peuvent toujours être versées au bureau du change. On sait, en effet, que le bureau du change est ouvert aux matières d'or propres à être monnayées et contenant au moins neuf dixièmes de fin, pour autant que les quantités présentées correspondent à une frappe d'au moins 2 millions de francs.

La gravure des nouvelles monnaies d'or fut confiée à M. G. Devreese. Les modèles présentés par l'artiste furent réduits aux dimensions respectives des pièces de 100 francs, de 20 francs et de 10 francs.

Voici en quels termes l'arrêté royal du 18 février dernier détermine le type créé par M. Devreese :

« ARTICLE PREMIER. — Les monnaies d'or seront frap-

» pées à Notre effigie. A l'avers elles porteront Notre » buste, en profil gauche, revêtu de l'uniforme de chef de » l'armée, le manteau jeté sur les épaules, et la légende » « Albert Roi des Belges » ou « Albert Koning der Bel- » gen ».

» Au revers elles porteront un écu aux armes du » royaume, entouré du collier de l'Ordre de Léopold, sous » un pavillon ou manteau fourré d'hermines et comblé de » la couronne royale ; sur les côtés l'indication de la valeur » et au bas le millésime.

» Art. 2. — A l'exception de la pièce de dix francs, qui » sera frappée en virole cannelée, les monnaies d'or porte- » ront en relief sur la tranche la légende « Dieu protège la » Belgique » ou « God bescherme België ».

Ajoutons, pour être complet, que la signature de l'artiste se trouve tant au droit qu'au revers des pièces : Au droit, devant le buste, le long du listel : G. D. V. ; au revers, vers le bas, le long du listel : G. DEVREESE.

La gravure est très réussie et fait honneur à M. Devreese. Le buste du souverain revêtu de l'uniforme de chef de l'armée a de l'allure et est traduit avec beaucoup de style. Les traits du Roi sont rendus avec ressemblance. L'œuvre

tout entière porte la marque d'un modeleur délicat et d'un artiste consommé.

* * *

La frappe qui vient d'être effectuée a porté sur une somme de 5 millions de francs. Elle a été faite à l'initiative et pour le compte de la Banque Nationale de Belgique, à l'aide de lingots importés de la Colonie du Congo, car la Banque Nationale a tenu à ce que les premières pièces d'or, à l'effigie du Roi Albert, passant sous les presses de l'Hôtel des Monnaies, proviennent de l'or de notre Colonie.

La production de l'or du Congo a suivi, au cours de ces dernières années, une marche progressive, En 1913, elle s'est élevée à 1,360 kilogrammes. Depuis 1905, la production totale a été de près de 5,400 kilogrammes représentant une valeur de plus de 18 millions de francs. Actuellement, tout l'or recueilli au Congo est acheté par la Banque Nationale.

Ch. LE G.

La section belge de la *Société hollandaise belge des amis de la médaille d'art* a tenu sa séance annuelle le dimanche 25 janvier, à 11 heures, au Palais des Académies, sous la présidence de M. A. de Witte, assisté de M. Verhas, secrétaire, et de M. Laloire, trésorier.

L'assistance était assez nombreuse, et nos meilleurs médailleurs étaient présents.

Le rapport du secrétaire constate la brillante situation de la société qui, au 1er janvier 1914, comptait 247 membres belges et 87 hollandais, soit 334 membres, c'est-à-dire plus du triple qu'à sa fondation, en 1901.

« Au cours du treizième exercice, constate M. Verhas, » il aura été distribué trois œuvres d'art se recommandant

» par des qualités diverses. La première, due au talent de » M. Armand Bonnetain, est un hommage à feu la Com- » tesse de Flandre, protectrice éclairée des arts et membre » de la Société. La deuxième, fort bien venue et d'originale » facture, commémore le cinquantième anniversaire de » l'exploitation par l'État des chemins de fer néerlandais. » Les plâtres ont été gracieusement offerts à la Compagnie » par le talentueux graveur de la Monnaie d'Utrecht, » M. Wienecke. Enfin, la troisième, encore à la frappe, » l'Hygiène, a été modelée par M. Jean Le Croart, qui s'est » inspiré d'une ancienne légende grecque.

» Pendant l'année 1913, continue le secrétaire, la Société » a participé à l'exposition de Gand où elle a obtenu un » diplôme de grand prix, la plus haute distinction dont » disposait le jury. Elle a exposé, en effet, dans la classe 15, » un cadre dans lequel se trouvaient, en doubles exemplaires » (argent et bronze), toutes les médailles qu'elle a fait frap- » per pour ses membres depuis sa fondation. Sur l'un des » montants du cadre se trouvaient inscrits les noms des » artistes, sur l'autre ceux des maisons de frappe. La récom- » pense obtenue s'adresse donc tant aux auteurs des œuvres » exposées qu'à ceux qui les ont reproduites en métal, et je » suis ici l'interprète de tous pour féliciter tous les colla- » borateurs du succès obtenu. »

Le rapporteur fait ensuite un pressant appel à la propagande des membres, annonce que le concours ouvert tous les trois ans par la Société aura lieu cette année et termine en disant :

« Le nombre des médailles frappées en 1913 vous » prouve le succès grandissant qu'acquiert en Belgique l'art » de la médaille et j'estime que nous pouvons nous réjouir » d'être un des principaux facteurs de la rénovation de cet

» art. Les émissions de toutes ces frappes dans le pays nous » donnent la preuve que le goût du public pour l'art de la » médaille va grandissant d'année en année, grâce à vos » efforts à tous en général et surtout, en particulier, à l'in- » lassable dévouement de notre cher président, comme » aussi au talent de nos artistes, dont les progrès sont » notoires, et dont la réputation, en la matière, commence » à dépasser les frontières de notre pays. L'école belge de » la médaille a désormais sa place marquée dans le monde. » (*Longs applaudissements.*)

Le trésorier, M. Laloire, fait ensuite connaître la situation financière de la société, qui est très brillante.

Le président le félicite de sa bonne gestion. C'est grâce à elle et à l'activité déployée par divers membres pour recruter de nouveaux adeptes, qu'il est permis d'espérer, lorsque le nombre de quatre cents membres aura été atteint, de pouvoir distribuer chaque année quatre médailles et de réduire la cotisation des membres artistes de 25 à 15 francs.

Le président met ensuite en discussion le sujet du concours que, conformément à ses statuts, la Société ouvre cette année entre artistes belges et étrangers âgés de moins de 30 ans au 1er avril 1914. Il est convenu que le bureau central décidera de ce choix (1).

Les projets de médaille ou de plaquette ne pourront avoir plus de 40 centimètres de diamètre ou 45 centimètres de diagonale; ils devront être parvenus franco chez le Président, 55, rue du Trône, à Bruxelles le 1er octobre au plus tard.

Le premier prix sera de 700 francs, le deuxième de 200 francs et le troisième de 100 francs. Une somme de

(1) Le choix est fait aujourd'hui et le sujet est la *Poésie*.

200 francs sera, en outre, mise à la disposition du jury pour majorer ces prix ou pour tout autre objet à son choix. Le jury est composé de M. A. de Witte, *président*; A.-O. van Kerkwyck, *secrétaire*; Jhr. N.-W. Snoeck, G. Devreese, Ch. Dupriez et F.-E. Jeltsema.

L'artiste primé recevra un exemplaire en argent et dix exemplaires en bronze de son œuvre.

M. de Witte rappelle le succès obtenu à Gand par le salon international de la médaille qui fut le digne pendant de celui de Bruxelles. Il s'étonne de voir, après ces succès réitérés, la médaille disparaître pour ainsi dire du programme du salon triennal des Beaux-Arts qui s'ouvre le 1er mai à Bruxelles.

L'assemblée proteste énergiquement contre cette manière de faire et charge son bureau de porter ses sentiments d'étonnement à la connaissance de l'administration des Beaux-Arts (1).

M. Wienecke annonce qu'il fait don à la Société d'un nouveau modèle en plâtre de médaille.

L'assemblée lui vote des remercîments et décide que cette œuvre sera encore frappée cette année si la section hollandaise n'y voit pas d'inconvénient.

La séance est levée à midi. Au cours de la réunion, de nombreuses médailles belges et étrangères, entre autres celles frappées de 1911 à 1913 par la Société Hongroise de la Médaille, ont circulé parmi les membres.

A. DE W.

---

(1) Aucune démarche n'a dû être faite. Le ministre ayant, de son initiative, décidé qu'un salonnet, consacré à la seule médaille, serait annexé à l'exposition des Beaux-Arts, et chargé MM. A. de Witte et G. Devreese de son organisation par dépêche datée du 16 février, dernier. M. R. Steens leur a été adjoint comme secrétaire.

L'Association des médecins catholiques de l'arrondissement d'Anvers s'est fait faire un sceau, dont la gravure est l'œuvre de M. Ed. Pillens, le graveur sur bois bien connu.

Son sceau est d'une composition originale. Au centre se voit saint Luc, assis de face et écrivant l'évangile. Ses pieds reposent sur la tête du bœuf symbolique ailé, qui porte devant lui l'écu d'Anvers. Il est encadré par saint Côme et saint Damiens soignant des malades des deux sexes. Au-dessus, sur une banderole, l'inscription : COLLEGIUM · MEDIC · CATHOLIC | PAGI · ANTVERP · MCMXIII.

Ce sceau est reproduit dans le numéro de décembre de *L'Art médical*, d'Anvers.

A. DE W.

M. Paul Hollebeke, de Bailleul, associé étranger de notre Société depuis bientôt vingt-cinq ans, vient d'être nommé officier d'Académie.

M. Hollebeke n'est pas seulement un numismate entendu, mais depuis de longues années il remplit avec activité et dévouement les fonctions de bibliothécaire du musée de Puydt et des écoles de dessin de Bailleul. Nous lui présentons nos cordiales félicitations.

A. DE W.

TROUVAILLE.

Une trouvaille fort importante de monnaies du moyen âge vient d'être faite à Arsdorf, dans le grand-duché de Luxembourg. Le trésor découvert se compose de 52 monnaies d'or et d'environ 1,200 monnaies d'argent.

Parmi les premières se trouve un florin d'or de la 2e émission de Jean de Bavière, époux d'Élisabeth de Görlitz, engagiste du duché de Luxembourg.

Les autres pièces d'or sont des florins de Bâle, Cologne, Bonn, Deutz, Riel, Offenbach, Coblence, Bingen et 5 clinckaerts de Philippe le Bon pour la Hollande.

Les monnaies d'argent sont en grande majorité des pièces luxembourgeoises, dont de très nombreux Beyersgroschen, des adlersgroschen, un demi-gros d'Antoine de Bourgogne, etc.

Nous devons ces utiles renseignements à l'amabilité de notre confrère M. Éd. Bernays, à qui nous adressons tous nos remercîments pour son intéressante communication.

Vte B. DE J.

VENTE.

Vente publique d'une belle collection de monnaies et médailles, le mercredi 24 décembre 1913, à Bruxelles, sous la direction de M. De Nobele, expert.

Cette vente comptait 691 lots, dont 88 de monnaies diverses. Il lui manquait, pour attirer la foule, quelques pièces susceptibles d'éveiller la convoitise des amateurs; aussi nous bornerons-nous à citer une quinzaine de prix :

Nos 38. Sou d'or de Constantin. Fides exercitus Cohen 55, de belle conservation . . fr. 165

54. Statère d'or à l'œil, attribué au Trévires. de la Tour, 8799, variété 65

70. Roupie d'or de Java, frappée à Soerabaia en 1814 70

71. Pièce semblable pour 1816. 130
90. Belle médaille d'Alexandre de Médicis, par Domenico di Polo, Armand, t. III, p. 60, donnée à 40
116. Curieuse médaille ayant sainte Barbe du côté de la face et, au revers, une inscription au trait indiquant qu'il s'agit de Dixmude et de l'année 1780. Argent . . . 32

Il existe une médaille au même type pour Louvain.

Parmi les médailles modernes, quelques-unes ont atteint des prix élevés.

Nos 181. Inauguration de la statue de François Servais, à Hal. . . . . fr. 22
244. Au professeur Houzeau de Lehaie . . . 15
525. André Vésale, par van der Stappen. Argent. 45
328. Le jeton de la ville de Bruxelles pour 1847, à la statue de Vésale. Argent 12
432. Plaquette coulée par L. Beran, au buste du docteur Herczel 65
510. Chemin de fer de Gand à Termonde, par Braemt. Argent 24
513. Chemin de fer de Gand à Courtrai, gravé par le même en 1839. Etain 20
525. Chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse, par Hart. Bronze. 20
529. V. Tesch 1858, par L. Wiener. Argent. . 35
534. Chemin de fer d'Eecloo à Gand 1886, par Lemaire. Vermeil. 26

Un sceau en cuivre du XVIIe siècle, d'un abbé de Bonne-Espérance, mis sur table à 150 francs est resté à l'expert à ce prix.

A. DE W.

Sommaire des Revues Numismatiques.

BERLINER MUNZBLÄTTER. *Décembre* 1913. — PH. LEDERER. Monnaies des Barbares. — EM. BAHRFELDT et W. REINECKE. La trouvaille de Bardewick. — L. V. L. Nouvelles médailles. — Polémique d'Em. Bahrfeldt contre le professeur J. Menadier.

Janvier 1914. — EM. BAHRFELDT. Double schilling de Christian-Wilhelm de Magdebourg. — R. FORRER. Carte des trouvailles des monnaies des Salassi. — PAUL SCHMIDT-NEUHAUS. Gœthe dans ses rapports avec l'art de la médaille. — Dr J. MAYBAUM. Pieds-forts et monnaies-médailles de Mecklembourg. — L. V. L. Nouvelles médailles.

Février. — Sösling d'Anhalt-Jever. — E. STANGE. Médailles de Minden — J. V. KULL. Les médailles et les monnaies de la Maison de Schwarzenberg — Nouvelles plaquettes et médailles.

BLÄTTER FÜR MÜNZFREUNDE. *Décembre* 1913. — TH. HIRSCH. Deux klippes en plomb de Düsseldorf en 1676. — A. NOSS. Polémique contre Paul Joseph. — Kipper de Brunswick et de Saxe. — N. S. Un demi-thaler inconnu de Rudolstadt. — Une imitation italienne d'un thaler au lion des Pays-Bas (Mirandola.) — Nouvelles monnaies et médailles.

Janvier 1914. — P. SCHEVEN. Nécrologie de Carl Friederich. — A. NOSS. Une médaille d'Adolphe comte de Neuenaar, et de Waldburg sa femme, 1578, (attribuée probablement à tort à un artiste des Pays-Bas, paraît être, d'après la gravure, une pièce du commencement du

XVIIe siècle.) — C.-F. GOBERT. La réunion monétaire de Bamberg 1637. — H. B. Coin d'un schelling inconnu de Bamberg en 1708. — Projet pour les médailles de cuivre de Schneeberg.

BOLLETTINO ITALIANO DI NUMISMATICA. 1913, 6. — L. L. Les électeurs et les candidats dans l'histoire romaine. — L. GIOPPI. Notes sur l'atelier d'Ascoli Piceno sous le règne des Carrare. — A. CUNIETTI-GONNET. Quelques variétés des monnaies des ateliers italiens. — S. RICCI. Le quatrième volume du *Corpus nummorum italicorum* du Roi : les ateliers secondaires de Lombardie.

FRANKFURTER MÜNZZEITUNG. *Décembre* 1913. — J. EBNER. Le privilège monétaire des comtes de Helfenstein. — P. JOSEPH. Les monnaies et médailles des wildgraves et des rheingraves, princes de Salm. — Médailles et monnaies récentes.

Janvier 1914. — G. HABICH. Une médaille de Soling. — A. FIORINO. Contribution à la numismatique allemande du XVe siècle. — P. JOSEPH. Les monnaies et médailles des wildgraves et des rheingraves princes de Salm. — Nouvelles monnaies et médailles.

Février. — P. JOSEPH. Contribution à la numismatique allemande du XVe siècle. — Hesse ou Heidelberg ? — LE MÊME. Les monnaies et médailles des wildgraves et des rheingraves, princes de Salm. — Nouvelles monnaies et médailles.

MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN. *Octobre* 1913. — DANHELOVSKY. Nécrologie de Gustave Richter. — OTTO VOETTER. La trouvaille d'Ephèse (époque de Dioclétien).

NUMISMATIC CHRONICLE, 1913, fasc. IV. — J. S. CAMERON et G. F. HILL. Quelques monnaies crétoises. —

J. GR. MILAN. Monnaies d'Asie Mineure contremarquées. — G. C. BROOKE. Dates épigraphiques pour le classement des types monétaires de Guillaume II, Henri Ier et Étienne. — T. et L. GREENE. Notes sur quelques médailles italiennes. — G. F. HILL. Une nouvelle médaille par Claude Warin.

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, 1913, fasc. II et III. — NAGL. Histoire du poids de marc viennois. — VŒTTER. La numismatique constantinienne de Jules Maurice. — NOSS. La monnaie d'or de Trèves à Offenbach s/Main. — KUBITSCHEK. L'or et l'argent au IVe siècle de notre ère. IMHOOF-BLUMER. Contribution à la numismatique des Séleucides. — A. BLANCHET. Monnaies provinciales de l'Empire romain. — SELTMAN. Rares statères d'or aux types d'Alexandre III.

RASSEGNA NUMISMATICA, 1913, fasc. VI. — R. BARTOCCHINI. Les types représentés sur les as de C. Marcius Censorinus. — G. COLECCHI. Le rapport de la monnaie royale pour l'exercice financier 1911-1912.

1914. Fasc. I. F. LENZI. — Un trésor de monnaies d'argent des Bruttii.

REVUE NUMISMATIQUE, 1913, 4e fasc. — E. BABELON. La politique monétaire d'Athènes au Ve siècle avant notre ère. — J. DE MORGAN. Contribution à l'étude des ateliers monétaires sous la dynastie des rois Sassanides de Perse. — A. SAMBON. Le monnayage d'Artole d'Alazona à Catane (1377). — CH. LE HARDELAY. Contribution à l'étude de la numismatique vénitienne. — J. DE FOVILLE. La médaille d'Ascanio Sforza, par Lysipe. — MAX PRINET. Sceaux attribués à des seigneurs de Duras en Guyenne.

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, XXVI, 1913, fasc. IV. — G. DATTARI. A propos des moules à fondre

les monnaies impériales romaines. — L. CESANO. De la monnaie de cuivre ayant cours en Italie à la fin de l'époque romaine et sous les rois Ostrogoths. — P. DEREGE DI DONATO. Une émission encore inconnue de pièces d'un centesimo faite sous le règne de Charles-Albert en 1847. — P. C. (A. G.). Deux contrefaçons inédites de Frinco et de Passerano.

TIJDSCHRIFT VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE, 1913, 4e fasc. — W. K. F. ZWIERZINA. Histoire métallique du règne de S. M. la Reine Wilhelmine des Pays-Bas. X. — A. O. VAN KERKWYK. En souvenir d'Auguste Sassen. — AUG. SASSEN. Erat sermo inter fratres. (Dissentions du collège des maîtres de la monnaie des Pays-Bas en 1629). — P. BORDEAUX. L'atelier de Londres, ses monetarii et les questions religieuses dans les 2e et 3e volumes de la numismatique constantinienne de M. Maurice.

THE NUMISMATIST. Janvier 1914. — FOSTER ELY. Le monnayage des Antilles. — La collection Coolidge Hills à Hartford. — Différentes médailles de J. Flanagan, M. Wolfers, J. M. Swanson. — Les nouvelles monnaies du Vénézuéla. — CH. E. Me GIRK. Les cents des États-Unis et leurs variétés de coins de 1793 à 1857 (article très important par les tableaux qui y sont adjoints).

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1914.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 144, 145, 146. — *Blätter für Münzfreunde*, 1913, no 12; 1914, no 1. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 156, 157, 158.

Autriche-Hongrie. — *Numizmatikai Közloni*, 1913, no 4; 1914, no 1. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, 1913, no 11. — *Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 363-364. — *Numismatische Zeitschrift*, VI, 2-3.

Belgique. — Académie royale d'archéologie : *Annales*, V, 3; *Bulletin*, 1913, 2. — Institut archéologique de Luxembourg : *Annales*, no 48. — Société d'Émulation de Bruges : *Annales*, LXIII, nos 3-4. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des Lettres*, etc, 1913, nos 11-12; *Annuaire* 1914. — *Commission royale d'histoire : Bulletin*, 1913, nos 4, 6, 7, 8. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, 1913, no 5. — *Durendal*, 1913, nos 10 à 12; no 1. — *La Vie internationale*, no 4. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, nos 6 7; *Annales*, XII, no 4. — *L'ancien Pays de Looz* 1913, nos 5-6. — *Chronique archéologique du Pays de Liége*, 1913, nos 11-12; 1914, no 1. —

Archives belges, 1913, nos 9-10 ; 1914, no 1. — Société des Bibliophiles : *Bulletin*, X, no 2. — *Wallonia*, 1913, nos 11-12 ; 1914, no 1. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, IX, no 4.

Canada. — *The Canadian antiquarian and numismatic journal*, X, no 4.

États-Unis d'Amérique. — *The Numismatist*, XXVII, no 1.

France. — Société de Borda : *Bulletin*, no 4. — *Gazette numismatique française*, 1913, no 2. — *Revue numismatique*, 1913, no 4. — Société nationale des Antiquaires de France : *Bulletin*, no 3. — *Polybiblion*, 1913, novembre-décembre ; 1914, janvier. — *Répertoire d'art et d'archéologie*, 1913, no 3.

Grande-Bretagne. — Antiquarian Society of Cambridge : *Proceedings*, no 64. — *The Numismatic Chronicle*, 1913, no 4. — Catalogue of Lantern slides and negatives belonging to the R. N. S., 1914. — *Numismatic Circular*, 1913, no 12 ; 1914, nos 1-2.

Italie. — *Bollettino italiano di Numismatica*, XI, no 6. — *Rivista italiana di Numismatica*, 1913, no 4. — *Bolletino del Museo civico di Padova*, XIV, 1911. — *Rassegna numismatica*, 1913, no 6 ; XI, no 1. — *Il supplemento all' opera « Le Monete... »* (Cagiati), III, nos 11-12.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor munten en Penningkunde*, 1913, no 4. — Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noordbrabant : *De voorname Huizen en Gebouwen van 's Hertogenbosch* (Jhr. M. A. F. O. van Sasse van Ysselt, 2e deel) (595 p., pl.).

Portugal. — *O archeologo português*, XVII.

Suisse. — *Revue suisse de Numismatique*, XIX, no 1.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

Alvin (Fréd.). — *La médaille de Guillaume de Bury, chanoine de l'église métropolitaine de Malines*. Bruxelles, 1914 ; ext. in-8° (6 p., 1 pl.).

— *Triens mérovingien inédit frappé à Wijk, lez-Maestrich*. Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (5 p., fig.).

BABUT (A.) — *Ateliers monétaires des rois de France.* Tournai, 1294-1521. Bruxelles, 1914 (20 p.).

BORDEAUX (PAUL). — *L'atelier de Londres. Les monetarii et les questions religieuses dans les deuxième et troisième volumes de la Numismatique constantinienne de M. Maurice.* Amsterdam, 1913, ext. in-8° (14 p.).

— *La garde nationale et les volontaires de Beauvais et de l'Oise au début de la Révolution. Leurs boutons d'uniformes.* Beauvais, 1913; ext. in-8° (26 p., fig. 1, pl.).

DE JONGHE (le Vte BAUDOUIN). — *Quelques monnaies de Juste-Maximilien de Bronckhorst, comte de Gronsveld* (1617-1662). Bruxelles, 1914; ext. in-8 (15 p., 1 pl.).

HABICH (GEORG.). — *Beiträge zu Hans Kels. Buchsmodell der Medaille auf Bartholomaüs Welser von* 1534; ext. in-4°, 6 p.

RIZZOLI JR (L.). — *I sigilli nel Museo Bottacin di Padova. N. S.* Padoue, 1913; ext. in-8° (10 p., 1 pl., fig.).

SOUZA LOBO (AUG. DE). — *Espolio de Joachim Souza Braga. Cataloga da Collecção numismatica.* Rio de Janeiro, 1906 (250 pp., in-8° + 12 pl.)

TOLSTOÏ (COMTE JEAN). — *Monnaies byzantines*, livraison V. *Les monnaies de Focas et d'Héraclius.* Saint-Péterbourg, 1914, gr. in-4° (p. 593-720. pl. 43-52).

WITTE (ALPHONSE DE). — *Une double mite brabançonne inédite* (1431-1432). Bruxelles, 1914; ext. in-8° (6 p., fig.).

— *Quelques sceaux matrices de ma collection.* 4e article. Bruxelles, 1914; ext. in-8° (15 p., pl.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

Collection Henry Thomas Grogan. (Amsterdam, SCHULMANN) 1914 février. — Monnaies, médailles (S. Wigersma. Hzn. de Leeuwarden, Amsterdam, MULLER. — Monnaies de l'Empire romain, (BOURGEY, Paris), 2e vente. — Collezione Martinori (P. et S. SANTAMARIA, Rome), 1913. — International Stamp and Coin collector's and dealers address book, 1914. (Edw. W. HEUSINGER, San Antonio, Texas, U. S. A.)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. H. R. Storer.

Plaquette à l'effigie de M. R. Storer. Bronze.

Don de M. A. de Witte.

L. A. de Smeth. Essai du jeton de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'Art. Plomb. — Jeton de Maximilien et de Philippe le Beau pour le bureau des finances.

Don de la Société forestière belge.

J. Jourdain. Médaille à l'effigie de M. le comte Visart de Bocarmé. Bronze.

Don de la Compagnie belge-maritime du Congo.

Fl. de Cuyper Plaquette de l'inauguration de l'Albertville. Bronze.

Don de M. Grimard.

G. Devreese. Plaquette à l'effigie de Mlle Georgette G. Bronze.

Don de l'Ecole industrielle de Morlanwelz.

G. Devreese. Plaquette à l'effigie de M. Aug. Godeaux. Bronze.

Don de M. Ernest Brauen.

G. Devreese. Plaquette à l'effigie de M. E. Brauen.

Don de S. E. T. G. Djuvara.

G. Devreese. Plaquette à l'effigie de S. M. la Reine Élisabeth de Roumanie. Bronze.

Don de M. A. Mauquoy.

H. Mauquoy. Plaquette de l'inauguration du monument Dhanis. — Plaquette du cinquantenaire de l'affranchissement de l'Escaut. — Médaille de récompense pour la maison Mauquoy. — Petite médaille de Peter Benoît. Bronze.

Don de M. Carl De Cock.

Carl De Cock. Médaille des sports à l'Exposition universelle de Gand, 1913. Bronze.

Don de M. A. Michaux.

A. Michaux. Petite médaille de la Chef-Confrérie de Saint-Michel, à Gand. Bronze.

Don de la Compagnie des Chasseurs cyclistes de la Garde civique.

Eug. J. De Bremaeker. Médaille à l'effigie du commandant D. Tempels. Bronze.

Don de M. le baron Aug. Delbeke.

Jos. Dupon. Médaille à l'effigie de M. le baron Delbeke. Argent.

Don de la Société Solvay.

V. Rousseau. Plaquette aux effigies d'Alfred et d'Ernest Solvay. Bronze.

Don de M. Jules Dallemagne.

H. Heusers. Médaille à l'effigie de M. Jules Dallemagne. Bronze.

Bruxelles, le 15 février 1914.

Le bibliothécaire,
Victor Tourneur.

Numismatique Constantinienne.

Dans le deuxième chapitre de l'introduction au troisième volume de son très intéressant ouvrage intitulé *Numismatique Constantinienne* (1), M. J. Maurice s'est préoccupé spécialement de justifier les nouvelles dénominations qu'il a cru devoir donner aux nominales de bronze (2), dénominations absolument différentes de celles qui avaient été établies par lui dans son premier et dans son deuxième volumes.

Comme le dit l'auteur lui-même, ces nouvelles dénominations lui ont été suggérées par mes dernières publications sur les systèmes monétaires sous les règnes de Dioclétien et de Constantin (3).

(1) Paris, 1912.

(2) Du moment que parmi les monnaies de ces réformes, il y en a en bronze mélangé d'argent, je crois qu'il y a lieu d'appeler ces dernières *monnaies de mixture*.

(3) *Il peso normale delle monete di bronzo della riforma e quelle dell' epoca Costantiniana*. Rassegna Num. n° 12, 1905 et n° 2 et 3, 1906. *Le monete così dette imbiancate oppure stagnate*. Rass. Num. pag. 3 et pag. 82. Anno II°. *Nuova teoria sopra i sistemi monetari della riforma e dell' epoca Costantiniana* Riv. Ital. di Num., fasc. II, 1906. *Étude expérimentale sur les monnaies de la réforme de Dioclétien*. Congrès Numismatique de Bruxelles, 1910.

Il semble même que ce chapitre du dernier volume soit un résumé de mes travaux sur les monnaies de ces époques, travaux qui lui ont servi de base pour sa nouvelle théorie sur les réformes apportées aux systèmes monétaires d'alors.

L'opinion de l'auteur, cependant, diffère de la mienne sur un point très important : sur la valeur proportionnelle à fixer entre chacun des trois métaux, or, argent et bronze, dans les systèmes monétaires réformés sous les empereurs Dioclétien et Constantin.

Les valeurs proportionnelles indiquées et défendues par mon contradicteur ne sont pas les mêmes que celles que j'ai proposées et expliquées dans mes études. Par suite, nos divergences de vues sur ce point se manifestent à l'égard des nominales argentées dans lesquelles rentre le *denarius communis*, base de ces réformes monétaires.

Si j'ai entrepris de réfuter dans un mémoire l'opinion émise par mon contradicteur, c'est moins pour défendre les conclusions auxquelles je suis arrivé par mes études que pour éviter, dans les limites du possible, que la numismatique ne se laisse surprendre par une théorie qui, à mon avis, est sujette à erreur.

Ma tâche de contradicteur est, certes, ingrate. J'ai appris par expérience que la contradiction n'est pas toujours accueillie favorablement. Bien

des savants se croient offensés lorsqu'on discute leur théorie ou qu'on met en doute leur opinion. La critique, pourtant, est une arme loyale, et c'est de la controverse que surgit la vérité.

A mon avis, tant que la critique reste dans le domaine de la franche discussion, nul n'a le droit de se trouver offensé par un contradicteur.

Fort d'une conviction que je déclare sincère et d'un droit que je reconnais à tous, je discuterai loyalement, dans ce mémoire, la théorie nouvelle, convaincu que, malgré nos divergences de vues, mon contradicteur voudra me conserver son estime qui m'est précieuse.

Pour contester la valeur des nominales argentées, telle que je l'ai établie, mon contradicteur a pris pour base de son raisonnement le chiffre $|\frac{X}{II}\mathcal{S}$ qui figure sur certaines monnaies de bronze émises par Licinius et par Constantin vers l'année 324 de Jésus-Christ dans les ateliers d'Alexandrie, de Cyzique, d'Antioche, d'Héraclée (de Thrace) et de Nicomédie.

Dans une étude que j'ai intitulée *La Cifra XXI sopra i cosi detti Antoninianus e sopra i follis della Tetrarchia* (1), j'ai proposé d'interpréter ce chiffre par douzième ($\frac{X}{II}$) d'un sesterce ($\mathcal{S}$).

Bien avant que j'aie ainsi formulé mon opinion, le regretté savant M. Mowat, lui aussi, s'était occupé de ces pièces et bien qu'il les considérât

(1) *Rivista Ital. di Num.*, fasc. III, 1905.

comme la dixième partie d'un sesterce (1), il leur donna le nom de *Quadrans*. C'est précisément sous ce nom qu'elles sont désignées dans l'ouvrage dont nous nous occupons.

Au moment où cette interprétation de Mowat fut formulée, on affirmait que les monnaies en question n'étaient pas différentes de celles de même module, mais argentées, donc d'une valeur plus grande, qui ont été émises avant et après Dioclétien.

(1) *Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin, C. R. Acad. des inscrip.* Oct. 1866. Je déclare ignorer entièrement la raison donnée par Mowat pour arriver à établir que ce chiffre doit être lu comme la *dixième partie d'un sesterce.* Cependant, je suppose que ce qui peut l'avoir induit à formuler cette interprétation, c'est très probablement que les deux barres (11) et le signe (ϟ) sous la X doivent indiquer le signe du sesterce, c'est-à-dire HS. Si telle est l'hypothèse sur laquelle est basée cette opinion, il faudrait, pour qu'elle fût acceptable, admettre que l'absence de la barre transversale qui doit réunir les deux petites barres (11) pour pouvoir figurer un H, est due à un oubli ou à une négligence du graveur des coins. Cette hypothèse est peu admissible parce que le seul fait que ces monnaies ont été frappées dans cinq officines différentes éloignées les unes des autres, ne permet pas d'admettre que tous les graveurs des différentes officines se soient rendus coupables d'un même oubli ou d'une même négligence! En ce qui concerne la substitution du signe ϟ à la lettre S, je crois qu'elle s'explique par le fait que les Romains du IIIe siècle substituaient parfois sur les monnaies d'Orient la lettre S au chiffre grec (ϛ) *six*. Ce chiffre ressemblant beaucoup au signe qui se trouve sur les monnaies en question, la ressemblance a pu permettre de croire que le graveur des coins avait remplacé la lettre S par le signe grec six. Néanmoins, si c'est encore là l'hypothèse proposée par Mowat, il faut alors remarquer que dans le cas présent ce chiffre qui représente le *six* grec ne pouvait pas remplacer la lettre latine S qui avait pour but de représenter non pas un chiffre mais bien un signe monétaire inaltérable.

On les confondait ainsi les unes avec les autres; c'est pourquoi elles reçurent toutes le nom de *Petits Bronzes*, et on leur assigna le poids normal de 3 gr. 50.

Cette interprétation ne prenait donc en aucune considération le poids des monnaies. A cette époque, plus encore qu'aujourd'hui, on était convaincu que les monnaies émises après Dioclétien avaient un poids et une valeur arbitraires. Aussi les considérait-on comme représentant, de leur temps, le cours forcé.

C'était là une erreur qui, malheureusement, a encore des partisans. Pour ceux-ci, le poids, pas plus que la valeur, n'étant pas pris en considération, rien n'empêche que des monnaies de 3 gr. 50 représentent un dixième de sesterce (soit un dixième de 48 grammes).

Cette théorie de Mowat, qui néglige complètement le poids et la valeur des monnaies, a fait école. Elle est aujourd'hui encore au nombre des doctrines numismatiques, et c'est sur elle que reposent les conclusions de cette théorie nouvelle que nous avons signalée et que nous allons discuter.

Étudions d'abord, mais avec impartialité, de quoi se compose le chiffre $\frac{X}{II\,r}$ (1), qui figure sur

(1) Si dans mon étude *La cifra* XXI, etc., j'ai donné au signe *r*, le nom de sesterce, c'est à raison des preuves que j'ai apportées que le G. B. de la réforme de Dioclétien a remplacé le soi-disant *Antoninianus* avec le chiffre XXI à l'exergue et dont la valeur semble devoir être celle d'un sesterce.

les monnaies de bronze non argentées émises par Licinius et par Constantin.

Tant à l'œil nu qu'à l'aide d'une loupe, le chiffre se révèle ainsi formé : x; 1; 1 suivi du signe ⸗. En conséquence, écartant toutes hypothèses ou suppositions et prenant les chiffres unitaires qui le composent, réunis ensemble normalement, tels qu'ils le sont, je ne vois pas qu'on puisse les expliquer autrement que de la façon suivante :

X = 10 + 1 (= un) + 1 (= un) = 12

Ces trois chiffres étant accompagnés du signe ⸗, tout semble nous amener à conclure que, dans l'ensemble, ce chiffre peut signifier *douze* ⸗; mais cette conclusion, nous devons l'écarter étant donné que si la valeur de ces monnaies représente 2 gr. 88 de bronze, la douzième partie de cette valeur est tellement infime qu'elle ne peut pas entrer en ligne de compte dans les monnaies de cette réforme.

Ce chiffre doit donc signifier ou le douzième de ⸗ ou la douzième partie d'un ⸗, ce qui revient au même. Cette interprétation nous amène à dire que douze de ces monnaies du poids et de la valeur de 2 gr. 88 équivalaient à un ⸗. En conséquence, le ⸗ (peu importe sa signification) (1) doit avoir une valeur de 34 gr. 56 de bronze.

Nous avons déjà indiqué plus haut que ces monnaies chiffrées sont désignées sous le nom de *Quadrans*. Or, les Latins employaient le mot

(1) Voir note 1 de la page 211.

quadrans pour désigner la quatrième partie d'un tout. Il est donc logique d'avancer que si ces monnaies avaient été reconnues sous cette appellation, elles auraient représenté la quatrième partie d'une valeur équivalente à 11 gr. 52 de bronze.

Ainsi que nous l'établirons plus loin, une pareille valeur ne se trouve pas parmi celles que la théorie contraire à la mienne a assignées aux monnaies argentées

Du reste, si les numismates ont adopté le nom de *Quadrans* pour des monnaies, alors qu'ils fixent leur poids normal de 3 gr. 50, comment la théorie adverse peut-elle maintenir cette désignation à ces monnaies, alors qu'elle affirme que leurs poids et valeur ne sont que de 2 gr. 88 de bronze (1)?

(1) Dans mes diverses études, ces mêmes monnaies, ainsi que leurs semblables, mais non chiffrées, qui ont été émises par la première Tétrarchie je les ai désignées sous le nom de *Nummus centenionalis*. Les raisons qui m'ont conduit à leur donner ce nom sont les suivantes. Avant tout c'est que leur valeur de 2 gr. 88 se prête à représenter la centième partie d'une livre de 288 grammes introduite par Auguste (v. mon étude *Le Sesterce de l'empire romain*). En second lieu, cent mille de ces monnaies équivalaient à une livre d'or, quand cette livre représentait 288,000 grammes de bronze. En troisième lieu, c'est que parmi les très nombreuses espèces de monnaies mentionnées par les classiques, on trouve les *nummus*, les *nummus centenionalis* et les *nummus teruncius* En conséquence, du moment qu'on a reconnu que la monnaie de bronze du poids théorique de 1 gr. 44 est le *nummus* dont parlent les classiques, il me semble rationnel d'admettre qu'aux époques dont nous nous occupons le nom de *nummus*, seul ou accompagné d'un qualificatif (*centenionalis* ou *teruncius*) était donné aux monnaies de bronze pour les distinguer de celles argentées. (La théorie adverse est encline à croire que le *centenionalis* doit être le

J'ai fait constater, par des expériences que j'ai soumises au dernier congrès international de numismatique tenu à Bruxelles en 1910, que le poids théorique des monnaies qui portent le chiffre $\frac{X}{II}$ et celui des monnaies semblables non chiffrées, était de 2 gr. 88.

Les analyses de ces monnaies exécutées au laboratoire d'entrée de la Monnaie de France (1) ont confirmé mes dires. Il faut donc convenir avec moi que la valeur de ces monnaies doit être déterminée d'après et par leur poids.

En présence de ces constatations indiscutables, il est hors de doute que la valeur de 2 gr. 88 de bronze, que j'ai indiquée pour ces monnaies, s'impose !

La théorie adverse ayant donné cette valeur au *Quadrans* considéré par Mowat comme la dixième partie d'un sesterce, il lui a été possible par suite de soutenir qu'un G. B. de la réforme devait avoir une valeur de 28 gr. 80 de bronze.

C'est ainsi que s'est produite, grâce à cette théorie, la nouvelle interprétation donnée au chiffre XXI qui se trouve sur quelques rares G. B. de Sicia et qui est fréquent sur les G. B. d'Alexandrie.

M. B. R. ou le P. B. R. puisque les valeurs qu'elle lui a attribuées (14 gr. 40 et 7 gr. 20 respectivement) peuvent, selon elle, s'évaluer en centièmes de la livre d'argent.)

(1) Les analyses ont été exécutées sur les instances de M. J. Maurice.

Suivant la théorie adverse, ce chiffre devrait être interprété le XX = 20 et I = *nummus*. En d'autres termes, le G. B. aurait une valeur de 20 *nummus* (1 gr. 44 × 20).

A cette interprétation, on peut répondre que le chiffre XXI était inscrit sur certaines monnaies bien avant la réforme, sur le soi-disant *antoninianus* émis par Aurélien, c'est-à-dire qu'il était déjà en usage alors que le *nummus* ne faisait pas encore partie du système monétaire. D'autre part, on n'apporte aucune preuve de la nécessité qu'il y aurait eu à cette époque de faire connaître au public que ces monnaies auraient valu 20 *nummus*, puisque le *nummus* n'était pas une monnaie de compte et que son importance, si elle n'était pas inférieure, n'était, en tous cas, pas supérieure à celle qu'avaient les autres nominales dont se composait le nouveau système monétaire.

On ne peut, toutefois, nier qu'en prenant pour base l'interprétation donnée par Mowat au chiffre $\overset{X}{II}$, afin de justifier la valeur nouvelle attribuée à ces monnaies, la théorie adverse paraît en apparence vraisemblable. Il semble exister, en effet, une certaine harmonie entre les chiffres, les poids, les valeurs et les interprétations qui les accompagnent.

Mais le peu d'expérience que j'ai acquise me permet de dire qu'en matière de métrologie il faut être prudent et ne pas se fier à certains succès apparents qui ne sont dus souvent qu'à des com-

binaisons fortuites de chiffres et qui ne résistent pas à une contre-épreuve.

C'est bien là le cas de la théorie adverse. La concordance chez elle entre les chiffres, les poids, les valeurs et les interprétations qu'elle donne n'est qu'apparente!

Au simple examen, chiffres, valeurs, poids, interprétations, tout se contredit et rien de ce système ne peut résister à une discussion sérieuse.

En reconstituant la valeur du G. B. à 28 gr. 80, ainsi qu'elle est fixée, les sous-multiples de cette monnaie représentent les valeurs respectives suivantes : de 14 gr. 40 pour le M. B. R. ; de 7 gr. 20 pour le P. B. R. ; de 19 gr. 20 pour le M. B. ; de 9 gr. 60 pour le P. B. et de 4 gr. 80 pour le fameux *denarius communis* tant recherché.

L'édit de Dioclétien ayant décrété que 50,000 *denarius communis* étaient l'équivalent d'une livre d'or, il paraîtrait s'ensuivre (la valeur de cette monnaie étant de 4 gr. 80?) qu'une livre d'or équivaudrait à 240,000 grammes de bronze, et c'est ce que prétend la théorie adverse.

Mais, s'il en était ainsi, il faudrait conclure qu'avec la réforme de Dioclétien, la valeur proportionnelle entre le bronze et l'or est restée la même qu'avant, et pis encore, identique à celle établie par l'ancienne réforme de Caracalla.

C'est le cas de se demander pourquoi et dans quel but la réforme de Dioclétien aurait décidé que la livre d'or devait être désormais divisée en

60 *aureus* au lieu de 50 comme précédémment? Comment et pour quel motif aurait-elle laissé subsister les mêmes rapports proportionnels qu'avant entre le métal le plus pauvre et le plus riche, du moment que l'*aureus* était diminué de poids et, par suite, de valeur?

D'autres pourront répondre à de telles questions; quant à moi, j'y renonce, d'autant plus que la théorie adverse, qui soulève de pareilles questions, soutient que, dans cette réforme, Dioclétien *voulut abaisser la valeur vénale des marchandises, établit non seulement son tarif maximum, dont les comptes sont faits* en *denarius communis mais augmenta la valeur du bronze monnayé par rapport aux métaux précieux.*

Ainsi que nous venons de le constater, les valeurs proportionnelles de l'or et du bronze n'auraient nullement été modifiées. Le seul changement apporté aurait été dans le nombre des *aureus* dont se composait la livre d'or.

Pour quelle raison, du reste, la valeur proportionnelle établie précédemment entre l'or et le bronze aurait-elle été modifiée?

Du moment que la marchandise qui, avant la réforme, coûtait 5 *aureus* équivalant à 24,000 gr. de bronze, était estimée après la réforme 6 *aureus* équivalant également à 24,000 grammes de bronze, il serait tout naturel de dire que le prix de

la marchandise n'avait pas diminué (1), pas plus que n'aurait été modifiée la valeur proportionnelle entre les deux métaux.

Mais, si la réforme de Dioclétien avait eu les résultats qu'indique la théorie adverse, la seule victime de cette réforme aurait été l'argent.

Le fait est clair! Le denier rétabli par Dioclétien était le néronien de 3 gr. 41. Avec cette réforme aussi un *aureus* étant l'équivalent de 25 *denarius*, 60 nouveaux *aureus* équivalaient, à leur tour, à 1,500 deniers d'une valeur totale de 5,115 grammes d'argent au lieu de 1,250 deniers valant 4,262 grammes comme avant la réforme.

Le denier perdait donc 20 °/₀ de sa valeur et, d'un autre côté, en supposant que la livre d'or fût restée l'équivalent de 240,000 grammes de bronze, l'argent perdait 16 3/4 °/₀ de sa valeur.

Par suite, la valeur du bronze aurait gagné par rapport à l'argent, mais non par rapport à l'or, tandis que l'argent aurait perdu aussi par rapport à l'or.

Les plus frappantes anomalies de la théorie adverse sont révélées par les calculs. On dirait même que son auteur, se fiant trop aux résultats apparents découlant de combinaisons auxquelles

(1) La marchandises aurait diminué de prix, si l'on doit admettre qu'en conséquence de la nouvelle taille de l'*aureus*, cette marchandise devait être vendue pour le même nombre d'*aureus*, soit à raison de 5 à poids réduit. Cette supposition frise l'absurde, bien que même dans ce cas le rapport entre les deux métaux doive rester immuable.

a donné lieu l'interprétation des chiffres, des poids et de valeurs n'a pas même fait de calculs : de sorte que tous les calculs que l'on fait aujourd'hui se retournent contre les principes posés par lui.

Ainsi, en parlant de l'argenteus *minutulus*, l'auteur dit qu'il fut restitué par Dioclétien *et fit partie des deux systèmes monétaires de cet empereur et de Constantin, sa valeur passant de* 192 *à* 216 *grammes.*

Ces équivalents de 192 et 216 grammes ne sont nullement confirmés par le rapport établi de 240,000 grammes et 288,000 grammes respectivement pour une livre d'or. Bien au contraire, ces chiffres se contredisent ! Il est, en effet, un fait certain, c'est que sous Dioclétien la livre d'or se divisant en 60 *aureus,* son équivalent en argent, comme nous l'avons déjà dit, était représenté par 1,500 deniers d'argent. Sous Constantin, quand la livre fut divisée en 72 *aureus* elle équivalait à 1,800 deniers. En divisant, par conséquent, 240,000 par 1,500 et 288,000 (ce dernier chiffre représentant l'équivalent de bronze établi par la théorie adverse pour une livre d'or sous Constantin) par 1,800, nous trouvons que, tant à une époque qu'à l'autre, un denier aurait valu 160 gr. de bronze et non pas 192 grammes sous Dioclétien et 216 grammes sous Constantin.

Si cette démonstration, inattaquable pourtant, ne paraît pas suffisante, faisons un autre calcul avec les mêmes données que nous offre la théorie adverse elle-même.

En admettant, comme elle le soutient, qu'une livre d'or représentait 240,000 grammes de bronze lors de la première et 288,000 grammes lors de la seconde époque, et en admettant encore, ainsi qu'elle le prétend, que sous Dioclétien un denier équivalait à 192 grammes de bronze (ce qui ne peut être mis en doute) et que sous Constantin il en valait 216 grammes, nous sommes forcés de croire qu'un *aureus* aurait valu dans le premier cas, 20 deniers 3/4 et dans le second, 18 1/2 seulement. Cela est-il possible et même vraisemblable?

Mon contradicteur, pour appuyer ses conclusions diverses, invoque certaines lettres et certains chiffres inscrits sur les nominales de ces époques. Il invoque, en premier rang, pour démontrer que 240,000 grammes de bronze auraient valu une livre d'or sous Dioclétien, l'interprétation qu'on doit donner aux lettres CMH qui figurent sur certain M. B. (1).

Sans nous arrêter à discuter si ces lettres, écrites à la suite de la légende, ont été mises ainsi pour indiquer une valeur ou mieux, pour faire corps avec la légende, je signalerai tout de suite que la théorie adverse propose pour ces lettres l'interprétation suivante, CM = 900 et I = une

(1) Les lettres CMH, se rencontrent aussi sur des M. B. R. et même sur des P. B., dont les valeurs sont de beaucoup inférieures aux M B. Je ne vois donc pas comment trois nominales de poids et valeur différents puissent représenter la neuf centième partie d'une même livre d'argent.

quantité. De cette interprétation, elle déduit que la valeur en bronze de ces monnaies équivaut à la neuf centième partie d'une livre d'argent.

Si l'interprétation que l'on doit donner à ces lettres est telle, dans ce cas non seulement l'équivalence affirmée de 192 grammes de bronze pour un denier est formellement contredite, mais encore une livre d'or ne peut plus représenter 240,000 grammes de bronze.

Il est un fait certain, c'est que mon contradicteur assigne aux M. B. sur lesquels se trouvent les lettres CMH, la valeur de 19 gr. 20 de bronze. En multipliant cette valeur par 900, le résultat atteint soit 17,280 grammes devrait être, d'après lui, l'équivalent en bronze d'une livre d'argent.

Pourtant nul n'ignore que la livre d'argent se subdivise en 96 deniers. En divisant 17,280 grammes de bronze par 96, nous trouvons pour chaque denier une valeur de 180 grammes de bronze. Donc, le denier ne peut plus valoir 160 grammes de bronze comme l'affirme, d'autre part, la théorie adverse.

L'erreur est très manifeste. Le denier valant 192 grammes de bronze, 96 deniers représentent exactement 18,432 grammes et non 17,280 gr.

Ayant déjà démontré qu'une livre d'argent ne pouvait valoir 17,280 grammes de bronze, l'interprétation donnée aux lettres CMH n'est pas plus sérieuse que l'affirmation que 240,000 grammes de bronze équivalaient sous Dioclétien à une

livre d'or. Par suite, la valeur de 28 gr. 80 donnée au G. B. et à ses sous-multiples, parmi lesquels, le *denarius communis*, reste sans base.

Les diverses anomalies constatées dans la théorie adverse sont dues à deux raisons principales.

La première, c'est qu'après avoir accepté les conclusions de mes études sur le poids normal des monnaies argentées, qu'après avoir reconnu que la diminution du poids des monnaies n'avait pas été occasionnée par une dégradation frauduleuse, mais bien par le fait que ces monnaies avaient été émises pour représenter des nominales bien déterminées, qu'après avoir trouvé juste et pratique l'échelle des valeurs théoriques des monnaies argentées résultant de la valeur collective de l'argent et du bronze contenu dans les monnaies, qu'après avoir vérifié le poids et l'alliage des monnaies avec le chiffre $\frac{X}{II}r$, la théorie adverse, mettant à profit toutes ces données, s'en est servie pour combiner un système basé sur d'autres poids !

La seconde raison, c'est que pour reconstituer les valeurs des nominales argentées, elle a pris comme point de départ la reconstitution de la valeur du G. B , et de cette dernière valeur a conclu à celle du *denarius communis*. Et c'est ainsi qu'elle a attribué à cette importante nominale la valeur de 4 gr. 80.

Or, cette valeur n'a aucun rapport avec les

nominales de bronze de 2 gr. 88 et de 1 gr. 44, qui devaient pourtant être absolument des sous-multiples du *denarius communis*.

Dans ces conditions, le *denarius communis*, qui était la monnaie de compte par excellence, n'aurait plus pu être apte aux échanges. Le même sort serait réservé à nos pièces de 10 centimes, si les nominales devant servir à leur échange, devaient valoir respectivement 6 et 3 centimes (1).

Étant donnée la position équivoque ainsi créée au *denarius communis*, toutes les autres monnaies argentées doivent se trouver dans les mêmes conditions.

Les erreurs que nous venons de constater dans la théorie adverse, proviennent de ce que son auteur a cherché à reconstituer les valeurs des monnaies en commençant par un faux point de départ. En effet, la théorie adverse a voulu faire dériver de la valeur du G. B., celle du *denarius communis*, alors qu'au contraire elle aurait dû,

(1) Exemple : admettons le cas où un individu aurait acheté de la marchandise pour une valeur d'un *denarius communis*, plus un *quadrans*, plus un *nummus*, c'est-à-dire que cette marchandise coutât un prix équivalent à 9 gr. 12 (soit, selon la théorie adverse, 1 *Denarius communis* = 4 gr. 80 + 1 *quadrans* = 2 gr. 88 + 1 *nummus* = 1 gr. 44 = 9 gr. 12). Supposant que cet acheteur n'ait pas d'autres monnaies que des multiples du *denarius communis*, dans ce cas n'importe laquelle de cinq autres nominales argentées il ait offert en payement, le vendeur aurait été dans l'impossibilité absolue de lui rendre son reste.

d'abord, reconstituer la valeur de cette dernière monnaie pour en faire dériver ses multiples.

Si la théorie adverse avait suivi cette voie, elle aurait, alors, trouvé que le *denarius communis* ne pouvait être reconstitué qu'en fonction de la valeur des monnaies qui devaient lui servir de sous-multiples indispensables pour son échange. En suivant ce principe, elle se serait rendu compte que la valeur du *denarius communis* devait équivaloir ou à trois monnaies de bronze de 1 gr. 44, ou à deux monnaies de 2 gr. 88.

Trois monnaies de 1 gr. 44 représentant une valeur de 4 gr. 32, si nous multiplions cette valeur par 50,000, nous trouvons qu'une livre d'or équivaudrait à 216,000 grammes de bronze. Ce rapport proportionnel entre les deux métaux, étant celui-là même établi par la réforme de Néron, ne s'applique pas à l'époque dont nous nous occupons; d'autant plus qu'il est connu que déjà, sous Caracalla, une livre d'or équivalait à 240,000 grammes de bronze.

Il n'y a donc pas l'ombre d'un doute que le *denarius communis* devait avoir la valeur de deux monnaies de 2 gr. 88, c'est-à-dire représenter 5 gr. 76 de bronze. En multipliant cette valeur par 50,000, il en résulte que sous Dioclétien une livre d'or devait valoir 288,000 grammes de bronze.

Cet équivalent de bronze pour une livre d'or

est pleinement confirmé par le calcul suivant. Les 60 *aureus* dont se composait la livre d'or de cette époque, représentaient 1,500 deniers néroniens. L'équivalent en bronze d'un denier, ainsi que l'affirme également la théorie adverse, était à cette même époque de 192 grammes; 1,500 deniers équivalaient par conséquent à 288,000 grammes de bronze (1,500 × 192).

La réduction de poids de l'*aureus* a été une opération commune à toutes les réformes, et, il serait bien difficile de prouver que le but de cette réduction n'ait pas été le même pour toutes les réformes. Je n'hésite même pas à affirmer que le facteur dirigeant de ces réformes était précisément le nombre d'*aureus* qui composaient la livre d'or.

Cela est si vrai, et nous allons le démontrer, que ce fut la division de la livre d'or qui fut l'origine du *denarius communis*.

On sait que la livre d'or de 40 pièces a passé à 45 sous Néron. Elle a passé ensuite sous Caracalla à 50, puis sous Dioclétien à 60 et finalement sous Constantin à 72.

Il résulte de ceci qu'aux premières époques, alors que les comptes se faisaient en sesterces, le nombre de pièces dont se composait la livre d'or était réglé sur la base décimale. De sorte que l'augmentation de la valeur de l'or, par rapport au bronze, était représentée par un quantum de bronze qui se trouvait en rapport avec la valeur

du sesterce. Aussi, sous Néron et Caracalla ce quantum était-il représenté par 24,000 grammes de bronze, soit la valeur de 500 sesterces = à 5 *aureus*.

La réforme de Constantin a été le complément de celle de Dioclétien. Ce dernier commença par diviser la livre d'or en 60 *aureus*. Cette division s'adaptait au système décimal et permettait aux vieilles monnaies de rester dans la circulation jusqu'à leur complet remplacement. En même temps elle s'adaptait au système duodécimal, qui devait finalement s'adapter à la division de la livre d'or en 72 *aureus*.

Cette nouvelle division de la livre d'or contenait 12 *aureus* de plus que celle adoptée par Dioclétien. Les 12 *aureus* équivalaient à 300 denarius restitués et ceux-ci équivalaient à 57,600 grammes de bronze (300 × 192). De cet équivalent est dérivé le *denarius communis*, qui est de 5 gr. 76, soit la millième partie de l'équivalent en bronze (57,600 grammes) des 12 *aureus* en plus, compris dans la nouvelle division de la livre d'or.

Voilà encore une preuve de plus qui vient confirmer la valeur que nous avons donnée au *denarius communis*, valeur qui n'est le résultat ni d'utopies ni de simples hypothèses. Cette valeur est attestée par le fait que nous avons retrouvé mathématiquement son poids théorique de 1 gr. 66 et par les analyses chimiques qui ont conclu que

sa composition entre argent et bronze représentait une valeur de 5 gr. 76 de bronze (1).

J'estime donc qu'on peut conclure en toute confiance qu'une livre d'or équivalait sous Dioclétien à 288,000 grammes de bronze et sous Constantin à 345,600 grammes.

(1) M. J. Maurice a fait analyser par la Monnaie de France un G. B. du poids de 10 gr. 75. Voici le résultat de cette analyse :

Cuivre.	Etain.	Plomb.	Argent.	Perte.	
92-78	1.85	1.02	4.18		100.01

Donc ce G. B. renferme :

Cuivre.	Étain.	Plomb.	Argent..	Perte.	
9 gr. 97. +	0 gr. 19 +	0 gr. 13 +	0 gr. 44 +	0 gr. 02 =	10 gr. 75

Le montant en argent de 0 gr. 44 (en rapport de 3 gr. 41 argent = 192 grammes de cuivre) égal à 24 gr. 77 de cuivre plus 9 gr. 97 de cuivre que contient la monnaie examinée, donne un total de 34 gr. 74 de cuivre ou bronze.

Un G. B. analysé en Égypte contenant 0 gr. 45 d'argent soit = 25 gr. 33 de cuivre plus 9 gr. 54 contenus dans le dit G. B. analysé, donne un total de 34 gr. 87 de cuivre ou bronze. Donc, les deux analyses donnent au G. B. une valeur moyenne de 34 gr. 80 de bronze ! Comment la théorie adverse, après l'analyse faite pour son propre compte, peut-elle soutenir qu'un G. B devrait valoir 28 gr. 80 de bronze, soit 13 gr. 94 de moins que le poids trouvé dans l'analyse faite par la Monnaie de France ? C'est précisément à l'appui de l'analyse du G. B. dont il résulte une valeur de 34 gr. 87 (analyse faite en Égypte) que je suis arrivé à établir que la valeur théorique devait être de 34 gr. 56 de bronze, et que par conséquent, le *denarius communis* devait valoir 5 gr. 76, soit la sixième partie du G. B. Il est donc clairement établi que l'analyse faite par la Monnaie de France a pleinement affirmé la valeur que j'ai assignée au G. B., au *denarius communis* et que l'équivalent d'une livre d'or de Dioclétien devait être de 288,000 grammes de bronze et par conséquent de 345,600 grammes sous Constantin.

On peut, en même temps, affirmer que le chiffre $\frac{X}{II}$ r doit être interprété *douzième partie d'un* G.B.

Je manquerais de franchise si, avant de terminer, je n'affirmais que je me réjouis de voir que mes études sur les monnaies du temps de la réforme de Dioclétien et de Constantin commencent à être connues. Mais avant toute chose, je ne puis cacher la satisfaction que j'éprouve en constatant que mes modestes efforts n'ont pas été inutiles à la réhabilitation de la monnaie romaine, si avilie et injustement calomniée par les numismates eux-mêmes.

Le Caire, 1er janvier 1914. G. Dattari.

DEUX MONNAIES DE GRONSVELD

Peu de seigneuries nous ont laissé des souvenirs monétaires en aussi grande abondance que celle de Gronsveld.

Cette terre, située sur la rive droite de la Meuse non loin de Maestricht, fut élevée au rang de *libre baronnie* de l'empire, le 24 juin 1498, par l'empereur Maximilien et à celui de *comté*, entre les années 1576 et 1588, par l'empereur Rodolphe II.

Gronsveld fut successivement possédé par des dynastes appartenant aux maisons de Gronsveld, de Bronckhorst, de Törring-Iettenbach, d'Arberg et de Törring.

Les monnaies frappées à Gronsveld sont aussi variées que nombreuses et furent émises au cours d'une période de près de trois siècles.

HENRI DE BRONCKHORST.
(1451-1485).

Henri de Bronckhorst était le second fils de Thierry de Bronckhorst, décédé à Nimègue en 1451, et de Catherine, dame de Gronsveld, Oost et Rimbourg, fille aînée de Henri III de Gronsveld

et d'Aléide d'Oupeye. Henri III de Gronsveld mourut le 7 mars 1474 sans laisser d'héritier mâle. Thierry I de Bronckhorst, son gendre, seigneur de Batenbourg et d'Anholt, fils de Gisbert et de Marguerite de Gemen, fit donc entrer par son mariage avec l'héritière de Gronsveld, cette importante seigneurie dans sa maison. Son beau-père ayant vécu jusqu'en 1474, il paraît vraisemblable que ce dernier avait fait, entre vifs, un partage de ses biens, ne s'en réservant qu'une partie ou même seulement l'usufruit afin d'assurer à son gendre un héritage qui devait lui revenir et lui permettre d'en prendre dès lors la qualification.

Notre Henri, qui hérita Gronsveld du chef de sa mère, comparaît en 1454 comme témoin et en 1457, comme caution, dans des actes relatifs à son frère aîné auquel étaient échus les biens paternels.

La ville de Maestricht, toujours fidèle aux intérêts de la maison de Bourgogne, manda, en 1465, aux sires de Pietersheim, de Gronsveld et de Reckheim de venir l'aider à repousser les entreprises des Liégeois révoltés contre leur évêque Louis de Bourbon. Henri de Bronckhorst et les deux autres seigneurs répondirent à cet appel, puisque les notules de la ville, à la date du 7 septembre, disent formellement que toute expédition en dehors des murs devait être commandée par l'un de ces trois gentilshommes, avec le consentement des bourgmestres.

Henri semble s'être livré, de son manoir de Rimbourg, à d'assez nombreux actes de brigandage, ainsi que le faisaient d'ailleurs la plupart de ses voisins. Nous voyons, en effet, le duc de Bourgogne, par mandement du 5 juin 1466, prendre des mesures énergiques pour empêcher les violences de notre dynaste contre les gens de Cologne

Henri de Bronckhorst prit, en 1469, les armes contre Robert, archevêque de Cologne, dont presque tous les domaines avaient dû être donnés en gage aux nombreux créanciers de ce prélat. Ce dernier ayant voulu reprendre ses possessions par la force, un soulèvement général fut la conséquence de ces actes arbitraires et notre dynaste fit partie de la ligue formée par Jean I, duc de Clèves, contre l'archevêque.

Jean II de Clèves, dont le père avait armé chevalier, à Jérusalem, Thierry I de Bronckhorst, père de notre Henri, eut, dans la suite, des démêlés avec ce dernier. La paix entre les deux princes ne fut rétablie qu'en 1485, le sire de Gronsveld ayant scellé, le 18 mai de cette année, une déclaration qui devait le réconcilier avec son gracieux seigneur.

Henri de Bronckhorst, mettant à profit les factions qui déchiraient alors le pays de Liége, ne manqua pas, à son tour, de s'engager dans la mêlée et on le vit, le 1er avril 1485, promettre de prendre sous sa protection le doyen et le chapitre de Saint-Martin, à Liége, ainsi que les habi-

tants et les biens de leurs seigneuries de Breust, Maarland, Caestert, Sainte-Gertrude et Ryckholt, promettant aussi de ramener à l'obéissance les sujets rebelles au chapitre lequel devait lui payer annuellement, pour ses services, 25 muids d'avoine exigibles à la Noël ou, au plus tard, à la Purification.

Henri de Bronckhorst avait épousé, en 1450, Catherine d'Alpen, fille et héritière de Jean d'Alpen et de Hoennepel et de Judith de Lembeck, sa première femme. Il en eut cinq enfants. La date de la mort de notre dynaste n'est pas retrouvée (1).

On ne connaissait jusqu'ici, croyons-nous, qu'une seule monnaie de Henri de Bronckhorst, seigneur de Gronsveld. C'est une pièce de quatre mites (?) qui semble être une imitation des pièces de même valeur frappées par Philippe le Beau, en qualité de comte de Flandre. Cette monnaie, qui n'est pas rare, a été reproduite par Vander Chijs (2).

Nous possédons une jolie et rare obole au type français, qui ne peut appartenir qu'à notre Henri de Bronckhorst, dont elle porte le prénom en entier et l'initiale G de Gronsveld dont il était sei-

(1) *Histoire de la seigneurie impériale de Gronsveld*, par le Bon J. de Chestret de Haneffe, p. 61 et suivantes.

(2) *De Munten der Leenen van de voormalige hertogdommen Brabant en Limburg, enz.*, par P.-O. Vander Chijs, p. 101 et pl. IX.

gneur. Cette attribution nous semble d'autant plus certaine que des piécettes semblables sont connues pour l'un des trois Guillaume de Sombreffe qui se sont succédé vers la même époque à Reckheim, seigneurie située non loin de Gronsveld.

Voici la description et les légendes de l'obole en question :

2. *Droit*. Couronne dans le champ.

Légende. Entre deux grènetis :

+ HENRICVS · DNS' G'

Revers. Grande croix coupant la légende.

Légende. Entre deux grènetis :

⁜ MO — NET — ANO — VAG'

Billon noir. Notre collection.

Cette charmante petite pièce, d'un style très correct, est une imitation de la maille tournois aux mêmes types de Louis XI, roi de France (1461-1483). En voici les légendes :

Droit. + LVDOVICVS ⁜ FR ·

Revers. · OBO — LVS — ⁜ CI — VIS ·

Cette monnaie prototype est donnée par H. Hoffmann (1). La maille tournois de Louis XI repro-

(1) *Les monnaies royales de France*, par Henri Hoffmann, p. 69 et pl. XXXVII, n°. 39.

duit elle-même les types de l'obole tournois de Philippe VI de Valois (1328-1350) et de la maille tournois de Jean II le Bon (1350-1364).

Le nom de Gronsveld indiqué seulement par sa lettre initiale sur l'obole indiscutable de Henri de Bronckhorst dont nous venons de parler, nous fait croire que le quart d'écu suivant ne peut être attribué qu'à Gronsveld.

En voici la description et les légendes :

2. *Droit.* La sainte Vierge couronnée et entourée de rayons, debout sur un croissant. Elle tient un sceptre de la main droite et porte sur le bras gauche l'enfant Jésus également couronné.

Légende. SANCTA ❋ MAR — IA ❋ VIRGO ❋ —

Revers. Lion rampant occupant tout le champ. Le roi des animaux a la queue relevée, se terminant au-dessus de la tête en forme de lambel pour imiter celui qui se voit à la même place sur les pièces aux types semblables de Henri de Bréderode, seigneur de Vianen, né en 1536 et mort en 1568, et de

Marguerite de Bréderode, abbesse de Thorn (1531-1577).

Légende. + MONETA ✻ NOVA ✻ ARGENTEA ✻|✻ G ✻

Argent d'assez bas aloi. Poids : 5 gr. 63 Notre collection.

La pièce est légèrement trouée.

Un quart d'écu semblable a été publié, en 1877, dans la *Rèvue belge de Numismatique* par M. Hooft, van Iddekinge (1), qui en avait trouvé quatre exemplaires dont trois variétés, parmi quarante pièces au type de la Vierge, ayant apparemment servi en guise de jetons. Ces monnaies étaient contenues dans une boîte cylindrique en cuivre jaune, enfouie sous des parchemins dans un tiroir au dépôt des archives de Zwolle. Les autres monnaies appartenaient aux seigneuries de Jever, de Vianen, à une autre dont le nom commence par la lettre L, et à l'abbaye de Thorn.

Le regretté savant, examinant l'attribution de notre pièce à Gronsveld, n'en est pas partisan à cause de l'absence du nom du dynaste qui, à cette époque, exerçait cependant, ouvertement, à Gronsveld, le droit monétaire qu'il possédait incontestablement et à cause de l'éloignement de cette seigneurie de celle de Vianen, qui semble avoir été le lieu d'origine de ce type monétaire qui y fut frappé assez abondamment.

(1) *Des monnaies en guise de jetons. — Description de quarante quarts d'écu ayant servi comme jetons au XVIe siècle*, par Hooft van Iddekinge, p. 203 et pl. I.

Cette dernière objection n'a pas très grande valeur puisque du numéraire aux mêmes types a été frappé à Thorn, situé non loin de Gronsveld. Quant à la première, mise en avant par l'auteur, nous ne l'estimons pas suffisante pour faire rejeter l'attribution à Gronsveld de la pièce qui nous occupe. Il est, en effet, possible que le dynaste qui fit forger notre quart d'écu n'ait pas voulu que son nom y figurât, soit à cause du mauvais titre de cette monnaie, soit pour toute autre raison. La publication de l'obole de Henri de Bronckhorst prouve que du numéraire ne portant que l'initiale du nom de la seigneurie a été émis à Gronsveld.

Nous croyons que l'on doit attribuer notre quart d'écu anonyme à l'un des trois seigneurs de Gronsveld : Jean I de Bronckhorst (1558-1559), Guillaume de Bronckhorst (1559-1563) ou Josse de Bronckhorst (1563-1588) qui vivaient tous dans la deuxième moitié du XVIe siècle, époque qui vit naître le type des quarts d'écu à la Vierge. Nos préférences sont pour Jean I de Bronckhorst, qui nous a laissé un grand nombre de produits monétaires.

Vte Baudouin de Jonghe.

LES JETONS

DE LA

Chambre des Courtiers et de la Chambre de Commerce

DE BRUGES

(*Suite et fin* (1).)

PLANCHE VIII.

Les jetons que nous allons décrire appartiennent au serment des courtiers transformé en chambre de commerce; aussi leurs légendes rappellent-elles tantôt l'une, tantôt l'autre des fonctions exercées simultanément par le même corps constitué.

L'usage des distributions de jetons ne s'établit chez les courtiers de Bruges qu'en 1678.

Avant cette date, on avait accoutumé d'offrir, deux fois par an, au doyen et aux chefs hommes des flambeaux destinés à être portés dans les processions; ces flambeaux furent remplacés par dix douzaines de jetons d'argent, partagés, au moment de la reddition du compte, entre le serment, le greffier et le trésorier (2).

(1) Voy. *Revue*, p. 93.

(2) Compte de 1678 à 1679, fol. 10 r° : Voorts alsoo d'heeren deecken en hooftmannen hadden gheresolveert texcuseren de flambeuwen die twee mael tsjaers aen dheeren ghedistribueert wierden, de welcke

Cent vingt jetons furent distribués annuellement, de 1678 à 1692. Durant cette période, les coins furent renouvelés au moins une fois, en 1687; les jetons de 1692 furent frappés à Anvers, tous les autres à Bruges. De ces 1.800 pièces, appartenant à trois types différents, aucune n'a encore été retrouvée.

Le seul jeton des courtiers au buste de Charles II que nous connaissions, porte la marque monétaire de Bruges, et comme il est frappé au balancier, il n'a pu être émis qu'entre 1694 et 1700. Or, nous savons par le compte de 1694 à 1695 que trente douzaines de jetons d'argent ont été frappés cette année-là, à l'aide d'un coin nouveau, et affectés aux distributions de 1693, 1694 et 1695 (1).

beliepen tot thien ponden grooten, salvo justo, soo was geresolveert in plaatse van dies te distribueeren silvere leghpenninghen. Comt hier over de selve, ten jare 1678 doen maken, en aen d'heeren gedistribueert, par quitantie betaelt aen den heer muntmeester Pieters, ter somme van xv £ o s vj gr.

(1) Compte de 1694 à 1695, fol. 20 v° : Voorts betaelt aen den heer muntmeester Jan Francois de la Derrière de somme van achtenvyftigh ponden g. vlms. over dertigh dosynen silvere leghpenningen by hem ghelevert omme te distribueren aen dheeren over eedt dienenden waeraf moet getrocken worden eerst over drie dosynen dieden overleden tresorier ende clercq inde voorgaende reckenynghe hebben afgetrocken van de somme aldaer folio III verso gebracht bedraeghende ingevolge de weerde van dese nieuwe pennynghen ter somme van vyf pond seventhien schellynghen g. voorts thien ponden twaelf schellynghen ende vier grooten soo veel by dhoirs vanden overleden tresorier aenden rendant is gherestitueert ter causen de leghpennynghen ten jaere 1693 in recks^e gebracht niet en waeren ghedistribueert als blyck folio III verso indervolghe dat aenden heer deken ende

Deux autres frappes, probablement au même type, de vingt douzaines de jetons chacune, à répartir sur deux années, eurent lieu en 1697 et 1699 (1).

Voici la description de ces pièces :

1. *Droit.* Buste de Charles II, à droite, couronné, en cheveux longs, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'Or suspendu à un cordon; sous le buste, une fleur de lis. *Légende :* CAROL · II · D · G · HISP · ET · IND · REX.

Revers. L'écu de la corporation des courtiers, pallé, de sable et d'or, posé sur un manteau d'hermine, et soutenu par deux hommes sauvages. *Légende :* SIC · CURRITE · VT · COMPREHENDATIS (2). En exergue : LA · CHAMBRE · DES · COURTIERS · A · BRUGES.

Pl. VIII, n° 1. Ma collection. Cuivre.
Décrit dans DUGNIOLLE, n° 4242*bis*, et dans la *Rev. Belge de Num.* 1858, p. 396

hooftmannen syn gedistribueert de leghpenningen vande drie jaeren verschenen janu 1693, 1694, 1695 beloopende afgetroken de voors. twee sommen suyver ter somme van tweenveertigh ponden ende acht grooten vlaems die alhier worden utgetrocken, XLII £ VIII gr. — Betaelt aenden selven de la Derriere elf ponden seven schellynghen vier grooten soo veel beloopt 't maecken van eene nieuwe stampe omme de selve silvere leghpennynghen te drucken welke stampe berust onder den voorseiden muntmeester compt hier deselve XI £ VII s IIIJ g.

(1) Compte de 1696 à 1697, fol. 17; compte de 1698 à 1699. fol. 18.

(2) Première épître de Saint Paul aux Corinthiens. chap. 9, verset 24: Nescitis quod ii qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium? *Sic currite ut comprehendatis.*

L'écu de la corporation, qui orne le revers de ce jeton, est très ancien et nous n'en connaissons pas l'origine. Il figure sur le sceau des courtiers en 1356 (1) et sur une miniature formant le frontispice d'un registre de corporation commencé en 1501.

De 1700 à 1704 inclusivement, les jetons furent remplacés par du numéraire (2); en 1705 et 1706, les distributions, d'abord ajournées, paraissent n'avoir jamais eu lieu (3). La comptabilité de 1707 à 1710, où des irrégularités avaient été constatées, ne fut apurée qu'en 1711. Une somme de 42 livres qui y figurait « en rédemption de jetons » fut rayée (4). D'anciens jetons, rachetés par le receveur, servirent vraisemblablement à la répartition afférente à l'exercice de 1711 à 1712, où figure de ce chef un poste de dépense de £ 18-7-6 gr. (5).

Il résulte de ce qui précède qu'aucun jeton pour la chambre des courtiers n'a été frappé sous le règne de Philippe V.

(1) Reproduit dans J. Gaillard, *Ambachten en neringen van Brugge*, p. 21.

(2) Compte de 1701 à 1704, fol. 25 r° : Voorts over d'ordinaire leghpenninghen den tydt van vyf jaeren à 18 £ courrt yder jaere, zyn 't neghentigh ponden grooten.

(3) Compte de 1704 à 1706, fol. 15. Compte de 1706 à 1707, n. p.

(4) Compte clôturé en 1711, fol. 14 v°.

(5) Compte de 1711 à 1712, fol. 22. En marge : Transeat met last van de selve penninghen by den rendant te innen ende aen ider hoofdman te betaelen ider zyn deel.

Le 5 avril 1712, la chambre résolut de faire frapper ou couler dix douzaines et demie de jetons, conformément à l'ancienne coutume (1); une autre décision, prise quelques jours plus tard, stipula que des coins seraient commandés à Anvers, et que les jetons destinés au doyen et aux chefs hommes auraient une valeur de 3 escalins argent courant l'un (2). Ces coins figurent au compte de 1712 à 1713, en même temps que vingt et une douzaines de jetons répartis sur deux années. Ils sont l'œuvre de Philippe Roettiers (3).

D'autres paiements faits au même graveur sont portés en dépense sur les exercices suivants : £21-2-10 gr. pour dix douzaines et demie de jetons en 1714 (4); deux sommes, l'une de £29-14-2 gr. pour quinze douzaines de jetons (5), l'autre de £28-5-5 gr. pour dix douzaines et demie et un nouveau coin (6), de 1714 à 1716; puis encore

(1) *Resolutieboeck*, 1702-1722, fol. 10, 2 avril 1712 : Eodem geresolveert te doen slaen ofte ghieten de pennynghen, tot de nombre van thien dosynen en half, als van oude tyden.

(2) *Ibid.*, fol. 11, 21 avril 1712.

(3) Compte de 1712 à 1713, fol. 30. Voorts by den rendant betaelt aen den voorn. Sr Juan Bap^t van Settere de somme van 45 ponden 9 schellynghen 3 grooten wisselgelt soo veele door hem ghedaen betaelen tot Antwerpen aen Philippe Roettiers graveur, over het graveren vande stampers met het slaen ende leveren van 21 dosynen silver pennynghen ...

(4) Compte de 1713 à 1714, fol. 27.

(5) Compte de 1714 à 1716, fol. 29.

(6) *Ibid.*, Voorts over thien dozynen en half gelyke leghpenninghen ... gedistribueert over den jaere 1715 daerin begrepen het maeken van den nieuwen stamper.

£ 22-9-10 gr. pour dix douzaines et demie entre avril 1716 et mai 1717 (1).

Nous avons dit plus haut qu'en 1678 les jetons avaient été substitués à des flambeaux offerts annuellement au serment des courtiers. Après 1717, la rédemption d'un prétendu droit de robe servira de prétexte à ces largesses (2).

Exceptionnellement, douze jetons furent donnés cette année-là au chapelain qui avait célébré les obsèques du doyen de la corporation (3).

Le règlement du 7 septembre 1718 indique le mode de distribution des jetons : le doyen en recevait 18, les chefs hommes, le trésorier et le greffier, chacun 12, annuellement ; le texte ajoute que ces pièces portaient, d'un côté, l'effigie du souverain, de l'autre, les armoiries de la corporation, et que les coins reposaient à Anvers, entre les mains de Roettiers (4).

Une résolution du 11 mars 1718 stipule que les jetons ne seront remis aux ayants droit que lors-

(1) Compte du 16 avril 1716 au 31 mai 1717, fol. 22.

(2) Compte de 1717 à 1718, fol. 21 : Aengaende d'ordinaire leghpenningen *in redemptie kerelaeken* van dheeren deken ende hoofdmannen... —

(3) *Resolutieboeck*, 1702-1722, fol. 155, 30 septembre 1717.

(4) *Ibid.*, fol. 199 et suiv. : ... Dat Deken en de hooftmannen voor hun jaerelicx pensioen niet meer en sullen hebben noch ghenieten dan d'ordinaire silver leghpenninghen als van oudts te weten den heere Deken achttiene, ende d'ander heeren hooftmannen tresorier ende greffier elck twaelfve de selve pennynghen aen deen zyde representerende het effigie vanden souvereyn deser landen, ende van d'ander zyde het waepen vande neerynghe, danof den stempel berust tot Antwerpen in handen van Sr Rotiers, muntmeester.

qu'ils auront acquitté les amendes dont ils pourraient être redevables, et qu'en cas de non paiement celles-ci seront déduites de leur part (1).

Aucune distribution de jetons n'eut lieu en 1718 et 1719, à cause du retard que la monnaie d'Anvers mettait à fournir ceux qui lui avaient été commandés (2). En 1720 seulement, la chambre de commerce se trouve pourvue d'un nouvel approvisionnement de 42 douzaines de pièces. La répartition en eut lieu lors de la vérification des comptes de 1720 et de 1722. Un emprunt de 100 livres argent de change dut être fait pour en solder la dépense, s'élevant à £ 85-9-7 gr. (3).

La monnaie d'Anvers fournit encore 12 douzaines de jetons mentionnés dans le compte de 1722 à 1725 (4); 22 autres douzaines figurent en dépense dans celui de 1725 à 1726 (5). Ces jetons furent frappés à l'aide de deux nouveaux coins (6): il semble que l'ancien était devenu inutilisable (7).

(1) *Ibid.*, fol. 189 v°.

(2) Compte de 1717 à 1718, fol. 21 r°. Compte de 1718 à 1719, fol. 23 v°.

(3) Compte de 1719 à 1720, fol. 27 et suiv. et fol. 23 v°. *Resolutieboek* 1702-1722, fol. 216 r°.

(4) Fol. 45 et suiv.

(5) Fol. 34 et suiv.

(6) *Resolutieboeck*, 1722 à 1729, fol. 30, 9 août 1725. Eod. ghelesen zynde den briefaende caemer gheschreven uyt Antwerpen den 2n deser maent by dhr Jacobus Vernimme waer by hy adviseert dat de 22 dosynen silvere leghpenninghen zyn gheslaeghen op de twee nieuwe estampes ..., *ibid.*, fol. 31. Les nouveaux coins restèrent à Anvers, entre les mains du waradin De Beer.

7) Compte de 1726 à 1727, fol. 81 r°.

Nous notons encore la fourniture de 256 jetons en 1727 (1), de 126 en 1728 (2) et de 256 en 1729 (3).

En 1732 une nouvelle commande fut décidée, mais resta sans exécution (4); de 1730 à 1754, les jetons, substitués à des flambeaux ou à des robes, furent remplacés eux-mêmes par du numéraire.

Il résulte de l'examen de la comptabilité de la chambre des courtiers, que sous le règne de Charles VI, onze émissions de jetons furent faites; de plus, les documents contemporains nous renseignent sur la confection de trois ou de quatre coins. Les pièces retrouvées, et que nous allons décrire, démontrent qu'il y en eut davantage.

Les cinq premières ont, vraisemblablement, été frappées entre 1712 et 1717, car elles ne donnent pas à Charles VI le titre de comte de Flandre; or, on sait qu'il fut inauguré en cette qualité à Gand, le 18 octobre 1717.

2. *Droit.* Buste de Charles VI, à gauche, en perruque, cuirassé, drapé, portant le bijou de la Toison d'Or suspendu à un cordon; sous le buste R (oettiers). *Légende* : CAROLUS IMPERATOR ET REX.

Revers. L'écu de la corporation des courtiers, posé sur un manteau d'hermine, et soutenu par deux hommes sauvages. *Légende* : SIC CURRITE

(1) Compte de 1728, fol. 60 r°.

(2) Compte de 1729, fol. 141 r°.

(3) *Resolutieboeck*, 1722-1729, fol. 29 et 30.

(4) *Resolutieboeck*, 1732-1735, fol. 1 et 11.

VT COMPREHENDATIS (sans points entre les mots). En exergue : LA · CHAMBRE · DES · COURETIERS · A · BRUGES.

Pl. VIII, n° 2. Collection de M. L. Gilliodts, à Bruges, argent. Comparez cat. De Coster, n° 743.

3. *Droit.* Buste de Charles VI, à gauche, différent du précédent par quelques détails de la perruque et de la cuirasse ; même légende.

Revers. L'écu de la corporation des courtiers, différent du précédent par quelques détails de gravure. *Légende* : SIC · CURRITE · VT · COMPREHENDATIS. En exergue : LA · CHAMBRE · DES · COURETIERS · A · BRUGES.

Pl. VIII, n° 3. Collection de feu le Bon de Bethune, argent.

4. *Droit.* Comme au n° 3.

Revers. Presque semblable au précédent, mais avec quelques différences de gravure, notamment dans les mouchetures d'hermine du manteau et la disposition des lettres de la légende.

Pl. VIII, n° 4. Collection de feu le Bon de Bethune, cuivre.

5. *Droit.* Buste de Charles VI, à droite, en perruque, lauré. Sous le buste R. *Légende* : CAROLUS IMPERATOR ET REX.

Revers. Comme au n° 4.

Pl. VIII, n° 5. Collection de feu le Bon de Bethune, argent. Comparez cat. De Coster, n° 744.

6. *Droit.* Buste de Charles VI, à droite, en perruque, lauré, mais différent du précédent. Sous

le buste, la main d'Anvers et la lettre R. *Légende* : CAROLUS IMPERATOR ET REX.

Revers. Analogue aux précédents, mais avec quelques différences de gravure.

Pl VIII, n° 6. Ma collection, argent.

Le jeton suivant est postérieur à l'inauguration de Charles VI, comme comte de Flandre, à Gand, et il ne peut appartenir qu'à une des émissions échelonnées de 1722 à 1729. Le type du droit est identique à celui de plusieurs jetons frappés pour d'autres administrations à la même époque (1). Au revers, la légende de l'exergue ne se rapporte pas à la chambre des courtiers, mais à la chambre légale de commerce, qui exécutait alors de grands travaux d'utilité publique et tendait à éclipser l'institution dont elle était issue (2).

7. *Droit*. Buste de Charles VI, à droite, en perruque, lauré, drapé; sous le buste, la lettre R. *Légende* : CAROLUS VI ROM : IMP : DUX BRABANTIÆ C : FLAND :

Revers. L'écu de la corporation des courtiers, posé sur un manteau d'hermine, et soutenu par deux hommes sauvages. *Légende* : SIC CURRITE · VT · COMPREHENDATIS. En exergue : LA · CHAMBRE LÉGALE DE COMMERCE A · BRUGES.

Pl. VIII, n° 7. Collection de Munter, Louvain, cuivre.

(1) Dugniolle, nos 4878, 4894, 4898, etc.

(2) Voir ci dessus, p. 109-110.

De 1731 à 1735, aucune dépense concernant des jetons n'est inscrite dans les comptes de la chambre de commerce. Au début de février 1736, quelques suppôts exigèrent que le serment, en fonctions depuis 1725, se soumette à une élection (1). Menacés de perdre leur charge, le doyen et les chefs hommes décidèrent, le 11 février, de faire frapper les jetons nécessaires aux distributions omises depuis six années (2); mais le temps leur manqua probablement pour mettre à exécution cette mesure qui exigeait certaines formalités; finalement, le 10 avril ils résolurent de donner à chacun l'équivalent en argent des jetons auxquels il avait droit (3); une dépense de £ 190-19-2 gr. en résulta et fut inscrite au compte de 1736 (4).

(1) *Resolutieboeck*, 1735 1736, fol. 18 et 19.

(2) *Ibid.*, fol. 22.

(3) *Ibid.*, fol. 70, 10 avril 1736. Alsoo den heere Deken deser camer by forme van keirellaecken jaerlickx is proffyterende tot een dosyne en half silver pennynghen ende de heeren hooftmannen tot elck een dosyne tsjaers, welck keirellaecken sylieden tsedert de ses jaeren en half errewaerts niet en hebben gheproffyteert, ende de selve Deken ende hooftmannen by de vrye supposten verandert ende erkoren zyn gheworden, wiert gheresolveert soo wel in proffytte vanden jeghenwoordighen deken als dienende hooftmannen te depescheren elck een ordonnantie ten laste van de generaele middelen deser camer tot concurrentie van de intrinsique weerde dependerende van de gheseyde pennynghen die sylieden over ses en half jaerighen dienst te goedt syn commende, dit sonder daer mede onse naersaeten te willen prejudicieren, ten regarde van de by hun te merytteren in nateure te pretenderen, ghelyck oock gheresolveert wiert te depescheren ij ghelycke ordonnancien soo in faveure van den tresorier als greffier deser camer.

(4) Fol. 72 et suiv.

De 1737 à 1753, au lieu de jetons, on remit régulièrement une pistole par an à chacun des ayants droit (1).

Marie-Thérèse avait succédé à Charles VI en 1740; en 1745, l'atelier monétaire de Bruges, qui chômait depuis 1713, avait été remis en activité.

Le 3 décembre 1750, le retour à l'ancien usage de distribuer des jetons au moment de la vérification du compte fut décidé par la chambre de commerce : ils devaient être frappés à la monnaie de Bruges, à l'aide de coins commandés au graveur Heylbrouck. La valeur intrinsèque de chaque jeton fut fixée à 5 escalins, argent de change, au lieu de 2 1/2 escalins que valaient les anciens, mais leur quantité fut réduite de moitié; la quote part du doyen fut limitée à neuf pièces, et celle des chefs hommes, du trésorier et du greffier à six (2).

(1) Voir les comptes de ces années.

(2) *Resolutieboeck*, 1749-1752, fol. 66. Eod wiert gheresolveert van nu voor aen voorrewaerts, als van alle oude tyden telcken jaere ten daeghe van de rekenynghe deser camere aen Deken ende hooftmannen midts gaeders greffier ende tresorier by forme van keirellaecken uyt te deelen de silvere pennynghen, ende in plaetse van aen den heer Deken te gheven tot achttien pennynghen ider intrinsiquelick weirdich tot twee schellynghen en half wisselghelt sal aen hem ghegeven worden tot neghen pennynghen ider weirdigh tot vyf schellynghen grooten wisselghelt weirde intrinsycq ende aen ideren hooftman inde plaetse van elck twaelf pennynghen ider intrinsyquelick weirdigh tot twee schellynghen en half wisselt maer tot ses pennynghen ider intrinsiquelick weirdigh vyf schellyn. grooten wisselt ende successivelick

L'atelier monétaire de Bruges fut lent à exécuter la commande qui lui avait été faite : les nouveaux jetons ne virent le jour qu'en 1754 ; en voici la description :

8. *Droit.* Buste de Marie-Thérèse, à droite. Sous le buste, les lettres N (orbert) H (eylbrouck) et un petit lion, différent monétaire de l'atelier de Bruges à cette époque. *Légende* : MAR : TH : D : G : JMP : R : COM : FLAN.

Revers. L'écu de la corporation des courtiers, posé sur un manteau d'hermine et soutenu par deux hommes sauvages. En exergue : CHAMBRE DE COMME ET COURTIERS A BRUGES.

Pl. VIII, n° 8. Collection de feu le Bon de Bethune, argent. Collection de Munter, Louvain, argent.

La résolution du 3 décembre 1750 stipulait que ces jetons seraient de poids double; les deux exemplaires que nous connaissons sont très épais ; celui de M. de Munter pèse 15 gr. 33.

La monnaie de Bruges en forgea 36 douzaines, pour lesquels 25 marcs, 2 deniers, 23 grains d'argent fin furent mis en œuvre. Norbert Heylbrouck

tot elck ses gelycke pennynghen aenden greffier ende tresorier ten welcken effecte gheresolveert wiert door Sr Heilbrouck, graveur van haere majesteyts geldtmunte binnen dese stadt te laeten maecken de noodighe stampe; ende de voors^e pennynghen ter voorseyde munte te laeten drucken ofte slaeghen, laetende dannof de directie aenden heer hooftman Volkaert, my present als greffier. (*Signé*) G. B. De Bie, 1750

toucha 100 florins, ou £ 19-8-11 gr. argent courant, pour la gravure des poinçons et matrices du droit et du revers. Les jetons eux-mêmes, y compris quatre carrés, un *coupoir* et le droit de monnayage, coutèrent £ 128-6-9 gr. (1).

Ces jetons sont les seuls que la chambre de commerce ait fait frapper sous le règne de Marie-Thérèse. En 1754 on en distribua 126, répartis sur l'exercice précédent et l'exercice courant; 63 pièces furent affectées à chacune des années de 1755 à 1758. A partir de ce moment, le receveur dut racheter des pièces en circulation pour faire face aux nécessités futures (2); cette pratique absurde se maintint jusqu'en 1766; on revint ensuite à l'emploi de numéraire, qui durait encore

(1) Compte de 1754, fol. 55 r°. Voorts betaelt aen sieur Heylbrouck, graveur van haere Majesteyts munte binnen de stadt Brugghe ter somme hondert guldens wisselghelde over het graveeren de matrisse van de leghpenninghen van het portrait van haere Majesteyt benevens het waepen deser caemer met de noodighe pinsoenen ende stampen inghevolghens accoord, ordonnantie ende acquit doende in ponden schellinghen grooten courant ter somme van 19-8-11.

Voorts betaelt aen J. de Caesemaecker directeur van haere Majt^s^ munte binnen Brugghe de somme van ses hondert t' sestigh guldens en ses deniers wisselgeldt over vyfentwintigh marcken, twee penninghen drientwintigh greinen fyn silver leghpenninghen a vyfentwintigh guldens eenen stuyver wisselgheldt par marck, uytbringhende sesendertigh douzinnen leghpenninghen volghens het munte billiet alhier gesien bedraeghende in ponden schellinghen grooten courant ter somme van hondert achtentwintigh ponden ses schellinghen en neghe grooten courant, mede ghenomen het munte reght vierquareen ende coupoir als per specificatie ende acquit 128 6-9.

(2) Voir, entre autres, le compte de 1758, fol. 93 et suiv.

en 1785, dernier exercice dont nous possédions le compte (1).

Le jeton au buste de Marie-Thérèse est le dernier que fit frapper la chambre de commerce de Bruges.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

ANNEXE.

Privilège donné à la corporation des courtiers par Marie de Bourgogne, le 21 avril 1477 (2).

Marie .. .., etc. Doen te wetene allen jeghenwoordighen ende toecommende dat wy ontfanghen hebben de oetmoedighe supplicatie van onsen beminden ondersaten, deken, hooftmannen ende tghemeene gheselscip vander neeringhe vanden makelaers binnen deser onser stede van Brugghe inhoudende hoe dat onze voorzaten graven ende graveneden van Vlaendren omme de goede ende ghetrouwe diensten die haer vorders inde zelve neeringhe hemlieden ghedaen hebben. In oerloghen wapenninghen ende anders, in menigher wys, tot hueren grooten grieve, scade ende acterdeele beede van live ende van goede den ghemeenen gheselscepe vander voors neeringhe ghegheven, ghegonnen

(1) Les comptes de la chambre de commerce, à partir de 1754, donnent, au sujet des distributions de jetons ou de numéraire substitué à des jetons, des états détaillés. Il nous a paru superflu d'indiquer ici, par des renvois, tous ces textes, d'ailleurs faciles à retrouver.

(2) Archives de Bruges. Courtiers, règlements, registre I, fol. 103 et suiv.

ende ghewillecuert hebben, vele scoone previlegien zeere nutte, ende oerboerlic zynde omme hemlieden ende ooc omme den ghemeenen coopman commende anthierende ende residerende in onze voors. stede van Brugghe, ons met alder onderdanicheit, biddende dat anghesien dies voors. es ende ooc de goede ende ghetrauwe diensten die zy oyt ghewillich gheweest hebben, te doene onze voors. voorders zonderlinghe tot wylen onzen harden liefsten heere ende vader wiens ziele God ontfarmich zy hopende dat zy ooc insghelycx bereet zyn ons als nu te doene ende doen zullen zonderlinghe ter bewaernesse beschudenesse ende beschermenesse van onzen persoone landen heerlicheden ende onderzaten, ons ghelieve niet alleenlic te confirmeerne, te ratiffierne ende te vestighen alle huere previlegien goede costumen ende usagen maer die te versterkene breeder te verclaersene, ende te vermeersene omme de voordernesse ende meeste proffyt vanden voors. suppl. ende coopman. *Zoo eist* dat wy ghemerct al tghuendt dies voors. es inclinerende ende gheneghen zynde, te oetmoedigher suppl. vanden ghemeenen gheselscepe vander voorsz. neeringhe ende up al advis ghehadt ende rypelic ghelet, met goeder deliberatie van rade hebben uute onzer zekerer wethentheit princesselicker. .... mogentheit ende uute zonderlinghe gratie gheconfirmeert gheapprobeert ende ghevasticht confirmeren approbeeren ende vastighen voor ons onze erfgenamen ende naecommeren graven ende graveneden vanVlaendren, by dezen onzen openen lettren alle huere previlegen, rechten, vryheden goede costumen ende usagen die zy hier voortyts vercreghen ende verworven hebben vanden voors onsen voorzaten hoe ende in wat manieren dat die zyn of wezen mogen en ghelyc ende inder manieren als of die alle van woorde te woorde hier in dese onse let-

tren gheincorporeert ende verclaerst stonden, ende de welke wy in meerder verzekerthede hier houden alle int langhe over gheincorporeert ende van nyens ghegheven *Ende* voorts meer ten aensiene ende ter causen voorscreven willende den voors. suppl. ende huerlieder naercommers altyds meer verbinden ende ghehouden zyn tot onzen en onzen naercommers dienste, hebben by rade ende advize als boven ende uute onzer vulle macht auctoriteit ende specialer gracie ter meerder vasticheit breeder verclaerse ende onderhouden vanden voors. previlegien over ons ende onze voorseide naercommers graven ende graveneiden van Vlaendren den zelven suppl. ghegheven gheconsenteert ghewillecuert, gheven consenteren ende willecueren van nyens by desen onsen voors. lettren in breeder verclaerse ende vermeerzinghe vanden zelven hueren previlegen de pointen ende articlen hier naer volghende ome die te onderhouden te userne ende te ghebruckene teeweghen daghen zonder verbreken. *Eerst* dat niement wie hy zy coopen noch vercoopen en mach eeneghe coopmanscepe, noch ooc coopmanscepe doen binnen onser voors. stede en scependomme van Brugghe sonder met hem te hebbene eenen vryen makelaere updie boete van vichtich ponden parisis te verbuerne telker waerf dat bevonden zal wesen metter goeder waerhede dat de contrarie ghesciede, *Ende* tot dien hebben wy den voors. suppl. ende huere naercommers inde voors. neeringhe ghegheven ende gheconsenteert dat de overtarders ende die de contrarie van dien doen zullen boven der voors. boete betalen zullen trecht vander makelaerdie comende vanden goede dat ghecocht of vercocht zal worden zonder tbywesen van eenen makelaere ende dat ter voors. neeringhe behouf.

Item dat nyement wie hy zy makelaerdie doen en mach binnen onzer voors. stede ende scependomme van Brugghe hy en zy vry makelaere opde boete van vichtich ponden parisis *Ende* daertoe zoe hebben wy hemlieden verleent ende verleenen in breeder verclaerze van desen dat van nu voortan niemende wie hy zy gheoerloeft en zal zijn eeneghe makelaerdie te doene noch eeneghe baten proffyten of hoofscheden ter cause van dien tontfanghene of te nemene noch ooc eeneghe zaken te doene die der excercie of bewinde van makelaerdie te doene ende datter an cleeft angaet hy en zy vry makelare als vooren up die boete van vichtich ponden parisis te verbuerne telker waerf dat bevonden zal wezen mette goeder waerhede, ende daer men gheene souffisante waerhede ghecryghen en conste dat men alsdan den coopere of vercoopere zal moghen bedwinghen by justicien te verclaersene by eede te zegghene de waerhede. Wies daerof ghebuert zal wezen.

Item dat gheenen vremden cooplieden noch andre persoonen wie zy zyn voortan en gheorlove van eeneghen goede of coopmanscepe die zy binnen onser voors. stede ende scependomme coopen ende doen zullen of te slane jeghens haren coopmant recht vande makelaerdye noch die themwaerts te betreckene noch ooc eeneghe handelinghe ontfanc of bewynt daer of te nemene in eenegher manieren up de boete van vichtich ponden paris. te verbuerne telker waerf dat bevonden zal werden metter goeder waerhede of byden eede vanden vercoopere vanden zelven goede te welken eede men hem zal moghen bedwynghen by justicien up dat. noot zy.

Item dat nijement wie hy zy hostelrie noch herberghe van cooplieden van nu voortan houden en zal moghen hemlieden noch haerlieder goet logieren hy en zy vry

hostellier ende makelare van deser onzer voors. stede noch ooc dat gheenen vreemden cooplieden van wat maertse of lande dat zy zyn gheoerloofte en zal worden in eenich ander huus te logierne dan in een vry hostelliers ende makelaers huus ende al up de boete van vichtich ponden paris. te verbuerne by den ghuenen die de contrarie dade.

Item dat van nu voort an de vreemde cooplieden die huus ende hof houden up hem zelven binnen onser voors. stede van Brugghe niet en zullen moghen logieren in haerlieder huus dan cooplieden van haerlieder gheselscepe ende buerre wesende ende gheen andre en zullen de zelve coop lieden huus ende hof houdende up hem zelven zoe voors. es ghehouden zyn te nemene achter volghende den prevelege van onser voors. stede nu van nieus van ons verleet eenen hostelliers ende makelare over haerlieder werk ende zoe wie ter contrarie dade zal verbueren vichtich ponden paris.

Item dat van nu voort an gheenen hostelliers noch makelaers gheoorlooft en wert eeneghen vreemden cooplieden noch andre te verhueren haerlieder huusen cameren kelnaren noch boeden ende daer in bespreken dat zulke cooplieden of andre vry zyn zullen van makelaerdyen van goede dat zy coopen of vercoopen zouden moghen ende die ter contrarie dade zal verbueren vichtich ponden paris. telker waerf dat bevonden zal werden byder goeder waerhede.

Item dat zo wat makelare die voort an myn nemen zal dan trecht van zunder makelaerdye omme andre te verstekene zal verbueren vichtich ponden paris. telker waerf dat metter goeder waerhede bevonden zal worden ende daertoe zal men moghen bedwinghen by justicien den coopere ende vercoopere by eede.

Item dat zo wat hostellier of makelare in wiens handen by poorters cooplieden of andre eenich goet ghestelt of ghegheven zal werden omme te vercoopene ofte wien eeneghe somme van penn. of obligacien ghegheven zal werden omme goede daer mede in te coopene ende de voors. hostellier of makelare den voors. coopman poorter of andre niet en vuldade vanden voors. goede somme van penn. ofte obligacien ende daerof clachte quame voorden deken ende hooffmannen vander voors. neeringhe ende hemlieden dat duechtelic bleeke dat men dan dien hostellier of makelare uuten gheselscepe vanden voors. neeringhe doen zal ende nemmermeer weder daerin ontfaen ende tote dien altoos ghehouden blyven der partye te vuldoene of het en ware dat die coopman of zyn goed jeghen den voors. hostellier of makelaere van te vooren ghehouden of belast stonde.

Item dat van nu voortan gheen hostellier ende makelare zal moghen hebben noch bevryen eenighen clerc van ziere herberghe met zynen gasten gaende coopende ende vercoopende hy en zy gheboren binnen onsen lande ende graefscepe van Vlaendren ende tote dien ghestelt ten boucke vanden voors. neeringhe ende also wie ter contrarie dade zal verbueren vichtich ponden paris.

Item dat men van nu voort an niemende ontfanghen en zal int gheselscip vander voors. neeringhe vanden makelaers het en zy by wetene ende consente vander meester menichte vander voors. neeringhe ende dat dieghuene die van nu voort an ontfaen zal willen zyn ende bevryet als makelare int gheselscip vanden voors. neeringhe zal gheven ten proffyte vander zelver neeringhe ter hulpe van haren costen de somme van zesse ponden grooten onser munte ende een zelverin schale van eenen troysschen mark

uuteghedaen eens makelaers zuene die zal hebben zyne vryheden naer doude costume.

Item dat van nu voort an deken ende hooftmannen vanden voors. neeringhe nu of naermaels wesende zullen moghen maecken ordonnancie ende statuten onderlinghe up tghemeene gheselscip vande voors. neeringhe, ende dat by consente en over eendraghen vander meester menichte van hemlieden ende die statuten ende ordonnancien doen onderhouden up zekere peye ende verbuerte ende dat daeromme ende omme alle anderen saken der voors. neeringhe aengaende de voors. deken ende hooftmannen nu of naermaels wesende zullen moghen doen vergaderen themeene gheselscip vander zelver neeringhe tallen tyden alst hemlieden goed dincken en van nooden wesen zal. Ons ende onzen voors. nacommers graven ende graveneden van Vlaenderen behoudende trechte derde van alle den bœten die byden hooftmannen vander voors. neeringhe nu of naermaels wesende ter menynghe van hueren deken ghewyst zullen woorden tander derde onzer voors. stede ende tderde derde der voors. neeringhe.

Item dat van nu voort aen niemende wie hy zy en gheorlove eenegher vreemder cooplieden goed te vertholne het en zy by eenen ghezworen hostellier of makelare of zynen clerc up de boete van vichtich ponden parisis ons ende onsen voors. naercommers daer of behoudende teen derde tander derde onser voors stede, ende tderde derde den heere vander thoolne.

Item dat deken ende hooftmannen vander voors. neeringhe nu of naermaels wesende zullen moghen stellen op tghemeene ghezelscip vanden voors. neeringhe tallen tyden alst van nooden wesen zal by consente ende overeendraghene vander meester menichte van hemlieden al zulke

pointinghe ende zettinghe als hemlieden goedt dincken zal. Omme die te bekeerne in lasten van heervaerden ende in wapeninghen omme den hoorboor vanden lande ende van deser onser stede ende ooc omme tvercryghen van previlegen confirmacien van dien ofte andre zaken der neeringhe aengaende ende die moghen innen by heerlicker executie ofte andersins naerden inhoudene van haerlieden prevelege naer dat de zake heeschen zal.

Item dat zo wat makelare die van openbaer quader fame name conversacie of van oneerbaren levene ware ende dat duechdelic bleke, dat men die uuter neeringhe ende uute den ghemeenen gheselscepe vanden makelaers doen zal ende memmermeer daer in weder ontfaen.

Item ende want hoofdmannen ende ghezwoorne vande voors. neeringhe vanden makelaers naerden inhoudene vanden prevelege ende costumen van dier kennesse ende judicature altoos ghehat hebben up al de ghuene die ghedaen hebben jeghens de vryheden ende privilegen vander zelver neeringhe by den welken groot proffyten van boeten dicwille ghevallen zyn onsen voorsaten graven ende graveneden van Vlaendren vanden gheenen dierre inne ghewyst hebben gheweest byden voors. hooftmannen ende gheswoerene vander voors. neeringhe *Ende* nietmin bij zekeren appointementen gemaect int jaer duust vierhondert viere ende tsestich tusschen der wet van deser onzer voors. stede an deen zyde ende den deken ende hooftmannen vanden voors. neeringhe an dandre aengaende der voors. kennesse in also verre alst angaen mochte den poorters ende vreemde cooplieden der voors. kennesse den selven suppl. eendeels vercort ende ghenomen es inne grooter verminderthede van den voors. ende van haerlieder voors. vryheden ende previlegen, want zy by dien de zelve haer-

lieder previlegen niet en hebben moghen ghebruucken te haerlieder grooten quetze scade ende achterdeele ende in verminderthede vande voors. huerlieder previlegen ter scade ende achterdeele van onzen voors. voorders ende ooc van ons onze hoors en de naercommers.

Zoo eist dat wy ter oetmoedegher bede ende supplicatie vanden voors. supplianten ende omme sekere redenen ons daer toe porrende hebben uut onzer princesseliker macht hoocheit ende moghendheyt ende by specialer graciet voors. appointement weder gheroupen ghecasseert ende te nyenten ghedaen weder roupen casseren ende doen te nyenten ende stellen de zelve supplicatie weder omme inden eersten state daer zy in waren voor tvoors. appointement ende zonderlinghe binnen den tyde vanden hertoghe Phelips sconincx zone van Vranckerycke grave van Vlaendre consenterende ende willecuerende den voors. suppl. voor ons onze hoirs ende naercomers uut onser voors. macht ende speciale gracie als boven dat zy ende haerlieder nacommers hebben ende behouden zullen ten eeuweghen daghen de calaenge deeste kennesse ende judicature up alle de ghuene die van nu voort an jeghens haerlieder voors. rechten vryheden previlegen costumen ende usagen gaen ende doen zullen ende dat zy daer op voor heml. ofte elders up dat noot ware zullen moghen beleeden alle manieren van persoonen, also wel poorters van deser onser voors. stede als vreemde ofte makelaers omme haerlieder informacie ende preuve daer mede te doene, up alle de ghuene die contrarie haer lier voors. rechten vryheden previlegien costumen ende usaigen gaen ende doen zullen ende dattallen tyden ast nood wesen zal. *Behouden* waert dat yement ware die hem by den vonnesse appointemente ghequest ende ghegrevert vonde dat hy daerof zal moghen appelleren ende den voors.

deken ende hoftmannen betreken up dat heml. belieft voor de wet van onser voors. stede van Brugghe midts namptiserende vanden ghewysden ende stellende zekere ende borchtocht vanden wettelycken costen.

De welke confirmacien, ratificatien, approbatien ende vasteghen pointen ende artyclen voorscreven ende elc bysondre wy ghelooft hebben ende met deser onser jeghenwoordeghen leren beloven in goeder trauwe voor ons onze hoirs ende nacommers graven ende graveneden van Vlaenderen der voors. neeringhe vanden makelaers ten eeuweghen daghen te houdene goed vast ende van waerden zonder verbreken of daer jeghens te doene of te laten doene ter contrarie in eenegher manieren. *Ombieden* daeromme ende bevelen den lieden van onsen grooten rade ende den lieden van onzen bailluz scoutheeten ende onzer wet van Brugghe. *Ende* voorts allen anderen officieren ende rechteren die nu zyn ende naermaels wesen zullen dat zy den voorghenomden goeden lieden vander voors. neeringhe vanden makelaers ende hueren naercommers tot eeuweghen daghen van onser voors. gracie, confermacie, approbacie, interpretatie, ampliacie verclaerse vastinghe nieuwe gifte ende van al dat hier in verclaerst ende ghescreven staet doen ghedoghen ende laten ghebruucken rustelic ende paysivelic zonder hemlieden of haerlieder naercommers daer inne te doene of te laten ghescien nu of in toecomende tyden eenich empeschement of belet ter contrarie in wat manieren dat het mochte wesen want het ons zoe ghelieft ghedaen te zyne. Ende ten eynde dat dit vast en ghestade zy ende blive tot eeuweghen daghen zoe hebben wy onsen zeghele hier an doen hanghen behoudende ons recht in anderen zaken en elcx anders.

Ghegeven in onse stede van Brugghe den een en twin-

tichsten dach van April int jaer Ons Heeren duust vierhondert zeven en tseventich naer Paesschen.

Aldus onderscreven op den ploy. By myner joncvrouwe der hertooghinne in hueren Raed daer myn heere de hertoghe van Cleve, myn heere van Ravestein stedehoudere general, de heere van Wyevre (?), de heere vanden Gruuthuuse, ende meer andre by waren. *Gheteekent* : S. DELE KEVREST (?). *Ende beneden an de marge :* Visa. *Ende daer onder :* Sigillata de expresso mandato domicelle. A. De Halewyn. *Ende op zyde coorde in groenen wasse.*

Ghecollacioneert jeghens d'originale letteren rustende onder dekene ende hoofmannen vande makelaers ghetekent ende ghezeghelt als hier vooren ende daermede bevonden accorderende by my griffier vande stede van Brugghe.

(*Signé*) DE GROOTE.

JEAN VAN HATTEM

Graveur bruxellois de Monnaies et de Jetons.

(*Suite et fin.*)

A partir de cette année (1687), il ne fut plus frappé de jetons pour les trésoriers de Bruxelles. Ces pièces reparaissent cependant en 1697 avec J.-B. de Leuw et en 1698 avec Guillaume-François de Paffenrode (DUGNIOLLE n°s 4643 et 4654; *Rev. belge de Num.*, 1906, pl. X, n°s 69 et 70) pour disparaître ensuite définitivement; mais alors Jean van Hattem était mort.

Voici du reste les renseignements que les *Wekeboecken* des années 1698 et 1699 fournissent au sujet de la fabrication de ces deux derniers jetons.

1° Item betaelt aen Sr Marcus t' Sertevens (1) muntmeester de somme van 291 gulden 12 stuyvers over het maecken en drucken van 220 dosyn copere legpenningen (2) wegende mercke 83-2-10 a 1-10 p. merck, beneffere eenighe dosyn silvere

(1) Marc t' Sertevens était maître des Monnaies de Bruxelles et d'Anvers, depuis 1696.

(2) C'est-à-dire le chiffre élevé de 2,640 jetons de cuivre.

penninghe ende de andere oncosten volghen den billette, met ordonnantie, paraphe ende quittantie . . . . . 291 Rg. 12 st.

2° Item betaelt aen Sr Marcus t' Sertevens muntmeester de somme van 303 gulden 12 stuyfvers over het leveren van de silvere ende copere leghpenninghen ende andere oncosten, die ghedistribueert syn gheweest aen de commissarissen van alle deser stadts rekeninghen uuytwysens den billet met ordonnantie, paraphe en quittantie . . . . . 301 Rg. 12 st.

Item betaelt aen Petrus van Hattem de somme van sestich gulden voor gegraveert te hebben d'ysers tot het drucken van de voors penninghen volghene den billette . . . . . 60 Rg.

Item betaelt aen denselven alnoch andere 60 gulden voor gegraveert te hebben de ysere stampers tot het drucken van de penninghen van den jaere te vore (1) . . . . . 60 Rg.

Item aen denselven 12 guldens om gregraveert te hebben thien coopere penninghen (2). 12 Rg.

Quel est ce Pierre van Hattem, tailleur de fers pour jetons? Est-ce Pierre van Hattem, fils de Jean ou est-ce Jean-Pierre van Hattem son frère ou tout au moins son parent?

(1) Les frais de gravure des coins des jetons de 1697 et 1698 ont donc été payés en même temps en 1699 à l'artiste.

(2) Il ne peut s'agir ici que des jetons gravés au trait. C'est la première fois que nous voyons la ville payer les frais de la frappe des jetons d'argent.

Nous n'hésitons pas à opter pour ce dernier, d'autant que Pierre n'aurait eu que 17 ans en 1697.

Jean-Pierre van Hattem n'est pas d'ailleurs un inconnu pour nous. C'est lui qui fournit les coins monétaires lors de l'essai fait en 1686, à Bruxelles, par Gaspard van Bouchout, de la frappe au moulin (1). C'est lui encore que nous rencontrons deux fois dans le *Wekeboeck* de 1694-1695, fol. 177 v° : Item, aen Joannes Petrus van Hattem die somme van 36 gulden voor het sneyden van vier seghels om te dienen in de perse tot het staelen der lakens, a negen guldens ider.

Item aen J.-P. van Hattem 3 guldens 11 stuyvers voor ghemaeckt te hebben de stempels dienende to de peirtse (fol. 180 v°).

C'est lui toujours que mentionne le *Wekeboeck* de 1700, fol. 153 en ces termes : Item betaelt aen Joannes-Petrus van Hattem de somme van 7 gulden 4 stuyver voor gesneden te hebben 2 staele zegels dienende voor de laeckengilde.

C'est lui, enfin, qui grava, comme nous allons le voir bientôt, les deux derniers jetons des intendants du canal de Bruxelles dont le faire est identique aux jetons des receveurs de Bruxelles des années 1697 et 1698.

*
* *

Jean van Hattem, on peut l'affirmer sans crainte, tailla les fers de tous les jetons des intendants-

(1) De Witte. *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, t. III, p. 212.

receveurs du canal, depuis celui de 1672 qu'il signa tout au long de son nom comme nous l'avons vu plus haut, jusqu'à celui de 1688 (*Revue belge de Num.*, 1911, pl. VIII, n° 37, pl. IX, n°s 38 à 47 et pl X, n°s X, n° 48 à 55). L'auteur du jeton de 1671 est incertain, il en est de même pour celui du jeton de l'année 1696. Nous ne pouvons, malheureusement, être plus affirmatif pour ces pièces, car les comptes du canal manquent pour ces années, ainsi qu'a bien voulu nous écrire M. des Marez, ou ne font pas mention de jetons. Par contre, le compte de l'année 1698 et les pièces à l'appui qui le complètent nous renseignent sur les deux derniers jetons frappés par les intendants. Nous y lisons, en effet, que le 6 août 1698 Jean (*sic*) t' Sertevens toucha 209 florins, argent de change, pour avoir livré 208 douzaines de jetons de cuivre et avoir payé les coins destinés à les frapper. Il fabriqua aussi 29 douzaines de jetons d'argent. Il s'agit ici des jetons au millésime de 1697 (*Rev. belge de Num.*, 1911, pl. X, n° 58). Pour le jeton de l'année suivante, il fut payé le 3 octobre 1698 à Tobias (*sic*) t' Sertevens 155 florins et 2 sous, argent de change, pour 208 douzaines de jetons de cuivre. Il frappa, en outre, comme l'année précédente, 29 douzaines d'exemplaires d'argent.

Jean-Pierre van Hattem reçut 73 florins pour la livraison des coins de ces pièces et pour une plaque de cuivre, portant un petit bateau, destiné

à être imprimé sur les chaises du comptoir du Canal.

Après 1698, il ne fut plus émis de jetons pour cette administration.

Avant de terminer le chapitre *jetons*, il nous faut rappeler encore que MM. Ch. Gilleman et van Werveke, dans leur excellent travail sur les *Jetons scabinaux de Gand au XVIIe et au XVIIIe siècles*, publié en 1909 et 1910 par la *Revue belge de Numismatique*, mentionnent, comme dus au burin de Jean van Hattem, les jetons des années 1680 (type qui servit jusqu'en 1683), 1686, 1688, 1689 et 1690, dont les troisième et quatrième sont signés H F. L'artiste toucha pour les poinçons et coins du premier de ces jetons 55 florins, c'est-à-dire 3 florins de plus qu'il ne recevait d'ordinaire pour les jetons de receveurs de Bruxelles. Le jeton de 1686 rapporta à van Hattem 60 florins; pour celui de 1688 il ne réclama « par modération » que 6 livres. Il toucha la même somme pour celui de 1687, mais en 1690 il porta ses exigences à 10 livres valant 25 patacons (1).

M. Visart de Bocarmé, dans ses études si fouillées sur les *Jetons et méreaux du Franc de Bruges* et sur les *Jetons de la ville de Bruges* (2), nous signale aussi quelques œuvres du graveur bruxellois.

(1) Le jeton de 1690 est à retrouver; Dugniolle, n° 4442, décrit celui de 1680; pour les autres, voir la *Revue* 1910, pl. I, n° 9, pl. II, n°s 11 et 12.

(2) *Revue belge de Numismatique*, 1906 et 1912.

Pour le Franc, c'est le jeton de 1686 signé H. F. que nous avons reproduit sur notre planche ; pour la ville, c'est le jeton au millésime de 1682.

En la même année van Hattem aurait fourni aussi un jeton à la ville d'Ostende, en 1683, à Courtrai, etc.

* * *

On a vu que Jean van Hattem grava divers fers pour les draps Tailla-t-il aussi des coins de médailles? Peut-être, mais rien ne le prouve d'une façon absolue. Dans son *Histoire de la Sculpture et les chefs-d'œuvre de l'Orfèvrerie belge*, M. le chevalier Edm. MARCHAL rapporte, page 529, d'après les archives de Lille, que le 1er janvier 1684 il fut payé à Gabriel Grupello 48 livres « pour avoir fait une médaille au portrait de Sa Majesté » Charles II. Or, Grupello était un sculpteur incapable de tailler l'acier. Il dut se borner à modeler la maquette de la médaille, et ce fut certainement un graveur qui creusa les matrices. A cette époque, dans les Pays-Bas espagnols, il n'y avait guère que les tailleurs de fers des Monnaies qui pussent se prêter à cette besogne de second ordre, mais passablement difficile. Grupello était l'ami de Jean van Hattem, puisque le 11 juin 1686 il fut le parrain d'un de ses fils. Il est donc probable que c'est à lui qu'il s'adressa pour ce travail. On a proposé de voir cette médaille dans l'œuvre non signée reproduite dans VAN LOON, tome III, page 281 (1).

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1889, p. 202.

Malheureusement, cette médaille, comme le fait remarquer Pinchart, a toutes les apparences d'avoir été faite par Denis Waterloos, et il est difficile de l'enlever à cet artiste. La question reste donc ouverte.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean Van Hattem grava cependant des médailles de pèlerinage; témoin le passage suivant du Parochieblad de Hal « A Jean van Hatthem (*sic*), graveur général de la monnoye de Sa Majesté, à compte des deux estampils qu'il a gravées pour faire des médailles Notre-Dame, de 15 pattars, au mois d'août 1680. »

* * *

En revanche, s'il est possible d'admettre que Jean van Hattem a pu graver des médailles, il n'est pas permis de lui laisser le sceau des merciers de Bruxelles (1) que, ainsi que nous l'avons dit au début de cette étude, M. des Marez avait proposé, sous toute réserve, répétons-le, de lui attribuer en suite d'un extrait de compte de l'année 1696-1697 disant : « Item payé au sieur van Hattem, pour avoir fait et gravé le grand scel en cuivre de ce métier, et aussi pour avoir fait un fer à marquer l'étain, suivant billet et quittance, la somme de 12 florins du Rhin (2) ». A cette date, le graveur de la Monnaie de Bruxelles était mort depuis plu-

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1914, pl. II, 17.

(2) Le texte original est en flamand.

sieurs années. Nous croyons pouvoir donner cette œuvre à Jean-Pierre van Hattem, dont nous avons parlé à diverses reprises et qu'à l'avenir il ne faudra plus confondre avec son homonyme, le graveur général des monnaies.

A. DE WITTE.

ANNEXES.

I.

Copie d'un acte transcrit dans le regis're n° 587 du fonds de la Chambre des Comptes, folio 198.

Commissie van ysersnyder particulier van de munte tot Brussel, voor Jan Van Hatten.

CAREL, by der gratie Godts, coninck van Castillien, van Leon, van Arragon, etc., allen den ghenen die dese tegenwoordige sullen sien oft hooren lesen, saluyt.

Doen te weten dat om het goedt aenbrengen ons gedaen van den persoon van Jan Van Hatten, wy ons volcomentlyck betrouwende zynder nutheyt, rechtveerdicheyt ende goede neersticheyt, hierop gehadt d'advys van onse lieve ende getrouwe die president ende luyden van onse rekencamer in Brabant, die daerop hebben gehoort die raeden ende generaele meesters van onse munten van herwaertsover, ende volgentlyck gehadt d'advys van onse zeer lieve ende getrouwe die Tresorier generael ende gecommitteerde van onze domeynen ende finantien, hebben den selven Jan Van Hatten, by deliberatie van onsen zeer lieven ende

getrouwen neve Don Juan Domingo de Zuniga ende Fonseca, grave van Monterey ende van Fuentes, marchgrave van Taracona, edelman van onse Camere, s'tadthouder, gouverneur en capiteyn generael van onse Nederlanden ende van Bourgondien, etc., gestelt, geordonneert ende gecommitteert, stellen, ordonneren ende committeren by desen tot het offitie van ysernyder particulier van onse munte tot Bruessel, vacerende overmits d'overlyden van Peeter Meulemans, leste besitter desselfs, ghevende den voorseyden Jan Van Hatten volcommen macht, authoriteyt ende zonderling bevel t' selve offitie voortaen te houden, exerceren ende bedienen, ende daerinne te doen allen t' ghene dat een goedt ende getrouwe ysersnyder voorseyt schuldich is ende behoort te doene, op sulcke instructie als hem van onsen tweghen, by die van onse rekencamer in Brabant, ende die voors. generaelmeesters gegeven ende gelevert sal worden, totte wedden, eeren, rechten, baeten, vryheden, proffyten ende vervallen daertoe staende ende behoorende, sulcke ende gelycke als gehadt ende genoten heeft den voors. Peeter Meulemans, waerop ende van hem wel ende getrouwelyck te guyten, den voors. Jan Van Hatten gehouden wordt den behoorlycken eedt te doen, ende voorts te sweiren dat hy om den voors. staet te vercrygen, egheen gelt noch eenige andere dingen hoedanich die souden moghen zyn niemand en beloeft noch gegeven, noch doen bieden, beloven noch geven en sal, wyen dat het oock zy, directelyck noch indirectelyck, noch anderssints in eeniger manieren, behalven ende vuytgenomen dat men gewoonlyck is te gheven voor d'expeditie ende depeschen ende dat in handen van de voors. van onse Rekencamer in Brabant, die wy daertoe committeren ende hem bevelen dat den voors. eedt gedaen zynde by

den voors. Jan Van Hatten soo voors. is, zy ende alle andere onse rechteren, justicieren ende officieren dyen dat aengaen oft roeren mach, hem doen, laeten ende gedaghen van t' voors. officie van ysersnyder van onser munte tot Bruessel mitsgaders van de rechten, baeten, eeren, vryheden, proffyten ende vervallen voors. rustelyck, vredelyck ende volcommentlyk genieten ende gebruycken, cesserende alle beletten ende wederseggen ter contrarien, bevelen voorts onsen meester particulier van onsen voors. munte tot Brussel, dat hy voortaen den voors. Jan Van Hatten jaerlyck vuytreycke ende betaele de voors. wedden, in gewoonelycke maniere, mits overbrengende desen onsen brieff, vidimus oft copye autentycq van dyen voor eens ende d'eerste reyse, ende soo menich mael alst van noode wesen sal, behoorlycke quictantie van den voors. Jan Van Hatten hierop dienende allenlyck, wy willen dat allen t' ghene den voors. meester particulier den selven Jan Van Hatten van de voors. wedden vuytgereyckt ende betaelt sal wesen geleden ende gepasseert sal worden int vuytgeven der rekeningen ende affgecort van de penninghen van den ontfanck des voors. meesters particulier van onse munte tot Bruessel tegenwoordich oft toecommende, dyen het behooren sal, ende de betaelinge daervan gedaen sal hebben by de voors. van onse Rekencamer in Brabant, den welchen wy insgelycx bevelen dat alsoo te doene sonder eenighe zwarichyt, wante ons alsoo gelieft, niettegenstaende eenige ordonnantie geboden oft verboden ter contrarie; des toirconden hebben wy onzen zegel hier aen doen hangen.

Gegeven in onse stadt van Bruessel den VIIIe van de maendt Meerte XVI^c tweentseventich ende van onse rycken het sevenste.

II.

Copie d'un document transcrit dans le registre nº 587 du fonds de la Chambre des Comptes, folio 199 verso.

Instructie voor Jan Van Hatten, ysersnyder particulier van syne Majesteyts munte tot Bruessel, naerde welche hy hem sal hebben te reguleren in t' bedienen van t' voorseide offitie.

Den voors. ysersnyder particulier sal gehouden zyn te becommen ende te ontfangen matricen van de poinçonen van den ysersnyder generael van alle de munten van herwaerts over, dienende tot het snyden van de muntysers van goudt, silver, ende alle andere waervan de fabrique sal toegelaeten wesen aenden muntmeester particulier van de voors. munte, ende tsamen d'eerste ysers gesneden van de pinchonen vanden voors. ysersnyder generael, ende dat door handen van de generaele meesters van de voors. munten, om daernaer te slaen dyergelycke ponchioenen, op oft met de voors. matricen.

Welche ponchioenen alsoo geslaegen van oft door de voors. matricen hy sal gehouden zyn te leveren soo geslepen ende gepolist dat se niet en syn noch grooter noch kleynder, oft eenichsints ongelyck van forme oft groote gestelt door de selve matricen ende dat de penningen die sullen geslaegen worden op de ysers die hy daervan sal gesneden hebben, zyn geheel gelyck met die ghene die geslaegen zyn op de voors. eerste ysers van den ysersnyder generael sonder datter mach wesen differentie van forme, grootte, letter oft eenich poinct, op pene van vals, ten waere by expresse ordonnantie.

Ende oft quame dat alsulcken matricen waeren gebro-

ken oft andersints verargert, sal gehouden zyn goedts tyt te vervoorderen andere als voorseyt is, wederomme zeyndende de voors. matricen aende voors. generael meesters, om te doen tghene staet tot hunnen laste.

Sal oock gehouden zyn den voors. ysersnyder te graveren ende snyden alle de muntysers die noodtsaeckelyck van doen sullen wesen omte munten de penningen van goudt, silver, oft andere waervan de fabricque sal toegelaeten wesen als voorseyt is, met zyn eygen handt int comptoir oft plaetse die daertoe particulier is, oft soude moghen gestelt worden in de voors. munte, ende met sekerheyt te s'luyten int voors. comptoir, allen de ponchioenen, matricen, oft contreponchioenen ende andere nootsaeckelycke dinghen, dienende tot het voors. ysersnyden, sonder datter eenige persoonen acces connen hebben als alleen zynen persoon de voors. generaele meesters oft den wardeyn van de munte.

Ende zynde gesneden als voorseyt is, wel getempert ende gepolist als behoirt, sal gehouden zyn die te leveren in persoon ende by getalle in handen van den voors. wardeyn van de munte, houdende van de voors. nomber ende qualiteyt pertinent registere om daervan visie ende rekeninge te doen aende voors. generael meesters, soo dickmaels zy tselve sullen versoecken, sonder daervan in gebreke te moghen blyven, op pene van tselve te verbeteren aen zyne Majesteyt ende te staen tot zynder correctie.

Boven dyen sal den voors. ysersnyder particulier gehouden zyn te leveren aen den wardeyn der voors. munte alsulcken getal van de voors. muntysers alsser van noode is, oft soude moghen wesen om te munten het werck datter is, oft soude moghen voorvallen in de voors. munte, opdat by faute van dyen het werck oft expeditie van de leveraers,

niet verachtert en blyve op pene als boven, ende boven dyen te betaelen den interest die door alsulcke verachteringe eenige souden commen te lyden in dyen het selve wirde versocht.

Den voors. ysersnyder en sal niet vermoghen te snyden eenige muntysers voor eenighe Princen oft vreemde Heeren, geestelycke oft weerlycke, steden oft dorpen, oft voor eenige persoonen wie het soude moghen wesen, ten waere met wete ende consent van zyne Majesteyt.

Ende bovenal, sal den voors. ysersnyder niet moghen hebben paert of deel oft eenige secrete intelligentie met den muntmeester int feyt oft handelinge van dyen in eenige maniere dat het soude moghen wesen, op pene van gepriveert te wesen van zyn offitie ende te staen ter correctie van zyne Majesteyt.

Alle welcke voors. puncten den voors. ysersnyder sal gehouden zyn te voldoen ende te onderhouden, ende daerop te doen den pertinenten eedt in handen van de voors. generael meester, oft een van hun ende tsamen te onderhouden d'ordonnantien der munten, oock te adviseren aende voors. generael meesters allen dat tot zyne wetenschap sal commen oft sal sien gedaen te zyn ofte te worden ter contrarie, ende in prejuditie van het feyt der munten, ende boven dyen te doen alles wat eenen goeden ende getrouwen ysersnyder particulier van de voors. munte soude connen oft moghen doen, sonder eenich faveur oft dissimulatie.

Ten lesten, den voors. eedt gedaen zynde ende gestelt op den voet van dese, onderteeckent van een van de voors. generael meesters ende van den voors. ysersnyder, sal den selven gehouden zyn alles te doen enregistreren in de Camere van rekeninghe daer ende alsoo dat behoordt omte

dienen voor memorie alst van noode soude moghen wesen; aldus gedaen in zyne Majesteyts muntcamer by de Raeden ende generaele meesters van zyne Majesteyts munten in landen van herwaerts over dezen . . . . . 1672.

III.

Copie d'un document transcrit dans le registre n° 587 du fonds de la Chambre des Comptes, folio 202.

Commissie van ysersnyder generael van S. M. Munte in de landen van Herwaerts voor Jan van Hattem.

CAREL, by der gratien Godts coninck van Castillien, van Leon, van Arragon, van beyde Sicilien, van Hierusalem, van Portugal, etc. Allen den ghenen die dese tegenwoordige letteren sullen sien, saluyt.

Doen te wetene dat om tgoet aenbrengen ons gedaen van onsen beminden Jan van Hattem ysersnyder particulier van onse munte van Brussel, wy ons volcomentlyck betrouwende synder nutheyt, gehadt hierop d'advis van onse lieve ende getrouwe die Raeden ende generaele meesters van onse munte van herwaerts overe, van onse seer lieve ende welbeminde die President ende Luyden van onse Rekenkamere in Brabant, ende volgentlyck van onse seer lieve ende getrouwe die hooft-Tresorier generael ende gecommitteerde van onse domeynen, ende finantien, hebben den selven Jan van Hattem by deliberatie van onsen seer lieven ende seer beminden Neve Don Juan Domingo de Zuniga ende Fonseca, Grave van Monterey ende van Fuentes, Marckgrave van Taracona, Edelman van onze camer, stadthouder gouverneur ende capitein general van onse Nederlanden ende van Bourgoi-

gnen, gestelt, geordonneert ende gecommitteert, stellen, ordonneren ende committeren mits desen tot offitie van ysersnyder general van onse munten in onse landen van herwaerts voor vacerende mits d'overlyden van wylen Michiel van Thielt lesten besittere desselfs, gevende den voorschreven Jan van Hattem volcommen macht authoriteyt ende sonderling bevel t'selve officie voortaen te houden, exerceren ende bedienen beneffen syn offitie van particulier ysersnyder van onse munte van Brussel, te snyden de nootelycke pontchioenen, te maecken ende leveren matricen tot genoechsaemheyt aende ysersnyders particuliers van onse voorschreven munten, ende aen elcken van hun, ende daer inne te doen allen tgene des een goet ende getrouwen ysersnyder general voorschreven schuldich is ende behoort te doen, op sulcke instructie als hem van onsen twegen by die President voorschreven ende luyden van onse Rekenkamere in Brabant, ende de voorschreven generaele meesters gegeven ende gelevert sal worden, totte wedde (synder eenige), uren, rechten, baeten, vryheden, proffyten ende vervallen daer toe staende, ende behoorende sulcke ende gelycke als gehadt ende genoten heeft den voorschreven Michiel van Thielt waer op ende van hem daer inne wel ende getrouwelyck te quyten, den voorschreven Jan van Hattem gehouden wort den behoorlycken eedt te doen en de voorts te sweren dat hy om den voorschreven staet te vercrygen, geen geldt noch eenighe andere dinghen hoedanich die souden mogen syn nyemanden beloeft noch gegeven en heeft, noch doen bieden, beloven, noch geven, noch geven en sal aen wyen dat het oock sy, directelyck oft indirectelyck noch anderssints in eenigher manieren, behalven ende vuytgenomen tgene dat men gewoonlyck is te geven voor d'expeditie ende depeschie,

ende dat in handen van onsen seer lieven ende getrouwen heer Leon Jan de Pape, ridder van onsen raede van Staete hooft President van onsen secreten Raede die wy daertoe committeren ende hem bevelen dat den voorschreven eedt gedaen synde by den voorschreven Jan van Hattem, soo voorseyt is, hy ende alle andere onse rechteren, justicieren ende officieren dyen dit aengaen oft raecken mach, hem doen, laeten ende gedooghen van tvoorschreven officie van ysersnyder generael van onse munte van herwaertsover mitsgaeders van de rechten, eeren, baeten, vryheden, proffyten ende vervallen voorschreven rustelyck, vredelyck ende volcommentlyck genieten ende gebrucken, cesserende alle beletten ende wederseggen ter contrarien, bevelen voorts onsen meester particulier van onse voorschreven munte van Antwerpen dat hy voortaen den voorschreven Jan van Hattem jaerlycx vuytreycke ende betaele de voorschreven wedden (synder eenighe tvoorschreven offitie toebehoorende) in ghewoonlycke manieren ende mits voorbrengende desen onsen brief, vidimus ofte copye autenticque van dyen voor eens ende d'yerstereyse, ende soo menichwerven als van noode wesen sal behoorelycke quictantie van den voorschreven Jan van Hatten hier op dienende alleenelyck, wy willen dat allen tgene de voorschreven meester particulier den selven Jan van Hattem van de voorschreven wedden vuytgereickt ende betaelt sal hebben, geleden ende gepasseert te worden in tvuytgeven der rekeningen van den ontfanck des voorschreven meesters particuliers van onse munte van Antwerpen tegenwoordige oft andere toecomende dient behooren sal ende de betaelinghe daer van gedaen sal hebben by de voornoemde van onse rekenkamer in Brabant, de welcke wy insgelyck bevelen dat alsoo te doene sonder eenige swaricheyt, want ons alsoo

gelieft, nyettegenstaende eenige ordonnancien, geboden oft verboden contrarie; des toirconden hebben wy onsen segel hieraen doen hangen. Gegeven in onse stadt van Brussel den XXIX May in tjaer ons heeren 1672.

IV.

Copie d'un document transcrit dans le registre n° 587 du fonds de la Chambres des Comptes, folio 203 v°.

Ordonnantie ende instructie naer de welcke hem sal hebben te reguleren Jan Van Hattem in het bedienen van syne functie ende offitie van ysersnyder generael van syne Majesteyts munten in de landen van herwaerts over, in conformiteyt van syne patente hem daer over verleent in date 29en *May* 1672.

I.

Den ysersnyder generael van alle syne Majesteyts munten voorschreven sal gehouden syn te maecken alle de poinconen noodich ende dienstich tot het graveren van de ysers om te munten de specien soo van goudt, silver als andere, van de welcke den slach sal toegelaeten ende geaccordeert syn, ende van de selve poinconen maecken matricen genoeghsaem om gelevert te worden aen de ysersnyders particuliers van de selve munten ende aen eenieder van de selve, ende daer inne te doen sulcken neersticheyt dat de voorschreven ysersnyders particulier naer de selve nyet en moeten wachten, op peine van vyftich guldens voor de eerste reyse, van het dobbel voor de tweede, ende daer hy soude gevonden worden in faulte voor de derde reyse van privatie van syne offitie.

II.

Welcke poinconen ende matrisen voorschreven hy gehouden sal syn te maecken inder vueghen, forme ende maniere, dat sy teenemael gelyck syn, soo inde grootte als anderssints, aen de patroonen die hem van de voorschreven ysers van wegen syne Majesteyt sullen worden gelevert by de raeden ende generaele meesters van de voorschreven munten, ende gemaeckt synde sal de selve leveren in handen van de voorschreven generaele meesters, ofte ten minste inde vergaederinghe van twee van de selven, ende niet anders, welcke generaele meesters sullen gehouden syn in het ontfangen der selver noticie ofte register te houden ende te geven recipissé aenden voorschreven ysersnyder generael tot syne ontlastinghe, alles op de boete als boven ende buyten dien van lyfstraffe naer den heisch van saecke.

III.

Wel verstaende dat gelyck de voorschreven matrisen moeten gesoncken worden van vele differente poincoenen ende voor elcke soorte van specie van differente munte om gelevert te worden aen de ysersnyders particuliers, den selven ysersnyder generael sal gehouden syn te maecken ende te sincken van de selve poincoenen de eerste ysers van de selve specien van munte, gelyck aen de patroonen voorschreven in alle manieren ende die te leveren met de selve matrisen aen de selve generaele meesters, nemende recepisse, alles als boven, om daernaer mede gedaen te worden by de voorschreven generaele meesters ingevolge van hunne instructie.

Op alle het welcke, ende van sich selven wel ende behoorlyck te quyten in alle hetgene boven geschreven is,

ende te doen alles t' geene een goedt ende getrouw ysersnyder generael van de voorschreven munten soude connen ofte moeten doen, sal gehouden syn te doen den behoorlycken eedt in handen van de voorschreven generaele meesters ofte eene van de selven ende den voorschreven eedt gedaen ende gestelt op den voedt van deses, geteeckent van eenen van deselve ende van den voorschreven ysersnyder generael, den voorschreven ysersnyder generael sal gehouden syn alles te doen enregistreren in syne Majesteyts Camere van rekeningen, daer het sal behooren.

De voorschreven ysersnyder generael en sal nyet mogen graveren eenighe ysers om te munten voor eenige vremde princen ofte heeren geestelycke ofte werelycke, steden, gemeynten ofte andere persoonen wie die souden mogen wesen, ten waere met wete ende consent van syne Majesteyt, ende was onderteeckent Caverson, Van Craywinckel, et Van Velthoven ende A. Waterloos, onderstont, op heden den 14e January 1673, heeft, etc.

LA COLLECTION LAEVINUS TORRENTIUS

Un cabinet de médailles en Belgique au XVIe siècle

Lorsque Hubert Goltzius entreprit de constituer son premier recueil de monnaies des empereurs romains (1), il résolut de visiter tout d'abord les principaux cabinets de médailles des Pays-Bas. Il accomplit ce premier voyage en 1556. Encouragé par le succès et fort de l'appui de Marc Laurin, seigneur de Watervliet, qui l'avait attiré à Bruges, il fit le tour de l'Europe civilisée de 1558 à 1560 (2). Au cours de ces pérégrinations, il examina, entre autres, toutes les collections numismatiques de Belgique. Il n'y

(1) *C. Julius Caesar, siue historiae imperatorum Caesarumque romanorum ex antiquis mumismatibus restitutae.* Bruges, 1562.

(2) Goltzius, dans un appendice à la première édition de son œuvre, a remercié tous les amateurs qui avaient mis leur collection à sa disposition. Les cabinets sont classés dans l'ordre des dates où ils ont reçu sa visite. Cette liste a été partiellement utilisée par C. P. Serrure dans l'Introduction à sa *Notice sur le Cabinet monétaire de S. A. le Prince de Ligne.* Gand, 1880, p. V.

en avait pas moins de 119 : 22 à Anvers (1), 5 à Malines (2), 23 à Bruxelles (3), 13 à Lou-

(1) Antverpiae : Gaspar Schetz, regis Hispaniarum a Thesauris, dominus de Grobbendonck; Melchior Schetz, dominus a Rumpst; Balthasar Schetz, dominus ab Hoboken; Chuonradus Schetz, Dominus a Bornhem; Johannes Carlius de Affectatis, Italus, dominus Ghistellae; Gerhardus Gramayen, quaestor militum; Antonius de Taxis, praefectus equis dispositis per Germaniam inferiorem; Maximilianus a Walscappel, utriusque Trajecti ad Rhenum et ad Mosam canonicus; Justus Laureins; Abrahamus Ortelius, geographus et chorographus; Cornelius Scribonius Graphaeus, poeta; Joachimus Polites, J. C. archigrapharius; Alexander Scribonius Graphaeus, J. C. scriba; Hieronymus de Dada, Italus, Lucensis; Segerus Cobligerius, medicinae doctor; Nicolaus Masius; Saluius Monerius; Nicolaus Mesterus; Joannes Singer, Hombergensis; Christophorus Volckmar; Stephanus Geltenhouen, Augustanus, dominus a Bradellis; Petrus Quicchelberger.

(2) Mechliniae : Jacobus Susius, dominus a Grisenort; Petrus Vastelius, J. C. et senatus Mechliniensis assessor; Joannes Casimbrottius, dominus de Beckerzele; Haeredes Philippi, domini ab Immerzele; Haeredes Aegidii Buslidii.

(3) Bruxellis: Imp.Caesar Carolus Austrius.V.Augustus; Philippus, rex Hispaniarum, Caroli V. Augusti filius; Eleonora ab Austria, regina Lusitaniae et Franciae, vidua; Maria ab Austria, regina Hungariae et Bohemiae, vidua; Christierna, regis Daniae filia, ducissa Mediolani et Lotharingiae; Antonius Perrenotus, Cardinalis Granuellanus, primus archiepiscopus Mechliniensis; Lamoraldus ab Egmont, princeps Gauriae, comes Egmondanus et gubernator Flandriae; Ferdinandus Gonzaga, dux Oriani, princeps Malfetti, gubernator ducatus Mediolanensis; Gonzalus Rodericus a Salamanca, praefectus Alexandriae apud Insubres; Alphonsus a Mendoza, Hispanus; Ferdinandus Carillius, Hispanus; Carolus de Affectatis, Dominus Ghistellae Joannis filius; Lazarus a Schwendy; Viglius Zuichemus, Phrisius, praeses Secreti Consilii; Christophorus ab Assonuilla, regi Philippo a Secretiori consilio; Joachim Hopperus, Phrisius, regi Philippo a Secretiori Consilio; Jacobus Masius, J. U. Doctor, consiliarius cancel-

vain (1), 1 à Tongres (2), 7 à Liége (3), 1 à Boussu (4), 1 à Mons (5), 7 à Tournai (6), 4 à Ypres (7), 1 à Diest (8), 2 à Lierre (9), 20 à

lariae Brabantiae; Wolfgangus Haller rerum imperialum et germanicarum secretarius; Antonius Morillonius, cardinalis Granuellani a secretis; Stephanus Vinandus Pighius, cardinalis Granuellani su a secretis; Joannes Goropius Becanus, medicus doctor; Joannes Vorthusius; Joannes Martinus Corderius, Hispanus.

(1) Louanii : Maximilianus Morillonius, praepositus Ariensis; Valmarus Bernardius, Juris Canonici professor; Elbertus Leoninus Bom, melensis, litterarum professor primarius; Petrus Vanderanus, professor juris; Cornelius Gemma, doctor medicus; Andreas Balenus, professor hebraicus; Theodoricus Langius, professor graecus; Petrus Nannius Alcmarianus, professor latinus; Guntherus Fridericus a Kurtzel; Ambrosius de Mariszala, Italus, doctor theologus; Justus Merendalus, J. C.; Rolandus Velinaeus, theologiae licenciatus; Aluarus Cordez, Hispanus, theologiae licenciatus.

(2) Tungris : Gotfridus Mereel.

(3) Leodii : Robertus a Bergis, episcopus Leodiensis; Livinus Torrentinus (sic), archidiaconus Brabantiae; Arnholdus a Wachtendonck, canonicus S. Barptholomei; Philibertus Vrsinius, canonicus; Dominicus Lampsonius, Brugensis, episcopo Leodiensi ab epistolis; Lambertus Lombardus, philosophus & pictor.

(4) Bossuti : Johannes ab Hennin, Dominus a Bossu, supremus praefectus Stabulo Imperatoris.

(5) Montibus Hannoniae : Seruatius Nobellerius, utriusque juris doctor.

(6) Tornaci : Ludovicus de Bolonia, canonicus diuae Virginis; Aegidius Iolytus; Laurentius de Prez, canonicus diuae Virginis.

(7) Ipraae : Gislenus Curtius, Rationibus Flandricis per agrum Iprensem praefectus; Joannes a Lichtervelden, dominus a Beaurouaert; Michael Henemannus; Balduinus Verbuemels, medicus.

(8) Diesti : Romboldus Lauendilslo.

(9) Lyraae : Joannes Flamingius; Nicolaus Credick.

Bruges (1), 7 à Gand (2), 2 à Audenaerde (3), 1 à Alost (4) et 1 à Courtrai (5).

Ces cabinets appartenaient à des personnes de toutes les classes de la société. La Cour de Bruxelles donnait l'exemple; les princesses qui y résidaient, Éléonore d'Autriche, Marie de Hongrie, Christine de Danemarck, possédaient également des collections; il en était de même des membres principaux du Gouvernement : le cardinal Granvelle et Viglius; de grands seigneurs, dont le comte d'Egmont, avaient suivi cet exemple,

(1) Brugis : Marcus Laurinus, dominus de Watervliet; Jacobus a Flandria, dominus a Prato; Carolus a S Adomaro, dominus a Dranoutre; Guido Laurinus J. C.; Matthias Laurinus, Franconatum Senator perpetuus; Franciscus Haloinius, dominus a Sueueghem; Joannes Haloinius, dominus a Foxvrye; Cornelius Scepperus, dominus ab Eecka ad Scaldim; Martinus Smetius; Guilielmus Pantinus, doctor medicus; Franciscus Wolfius, canonicus Dominae Mariae; Johannes Wijtsius, J. C. praepositurae Donatianicae Brugensis ab actis; Aegidius Wijtsius, J. C. et civitati Brugensi a consiliis; Adolphus Mekerchus, I. C. Franconatum pensionarius a consiliis; Jacobus Cruquius, Messinius, bonarum literarum publicus Brugis professor; Jacobus Raeuardus, J. C.; Franciscus Nansius, Isembergensis, Flander J. C.; Alexander Colonaeus, J. C.; Franciscus Balzanus; Laurentius a Villauicentio, Beticus, frater heremita ordinis Sancti Augustini.

(2) Gandavi : Franciscus ab Helfaut abbas diui Petri; Joannes Gualterius, consiliarius Flandrensis; Marcus Sterckius, canonicus & thesaurarius; Cornelius Gualterius; Petrus Osterlingius, medicus; Joannes Damasius; Leuinus Tesselius, J. C.

(3) Aldenardi : Haeredes Joannis ab Huerne; Henricus Tesselius.

(4) Alvsti : Nicolaus Chunnibaeus.

(5) Curtraci : Raynerus a Milgenuoort.

et l'amour des collections avait gagné des professeurs, des médecins, des juristes, des évêques, des chanoines et jusqu'à de simples moines ou d'humbles particuliers.

Cette diffusion du goût pour la numismatique montre l'importance du rôle joué chez nous par les séries de médailles antiques au milieu du XVIe siècle ; il est hors de doute qu'elles ont dû exercer sur la renaissance des arts et des idées une influence profonde. Malheureusement nous sommes fort peu documentés sur l'importance réelle de ces cabinets. Goltzius, qui nous a livré les résultats de ses recherches, ne nous a fourni aucun détail particulier sur les sources auxquelles il a puisé. D'autre part, ces collections ont aujourd'hui disparu, et seule la brève nomenclature que Goltzius en a donnée à la suite de son ouvrage en a conservé le souvenir.

Pourtant, cette absence de documents nous fait d'autant plus vivement désirer nous rendre compte de la composition d'un cabinet de numismatique en Belgique aux temps de Charles-Quint et de Philippe II. Nous pourrions, si nous en connaissions un, nous représenter ce qu'ils étaient tous en général.

Parmi les amateurs qui reçurent la visite du numismate anversois, il en est un sur les collections duquel d'autres voyageurs nous ont laissé des données, c'est Laevinus Torrentius.

Vingt ans après Goltzius, Abraham Ortelius et

Jean Vivianus parcoururent la Belgique en compagnie de Jérôme Scholierius. En passant par Liége, ils furent frappés par la richesse de cette ville en antiquités de toutes sortes. « Que dire des bibliothèques bondées de livres, des peintures, des statues, œuvres dues tant aux artistes contemporains qu'à ceux de l'antiquité, statues que l'on ne peut trouver si ce n'est à grand peine, en voyageant dans les diverses parties du globe des terres », écrivaient ils à Gérard Mercator (1). « Nous n'en voulons comme preuve que cette belle maison construite à ses frais par Laevinus Torrentius, un homme remarquable et le prince de la poésie lyrique en notre siècle : l'emplacement dégagé de tout côté, concourt pour ainsi dire à la rendre saine; chacune de ses parties est disposée d'une manière tellement pratique qu'on reconnaît dans la distribution de la disposition la main si heureuse au point de vue architectural de Lambert Lombard, jadis peintre et philosophe très célèbre

(1) Quid refertissimas dicamus bibliothecas, picturas. statuas, easque vel huius memoriae artificum, vel antiquas : ita ut in hac sola urbe videre contingat, quae magno vix labore in diversis orbis terrarum partibus peregrinando reperias. Cuius quidem rei vel solae fidem faciant, pulchrae illae aedes quas Dn. Laeuinus Torrentius vir eximius, et nostro hoc saeculo Lyrici princeps carminis, suo sumptu extruxit, in quibus, ut loco ab omni ea parte aperto, quae ad salubritatem requiritur, adiutus : ita singulas earum partes congrue disponendo (vt in eo Lamberti Lombardi pictoris quondam et philosophi celeberrimi inter Eburones, felicem in architectura manum agnoscas), singulisque sua aptando ornamenta, est adsequutus, ut his amoenius nihil esse possit, nec quamuis non ita amplo in spatio laxitatem desideres. Sed

parmi les Liégeois. En appropriant les ornements à chaque endroit, il a obtenu ce résultat que rien ne pourrait être plus agréable que cette demeure, et qu'on ne désire pas plus d'aises bien que l'espace ne soit pas très considérable.

« Laevinus Torrentius l'embellit surtout encore par sa courtoisie envers tous ceux qui étudient les belles lettres à la disposition desquels il met sa bibliothèque unique et remarquable composée de livres et de manuscrits, et en outre ses portraits antiques en bronze, ses vases ornés tout autour d'inscriptions hiéroglyphiques, d'une grandeur telle que nous n'en avions jamais vu auparavant. Quant aux monnaies antiques, il en possède en si grande quantité et d'une si grande rareté — tu retrouves ce mot bien connu parmi ceux qui s'occupent de cette matière — que l'Italie elle-même pourrait lui porter envie : en effet, nous pensons qu'il ne serait pas facile de découvrir ailleurs un plus grand nombre de noms de familles romaines. »

Ainsi donc, en 1584, la collection de Liévin

has praecipue honestat ipse, comitate erga litterarum studiosos singulari et insigni bibliotheca librorum etiam manuscriptorum, aereis praeterea imaginibus antiquis, ac vasis figuris hieroglyphicis circumquaque insignitis, eius capacitatis qualia nunquam antea videramus. Numismata vero antiqua ea habet tum copia, tum raritate (vocabulum inter eius rei studiosos notum agnoscis) quibus ipsa inuidere possit Italia : nec enim alibi plura Romanarum gentium facile reperiri posse nomina existimamus. *Itinerarium per nonnullas Galliae Belgicae partes* Abrahami Ortelii et Joannis Viviani. Anvers, Plantin, 1584.

Torrentius se distinguait surtout par une série de monnaies de la République romaine, et son propriétaire aimait à faire valoir la rareté de certaines de ses pièces ainsi que le font remarquer, non sans une pointe d'ironie, Ortelius et Vivianus.

Laevinus Torrentius (1) était à cette époque un personnage considérable : il remplissait les fonctions de vicaire général d'Ernest de Bavière. La première partie de sa vie nous est assez peu connue. Il naquit à Gand, le 8 mars 1525, et reçut dans cette ville la première éducation. Il s'appelait alors Liévin Vander Becke (du ruisseau) ; plus tard il latinisa son nom en *Torrentius*. De 1540 à 1545, il poursuivit à l'université de Louvain des études de philosophie et de droit. Il s'y fit déjà remarquer en écrivant une ode vibrante sur la délivrance de Louvain qu'avait attaqué le partisan Martin Van Rossum. En 1552, il se rendit en France, puis en Italie, où il séjourna longuement. Il prit à l'université de Bologne le grade de docteur, puis passa plusieurs années à Rome. Il s'y lia d'amitié avec le cardinal Sirlet, bibliothécaire du Vatican, avec Paul Manuce, Gabriel Faerne, Laurent Gambara, Fulvio Orsini, numismate, antiquaire, juriste et philologue, le cardinal Charles Borromée, le fon-

(1) Pour la biographie de Liévin Torrentius, voyez : F. Van Hulst, *Charles de Langhe et Liévin Vanderbecke. Revue de Liége,* I (1844), pp. 433 à 457; II (1844), pp. 217-233. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle.* Liége, 1884, pp. 624 et *passim*.

dateur de l'Ambrosienne, et une multitude d'autres savants contemporains. En 1555, le prince-évêque Robert de Bergues appela à Liége Laevinus Torrentius auquel il conféra en 1557 un canonicat dans la cathédrale de Saint-Lambert, en même temps qu'il le mettait à la tête de l'archidiaconé de Brabant. Celui-ci comprenait les doyennés de Louvain, de Léau, de Jodoigne et de Hozémont. Dès lors, Laevinus Torrentius servit avec habileté et dévouement la principauté de Liége. En 1560, puis en 1573, il foula de nouveau le sol de la ville éternelle, envoyé auprès du pape par le prince-évêque. En 1575, il fut nommé vicaire général de la principauté, et il joua un rôle important dans les négociations du traité de Marche (1577). Aussi le Gouvernement des Pays-Bas résolut-il de l'élever au siége épiscopal d'Anvers devenu vacant par suite de la mort de Sonnius. Laevinus Torrentius hésita; sans doute songeait-il à sa maison de Liége qu'il devrait abandonner, et aux solides amitiés qu'il avait contractées dans la principauté; puis il finit par céder aux instances de don Juan; toutefois, par suite des troubles qui avaient éclaté à Anvers, ne put-il être installé que huit ans plus tard. Il fut sacré second évêque d'Anvers, par l'archevêque de Malines, Jean Hauchin (1), le 10 septembre 1585, en l'église

(1) Interim Laevinus Torrentius nono demum post captam possessionem mense 10 scilicet septembris hujus anni, consecratus est secundus Antverpiensium episcopus. Consecratus est autem Vilvor-

paroissiale de Sainte-Marie à Vilvorde. Il se consacra dès lors à l'administration de son diocèse dans lequel il fit preuve à la fois de tolérance et de fermeté. En 1594, par suite de la mort de Guillaume Alanus, archevêque désigné de Malines, Philippe II choisit Laevinus Torrentius pour lui succéder (1). Mais l'évêque d'Anvers ne put être confirmé dans cette haute dignité : il mourut à Bruxelles le 26 avril 1595.

En souvenir du prélat, une médaille (2) fut exécutée alors, probablement par Conrad Bloc.

La voici :

Dans un cercle de grènetis LÆVINVS · TORRENTIVS · EP(is cop)VS · ANTVERP(iensis). Buste à droite de Liévin Vander Becke coiffé d'un bonnet et vêtu d'un camail. Sur la coupe du corps, en creux, ÆT(atis) LXXI.

diae, in ecclesia Parochiali B. Mariae per Illustr. Joan. Hauchinum archiepiscopum Mechliensem. Constat ex Actis Archiep. Mechl. Diercxsens, *Antverpia christo nascens et crescens*. Anvers, 1773, p. 233.

(1) Diercxsens, o. c. VI, p. 291.

(2) Van Loon, I, p. 449.

Rev. Dans un cercle de grènetis, sous la légende DEVM · SEQVERE, devise de Laevinus Torrentius, le Christ attirant à lui au moyen d'un lien un jeune homme tenant un crucifix et tendant vers lui les mains jointes. A l'exergue, en creux, 1595.

Diam. 35 mm. Bélière. Argent doré. — Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique.

Laevinus Torrentius avait certainement acquis du goût pour la numismatique pendant son séjour à Rome. Il s'y était trouvé en relation intime avec les savants qui avaient jeté les bases de la connaissance des monnaies de la République romaine : Antonio Agustin, le brillant évêque de Lerida et surtout Fulvio Orsini (1). De retour au pays, il vivait uni par une étroite amitié avec un de ses collègues de Liége, Charles De Langhe. Ce dernier collectionnait comme lui les monnaies romaines, et bien qu'il ne se fût jamais rendu à Rome, contrairement à ce que l'on a cru (2), il entretenait des relations épistolaires suivies avec Fulvio Orsini. Une partie de cette correspondance est conservée aujourd'hui à la bibliothèque du Vatican (3) ; parmi ces lettres, il en est une qui

(1) *Familiae romanae quae reperiuntur in antiquis numismatibus ab Vrbe condita ad tempora divi Augusti ex Bibliotheca* Fulvi Vrsini, *Adjunctis Familiis XXX ex libro* Antoni Augustini, ep. Ilerdensis. Rome, 1577.

(2) *Revue de Liége*, 1844, I, p. 441.

(3) G. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*. Paris, 1887, p. 57, 4.

présente pour nous un vif intérêt, car elle montre la part prise par les Belges à la rédaction du premier recueil général de monnaies de la République romaine :

« Lorsque Torrentius, de retour ici depuis peu, » me rapporta qu'il avait vu déjà une partie de » ton commentaire sur les monnaies romaines an- » ciennes, il m'est impossible d'exprimer combien » il m'a fait plaisir à moi qui si longtemps avais » désiré que quelque chose d'analogue fût donné » par quelque homme de valeur .. Vu que je jugeais » que cette entreprise était ardue, comme je l'ai » dit, la dernière fois, avant que Torrentius » revînt de Rome à Liége je lui ai exposé qu'il ne » devait pas seulement t'exhorter et te prier de » poursuivre et d'achever cette tâche très difficile, » mais encore qu'il devait t'y aider. Tu verras qu'il » possède une collection de monnaies antiques » qui est loin d'être petite, et je l'ai engagé à » les décrire toutes, et à t'en porter l'inventaire. » J'ai ajouté à celui-ci la description des pièces » de ma petite collection, que Torrentius ne pos- » sède pas, de façon à apporter, moi aussi, une » petite contribution à ton œuvre, si c'est pos- » sible; je me réjouis que cela soit arrivé, car » autrement mon Itius resterait inconnu (1). »

(1) Car. Langius nobili et doctissimo viro Ful. Vrsino, s. d.

Cum nuper istinc revertens Torrentius noster retulisset mihi videsse se iam particulam tuarum in vetera Romana Numismata interpretationum, dici non potest quanto gaudio me asperserit, qui tam diu desideraueram huiusmodi quid a viro aliquo excellente praestari... Cum-

Charles De Langhe possédait, en effet, un denier au nom de L. Itius, dont on ne connaissait pas d'autre exemplaire à cette époque (1). Aujourd'hui encore, cette pièce est restée rare.

Or, le catalogue de la collection de Laevinus Torrentius parvint bien à Orsini, car dans son ouvrage il a décrit et même reproduit le denier de L. Itius en ayant soin de mentionner qu'il le tenait de Charles De Langhe de Liége (2). Ce fut Torrentius lui-même qui porta son catalogue à Rome, en 1573; pendant son absence son ami, à qui il avait promis de ramener de Rome monts

que rem istam arduam, ut dixi esse iudicarem, Torrentium, priusque hinc ad nos iam ultimum rediret monui non hortandum modo orandum te ut difficillimum istud institutum prosequeres perficeresque, verum etiam adiuuandum. Habere ipsum nummorum ueterum non exiguum thesaurum videbis,.. , auctorque ei fui ut suos omnes describeret, eamque indicem ad te perferret. Adieci et e pauculis meis eos quos Torrentius non habet, si forte quid et ipse conferre possim, id quod euenisse gaudeo, nam ali qui Itius meus incognitus iaceret. P. DE NOLHAC. *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*. Paris, 1887, pp. 438 439.

Cette lettre est simplement datée *Leodii* IIII *Kal. Febr.* Nul doute qu'elle ne soit de l'année 1573, car en postscriptum De Langhe mentionne les terribles inondations qui éprouvèrent Louvain, le 8 janvier 1573, par suite de la fonte rapide des neiges. J.-B. GRAMAYE, *Lovanium*, s. l. n. d., p. 8.

(1) BABELON, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 554.

(2) Itiae gentis unus tantum denarius reperitur, atque is quidem a L. ITIO signatum ut opinor, ad quem Horatii extat ode XXIX lib. I inscripta ad L. Itium : sic in vetustissimis codicibus pro ICCIVM scriptum reperiri admonuit me uir eruditissimus, idemque humanissimus Carolus Langius qui denarii hujus exemplum ad me Leodio perhumaniter misit. FULVIO ORSINI. *Familiae romanae*. Rome 1577, p. 112.

et merveilles, comptait les jours avec l'« impatience d'une jeune mariée qui attend le retour de son époux » (1). Il relisait Suétone, soignait sa santé, cultivait son jardin qui était merveilleux (2) et revoyait de temps en temps sa petite collection de médailles.

Charles De Langhe mourut peu après avoir écrit cette lettre, en août 1573. Laevinus Torrentius racheta sa collection de monnaies, ses livres et ses manuscrits pour une somme de 400 écus d'or, ainsi qu'il l'écrivit à Fulvio Orsini le 14 novembre 1573 (3).

Toutefois, l'archidiacre du Brabant cessa de collectionner peu après. En 1583, depuis longtemps ses collections n'avaient plus reçu d'accroissements; à cette époque, il consacrait ses loisirs à la poésie, genre dans lequel il avait acquis une renommée incontestée dans toute l'Europe qui parlait le latin. On le surnommait partout le Prince des Poètes. Il adressa, en effet, à son ami Orsini, le 27 août 1583, la lettre suivante

(1) Ceperam in manus Suetonium quem conabar expolire nonnihil et detergere.... Ego deinceps cum valetudine luctor, et vale libris dicto, hortulum meum colo, et subinde numismatiola mea reuideo, quibus augendis hic posthac ut dixi nulla spes. Torrentius aureos montes promittit, itaque reditum illius non secus ac peregre absentem nova sponsa maritum, expecto. P. de Nolhac. *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 440.

(2) Voyez sur le jardin de De Langhe auquel Juste Lipse avait fait cadeau des fleurs les plus rares : *Revue de Liége*, II, 1844, p. 247.

(3) Voyez P. de Nolhac. *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 58, n. 3.

qui nous renseigne d'une manière complète sur l'état de son cabinet d'antiques (1) :

« Je renoue notre vieille habitude de nous écrire » à cause d'un homme très distingué, Franciscus » Oranus, qui, après un long séjour à Liége chez » des parents et des alliés, pendant lequel je n'ai » cessé d'entretenir avec lui des relations d'ami- » tié, rentrant à Rome, m'a prié de lui remettre » des lettres pour me rappeler au souvenir des » patrons et des amis que j'y ai. Je l'ai fait assuré- » ment très volontiers, non seulement pour lui » rendre service, mais encore afin de me concilier » ceux dont j'ai appris à connaître la bienveil- » lance. C'est pourquoi, comme tu es un des pre- » miers, j'ai rompu le silence, et je n'ai pu m'em- » pêcher de t'écrire et de te prier tout d'abord de » t'attacher plus étroitement à Oranus pour » l'amour de moi, quoiqu'il soit digne d'être cul- » tivé pour ses vertus, et ensuite, de ne pas » craindre de me faire savoir s'il n'y a rien en

(1) Fuluio Vrsino Laeuinus Torrentius S.

Veterem nostram scribendi consuetudienem ut reducerem, effecit vir clarissimus Franciscus Oranus, qui post diutinam Leodij apud cognatos atque affines suos mansionem, quo toto tempore familiariter eo usus sum, Romam rediens, a me petijt ut ad patronos atque amicos quos illic habeo memoriae excitandae causa, literas extraderem, quod feci sane perlubenter, tum officii causa, tum ut eosdem quorum ego beneuolentiam expertus sum, ipse quoque adiungerem. Cum itaque tu sinter primos occurreres, rupi silentium neque omittere potui quin cribere m rogaremque primum ut Oranum quamquam suis virtutibus coli dignissimus, meo nomine arctius complectaris, deinde ut si quid in re antiquaria sit quo me oblectari posse putes, id communicare

» matière d'antiquités dont je puisse me récréer.
» J'en aurais d'autant plus de plaisir que les temps
» présents m'affligent, au point que fréquemment
» je ne sais vers quoi me tourner, et je ne suppor-
» terais pas ma douleur, si parfois quelque con-
» solation ne me venait de la part des Muses.
» Car l'intérêt que l'on porte aux antiquités languit
» ici depuis que les relations commerciales sont
» interrompues : les routes sont partout peu sûres
» à cause des excès des soldats et de la férocité
» des brigands. C'est pourquoi, depuis longtemps,
» rien n'est venu s'ajouter à mes collections habi-
» tuelles.

» J'entends dire que, à la suite du malheur qui
» t'a frappé — on avait volé à Orsini sa collection
» numismatique tout entière — tu as abandonné
» pour ainsi dire l'étude, mais je n'ajoute pas foi
» à ce bruit En quoi, en effet, es-tu devenu moins
» savant du fait que tu ne possèdes plus aucune
» monnaie ? Actuellement, tu les possèdes encore
» dans ta mémoire. Ensuite, la science des anti-

nobis non graueris. Tanto maiorem enim inde percipiam voluptatem quanto magis haec me tempora nostra contristant ut saepe nesciam quo me vertam, dolorem non laturus nisi solatium aliquod a Musis interdum accederet. Nam res antiquaria nunc hic prorsus friget postquam militari licencia ac latronum immanitate obsessis ubique iteneribus cessant commercia. Itaque multo iam tempore nihil solitae meae suppellectili accreuit. Audio quidem te studium istud post infortuniam quod tulisti propemodum abiecisse, sed ego famae fidem non habeo. Quid enim ideone (le ms. porte *ideonei*) quod nulla possides numismata factus es indoctior; mente nunc ea memoria adhuc possides. Deinde multiplex et varia haec scientia est, neque nummum ego

» quités est multiple et variée, et pour ma part,
» je ne préfère pas une monnaie ancienne, quel-
» que rare et bien conservée qu'elle soit, à quelque
» inscription antique d'où naît un plaisir et une
» utilité quasi plus grands. Je passe sous silence
» les fragments des auteurs anciens arrachés aux
» ténèbres; si quelqu'un te tombe entre les mains,
» je te prie, mon cher Fulvio, de m'en faire faire
» une copie. Je te serai reconnaissant si en échange
» je puis te rendre quelque service. »

Nous voici tout à fait bien documentés sur les goûts de Laevinus Torrentius. Sans doute il aime les monnaies antiques, mais il ne dédaigne ni les inscriptions, ni les fragments d'auteurs anciens encore inconnus qu'on recherchait passionnément à son époque. Il s'était certainement composé des recueils d'inscriptions : la Bibliothèque royale de Belgique possède un manuscrit qui en renferme de nombreuses, sur la première feuille duquel on lit dans une écriture de la fin du XVIe siècle, *Reuerendissimo Domino Laevino Tor-*

ueterem quantumuis rarum atque integrum malim quam antiquam inscriptionem aliquam vnde fere maior et incunditas et vtilitas existit. Omitto veterum auctorum eruta tenebris fragmenta quorum omnium si quid incidat obsecro, mi Fuiuj, ut eius fiat mihi copia. Referam gratias si quid contra praestare potero. Vale. Torrentij ut ille tui memor. VI. Kal. Sept. A C.MDXXCIII. Leodio. *Epistolae Laeuini Torrentii*, fol. 6 et v°. *Ms. Bibl. royale de Belgique* 15704.

D'autres lettres de Laevinus Torrentius à Orsini sont conservées à la Bibliothèque du Vatican. Voy. P. DE NOLHAC. *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 58, n° 1.

rentio (1). C'est le seul souvenir qui nous reste de son goût pour l'épigraphie.

Ami des lettres, Laevinus Torrentius favorisa l'établissement des jésuites en Belgique. A Liége, il leur avait fait cadeau d'une maison dans la rue Souverain Pont, pour qu'ils pussent s'installer convenablement (2). Il portait également beaucoup d'intérêt à ceux de Louvain qui se trouvaient dans le ressort de son archidiaconé. Lorsqu'il fut devenu évêque d'Anvers, il ne cessa de s'intéresser à ceux-ci et il intervint même en leur faveur auprès de l'Université de Louvain pour qu'il leur fût permis d'enseigner la philosophie (3). Comme les jésuites de Louvain étaient très pauvres, vers la fin de sa vie il résolut de leur procurer une installation digne d'eux. C'est pourquoi (4), il leur fit don d'une somme de 20,000 florins dont les revenus devaient

(1) C'est le numéro 4367-4369 de l'inventaire.

(2) Daris. *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle*, p. 432.

(3) Ms. 15704 de la Bibliothèque royale de Belgique, fol. 435.

(4) Par acte du 21 février 1595, en faveur du collège des Jésuites de Louvain, Liévin Torrentius :

1° donna 20,000 florins dont les revenus devaient servir à l'entretien du Collège ;

2° la bibliothèque « quam magno aere comparaui » ;

3° institua par testament le Collège légataire universel de tous ses biens, quelques dons réservés.

L'acte original qui repose à la section des Mss. de la Bibliothèque royale de Belgique a été publié par C.-P. Serrure dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, II, 1845, pp. 328-330.

servir à leur entretien, et de sa bibliothèque.

Celle-ci était considérable pour l'époque; elle lui avait coûté beaucoup d'argent; il avait même parfois acheté des bibliothèques entières pour enrichir la sienne, telle celle de son ami Charles De Langhe. Elle renfermait la plupart des bons ouvrages de son temps. Le catalogue vraisemblablement rédigé en vue de la donation, car il est écrit d'une seule venue, est parvenu jusqu'à nous. C'est un petit in-4° de $0^{m}185 \times 0^{m}225$ de 64 pages qui repose aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique. L'écriture est de la fin du XVIe siècle (1). Les livres sont classés *grosso modo* par matière, sous les rubriques suivantes : bibles, exégèse, pères de l'Eglise, scholastiques, controverses, discours, lieux communs, livres pieux, traités rares, droit canon, conciles, casuistes, catéchismes, historiens sacrés, historiens profanes, médecine, philosophie, mathématiques et enfin littérature, cette dernière divisée par langues. Les langues anciennes jouent naturellement un rôle prépondérant, mais il s'y trouvait cependant aussi un certain nombre de livres en français, en italien et en espagnol.

Les titres sont répartis sur deux colonnes; ils sont sommairement libellés. Un index alphabétique très copieux des noms d'auteur permet de retrouver aisément les différents ouvrages. Enfin,

(1) *Catalogus librorum reuerendissimi Leuini Torrentij episcopi Antwerpiensis.* Bibliothèque royale de Belgique, manuscrit 3974-3975.

les deux derniers feuillets du catalogue sont consacrés à l'énumération des manuscrits classés sous les rubriques : auteurs sacrés, historiens, médecins et poètes.

Ce qui nous intéresse surtout au point de vue des collections numismatiques de Laevinus Torrentius, c'est de savoir quels étaient les livres traitant de la science des médailles et des monnaies qui figuraient sur les tablettes de sa bibliothèque. Ils étaient assez nombreux et renfermaient les principaux traités de numismatique qui existaient à cette époque.

On y trouvait, reliée en rouge, la fameuse étude de métrologie *De asse* de Guillaume Bude (1), qui avait enthousiasmé Erasme malgré ses longueurs et son caractère diffus ; puis venaient les *Imagines*, portraits d'empereurs romains qu'Andrea Fulvio avait publiés en 1517 d'après la collection de son ami Jacques Mazochi (2). Un ouvrage du même genre portait le titre de *Caesarum imagines ex antiquis numismatibus descriptae* (3). Puis, c'étaient les œuvres d'Enea Vico (4) qui avaient à ce moment assez bien de vogue en Italie, de Jacques

(1) P. 13*a*. *De asse*. La première édition est de 1514.

(2) P. 19*a*. *Imperatorum imagines*. Le titre exact est : *Illustrium imagines, Imperatorum vultus ex antiquis numismatibus expressi*. Rome 1517.

(3) P. 17*a*. Je n'ai pu identifier cet ouvrage. C'est évidemment une imitation du précédent.

(4) P. 16*b*. *Commentaria in Julii Caesaris numismata*. Venise, 1560. p. 39*b*. *Discorsi sopra le medaglie dei antichi* (Venise, 1555).

de Strada (1), de Wolfgang Lazius (2), de Sébastien Erizzo (3) et de Georges Bauer (4). Mais surtout Laevinus Torrentius possédait les ouvrages de ses amis Fulvio Orsini (5) et Antonio Agustin (6) ainsi que ceux de Hubert Goltzius (7).

Quelques semaines après avoir signé l'acte de donation au collège des jésuites de Louvain, et avant que sa bibliothèque eût pu être transportée chez les bénéficiaires de ce royal cadeau, Laevinus Torrentius mourut. Par testament il avait constitué le même collège des Jésuites, son légataire universel. Tous ses biens, à l'exception de quelques dons, lui étaient dévolus.

C'est ainsi qu'outre la bibliothèque du prélat, le Collège des jésuites devint possesseur des collec-

(1) P. 19*a*. *Imagines imperatorum*. Plus exactement : *De Caesaribus atque imperatoribus romanis*. Strasbourg, 1540

(2) P. 21*a*. *Commentarii de republica romana*. Bâle, 1572.

(3) P. 39*b*. *Discorso sopra le medaglie degli antichi*. Venise, 1559.

(4) P. 24*a*. Georgius Agricola. *De re metallica*. Bâle, 1557; p. 26*a*. *De Mensuris & ponderibus*. Bâle, 1550.

(5) P. 18*a*. *Imagines et elogia virorum illustrium et eruditorum ex lapidibus antiquis et numismatibus expressa cum annotationibus*. Rome, 1570.

(6) P. 16*b*. *Familiae romanae ex antiquis numismatibus descriptae*. Rome, 1577; p. 39*b*. *De Nummis antiquis Italicis*.
p. 40*a*. *Libro de medalhas*. Tarragone, 1587.

(7) P. 18*b*. Huberti Goltzii. *Fasti magistratuum et triumphorum romanorum*. Bruges, 1566. *Catalogus consulum a Tibero ad Justinianum Caesar. Augustus*. Bruges 1674.

Eiusdem. *Historia rerum et populorum*. Bruges, 1576.

Huberti Goltzii. *Historia Imperatorum Romanorum ex numismatibus antiquis restituta. Acta Julij Caesaris & res gestae*. Bruges, 1563.

tions numismatiques et d'antiques rassemblées par l'ancien archidiacre du Brabant (1).

On a vu plus haut que Laevinus Torrentius avait dressé lui-même le catalogue de sa collection en 1573. On ignore si cette liste existe encore; elle pourrait peut-être reposer, il est vrai, parmi les papiers d'Orsini, à la Bibliothèque vaticane; en tout cas, jusqu'à présent elle n'a pas été signalée. Mais il nous est parvenu un inventaire dressé au collège des jésuites de Louvain, au commencement du XVIIe siècle (2).

Les pièces étaient conservées dans huit médailliers, telles qu'elles avaient été classées par l'auteur de la collection, et elles ont été décrites avec soin par celui qui fut chargé d'en dresser l'état. Ce manuscrit, qui repose aujourd'hui à la section des

(1) Incidit tam praeceps fatum benignas erga nos Torrentii cogitationes non modo in lectionibus comparandis, verum etiam in ampliori dote collegio assignanda promptas. Aestimata sunt igitur quod ipse testamento cautum voluerat, insignis variasque et omni librorum genere referta bibliotheca, supellex omnis litteraria et antiquaria, pretiosa aeque ac rara, caeteraque ipsius Musaei ornamenta quae in supplementum nobis tradita, non tam quidem amplam, quam quod a tam bene merito de nobis viro proferta essent, benignam dotem utrumque expleuerunt.

Historia Collegii Societatis Jesu, [Lovaniensis] 1543-1695, fol. 51 v° s. f. (*Archives générales du Royaume. Archives Jésuitiques. Province Flandre-Belgique*, reg. 985.)

(2) La collection subit un recolement au XVIIIe siècle, ainsi qu'il ressort des croix qui sont placées devant la description des pièces et de quelques annotations supplémentaires. Quelques monnaies seulement manquaient alors dans les séries.

manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, est un petit in-4° de $0^m.175 \times 0^m.218$, comptant 113 feuillets (1). Nous allons en analyser le contenu aussi sommairement que possible. J'insiste sur le point qu'il ne s'agit pas d'un catalogue, mais d'un inventaire qui constate avec précision quelles sont les pièces contenues dans chaque meuble. Cette circonstance va nous permettre de saisir sur le vif la manière dont les amateurs du XVIe siècle classaient leurs collections.

Les médailliers de Liévin Torrentius étaient de petite dimension. Le premier renfermait douze tiroirs ou tablettes. Chaque tablette comportait vingt logettes. Les dix premières tablettes étaient réservées aux monnaies dela République romaine, classées alphabétiquement dans l'ordre des familles. C'étaient des deniers d'argent. En tête de la série, étaient placées huit pièces incertaines avec la légende *Roma* et quatre autres deniers indéterminés Venaient ensuite, dans l'ordre, les pièces frappées par les magistrats appartenant aux gentes suivantes :

Aburia	2	Aemilia	4
Accoleia	1	Afrania	4
Acilia	3	Antestia	3
Aelia	2	Antia	2

(1) Series Arcarum et numismatum totius rei antiquariae hoc libro contentae et collegio lovaniensi Societatis Jesu olim relicta a reverendissimo Episcopo antwerpiensi D. Laeuino Torrentio p(ost) m(ortem). *Bibliothèque royale de Belgique. Section des manuscrits*, 6269.

Antonia	51	Farsuleia	1
Aquillia	2	Flaminia	1
Arria	2	Flauia	1
Atilia	2	Fonteia	5
Aurelia	2	Fuluia	1
Axia	1	Fundania	1
Baebia	1	Furia	4
Caecilia	8	Herennia	1
Caesia	1	Horatia	1
Calidia	1	Hosidia	2
Calpurnia	7	Hostilia	3
Carisia	7	Itia	1
Cassia	9	Julia	27
Cipia	2	Junia	16
Claudia	7	Licinia	6
Cloulia	2	Liuineia	10
Coelia	5	Lollia	2
Considia	4	Lucilia	2
Coponia	1	Lucretia	3
Cordia	3	Lutatia	1
Cornelia	17	*Maeantia* (1)	1
Cornuficia	1	Maiania	1
Cossutia	1	Mamilia	2
Crepusia	1	Manlia	6
Cupiennia	2	Marcia	8
Didia	1	Maria	4
Domitia	4	Memmia	5
Egnatia	3	Minatia	1
Egnatuleia	1	Minucia	4
Eppia	1	Mucia	1
Fabia	8	Mussidia	3
Fannia	2	Naeuia	1

(1) Il s'agit d'un denier de *G. Maenius Antiaticus* (Babelon, *Maenia*, 7), rattaché à une gens imaginaire par suite de la mauvaise lecture de l'inscription.

Nonia	1	Rutilia	1
Norbana	2	Satriena	2
Numonia	1	Saufeia	1
Octavia	92	Scribonia	3
Opeimia	1	Sempronia	2
Papia	4	Sentia	3
Petillia	2	Sergia	1
Pinaria	1	Seruilia	6
Plaetoria	8	Statia	1
Plancia	2	Sulpicia	1
Plautia	10	Tarquitia	1
Poblicia	5	Terentia	1
Pompeia	11	Thoria	1
Pomponia	13	Titia	3
Porcia	9	Tituria	7
Postumia	4	Trebania	1
Procilia	2	Tullia	7
Renia	1	Veturia	1
Roscia	1	Vibia	12
Rubria	4	Volteia	6
Rustia	1		

Il y avait enfin dix-huit pièces incertaines et cinq réputées fausses.

La série des monnaies d'argent de la République romaine comportait donc un total de cinq cent soixante-six pièces.

Le onzième tiroir renfermait cinquante monnaies grecques en argent portant les noms de peuples ou de villes, classés par ordre alphabétique des noms grecs. Ici les déterminations sont souvent incomplètes, ou même erronées. Il n'y a

pas de série à proprement parler, mais des exemplaires isolés recueillis au petit bonheur. Citons parmi les rubriques, ΑΙΤΩΛΩΝ, ΑΠΕΙΡΩΤΑΝ, ΒΟΙΩΤΩΝ, ΘΟΥΡΙΩΝ (2 pièces), ΙΣΤΡΙΗΑ, ΚΥΜΑΙΩΝ, ΛΩΚΡΩΝ, ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ (5 pièces), ΝΕΟΠΟΛΙΤΩΝ (2 pièces), ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ (3 pièces), ΤΑΡΑΣ (4 pièces), ΤΕΡΙΝΑΙΩΝ, ΥΕΛΗΤΩΝ (4 pièces), ΧΑΛ (2 pièces), etc.

Le contenu du douzième tiroir est intitulé monnaies grecques des rois et des hommes célèbres. Cette série se composait de vingt-neuf pièces. Celles-ci étaient au nom d'Alexandre, d'Antigone, d'Ariarathe, de Lysimaque, de Nicomède Epiphanès, de Ptolémée, de Prusias et de Philippe. Il s'y était glissé quelques pièces étrangères à cette catégorie, telles que : un tétradrachme (?) de Tarse, un autre de Myrrhina, et une monnaie de la Macédoine première.

Enfin, les dernières logettes étaient occupées par quelques (soixante deux pièces) monnaies anonymes, parmi lesquelles se trouvaient une tortue d'Égine et trois pièces avec des inscriptions en langues « étrangères » comme dit l'inventaire : un sicle d'Israël et deux autres dont la description est trop vague pour permettre de les identifier.

Le second médaillier était revêtu de cuir noir orné de dorures. Il contenait quatorze tiroirs renfermant chacun vingt logettes.

Dans les quatre premiers, on trouvait d'abord quatre aurei de l'époque républicaine aux noms

de L. Buca, L. Plancus, A. Hirtius et C. Cassius, puis une série de monnaies d'or des empereurs, dont voici un relevé sommaire.

Auguste	4	Gallien	1
Tibère	1	Tétricus	1
Caligula	1	Probus	1
Claude	3	Numérien	1
Drusus	2	Dioclétien	1
Néron	4	Maximien	1
Galba	1	Constantin	1
Othon	1	Licinius	2
Vitellius	1	Constans	1
Vespasien	1	Magnence	1
Titus	3	Jovien	1
Domitien	1	Valentinien	2
Nerva	1	Gratien	1
Trajan	3	Valentinien II	2
Hadrien	4	Arcadius	1
Antonin le Pieux	2	Honorius	1
Marc Aurèle	1	Théodose-le-Grand	1
Lucius César	1	Marcien	1
Commode	1	Jean	1
Pertinax	1	Léon	1
Sévère	1	Zénon	1
Caracalla	1	Anthemius	1
Héliogabale	1	Anastase	1
Alexandre	1	Justinien	2
Gordien	1	Héraclius	1

Cette suite se terminait par sept pièces indéterminées dont trois triens byzantins, et une augustale de Frédéric II.

Le cinquième tiroir offrait d'abord deux aurei à l'effigie des impératrices Antonia et Pulchérie. Puis venaient six monnaies grecques en or : un statère de Philippe de Macédoine, un statère d'Alexandre, un ΚΟΣΩΝ, une monnaie de Syracuse, et deux autres dont la description est imprécise.

Le reste du médaillier était occupé par des monnaies romaines en argent. On remarquait d'abord une riche série de deniers de Trajan (35 pièces dont une impériale grecque), puis surtout une autre d'Adrien (53 pièces). Suivaient Antonin le Pieux 14, Marc Aurèle 5, Lucius Verus 2, Commode 5, Septime Sévère 10, Caracalla 8, Geta 3, Sévère Alexandre 5, Elagabale 9, Maximin 2, Gordien III 27, Philippe 14 et Trajan Dèce 4.

Le troisième médaillier contenait dix tiroirs. Les huit premiers abritaient des monnaies d'argent des empereurs romains et des impératrices, montées dans des cercles de corne. C'étaient vraisemblablement des exemplaires de conservation remarquable que leur beauté avait fait mettre en relief en les sertissant dans une monture. En voici le détail :

Jules César	3	Claude	4
Auguste	3	Néron	5
Tibère	2	Galba	4
Drusus	3	Othon	3
Caligula	5	Vitellius	6

Vespasien	15
Titus	10
Domitien	16
Nerva	3
Trajan	2
Hadrien	3
Aelius César	2
Antonin le Pieux	8
Lucius Verus	2
Commode	2
Pertinax	1
Julien	1
Albin	1
Septime Sévère	4
Pescennius Niger	1
Géta	3
Caracalla	2
Macrin	2
Diaduménien	2
Eliogabale	1
Sévère Alexandre	2
Maximin	2
Maxime	2
Gordien père	1
Gordien I et II	1
Gordien II	1
Pupien	2
Balbin	2
Gordien III	3
Philippe père	1
Philippe fils	2
Dèce	3
Etruscus Decius	1
Hostilianus	1
Trebonien Galle	2
Volusien	1
Emilien	1
Licinius Valérien	3
Aurélien	1
Gallien	4
Salonin	2
Jovien	1
Postume	7
Claude le Gothique	1
Quintillus	1
Tacite	1
Florien	1
Probus	1
Numérien	1
Dioclétien	1
Maximien	3
Constance Chlore	1
Constantin le Grand	1
Constantin II	1
Constance II	3
Constant	1
Magnence	1
Julien	1
Maxime	1
Valérien	1
Valens	1
Gratien	1
Théodose	1
Victor	1

Eugène	1	Julia Pia	12
Justin	1	Plautilla	4
Justinien	1	Julia Paula	1
Athalaric	1	Julia Aquilia	1
Julia	1	Julia Moesa	1
Domitia	1	Julia Soemias	3
Plotine	1	Julia Mamaea	3
Matidia	1	Otacilie	2
Pauline	1	Orbiane	1
Sabine	4	Etruscille	2
Faustine mère	13	Mariniane	2
Faustine jeune	3	Salonine	10
Lucille	2	Théodora	1
Crispine	1	Hélène	2
Didia Clara	1	Fausta	2

Cette série était fort importante. Elle renfermait un grand nombre de monnaies rares ou à revers intéressants. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles les pièces avaient été traitées de manière spéciale.

Les deux derniers tiroirs contenaient six médailles modernes, à l'effigie de Pie V, de Philippe II, du cardinal Bentivoglio (en or, celle-là), de Viglius, d'Erasme, de Melanchthon et de Godefroid de Lusignan, ainsi que des moulages en soufre de monnaies antiques.

Le quatrième médaillier renfermait deux grands tiroirs sous lesquels en étaient placés douze plus petits disposés sur deux rangs et accostés de part et d'autre de trois plus grands.

Les deux premiers tiroirs contenaient les monnaies de bronze de grand module enfermées dans des cercles de corne.

Auguste	2	Albin	1
Tibère	1	Severus Pertinax	1
Drusus	1	Caracalla	1
Germanicus	1	Geta	1
Caligula	1	Macrin	1
Claude	2	Diaduménien	1
Néron	1	Elagabale.	1
Galba	1	Sévère Alexandre	1
Vitellius	1	Maximin	1
Vespasien	1	Maxime	1
Titus	1	Gordien	1
Domitien	1	Pupien	1
Nerva	1	Balbin	1
Trajan	1	Philippe père	1
Hadrien	1	Trajan Dèce	1
Aelius	1	Herennius	1
Antonin le Pieux	1	Trebonien Galle	1
Marc Aurèle	1	Volusien	1
L. Verus	1	Valérien	1
Commode	1	Posthume	1
Pertinax	1	Aurélien	2
Didius Julianus	1		

Huit des douze petits tiroirs étaient consacrés aux monnaies de bronze de petit module La série débutait par une monnaie à la louve, sans doute, la pièce au type de Rome de l'époque constantinienne. Puis venaient dans l'ordre : Caligula 1,

Claude 1, Néron 4, Domitien 1, Nerva 1, Trajan, 4, Hadrien 1, Marc-Aurèle (une monnaie frappée à Samos), Sévère 2, Macrin 1, Sévère Alexandre 2, Gallien 7, Valérien 1, Aelien, 1, Victorin 2, Claude le Gothique 1, Tacite 2, Probus 3, Carus 2, Carin 1, Numérien 1, Carausius 1, Maximien 2, Maximin 2, Constantin 8, Licinius 3, Crispien 3, Constantin jeune 4, Constant 4, Magnence 2, Valentinien 3, Valens 1, Gratien 1, Justinien 1, Athalaric 1.

Suivaient des pièces de bronze de module plus grand : Jules César 1, Auguste 4, Néron 1, Vespasien 1, Titus 1, Domitien 2, Hadrien 1, Antonin le Pieux 1, Marc-Aurèle 2, Commode 2, Caracalla 1, Géta 1, Sévère Alexandre 1, Gordien 2, Trébonien Galle 1, Volusien 1, Valérien 1, Dioclétien 1, Maximien 1, Maximin 1, Constance Chlore 1, Constantin 1, Maxence 1, Constance II 1, Julien 1, Gratien 1, Maxime 1. La série romaine se terminait par vingt-trois pièces, la plupart du système de l'aes grave et six monnaies des triumvirs.

Les tiroirs suivants contenaient quelques monnaies grecques : d'abord quatre pièces de bronze de grand module de Cléopatre, Lysimaque, Ptolémée et Myrrhina ; il s'y trouvait joint une médaille hébraïque au type de Moïse cornu, puis venaient trente-cinq monnaies grecques en argent de modules divers, classées pêle-

mêle dans l'ordre alphabétique des inscriptions : ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, ΑΡΠΑΝΩΝ, ΑΝΤΙΟΧΕΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, ΑΤΡΕΥΣ ΒΡΕΤΤΙΩΝ, ΙΕΡΩΝΟΣ, ΡΗΓΙΝΩΝ, ΣΟΦΟΚΛΗΣ ΚΩΙΩΝ, etc., et enfin, vingt et une pièces qualifiées d'incertaines, décrites tout à fait sommairement, à la fin desquelles on relève une monnaie gauloise : un denier des Remi avec l'inscription ATEVLA VLATOS.

Les six tiroirs latéraux contenaient des antiquités dont le détail sera publié en appendice. C'étaient sept bagues en or, garnies de pierres gravées ; dix bagues en fer ou en bronze, soit sculptées, soit garnies de pierres gravées ; de petits objets en argent, en bronze ou en plomb, comme des coquilles à encens, des têtes d'animaux, etc., et enfin, des gemmes, des lapilli gravés, de petits fragments de marbre, des morceaux d'ambre sculptés ou gravés

Ici, le catalogue présente une lacune de 16 pages (182-197 de la pagination ancienne) : la description du contenu des cinq ou six premiers tiroirs du cinquième médaillier a disparu ; ce dernier comptait huit tablettes. Il renfermait des monnaies en bronze des empereurs et des impératrices ; la plupart étaient enfermées dans des cercles de corne ou de bois, un certain nombre étaient en double, et alors les deux exemplaires se trouvaient réunis l'un à l'autre par un entourage, de façon à offrir à la vue

en même temps le droit et le revers. De la série des empereurs, il nous reste la mention de :

Sévère Alexandre	1	Maximien	1
Maximin	2	Constance Chlore	1
Maxime	1	Constance II	1
Philippe père	3	Sévère	1
Trajan Dèce	1	Décence	1
Herennius	1	Gratien	1
Dioclétien	1	Théophile	1

Les grands bronzes des impératrices pris dans les cercles en corne fournissaient la série suivante :

Antonia	1	Julia Paula	1
Agrippine	2	Julia Maesa	1
Julie	1	Julia Soemias	1
Sabine	1	Julia Mamaea	7
Faustine mère	5	Otacilie	2
Faustine jeune	11	Etruscille	1
Lucille	5	Mariniane	1
Crispine	3	Salonine	1
Plautille	1	Severine	2
Julia Pia	3	Valerie	2

Le sixième médaillier comptait sept tiroirs à vingt-quatre logettes. Le premier tiroir contenait six médailles d'hommes illustres contemporains, dont le rédacteur de l'inventaire n'a pas jugé bon de citer les noms, et un exemplaire de la grande médaille d'Héraclius. Nul doute qu'il ne s'agisse de la pièce qu'a fait connaître feu le Dr J. Simonis (1).

(1) *Rev. belge de num.* 1901, p. 68.

Les autres tiroirs renfermaient les monnaies de bronze des empereurs romains qui n'avaient pas été jugées dignes de valoir les frais d'une monture en corne.

Voici la liste des empereurs représentés :

Auguste	11	Antonin le Pieux	18
Agrippa	1	Marc Aurèle	14
Tibère	5	Aelius Caesar	2
Caligula	1	Commode	9
Claude	1	Septime Sévère	2
Néron	2	Sévère Alexandre	4
Vespasien	1	Maximin	1
Domitien	12	Gordien	3
Trajan	23	Philippe père	2
Hadrien	24	Philippe fils	1

et en outre deux pièces indéterminées. Ce médaillier servait à remiser ce qu'il y avait de moins beau dans la collection. Beaucoup de pièces étaient usées ; sur la plupart les légendes étaient illisibles.

Le septième médaillier ne comportait que cinq tiroirs, mais il était entièrement rempli de pierres gravées. Celles-ci étaient au nombre de cent vingt-six. La cornaline, le jaspe, la chalcédoine, la sardonyx y voisinaient avec l'améthyste, l'agate et les chrysolithes. Vu l'intérêt que présente la variété des types décrits, cette partie de l'inventaire sera reproduite en appendice.

Le huitième médaillier avait la forme d'un livre ; il était artistement construit et renfermait

dix petits tiroirs. Vu son caractère portatif, et, étant donné qu'il était vide, il est probable que c'était celui dont Liévin Torrentius avait coutume de se servir chaque fois qu'il partait en voyage.

Si après avoir terminé cette analyse, nous embrassons l'ensemble de la collection de Laevinus Torrentius, nous constaterons qu'elle se composait de cent trente-six monnaies grecques, de quinze cents à dix sept cents monnaies romaines — il est impossible de fixer exactement le chiffre de ces dernières par suite de la lacune dont l'existence a été signalée dans l'inventaire — et de quatorze médailles contemporaines. C'est là un total considérable pour l'époque.

De plus la collection du savant évêque d'Anvers renfermait des rudiments de séries qu'on ne s'est appliqué à constituer qu'en des temps plus modernes : on y trouvait une monnaie gauloise, deux monnaies de rois barbares contemporains des grandes invasions et même une augustale d'or de Frédéric II.

Il appert de l'arrangement dans les médailliers que Laevinus Torrentius avait, avant tout, des préoccupations iconographiques. Il s'était appliqué à constituer des suites de portraits d'empereurs et d'impératrices. Esprit encyclopédique il n'était pas numismate au sens étroit que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Pour lui, la numismatique n'existe ni par elle-même ni pour elle-même; c'est une science auxiliaire de l'histoire au

même titre que la glyptique et que l'épigraphie, et, à ce point de vue, il manifesta son opinion d'une façon très claire en composant son commentaire aux vies des empereurs de Suétone (1). Il se servit pour illustrer celles-ci des pièces de sa collection dont il interpréta les types avec science et précision (2).

Dans la conception de Laevinus Torrentius, la numismatique, comme l'épigraphie et l'archéologie, doit servir uniquement à faire mieux comprendre l'antiquité.

C'est pour cette raison bien certainement qu'il légua sa collection au Collège des jésuites de Louvain, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Dans son esprit, elle devait leur faciliter leur enseignement. En tout cas, ses monnaies et ses pierres fines furent conservées dans cette institution jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

A la suite de la dissolution de l'ordre des jésuites prononcée par la bulle *Dominus ac Redemptor* du pape Clément XIV, Marie-Thérèse, par lettres patentes du 21 juillet 1773, supprima tous

(1) *S. Suetonii Tranquilli XII Caesares et in eas* LAEUINI TORRENTII *commentarius auctior et emendacior*. Anvers, Plantin, 1591. Il utilisa pour ce travail les notes de Charles de Langhe (Caroli Langii viri doctissimi nuper immatura morte defuncti, opere adjutus, dédicace, p. 2.)

(2) Voy. p. 8 du Commentaire, un denier de C. Thermus, p. 20 du Catalogue; p. 11 du Commentaire, Sylla et Pomponius Rufus, fol. 11 du Catalogue; p. 51 du Commentaire, le denier CLEMENTIAE CAESARIS, fol. 15 v° du Catalogue, etc.

les collèges des Pays-Bas et en confisqua les biens. A ce moment, bien que le catalogue restât parmi les manuscrits de la communauté, d'où il a passé ensuite à la Bibliothèque royale à Bruxelles, et de là à la Bibliothèque royale de Belgique, la collection de Laevinus Torrentius disparut subrepticement. C'est en vain que l'on en chercherait trace dans les inventaires des biens du collège de Louvain qui ont été dressés à cette époque ou dans les archives du *Comité jésuitique*. On possède le catalogue de la vente des livres des jésuites de Louvain, de la vente des tableaux, des bijoux, des meubles, des ornements d'église de ceux-ci (1); dans tout cela, pas la moindre trace de la série des monnaies et des médailles.

Comme j'avais exploré tout aussi vainement les papiers de la Chancellerie autrichienne (2) et de la Secrétairie d'État (3) et de la guerre, je désespérais de savoir ce qu'était devenue la collection de l'évêque d'Anvers, lorsque, en parcourant le catalogue du cabinet de l'abbé Ghesquière (4),

(1) *Catalogue de livres des cidevant jésuites de Louvain dont la vente se fera lundi 12 avril 1779*. Bruxelles, [1779]. — Pour tout le reste, voy. *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Reg. 12074-12076.

(2) *Archives générales du Royaume. Chancellerie autrichienne*, liasses 810-812.

(3) *Archives générales du Royaume. Secrétairie d'État et de la Guerre*, liasses 1889-1892.

(4) *Catalogue d'une collection choisie de médailles antiques grecques et romaines*, par P.-F. de Goesin-Verhaeghe. Gand, [1812].

je reconnus, dès les premiers numéros, la plupart des pièces qui avaient été réunies par l'ancien archidiacre de Brabant.

La série des monnaies de la République romaine était constituée presque exclusivement par celle de Laevinus Torrentius, mais se trouvait quelque peu augmentée. On y voit même reparaître le fameux denier de L. Itius (n° 251), quatre des médailles de Laevinus Torrentius peuvent être également identifiées : l'Héraclius (4503), le Philippe II (5111), le Mélanchthon (5347) et le Viglius (5349). Il n'est pas jusqu'au Moïse cornu (5446), l'Ateula Ulatos (4310) et l'augustale de Frédéric II (4478) qui n'y aient été conservées !

Seules les pierres gravées semblent ne pas être restées réunies aux monnaies.

Je n'ai pu découvrir de document pour établir comment la collection des jésuites de Louvain est arrivée en la possession de l'abbé Ghesquière (1). Au moment de la suppression de l'ordre d'Ignace de Loyola, Ghesquière était jésuite et le principal des bollandistes. En cette qualité il résidait à Anvers. Épuisé par le travail, il séjournait à la campagne lorsque furent dressés les inventaires qui suivirent la suppression. Il fut impliqué dans des affaires de recel, fut obligé de venir se présenter

(1) Sur l'abbé Ghesquière, voy. Ch. Piot, *Biographie nationale*, VII, 1883, p. 721.

au collège, subit un interrogatoire et n'obtint sa liberté complète qu'après avoir déclaré sous serment qu'il n'avait aucune connaissance de recèlements imputés à ses collègues, et qu'il dénoncerait les faits s'ils parvenaient à sa connaissance.

Comme il mettait toute sa bonne volonté à concilier l'ancien état de choses avec la situation créée par la suppression de son ordre, il ne fut plus inquiété; il fut nommé historiographe de Sa Majesté Impériale et entra à l'Académie des sciences et belles lettres de Bruxelles.

Or, Ghesquière nous apprend lui-même qu'il commença sa collection en 1774, aux frais et dépens de ses amis (1), dit-il dans sa *Dissertation sur les différents genres de médailles antiques*, avec les secours pécuniaires de ses parents, prétend-il dans la note par laquelle il proposait de donner à la société à ériger dans l'abbaye du Caudenberg le titre de *Société des Antiquaires de Bruxelles* (2).

Je n'insiste pas sur la contradiction qui existe entre ces deux déclarations que rien n'appelait. Il semble qu'en donnant ces détails l'abbé ait eu à cœur de justifier la légitimité des origines de sa collection. Et ce souci ne nous étonne plus, maintenant que nous savons que celle-ci a eu pour base celle des jésuites de

(1) *Dissertation de M. l'abbé* Ghesquière *sur les différents genres de médailles antiques*. Nivelles, 1779, p. 9.

(2) Gachard, *Mémoire historique sur les Bollandistes et leurs travaux*. *Messager des Sciences historiques de Gand*, III, 1835, p. 231.

Louvain subitement évanouie en 1773 (1). En tout cas, à moins d'une découverte tout à fait improbable, nous ignorerons toujours comment Ghesquière réussit à acquérir cet ensemble.

Le cabinet de l'abbé Ghesquière fut dispersé en vente publique, le lundi 6 juillet 1812 et jours suivants, à Gand, dans la salle de ventes rue du Point du Jour, près la petite Boucherie, par le ministère du greffier De Koninck et sous la direction de P.-F. De Goesin Verhaeghe qui en avait rédigé le catalogue.

Ainsi disparurent les *numismatiola* que Charles De Langhe et Liévin Vander Becke avaient réunis avec tant d'amour, aux temps où ils dissertaient doctement sur l'antiquité à l'ombre des gloriettes parfumées du fameux jardin des bords de la Meuse que Juste Lipse lui-même leur avait envié.

Victor Tourneur.

(1) Il ressort toutefois des Archives du Comité jésuitique que les Jésuites de Louvain entretinrent à ce moment une correspondance clandestine avec l'Allemagne, par l'intermédiaire d'un cafetier dont l'établissement était situé à proximité de leur maison. Peut-être la collection de monnaies et médailles a-t-elle suivi la même voie que les lettres, et est-ce Outre-Rhin que l'abbé Ghesquière l'a retrouvée. Il possédait des relations dans ce pays, et même, il est mort à Essen (Prusse), d'après Ch. Piot.

APPENDICE

Catalogue des pierres gravées et autres antiquités de la collection Laevinus Torrentius (1).

I.

Inventaire du contenu des six tiroirs latéraux du 4e médaillier.

Vide sex loculos laterales in arca 4.

5 *loculus. Annuli aurei* 7. Fol. 106.

Primus magnus cum rubro jaspide et sculptura imperatoris alicujus.

2. Magnus cum corneolo et sculptura Bacchi in corona vitea cum carchesio.
3. Minor cum sculptura Fortunae in ipso auro.
4. Minor sine ulla sculptura.
5. Minor cum inscriptione Rustici vivas.
6. Minor cum duplici pala sine gemmis.
7. Minor cum capite sculpto in onyxe.

6 *loculus. Annuli ferrei et aenei.*

Primus magnus ferreus cum sculptura aurea ubi sedet Securitas cum corona in dextra et cornucopiae in sinistra, cum inscriptione Securitas P. R.

2. Magnus aeneus cum sculptura draconis.
3. Magnus aeneus cum tali sculptura ⅄
4us Aeneus deauratus in formam serpentis.
5. Minor aeneus cum dente uno, clauis ut videtur.
6. Ferreus cum sardonyche in quo equus sculptus.
7. Aeneus minor cum sculptura.
8. Aeneus minor cum sculptura leonis et aquilae.
9. Aeneus minor cum sculptura tali HN. Fol. 106 v°.
10. Aeneus minor cum lapide onychino in quo sculptus puer alatus.

(1) *Bibliothèque royale de Belgique. Section des Manuscrits*, n° 6269, fol. 106-113.

4us *loculus. Cochlearia thuraria.*

2° ex argento.
2° ex aere.
Unum ex osse.
Oblungum vasculum testaceum ad excipiendas lachrymas.

3 *loculus. Figurae aeneae.*

Figura lunae cum velo et semiluna in capite.
Pes antiquus statuae.
Caput leonis.
Duo animalcula.
Duo capita aenea, unum virile, alterum femineum.
Morionis figura ex plumbo.

1 *loculus. Varia.*

Magna pars aeris signati vetusti cum alijs nummis novem ut videtur suppositiliis recentibus in infimo loculo arcae.
Tres fibulae aeneae.
Instrumentum bifurcatum, forte discriminale.
Acus crinalis ex argento.
Duo Romanorum pondera.
Clauis aeneus.
Capsula aenea.
Quaedam alia minutiora atque incerta.

2. *Loculus. Marmorea et Gemmea.* Fol. 107

Amethystus.
Chrysolythus in forma cordis.
Nouem tessellae seu laterculi variegati.
Caput Alexandri Magni sculptum in electro cum inscriptione Alexander magnus.
Duae figurae femineae sacrificantes ante aram vittatam, una quarum habet ramum oleae in dextra, altera linteum vel simile quod super aram expansum, ex eadem cum praecedenti materia.
Duo jaspides.
Pendigo gladii vel clauium ex marmore cui insculpta tria animalcula; videntur testudines.

Pars crystallina.
Pauca quaedam nigra cera efformata.

In paruo loculo insititio 2° Figurae in lapillis excisae.

Tres sculpturae cum aureis circulis.
In primo duo victimarii adducentes bouem ad aram accensam cui adstat tertius ludens tibijs paribus.
2. Aquila insistens arae cum sceptro vel signo militari sub pedibus.
3. Lyra excisa in achate seu camaphaeo.
Caput femineum excisum in camaphaeo seu achate.
Venus alata in cassedonio sculpta.
Eadem in lazulo lapide.
Caput serapidis cum modio in lazulo lapide.
Quidam equo insidens cum cuduceo in sinistro, dextra praetendens, cui in capite simile signum PPP ex electro.
Caput femineum in onycho lapide. Fol. 107 v°
Equus marinus cum Cupidine in camaphaeo seu achate.
Equus currens sculptus in electro.
Duo pugnantes cum centauro in electro.
Gallus gallinaceus cum capite equino frenato in electro
Currus Bacchi tractus a tigribus in sulphure.
Charites tres in auro.

Corneoli sex cum sequentibus sculpturis.

V. in. 5° loculo ubi paruus loculus insititius.

Caput mulieris.
Caput mulieris.
Gubernaculum cum claua.
Bos cornupeta cum inscriptione CN lis A.
Simulacrum cum hasta in manu.
Figura sedens capiti manum imponens cum suggestu, uti videtur, ante se.

Electrum varii coloris cum sequentibus sculpturis.

Caput Jouis Ammonis cornutum.
Cancer cum caduceo alato et duabus auiculis caducei alis insistentibus.
Cancer innitens trunco arboris.

Caput viri.
Pallas cum hasta et scuto ad cuius pedes ara cum noctua.
Ara cui insidet auicula.
Caput Herculis cum exuuiis leonis.
Caput plenum pueri.
Quidam sedens cum urceolo forte Psellus et Alarsus cum vasculo veneni. Fol. 108.
Caput viri plenum laureatum sub arbuscula.
Quidam onera gestans humeris cum duabus auiculis ad latus.
Miles flexis genibus cum scuto et globo.
Cupido tridente occidens cancrum, sive puer cum arcu in dextra et tridente in sinistra occidens cancrum sub trunco arboris.
Puer alatus cum palma in sinistra ad terminum dextra extendens, cui astat gallus gallinaceus.

Varij lapides cum sequentibus figuris.

Cancer cum conchis in amethysto vitiato.
Arabicae litterae in jaspide.
Quidam poculo adsidens in amethysto vitiato.
Mulier stans cum incerto instrumento in dextra in jaspide.
Bifrons in lazulo lapide.
Figura sedens manus eleuans in lazulo lapide.
Figura stans cum duobus hastis in manu.
Quidam cum cane blandiente ad pedes.
Mulier cum lampade in manu.
Tibicen innitens trunco arboris.

Finis.

II.

Inventaire du contenu du 6e Médaillier.

Arcula septima gemmaria. Quinque loculamentis seu tabellis constans. Fol. 108 v°.

Primum loculamentum habet lapides 29.

Corneoli.

Auicula.
Mus apud incertum instrumentum.

Auicula.
Caput Cereris cum corona spicea.
Bos cornupeta.
Fortuna cum gubernaculo et cornucopiae, spica et papavere.

Carbunculi carchedonij sine granatii.

Puer cum patere in manu, forte Ganymedes.
Quidam sedens cum circulo.
Elephas.
Diana Ephesina mammata cum ceruis, luna et sole.
Cupido cum pharetra.
Victoria alata.
Figura nuda mulieris cum velo.
Mulier innixa columna.
Quidam captans leporem sub arbusculo.
Quidam sacrificans in ara.

Jaspides tres.

Sol in quadriga praecedente Cupidine cum face, luna et duabus stellis. Jaspis viridis.
IACP. Jaspis Ruber. Fol. 109.
Diana cum arcu et sagitta. Jaspis niger cum alba vena.

Chalcedonii 2.

Quidam sedens sub arbusculo cum instrumento quodam in manu.
Quidam procumbens cum flebo in manu.

Achates 1us *albus*

Puppis vel concha.

Sardonyx 1us.

Satyrus.

Cyanej lapides sive lazuli 4^{or}.

Figura pueri.
Bos cornupeta.
Capra.
Stans cum hasta.

Amethystus.

Quidam sedens.

Secundum loculamentum habet lapides 23.

Sardonyces 2.

Quidam delphino insidens.

Lupa cum Romulo et Remo sub antro, in summitate tres caprae cum duobus pastoribus astantibus et cum ficu Runimali in qua picus.

Onyx 1.

Paruulus nudus cum baculo in manu cum stella ad latus.

Succinum 1. Fol. 109 v°.

Caput viri cum cornucopiae et spica.

Chalcedonius 1.

Figura nuda cum ramo in sinistra muscam dextra captans.

Jaspides duo.

Nauis seu triremis cum tribus signis militaribus.

Basis columnae in qua vasculum cum galea, scuto et spiculis ad latus.

Ex glasto. 1.

Quaedam innixa columnae cum galea et hasta in manu; ex altera parte, quaedam sacrificans.

Amethysti duo.

Caput mulieris.

Quidam effundens aliquid.

Corneoli 13.

Figura galeata insidens armis cum ramo in manu.

Modius cum spicis quatuor et bilance supra pendente.

Serpens implexus arbori cum figura astante ex altera parte.

Venus cum Cupidine.

Caduceus, septem stellae et duo cornucopiae, duo spicae 3ea globuli.

Elephas in concha testudinis.

Ancilla cum corona.

Corneolus cum inscriptione. ΚΑΛΗ | ΧΑΙΡΗ.

Ciconia insidens gubernaculo navis.

Duae dextrae junctae cum caduceo; in medio et duabus spicis.

LADE DOMNA.

Cancer, avicula, membrum virile.
Dua animalia ignota, forte hippopotami.
Corneolus sine inscriptione et sculptura.

Tertium loculamentum habet lapides 19.

Fol. 110.

Chalchedonii 4^{or}.

Auicula in tripode.
Juppiter sedens in sella cum hasta in sinistra et patina sacrificali in dextra ; supra caput Lunae.
Quidam cum claua.
Serpens radiatus intortus capite leonino, ab altera parte ramus cum inscriptione hac X MOABIS.

Achates 2.

Caput muliebre cum inscriptione circum caput FREGIDIA PRIMA AVGUSTÆ SACERDOS.
Cupido insidens equo marino.

Crystallus 1.

Fortunae simulacrum stans in globo cum velo in sinistra supra caput volitante et demissa face in dextra.

Jaspides 7 *rubri coloris.*

Biga cui insistit victoria. Caerulei coloris.
Caput cum miro ornamento.
Caput muliebre.
Hercules Anthaeum in aera eleuans cum claua ad pedes.
Caput Isidis et Serapidis.
Auicula, palma, cum hac inscriptione RI | AD | SV | Roman.
Caput Serapidis.

Corneoli 3.

Formica.
Hircus cum uno assistente et altero adorante. Fol. 110 v°.
Victoria insistens globo ante columnas laureatas.

Ex glasto 1°.

Simulachrum nudum cum velo sub pedibus utraque manu tendens.

Quartum loculamentum habet lapides octo decim.

Chrysolithus 1.

Figura nuda sacrificans ad aram.

Ex glasto 6.

Aquila vnguibus fulmen trifulcum tenens.

Figura stans habitu militari cum scuto in sinistra et hasta in dextera ab altera parte serpens radiatus implexus cum his litteris XNOYMEIC.

Lupa cum Romulo et Remo sub ficu Ruminali.

Mulier stolata stans cum puerulo in brachiis et vase dependente a tergo.

Figura innitens columna cum galea et hasta.

Caput virile.

Sardonyx 1.

Caput cum ornamento miro.

Chalcedonij duo.

Serpens radiatus implicitus capite leonino.

Ciconia cum capite virili in dorso, bilance in rostro, duabus spicis in cauda, et cum scorpione, luna corniculata, et quatuor stellis.

Onyces 2.

Hippodromus vel circus cum quatuor quadrigis et tribus metis.

Fortuna cum cornucopiae et gubernaculo.

Jaspides 6.

Cynocephalus mutoniatus et candidatus cum semilunula et stella supra caput et cum litteris varijs ex altera parte. Jaspis viridis. Fol. 111.

Leo capricornus cum duabus stellis. Jaspis luteus.

Duae dextrae iunctae cum caduceo, in medio duabus spicis et papavere et capricorno. Jaspis luteus.

Mercurius insidens trunco cum caduceo in dextra et marsupio in sinistra ad cuius pedes gallus gallinaceus, a tergo capra et cancer. Jaspis variegatus.

Victoria coronans Mercurium cui caduceus et marsupium in manu; ad pedes gallus gallinaceus.

Caput virile cum capite equino frenato pro galea et cum pedibus galli gallinacei; a tergo cornucopiae, et spica a fronte.

Quintum loculamentum habet lapides 16.

Corneoli 9.

Sphinx, et totus capillus est in forma scarabaei.

Triton cum gubernaculo in dextra et concha in sinistra, cum nympha dorso insidente.

Sacrificium cum sex assidentibus et tibicine ludente paribus tibiis.

Aquila cum laurea in rostro, inter duo signa militaria.

Bacchus cum Lynce inter Victoriam et Mercurium.

Montes Lunae ex quibus Nilus oritur cum figura Solis in summitate et Luna et Sole utriusque et cum equo inferius et ramo palmae cum inscriptione CATOP NΘIΛOY.

Auis monstrosa constans capite virili cum galea et caduceo vel bidente.

Figura nuda galeata columna assidens in qua statua pueri.

Tres figurae femineae cum ramo ante sacellum.

Jaspides rubro colore 5. Fol. 111v°

Orpheus cithara ludens inter animalia cum inscriptione a tergo EICCEVC CAPAΠIC.

Pallas cum galea, spiculo et scuto, Mercurius cum caduceo et marsupio.

Circus cum metis et quatuor quadrigis.

Africa procumbens cum spicis, victoria astans trophaeo cum imperatore habitu militari.

Aurora vecta gallo gallinaceo.

Onyces 2.

Serapis cum modio in capite, cui astat Cerberus triceps.

Miles seu gladiator altero genu subsidens.

Sex aliae gemmulae.

Mercurius sedens cum caduceo in manu.
Cupido alatus cum arcu obuersus in arborem.
Cancer cum luna et stella.
Puer nudus flexo ante aram genu.
Puer nudus alatus.
Gemma oculum picae referens.

III.

Antiquités diverses.

Satuae variae. Fol. 113.

Testaceae bipedales.

Adonidis Statua cum capite porcino in trunco arboris cum historia Veneris et Adonidis in frontispicio basis, a lateribus instrumenta venatoria.

Statua nuda cum pallio demisso et baltheo. Videtur Acteon.

Statua nuda Dianae cum poculo vnguentario nisi forte sit Venus, ut poculum nympham designet.

Aereae pedales.

Statua mixta Solis, Mercurii, Dianae (quorum idem numen Macrobio), capite radiato, cum thuris ibidem receptaculo dextram eleuans cum cornucopiae in sinistra et alis in pedibus. Ad latus habet baltheo alligatum gladium cum pharetra in humeris.

Statua coronata cum alis vel cornibus et palliolo. Videtur Mercurii viatoris.

Statua Mercurii cum petaso alato.

Statua Veneris cum pomo in sinistra.

Statua muliebris cum parua (ut videtur) patina sacrificali in dextra.

Statua succincta crispis capillis cum patina vel simili instrumento in sinistra, in quo fuit caput leonis, et tibia vel cornu in forma lyncis vel similis animalculi effigiati in dextra. Videtur lynx pro cornu caudam exerere. Vide Petrum Apianum in inscriptionibus, qui dicit esse statuam Bacchae.

Minores.

Statuncula Minervae galeatae cum capite Gorgonis in pectore & noctua in dextra.
Satuncula Cybelis Turritae.
Statuncula Isidis cum litteris hieroglyphicis.
Statuncula, uti videtur, imperatoris coronati.
Caput infantis concauum.
Rostra columnarum rostratarum vel capitella securium romani magistratus. Fol. 113 v°
Quatuor rostra, cum forma cygni, gryphi, viri & apri.
Variae figurae humanae et animantium quinque.

Pondera romana.

Libra ut videtur ex nigro marmore.
Semi-libra cum notis octo in formam S formatis hoc modo ꟷ ex nigro marmore.
Alia semi-libra cum S an semissis ex albo lapide.
Tria alia pondera minora.

Vasa testacea.

Tria vascula ansata.
Poculum oblongum cum cooperculo.
Duae vrnae, vna ex terra, altera ex argento caelata variis figuris.

Varia.

Cochlear thurarium ex argento.
Lampas in forma pedis calceati ex aere.
Numisma Ludovici XII et Anna regina Franciae ex aere.
Concha maxima musculi.

Nota. — On remarquera que la plupart des inscriptions données dans cet inventaire sont corrompues. On a cru devoir les reproduire telles quelles, sans essayer de les corriger.

NÉCROLOGIE

J. SCHULMAN.

Le 28 février est mort à Amsterdam, à l'âge de 64 ans, l'expert en médailles néerlandais bien connu, M. Jacques Schulman. Il s'était établi à Amersfoort, il y a environ quarante ans, comme joaillier et antiquaire, et, comme il arrivait à tous ses collègues, de temps en temps des monnaies anciennes lui tombaient entre les mains. Très sagement, il ne jetait pas ces pièces au creuset, mais il essayait de les déterminer, puis d'entrer en relation avec des amateurs de monnaies et médailles, alors encore assez nombreux dans les Pays-Bas.

Ce fut surtout grâce à l'appui de M. Hooft van Iddekinge, le savant directeur du cabinet numismatique de l'université de Leyde, qui encourageait le mouvement numismatique, que M. Schulman résolut de joindre à son magasin d'antiquités, un bureau de vente de médailles et monnaies, et déjà en 1879 paraissait son premier catalogue à prix marqués. A l'exposition coloniale internationale d'Amsterdam de 1883, M. Schulman exposa une série très intéressante de monnaies et médailles des colonies néerlandaises, collection qui était sa propriété personnelle.

Cette série, qui obtint une médaille d'or, fut très appréciée et le mit en relations avec un grand

nombre de collectionneurs de monnaies coloniales, entre autres avec M. Meili, l'auteur bien connu du *Brasilianische Geldwesen*.

En monnaies coloniales, orientales et portugaises, M. Schulman était une autorité, et presque tous les grands cabinets de ces sortes de pièces furent vendus par ses soins. Nous ne citerons que les collections White King, dos Santos, Salbach Bignell, de Carvalho et Meili, dont les catalogues, rédigés avec beaucoup de soin et abondamment illustrés, sont très appréciés par les numismates. Le catalogue de la célèbre trouvaille d'Amersfoort en 1894, dont M. Schulman dirigea la vente de la plus grande et la plus intéressante partie, celui des collections de médailles se rapportant à la paix (Pax in Nummis) et la collection de monnaies coloniales de M. Grogan, resteront encore longtemps des livres indispensables pour les collectionneurs de ces branches de la numismatique.

En 1902, M. Schulman transféra ses bureaux à Amsterdam, où il dirigeait déjà depuis une dizaine d'années des ventes numismatiques. Outre les monnaies coloniales, ce furent surtout les monnaies frappées dans les Pays-Bas en imitation des monnaies étrangères, qui firent l'objet d'études de sa part. Dans les *Mémoires du Congrès international de Numismatique de Bruxelles* 1891, il publia une étude illustrée très intéressante : « De l'imitation des monnaies étrangères aux Pays-Bas septentrionaux, lors de la guerre de quatre-vingts

ans », tandis que *la Revue belge de Numismatique* de 1896 contenait un article sur une « Restitution d'un florin d'or à Goedard (Gothard), seigneur de Heyden ».

Dans le *Tijdschrift voor Penningkunde* de 1912, il donna la description d'un jeton inédit aux armoiries de Jan van Overstege, garde des monnaies à Dordrecht (1).

M. Schulman était membre de plusieurs sociétés numismatiques et associé étranger de notre compagnie depuis le 28 avril 1887.

A. O. VAN KERKWYK.

Le lieutenant-colonel HENRI-ALEXIS JOOS.

M. Henri-Alexis Joos, chef de bataillon en retraite, ancien lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, chevalier de la légion d'honneur, est mort à Cassel (France), le 7 avril 1914, âgé de près de 79 ans. Il possédait une petite collection de monnaies et, depuis le 14 octobre 1896, il faisait partie de la Société royale de Numismatique de Belgique aux assemblées de laquelle il assista deux ou trois fois.

M. Joos était l'inventeur d'un système de cadres mobiles, à doubles verres, tournant autour d'un axe perpendiculaire fixe, qui permettaient de voir les pièces sur leurs deux faces.

A. DE W.

---

(1) Ce jeton fut acquis depuis par le Cabinet royal des médailles, à La Haye.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science et dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

La Pistrice sui tetradrammi di Catana e sull' Aureo de la collezione Pennisi, con osservazioni sull' antica monetazione di Catana-Aetna da V. CASAGRANDI, ord. di Storia Antica nella R. Università di Catania. — Catane, 1914, 32 pages et 1 planche en phototypie.

Le savant travail dont nous rendons compte à nos lecteurs, a pour objet de restituer définitivement à Catane, la fameuse et rarissime piécette d'or portant, au droit, la tête d'Athéna coiffée d'un casque orné d'un *hippocampe* et, au revers, une couronne formée de deux feuilles d'olivier avec les lettres K A au centre.

Cette monnaie, qui a été décrite, il y a plus d'un demi-siècle, par C. Gemmellaro, docte naturaliste de Catane, qui l'attribua à cette ville dans un travail des mieux étudiés, a été, depuis, considérée comme devant plutôt appartenir à Camarina, et cela par des numismates des plus autorisés, MM. Holm, Barclay V. Head et Hill.

Le professeur Casagrandi, après avoir fait remarquer que la beauté toute spéciale de la pièce en question est déjà une présomption sérieuse en faveur de son attribution à Catane, l'atelier sicilien qui a dépassé, dit-il, tous les autres par la valeur artistique de ses produits, passe à

l'examen des faits matériels qui prouvent à l'évidence, assure-t-il, que Catane est la patrie de la charmante piécette qui nous occupe.

Camarina, continue l'érudit professeur sicilien, ne nous a laissé aucun produit monétaire de l'époque qui vit naître la rare monnaie envisagée, portant son nom donné par les deux premières lettres qui le commencent, tandis que Catane employa fréquemment cette manière d'écrire le sien. L'emblème de l'*hippocampe*, poursuit M. Casagrandi, qui est bien celui d'une ville maritime comme Catane et qui ne convient guère à une cité située, comme Camarina, au milieu des terres, fait très probablement allusion à une victoire navale, non celle remportée à Cuma, en 474, par Géron sur les Étrusques mais celle encore gagnée, en 453, par les Syracusains sur le même peuple. Nous sommes, en effet, persuadé, dit-il, que l'époque, supposée antérieure à 476 avant Jésus-Christ, de la frappe du premier petit groupe de monnaies de Catane, celui des pièces à la légende KATAN..., doit être reportée à 461, et que le second groupe des monnaies de Catane, celui avec AITN..., continuant à appartenir à la période 476-461 avant Jésus-Christ, doit prendre la première place dans le monnayage de cette ville, ce qui établirait que le susdit monnayage aurait seulement commencé en 476 et cela par les pièces portant le nom d'Aetna.

L'auteur étudie encore diverses monnaies sorties de l'atelier de Catane et, entre autres, le tétradrachme d'argent portant, au droit, le taureau androcéphale ayant l'*hippocampe* à l'exergue et, au revers, la Victoire marchant à gauche, pièce qu'il pense avoir été frappée vers 453 avant Jésus-Christ. Il arrive, après bien des considérations du plus haut intérêt sur l'histoire de Catane, sur l'*hippocampe*

du golfe de Catane, sur la date de l'émission du tétradrachme d'or de cette ville, sur le style de cette monnaie, sur l'artiste qui l'aurait exécutée, sur la circulation de l'or à Catane, il arrive, disons-nous, à la conclusion que la piécette d'or si intéressante à la tête d'Athéna ne peut appartenir qu'au second groupe des monnaies émises à Catane.

Vte B. DE J.

Napoléon et son temps. Catalogue de la collection historique et artistique J.-J. GAYET DE FÉLISSENT. Milan, 1914, in-4°, 93 pages, XXVII planches et vignettes dans le texte.

Cette collection, la plus importante qui soit en son genre au point de vue italien, avait été formée par le comte Jean-Jacques Gayet de Félissent, ancien capitaine aux chasseurs français (1774-1842) et par son petit-fils, du même nom, major de cavalerie et député italien (1857-1912). Elle était conservée à la villa Corner, près de Trévise. La mort de son dernier possesseur a eu pour conséquence de la voir dispersée aux enchères publiques à Milan, au mois d'avril dernier.

M. Carlo Clerici, ingénieur, et M. le docteur César Clerici, numismates-antiquaires, ont eu l'heureuse idée de conserver le souvenir de cette collection, que les comtes de Félissent avaient mis un siècle à former, en en publiant un catologue de luxe, richement illustré et dressé avec un soin et une exactitude qui en font un vrai livre de blibliothèque.

Il comprend 170 monnaies, 491 médailles et décorations, des estampes, des autographes, des armes et des objets d'art de la période napoléonienne. La série des décorations

est particulièrement intéressante. Nous en signalerons une seule : la médaille, avec son ruban moiré-rouge, que le roi de Naples, Ferdinand VI, fit distribuer au peloton commandé pour l'exécution de Murat, en 1815.

A. DE W.

Les médailles des Collèges Thérésiens. Dans le *Liber memorialis du collège Marie-Thérèse à Herve* (Herve, 1914, pp. 177-186).

M. l'abbé J. Vreuls a retracé l'historique des distributions de médailles dans les Collèges Thérésiens, et particulièrement dans celui de Herve.

Œuvre du graveur Th. Van Berckel, celles-ci furent accordées pour la première fois en 1778, mais à sept collèges seulement. Celui de Herve ne les reçut qu'à partir de 1780.

On trouve dans le même ouvrage une note sur les *Sceaux de la ville de Herve* (pp. 187-189), et, pour permettre au lecteur de comprendre les nombreux documents qui ont été mis en œuvre dans ce travail, un exposé sommaire avec reproduction de quelques monnaies, du *Système monétaire des Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse*, ainsi que des tableaux montrant le rapport des monnaies réelles avec les monnaies de compte et le système décimal.

Il faut louer M. l'abbé Vreuls de cette initiative, qui dénote chez lui une compréhension nette des difficultés auxquelles on se heurte lorsqu'il s'agit de se faire une idée de sommes énoncées en monnaies anciennes.

V. T.

ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES. *Rapport au Ministre des Finances.* Dix-huitième année, 1913. Paris, Imprimerie nationale, in-8°, XXXIX-295 pages, VIII planches.

Les rapports de M. Ed. Martin, directeur de la Monnaie de Paris, continuent à paraître avec une parfaite régularité. Celui qui vient d'être mis en distribution contient « à » côté de tous les renseignements qui ont pu être recueillis » sur la législation monétaire, les frappes, la consomma- » tion industrielle et la production des métaux précieux à » l'étranger, les détails les plus complets sur les opérations » de la Monnaie de Paris, en 1912 ».

Depuis dix ans, la fabrication monétaire en France ne s'était plus élevée à un pareil chiffre : 226 millions de francs en pièces d'or; 20 millions en pièces d'argent divisionnaires; 2 millions en pièces de bronze. De plus, il a été frappé de nombreuses monnaies pour l'Indo-Chine, la Tunisie, le Maroc, la Grèce et le Vénézuela. La fabrication de pièces françaises au cours du premier semestre 1913 atteint 157,400,000 francs.

Les médailles en vente à la Monnaie de Paris se sont augmentées, en 1912 et pendant les six premiers mois de 1913, de dix-neuf modèles nouveaux. C'est beaucoup; mais il faut bien le dire, la valeur artistique, surtout pour les derniers acquis, est plus que modeste. Une nouvelle machine pour la frappe des médailles, construite par M. Grimar et d'une extrême puissance, fonctionne depuis la fin de 1912 et donne les meilleurs résultats.

Le rapport renferme, en annexe, une excellente *notice*, avec illustrations, de M. J. Silvestre *sur les monnaies du Japon et dépendances*. Enfin, quatre planches reproduisent la médaille d'honneur du Ministère du Travail de Borrel,

le nouveau réal du Maroc par Patey et quelques médailles nouvellement acquises par l'administration des monnaies.

A. DE W.

G. HABICH. *K. Münzkabinett.* Erwerbungsbericht von 1913, *Münchener Jahrbuch der Bildenden Kunst.* 1914, pp. 165-170.

En 1913, le Cabinet de Munich s'est accru de 193 monnaies antiques, dont 7 en or, 126 en argent et 60 en bronze, auxquelles il faut ajouter une trouvaille de 285 deniers romains de Valérien à Aurélien, découverts près de Forchheim, 25 monnaies bretonnes provenant d'une trouvaille faite à Hengistbury Head (Hampshire) et 21 pierres gravées antiques. Les monnaies du moyen âge et des temps modernes se sont enrichies de 509 pièces. De plus, M. Habich a pu acquérir deux modèles de médaille en buis et en marbre, parmi lesquels un admirable portrait de Peter Resch, par Chr. Weiditz, et toute une série d'œuvres intéressantes de la Renaissance et des temps modernes.

V. T.

Les types des monnaies de Ténos — M. Paul Graindor étudie dans ses *Kykladika* (*Musée belge*, 1914, pp. 97-120) les types des monnaies de Ténos. Il démontre que sur les bronzes au revers desquels on voit deux divinités sous un temple dishyle, il faut reconnaître non pas Poseidon et Dionysos, ainsi qu'on l'a admis jusqu'à présent, mais Poseidon et Amphitrite, qui se retrouvent séparément respectivement au droit et au revers de monnaies plus anciennes. On aurait sur les monnaies au temple, une

représentation d'un groupe dû au sculpteur Télesinos, qui se trouvait placé à Ténos dans le temple de Poseidon.

M. Graindor ne croit pas non plus que les têtes cornues des monnaies téniennes représentent Zeus Ammôn. Il reconnaît Dionysos dans ces représentations. Si cette interprétation est certaine pour la tête jeune imberbe, qui est imitée des monnaies de Lysimaque, je ne suis pas convaincu en ce qui concerne la tête barbue et cornue. La monnaie où celle-ci apparaît date de l'époque d'Alexandre; le droit est une copie de la tête de Zeus des tétradrachmes de Philippe de Macédoine à laquelle on a ajouté la corne de bélier. Le revers est une adaptation du tétradrachme d'Alexandre, où Zeus s'est vu substituer Poseidon. Je serais diposé à placer cette monnaie peu après qu'Alexandre se fût proclamé fils d'Ammon, et à y voir une sorte de flatterie à l'adresse du grand conquérant en l'honneur duquel les Téniens, en gens avisés, auraient placé sur leurs espèces le portrait de son père postulé.

V. T.

C. VREEDENBURGH JR., *J.-C. Wienecke en zijn werk. Op de Hooghe*, février 1914, pp. 73-80. M. Fr. Vreedenburgh Jr, consacre à M. J.-C. Wienecke et son œuvre quelques pages pensées avec beaucoup de justesse et écrites avec talent. Il met en relief le caractère artistique et personnel des médailles exécutées par le graveur de la Monnaie d'Utrecht et il explique par quels moyens techniques celui-ci arrive à ses fins. L'article est illustré par de belles reproductions de médailles et de dessins dus à J.-C. Wienecke, ainsi que par deux vues de l'atelier de l'artiste, une bonne photographie d'un tour à réduire et d'un balancier de la Monnaie d'Utrecht.

C'est avec plaisir que nous avons lu cet article car il prouve que l'art probe et consciencieux de M. J.-C. Wienecke commence à être connu dans son pays. Puissent ses compatriotes apprécier bientôt l'artiste à sa juste valeur.

V. T

R. W. MAC LACHLAN. *An unpublished Canadian Temperance medal. The Canadian antiquarian and numismatic journal*, 1914, pp. 48-51.

M. Mac Lachlan, qui a publié autrefois, dans la même revue, la suite des médailles des sociétés de tempérance du Canada, fait connaître une nouvelle pièce dont il n'avait pas jusqu'ici rencontré d'exemplaire. Elle a été émise par la Société de Tempérance de Montréal, en 1841, et est l'œuvre du mécanicien graveur J. Arnoult, un Français qui fut établi pendant quelque temps au Canada.

V. T.

La *numismatique au Congrès archéologique de Gand*, 1913. M. G. BRUNIN a publié dans le tome I des *Annales du XXIIIe Congrès de la Fédération archéologique de Belgique* le compte rendu des travaux de la sous-section de numismatique. On y trouve une étude par M. G. BRUNIN sur les médailles gravées par Braemt à l'occasion des visites que fit Guillaume Ier à la Société industrielle de Gand et à la collection Jean d'Huyvetter, en 1829. — Quelques considérations par M. H. PIRENNE sur les méthodes d'évaluation du pouvoir d'achat des monnaies, considérations qui montrent combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver à un résultat satisfaisant. — Une note de M. V. TOURNEUR sur la médaille de

Nicolas de Busleyden par Jean Second, et une petite étude de M. J. JUSTICE sur une monnaie inédite des évêques des Innocents.

V. T.

FAITS DIVERS.

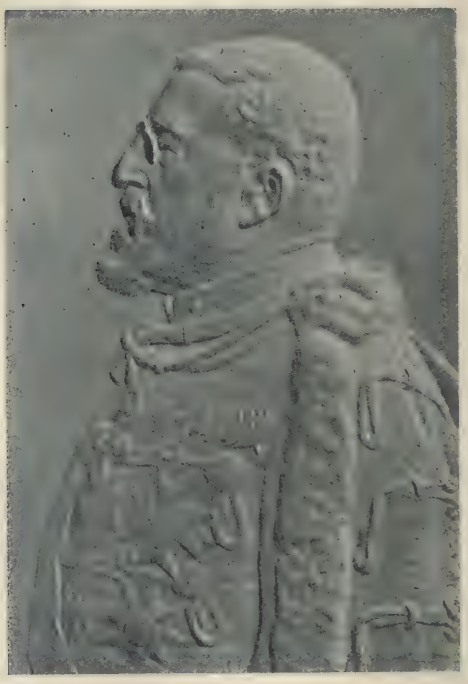

Le 28 mars 1914, S. A. R. le Prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe, membre d'honneur de notre Société, a célébré le 70e anniversaire de sa naissance.

Il a été frappé à cette occasion une très belle plaquette à l'effigie du Jubilaire, qui y est représenté en buste à gauche.

Les traits du Prince qui est en grand uniforme, sont rendus avec la plus heureuse fidélité.

Le revers porte, sous les armoiries de Son Altesse Royale, la légende en quatre lignes :

PHILIPPVS · PRINCEPS
SAX · COB · GOTH ·
DVX SAXONIAE
1844 28 · 3 · 1914

Cette plaquette, d'un style remarquable, est l'œuvre du médailleur R. Strobel à qui elle fait grand honneur.

Nous devons à la gracieuseté de S. A. R. le Prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe, un exemplaire de cette belle œuvre d'art, qui reproduit la physionomie si sympathique d'un des membres les plus distingués de notre Société à laquelle Sa haute bienveillance n'a jamais fait défaut.

Vte BAUDOUIN DE JONGHE.

Depuis quelques années, les catalogues de monnaies et de médailles sont de plus en plus soignés de texte, de plus en plus riches en illustrations. Ainsi édités, ces catalogues deviennent de vrais ouvrages de bibliothèque, utiles à consulter et qui perpétuent le souvenir des collections qu'ils décrivent. C'est l'Allemagne qui a pris l'initiative de cette heureuse transformation et ses experts, MM. Hess Nachf., Hamburger, Riechmann, Cahn, Helbich, les frères Egger à Vienne, doivent être particulièrement loués pour le soin et la conscience qu'ils apportent à l'élaboration du texte et à la bonne reproduction des pièces. A ce double point de vue, le catalogue dressé par M. le Dr Hirsch de la collection

des médailles et plaquettes de la Renaissance de M. Arthur Sambon, peut être classé parmi les meilleurs.

En Belgique et en Hollande on n'en est pas encore arrivé à ce degré de perfection. Nous tenons cependant à signaler le catalogue de la collection Lombaerts, d'Anvers, vendue à Amsterdam par les soins de MM. Schulman.

Il y avait longtemps qu'un catalogue de jetons n'avait plus été établi de cette façon et nous tenons à en féliciter les auteurs, bien qu'ils abusent un peu des termes : *rare* ou *très rare* et des qualificatifs : *beau*, *très beau*.

Il importe, en effet, que le système de vendre les jetons par lots de 300 à 400 pièces, que les marchands seuls peuvent acquérir, prenne fin.

Certains catalogues français et italiens sont aussi très convenablement illustrés, mais ils laissent parfois à désirer sous le rapport des descriptions.

A. DE W.

La Monnaie persane. — « L'Expansion belge », revue illustrée, contient dans son numéro du mois de mars un article sur la monnaie persane, dû à la plume de M. Bricteux, accompagné de nombreuses phototypies et dont nous croyons bien faire de résumer ici quelques passages.

L'auteur nous apprend, entre autres choses, que la nouvelle monnaie de Téhéran a été bâtie en 1901, sous la direction d'un architecte belge, M. J. Gyselincx, et qu'un autre Belge, M. Th. Peerts, expert-chimiste et, depuis 1898, essayeur à la Monnaie de Bruxelles, s'est vu confier, en 1912, la direction de la Monnaie persane par le gouvernement de Mozaffer-ed-Dine.

M. Peerts dirige une vingtaine d'employés et environ

cent et quinze ouvriers ; il a pour collaborateur fidèle et dévoué un autre de nos compatriotes, M. Pétrez, venu en Perse tout enfant et qui rend de grands services à l'établissement susdit comme chef mécanicien.

Les presses servant à la frappe des espèces monétaires persanes sont des produits des industries française et belge, et l'on fait venir de Belgique les matrices destinées à donner aux pièces leurs empreintes officielles.

Les monnaies de nickel sont également frappées en Belgique.

Au risque de froisser la modestie de M. Peerts, écrit M. Bricteux, on doit dire hautement que c'est un des hommes qui font, en Perse, honneur à notre patrie. Il joint à un noble cœur et à une belle intelligence, l'énergie et la tenacité flamandes, une compétence qui s'étend à toutes les branches de son administration et une activité inlassable.

Pour apprécier son talent et ses efforts, il faut avoir vu comme moi, continue l'auteur de l'article précité, les monnaies d'argent persanes d'il y a dix ans et les comparer à celles d'aujourd'hui.

« Nous étions stupéfaits, à l'arrivée sur le sol persan, de l'aspect vraiment comique des *krans* (monnaie de la grandeur de nos pièces de deux francs) d'autrefois : petits lingots de métal des formes les plus bizarres, les plus invraisemblables, avec une empreinte grossière, à peine visible. Aujourd'hui, les produits de la Monnaie de Téhéran rivalisent avec ceux des établissements similaires d'Europe. »

Fréd. A.

Vol de monnaies au Musée de Lunebourg. — En janvier dernier, on a volé au Musée de Lunebourg 500 monnaies d'or et d'argent des villes de Lunebourg, Lubeck, Hambourg et du duché de Brunswick-Lunebourg. Parmi les pièces dérobées, se trouve une suite de thalers de la ville de Lunebourg, datés de 1546, 1547, 1548, 1561, 1562, 1609, 1622, 1628, 1636 et 1703.

V. T.

Sextuple souverain ou triple double souverain du règne d'Albert et Isabelle, 1616. — Les souverains assis sur un trône. Albert tient une épée nue et Isabelle, un sceptre. A l'exergue la date 1616.

Légende : ☉. ALBERTUS · ET · ELISA — BET · DEI · GRA — TIA · ARCHI · DVCES. *Rev.* : Écu couronné, entouré du collier de la Toison d'or. · AVSTRIÆ . DVCES · BVR — GVNDIÆ · BRABANT · Z°.

Au sujet de cette belle pièce d'or, nous extrayons de l'ouvrage de M. A. de Witte, ce qui suit :

« L'année 1612 vit une transformation complète s'opérer dans le système monétaire des archiducs; c'est donc en 1612 que l'on a commencé à frapper des doubles souverains dont l'aloi était le même que celui des demi-souverains, c'est-à-dire à XXII carats 3/4 grains et à 88 pièces 1864/5733 au marc. »

Notre pièce pèse 33 gr. 22, donc trois fois le poids normal du double souverain.

Du 29 mai 1612 au 31 juillet de la même année, du 5 mai 1615 au 4 septembre 1621, on émit 7,619 doubles souverains d'or.

M. A. de Witte, dans son ouvrage, dit encore : « Il existe de ces pièces frappées en poids fort pour 1616 (?) »

Notre pièce vient désormais faire tomber ce point d'interrogation, puisqu'elle est de cette même année.

Le catalogue du prince de Ligne par Serrure mentionne aussi, sous le n° 739, un quadruple souverain d'or de 1616. donc prouvé qu'on a frappé dans la même année divers doubles souverains de poids fort.

CH. HERMANS.

L'amour du passé et des collections se répand de plus en plus en Belgique. En plein centre industriel, à Seraing, voilà que l'Association des anciens diplômés de l'École industrielle de cette ville prend l'initiative de créer un musée dont une section sera consacrée à la numismatique.

Nous souhaitons bon succès aux organisateurs, mais nous ne pouvons nous empêcher de quelque surprise en les voyant diviser l'histoire en trois périodes : avant John Cockerill, pendant John Cockerill et après John Cockerill.

Seraing doit sa prospérité aux Cockerill et nous comprenons que les habitants soient reconnaissants à ces messieurs et surtout au plus actif et au plus intelligent d'entre eux; mais, si la reconnaissance est une vertu, il ne faut cependant pas dépasser certaine limite. L'excès en tout est un défaut dont il faut se garder avec soin si l'on veut éviter le ridicule.

A. DE W.

COURS DE NUMISMATIQUE. — M. le professeur A. Dopsch fait, pendant le semestre d'été, à l'université de Vienne, un cours intitulé *Münz- und Geld-wesen des Mittelalters*.

V. T.

Après d'assez longues négociations, le gouvernement italien et la municipalité de Milan se sont mis d'accord, sous certaines conditions, pour transporter les collections numismatiques de la ville au cabinet des médailles du Musée Brera, qui appartient à l'État. Cette décision est prise pour neuf ans; ce temps écoulé, elle pourra être renouvelée si les parties en décident ainsi.

Une somme annuelle, qui ne pourra être moindre de 5,000 ni supérieure à 10,000 francs, sera mise à la disposition du conservateur pour l'entretien et l'augmentation de ces collections. Cette manière de faire est à méditer. A. DE W.

La Société royale néerlandaise de Numismatique a décidé, en 1913, de ne plus faire paraître désormais sa *Tydschrift* tous les trois mois, mais seulement une fois par an.

MM. L. Fuldauer, expert en médailles, 105, Valeriusstraat, à Amsterdam et A. Saalborn ont jugé qu'il y avait désormais place en Hollande pour un petit journal numismatique et ils ont fondé le *Maandblad voor Munt- en Penningkunde*, dont le premier numéro porte la date du 1er janvier 1914. Pour autant qu'on puisse en juger par les articles déjà parus, cette petite feuille s'adresse plutôt aux collectionneurs qu'aux numismates.

Le prix en est de 5 florins pour la Hollande et de 6 florins pour l'étranger.

Nous souhaitons voir l'initiative de MM. Fuldauer et Saalborn réussir, car il nous semble, depuis quelque temps, que le zèle des collectionneurs a besoin d'être tenu en éveil, tant en Hollande qu'en Belgique. A. DE W.

TROUVAILLE.

Une trouvaille assez importante de monnaies du XIIe siècle, qui n'a été signalée jusqu'ici par aucun périodique scientifique ou journal quelconque, a été faite, il y a quelque temps déjà, dans une localité du grand-duché de Luxembourg, sur la situation de laquelle il nous a été impossible d'être renseigné exactement.

Nous avons été assez heureux, toutefois, de pouvoir examiner le trésor dans sa presque intégralité et même d'en acquérir, pour les collections de l'État, une trentaine de pièces, pour la plupart inédites ou variées, que nous comptons étudier en détail dans la prochaine livraison de la *Revue*.

En attendant, disons qu'il se composait de près de cinq cents deniers de l'archevêché de Trèves et des environs, parmi lesquels nous avons pu relever une dizaine de types différents.

Fréd. A.

VENTES.

Collection de monnaies et médailles : révolution française, médailles du comte de Chambord, médailles napoléoniennes, etc., dont la vente s'est faite à Bruxelles, le

18 mars 1914, sous la direction de M. F. De Nobele, expert.

Catalogue de 748 numéros.

La meilleure pièce de cette petite vente était un jeton d'argent du Franc de Bruges au millésime de 1692, resté inconnu, en ce métal, à M. Visart de Bocarmé ; elle fut adjugée 25 francs.

Voici quelques autres prix :

Nos 31. Jeton de Croy de 1541. Dug. 1471 . . fr. 24
69. Essai de la pièce de 2 fr. 1/2 (1865) au buste de Léopold Ier, par L. Wiener. Br. 19
649. Pièce d'argent d'Auguste-Philippe, comte de Limburg-Stirum, évêque de Spire 13
732. Médaille de la campagne de 1813-1814, siège de Pampelune et de Bayonne. Vermeil. 25

A. DE W.

Collection de feu M. Edm. Lombaerts, à Anvers. Vente à Amsterdam le 11 mai 1914 et jours suivants sous la direction de J. Schulman, Keizersgracht, 448.

La collection de jetons, de médailles et de méreaux, en grande partie relatifs à l'histoire d'Anvers, de notre regretté confrère, bien que très nombreuse, puisque le catalogue qu'il en avait rédigé avec soin comportait près de trois mille numéros, renfermait, il faut bien l'avouer, peu de raretés ou de pièces d'une réelle valeur artistique. Aussi n'aurons-nous que quelques prix à citer, parmi les plus élevés que les enchères aient atteints. Ceux-ci nous ont paru

toutefois intéressants à noter en ce qui concerne particulièrement les jetons (1).

Numéros.

8. XIVe siècle. Jeton d'Artois, à l'écu accosté de trois rats. Cuivre. 14.50

10. — Id. de Bruges, au type de l'ours. Cuivre. 12.—

15. —(1430). Id. sur le mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal (Dugniolle, 75bis). Cuivre. 8.—

31. — 1478. Id. de la Monnaie de Flandre (Dugniolle, 266) . . . . . Cuivre. 24.—

36. — 1488. Id. sur les malheurs de la Régence de Maximilien (Dugniolle, 335) . . Cuivre. 10.—

37. — Id. même sujet (Dugniolle, 350 . . . . . 12.—

38. — Id. d'Utrecht en l'honneur de David de Bourgogne (Dugniolle, 367) . . . . 11.—

44. — 1490. Id. de la Fondation Van Hemelryck, de Malines . . . . . Argent. 19.—

56. — 1497. Id. de la Chambre des Comptes de Brabant (Dugniolle, 639) . . . . Cuivre. 9.—

57. — Id de la Chambre des Comptes de Brabant (Dugniolle, 642) . . . . . Cuivre. 15.—

69. — 1504. Id. de la Monnaie de Flandre au buste de Philippe le Beau . . . . Cuivre. 11.—

75. — 1505. Id. de la Chambre des Comptes à Gand (Dugniolle, 820) . . . . Cuivre. 14.—

117. — 1520. Id. de Marguerite de Hongrie (Dugniolle, 1105). . . . . Cuivre. 30.—

118. — Id. de Lille sur le couronnement de Charles-Quint (Dugniolle, 1094) . . Cuivre. 25.—

119. — Id. du Bureau des Finances de Charles-Quint (Dugniolle, 110) . . . . Cuivre. 12.—

157. —(1534). Id. de Jean de Bronckhorst, comte de Gronsveld . . . . . Cuivre. 17.—

(1) Les prix sont en florins des Pays-Bas.

257. — 1549. Jeton de Philippe II, inauguré comme comte de Hollande (Dugniolle, 1770). Cuivre. 10. —
283. — 1553. Id. sur le supplice de Michel Servet. Cuivre. 20.—
359. — 1563. Id. sur la piété de Philippe II (Dugniolle, 2345). . . . . Cuivre. 18. —
404. — 1568. Médaille au buste d'Antoine Van Stralen, bourgmestre d'Anvers, par Jonghelinck. Bronze. 65.—
467. — 1575. Jeton de Philippe de Lalaing, gouverneur du Hainaut . . . . . Cuivre. 17.—
495. — 1578. Médaille de Jean-Baptiste Houwaert. Argent. 85.—
524. — 1580. Jeton sur le transfert de la Chambre des Comptes de Lille à Gand (Dugniolle, 2801). . . . . Cuivre. 18.—
534. — » Médaille aux bustes de Philippe II, de sa fille Isabelle et de son fils Philippe III. Arg. 40.—
724. — 1595. Id. au buste de Philippe de Croy duc d'Arschot . . . . . Bronze. 89.—
737. — Id. au buste de Lævinus Torrentius, évêque d'Anvers . . . . Argent. 22.—
822. — 1600. Id. sur la bataille de Nieuport. Argent. 30. —
823. — » Id. Même sujet. Inédite . . Argent. 22.—
960. — 1619. Id. sur la décapitation d'Oldenbarneveld. Argent. 50.—
961. — » Id. sur le bannissement d'Uytenbogaard. Argent. 50.—
1030. — 1637. Id. sur la prise de Bréda . . Argent. 100. —
1415. — 1699. Jeton scabinal d'Ypres, au buste de Louis XIV. 10.—
1419. — 1700. Id. du Vieux Bourg de Gand, au buste de Philippe V. . . . . Argent. 14.—
1463. — 1710. Id. sur la prise de Douai . . . Argent. 37.—
1812. — 1789. Médaillon de la Révolution brabançonne, *Gouache ovale sous verre* . . . . 22.—
1813. — » Id. Revers varié 24.—
1997. — 1832. Défense de la citadelle d'Anvers. Médaillon coulé avec le métal des bombes tirées de la citadelle . . . . . 38.—

Fréd. A.

Sommaire des Revues Numismatiques.

BERLINER MÜNZBLÄTTER. *Mars* 1914. — Dr ENGELCKE-LINDEN. L'atelier d'Ohsen. — P. SCHMIDT-NEUHAUS. Gœthe dans ses rapports avec la médaillistique. — Dr E. STANGE. Médailles de Minden.

BLÄTTER FÜR MÜNZFREUNDE. *Février* 1914. — H. BUCHENAU. La trouvaille de Stromberg dans le Hunsrück. — Le monnayage mondial en 1912. — H. BUCHENAU. Un essai du ducat bavarois de 1855. — P. LALENBERG-BONN. Trouvaille près de Bonn, (renferme un albus inconnu de Jacques de Bade, électeur de Trèves, 1503-1511).

Mars 1914. — H. BUCHENAU. La trouvaille de Stromberg dans le Hunsrück (XIIe siècle, Cologne, Aix-la-Chapelle, etc. Importante). — A. M. PACHINGER. Une amulette d'amour du milieu du XVIIe siècle. — T. V. KULL. Symboles, principalement sur les monnaies du M. A. de la Haute Allemagne et sur les médailles modernes.

Mai 1914. — H. BUCHENAU. La trouvaille de deniers de Marktsteinach, près de Schweinfurt (XIIIe siècle). — C. F. GEBERT. Les médailleurs nurembergeois pendant la première moitié du XIXe siècle. — H. BUCHENAU. La trouvaille de Stromberg dans le Hunsrück (XIIe siècle).

FRANKFURTER MÜNZZEITUNG. *Mars* 1914. — H. J. LÜCKGER. Supplément et rectifications à la numismatique colonaise (très important). — P. JOSEPH. Encore une pièce de six batzen de Helfenstein. — LE MÊME. Les monnaies des Wild et Rheingraves, princes de Salm.

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE, 1913-1914, 3e livr. — A. DE MAILLY. Études de numismatique picarde. — GEORGES CRESTE. Les papiers monnaie émis à Mortagne pendant la Révolution.

MITTEILUNGEN DER OESTERR. GESELLSCHAFT FÜR MÜNZ- UND MEDAILLENKUNDE. *Décembre* 1913. — V. RENNER Nécrologie de L. Domanig avec bibliographie numismatique.

Janvier et *Février* 1914. — V. RENNER. La trouvaille de Marbach am Walde. — K. ROLL. Les méreaux d'indulgence de la sainte confrérie de la Croix, à Salzbourg.

Mars 1914. — A. DOPSCH. Deniers viennois en Hongrie pendant le moyen âge. — K. ROLL. Les méreaux d'indulgence de la sainte confrérie de la Croix, à Salzbourg. — V. RENNER. La médaille à la XXXIXe exposition à la Maison des Artistes, à Vienne.

MONATSBLATT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN. *Janvier-février* 1914. — A. NAGL. La Reichsmünzordnung de 1524 et son exécution.

THE NUMISMATIC CHRONICLE, 1914, fasc. I. — E. T. NEWELL. Une trouvaille de monnaies de Cilicie. — C. H. DODD. Le monnayage de Commode sous le règne de Marc Aurèle. — L. A. LAWRENCE et G. C. BROOKE. La trouvaille de monnaies anglaises de Steppingley. (Henri III et Alexandre III.) — J. ALLAN. Une imitation, par Offa, d'un dinar arabe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale du 8 mars 1914, tenue à Bruxelles, au Palais des Académies

La séance est ouverte à 11 h. 10, par M. le Vte B. de Jonghe, *président*.

Sont présents : MM. le Vte B. de Jonghe, *président;* A. de Witte, *vice-président;* V. Tourneur, *secrétaire;* A. de Roissart, *trésorier;* A. Visart de Bocarmé, *contrôleur;* V. de Munter, G. de Schodt, Ém. Seeldrayers, le Vte de Ghellinck-Vaernewyck, Fr. Alvin, Ed. Laloire, G. Bigwood, Fr. Vermeylen, Ch. Hermans, P. Fisch, le Vte Eug. de Jonghe, A. Michaux, Ch. Le Grelle et G. Devreese, *membres effectifs;* H. Le Roy, P. Vannérus, Ad. Hambïje, A. Cloudt, Ch. Rutten, A. Hecking, A. Beeckman de Crayloo, A. Van Iseghem, A. Mahieu, le Bon L. de Bethune, le Bon de Vinck de Deux-Orp, le Dr P. Briart, Ch. Dupriez, L. Renard et Eggen, *membres correspondants regnicoles;* F. Mazerolle, *membre honoraire;* le Jbaer Snoeck, le Cte de Geloes

d'Eysden, Edg. de Knevett, L. Théry et P. Decroix, *membres associés étrangers*; M Carlier, *invité*.

Se sont excusés : MM. Ed. Peny, F. Donnet, le major J. Dugniolle et Ch. Gilleman, *membres effectifs*; E. Brunin, Ém. De Breyne, J. Justice, L. Losseau, J. Ratinckx, P. Huybrechts, le lieutenant R. Hennet et E. Van Heurck, *membres correspondants regnicoles;* E. Babelon, A. Blanchet, P. Bordeaux et le Ct A. Babut, *membres honoraires;* P. Hollebeke, le Dr E. Coliez, E. Ruys de Perez et F. Collombier, *membres associés étrangers*.

M. le Vte B. de Jonghe remercie les membres présents d'avoir répondu en aussi grand nombre à la convocation du bureau et leur fait remettre un jeton de présence à l'effigie de feu le Baron de Chestret de Haneffe.

M. le Président rend hommage à la mémoire des membres décédés depuis la dernière séance : MM le Baron Prisse, K. Domanig, Max Weygand et J. Schulman.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

M. le Trésorier fait ensuite rapport sur la situation financière de la Société. Il établit qu'elle est très satisfaisante, et est vivement félicité par M. le Président sur l'excellence de sa gestion. (*Applaudissements.*)

M. le Secrétaire expose la situation morale de la Compagnie et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Le voyageur qui chemine sur une route sans fin, de temps en temps jette machinalement un regard en arrière pour mesurer la distance parcourue. Il s'assure de la sorte qu'il ne s'est point trop attardé çà ou là, et en voyant qu'il n'a cessé de progresser, il se sent encouragé à poursuivre avec confiance.

C'est pour la même raison sans doute que le réglement me prescrit de vous faire rapport chaque année sur la situation morale de notre Société. Je m'exécuterai donc volontiers en vous présentant d'abord un tableau succinct de notre activité scientifique.

Votre Secrétaire, puisqu'il me faut vous parler avant tout de nos travaux relatifs à la numismatique antique, a décrit une série de monnaies grecques recueillies par M. Franz Cumont au cours de ses voyages en Asie Mineure; il a étudié également les monnaies antiques des villes qui portent l'épithète de πόλεις ναυαρχιδές, de villes amirales, et il a conclu que c'étaient des stations de la flotte syrienne. Il a eu la satisfaction de voir cette théorie pleinement approuvée par ses anciens maîtres de l'Université de Liége.

M. A. BLANCHET a recherché l'importance et l'étendue de l'influence du commerce massaliète en Gaule et dans l'Italie septentrionale. Il a établi que, ainsi qu'on devait s'y attendre, celle-ci s'était surtout fait sentir le long du Rhône et de ses affluents.

Si aucune question relative au moyen âge n'a sollicité la

plume de nos confrères, par contre, notre connaissance des monnaies modernes a été copieusement enrichie d'abord par M. ÉD. BERNAYS qui, documents à l'appui, a retracé l'activité de l'atelier monétaire de Namur en 1578 et 1579; par M. le Vte B. DE JONGHE qui, puisant dans sa riche collection, a fait connaître un demi-patagon frappé à Bruges par Philippe V, les doubles souverains d'or frappés à Tournai par Philippe IV, et toute une suite de monnaies de Batenbourg; par M. CH. HERMANS qui a recueilli dans sa main heureuse un souverain d'or inédit de Joseph II frappé à Bruxelles, et par M. FR. ALVIN auquel on doit la description de variétés nouvelles de monnaies de Brabant, de Liége, de Reckheim, d'Overyssel et d'Utrecht. Parmi celles-ci signalons tout particulièrement le florin de Bourgogne frappé à Utrecht en 1568.

Nos confrères qui réservent spécialement leur attention aux jetons, auront lu avec plaisir une étude abondamment documentée sur les jetons du Vieux-Bourg, que nous ont donnée MM. CH. GILLEMAN et VAN WERVEKE. Ces deux excellents travailleurs continuent à élucider avec succès les problèmes de la numismatique gantoise.

D'autre part, M. A. DE WITTE a enrichi d'une unité la série des jetons scabinaux de Gand, et il a reproduit une variété nouvelle d'un jeton scabinal de Courtrai.

Les recherches faites dans le domaine de l'art de la médaille nous ont valu la publication par M. FR. ALVIN de la médaille par Adrien Waterloos du bonhomme Guillaume de Bury, en son temps chanoine de Malines. M. A. VISART DE BOCARMÉ a interprété, non sans bonheur, deux pièces frappées pour le Franc de Bruges à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold en 1716. M. A. DE WITTE a fait connaître aussi l'œuvre comme médailleur de J.-B.

Marquardt; il a retracé la vie de ce personnage, essayeur puis waradin de la Monnaie de Bruxelles, et a publié le procès-verbal de l'étalonnage du dormant de Troyes de Bruxelles, exécuté à Paris en 1756 sous la surveillance de Marquardt. Cette pièce est d'une importance capitale pour l'histoire économique de notre pays depuis le XVIIe siècle.

M. EUG. DÉMOLE, dont on salue avec plaisir le nom dans cette brève revue, nous a entretenus des péripéties de la frappe de deux médailles de Voltaire par Georges Christian Waechter, et enfin, M. HAMAL-MOUTON a décrit une médaille de N.-D. Consolatrice des Affligés de Liége, exécutée vers 1825 par un orfèvre de bonne volonté d'après une gravure. Je n'oublierai pas non plus de mentionner encore l'étude bien pensée que M. A. VISART DE BOCARMÉ a consacrée au Salon international de Gand.

Les recherches sigillographiques ont vu la publication par M. FRÉDÉRIC ALVIN d'une pièce d'importance capitale : un sceau de l'église de Stavelot du milieu du XIIIe siècle, dont la matrice, d'une conservation admirable et d'une gravure qui constitue un petit chef-d'œuvre, est récemment entrée au Cabinet des Médailles.

Enfin, M. DONNET a continué ses recherches sur les sceaux des familles anversoises du XIVe et du XVe siècles avec l'érudition et la patience de fouilleur d'archives qu'on lui connaît.

Tel est, Messieurs, le bilan de vos travaux scientifiques. Les mélanges de la Revue sont l'œuvre de MM. Fr. Alvin, le Vte B. de Jonghe, A. de Witte, V. Tourneur et A. Visart de Bocarmé. Ici, Messieurs, je vous reprocherai, sans amertume toutefois, de laisser entièrement à la charge du Bureau et de la Rédaction de la Revue cette partie si utile de nos publications. Je voudrais que chacun de vous apportât sa

part de contribution à une documentation mutuelle : nos mélanges gagneraient en intérêt et en utilité.

En 1913, des vides nombreux se sont produits dans nos rangs. Neuf de nos confrères, et c'est beaucoup pour une société aussi fermée que la nôtre, sont allés dormir leur dernier sommeil. Hommage leur a été rendu par MM. Fr. Alvin, A de Witte, A. Visart de Bocarmé et A. O. Van Kerkwyck.

Nous avons été invités à nous faire représenter au Congrès international des sciences historiques qui s'est tenu à Londres, en avril 1913. Malheureusement les circonstances n'ont pas permis à nos délégués de s'y rendre.

Par contre, MM. le major Dugniolle et votre Secrétaire ont assisté au Congrès de la Fédération archéologique de Belgique à Gand, en août dernier.

Une section de numismatique, qui n'a eu malheureusement que peu de succès, y avait été instaurée. A la Fédération, aucune décision intéressant particulièrement notre compagnie n'a été prise.

Enfin, votre Secrétaire a été délégué aux fêtes du cinquantième aniversaire de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi.

Il me reste, Messieurs, à laisser le Bibliothécaire vous dire quelques mots du service qui lui est confié.

La bibliothèque, outre les accroissements normaux constitués par les arrivées des périodiques habituels, s'est augmentée de 60 ouvrages et brochures et de 37 médailles et monnaies.

La plupart de ces accroissements sont dus à des dons de MM. A. de Witte, E. Babelon, A. Babut, P. Bordeaux, Cte Dessewfy, le Vte B. de Jonghe, Léon Germain, Fr. Gnecchi, F. Lenzi, le Cte Papadopoli, Memmo Cagiati,

Cte J. Tolstoï, Eug. de Bremaecker, V. De Munter, Jos. Fisch, A. Frey, P. Wissaert, R. de Beaucourt de Nortvelde, P. Dubois, G. Devreese, B. Stenersen, Mac-Lachlan, Wolfers, A. Mauquoy, A. Michaux, E. Salu, M. Ropsy, le Bon Capelle, G. Lhoest, A. Greiner et J. Mercadier. Qu'il me soit permis de remercier une fois encore ces généreux donateurs.

Je dois enfin accomplir un devoir de reconnaissance personnelle, en vous signalant le dévouement avec lequel un de nos confrères qui n'a jamais cessé de travailler à la prospérité de notre compagnie, m'a secondé dans l'administration de notre bibliothèque. Comme, par suite des occupations qui m'accaparent, il ne m'était pas possible de trier les doubles du don Vanden Broeck, il a entrepris ce travail long et poussiéreux avec une ardeur toute juvénile. Il est inutile, Messieurs, que je le désigne à vos applaudissements reconnaissants; vous avez tous deviné son nom, c'est M. A. de Witte.

M. le Président adresse toutes ses félicitations à M. V. Tourneur pour le soin qu'il a apporté à la rédaction de ses rapports en qualité de Secrétaire et de Bibliothécaire de la Société. (*Appl.*).

L'assemblée procède ensuite aux élections aux places vacantes dans la compagnie.

Sont élus *membres effectifs :* MM. H. Le Roy, Coppieters t'Wallant, G. Brunin, J. Vannérus et le notaire Hambije ;

Membres correspondants regnicoles : MM. Carlier, Gérimont, Verhas, le major écuyer Orban de Xivry, Préherbu, d'Huart et l'abbé Jonnaert ;

Membres honoraires : MM. Hauberg, conservateur du Cabinet des Médailles de Copenhague et Edm. Gohl, conservateur du Cabinet des Médailles du Musée national hongrois.

M. le Vte B. de Jonghe félicite, au nom de l'assemblée, les nouveau promus présents. (*Applaudissements.*)

M. le notaire Hambije et M. Carlier remercient l'assemblée de leur élection.

Le Bureau et la Commission de la *Revue* sont ensuite réélus par acclamations.

L'assemblée, sur la proposition du Bureau, décide que, pour la période triennale 1915-1917, le jeton de présence portera l'effigie de Ch. Piot, et charge M. Fr. Vermeylen, qui accepte, de l'exécution de celui-ci.

M. le Président expose ensuite à l'assemblée les propositions élaborées pour la célébration du 75e anniversaire de la Société, par la Commission nommée à cet effet :

1° Il sera tenu une séance solennelle à laquelle seront conviés, MM. le Ministre des Sciences et des Arts, le Gouverneur de la Province et le Bourgmestre de Bruxelles ;

2° Il sera distribué à tous les assistants un jeton en argent à l'effigie de M. Ch. Piot avec revers spécialement gravé pour la circonstance ;

3° Toutes les sociétés de numismatique étrangères seront priées d'envoyer un délégué ;

4° Il en sera fait de même pour toutes les autres

sociétés avec lesquelles nous avons l'échange des publications ;

5° Un banquet sera organisé ;

6° Deux concours seront ouverts : l'un relatif à la numismatique antique, l'autre à la numismatique du moyen âge et des temps modernes.

7° Les prix consisteront pour chacun de ces concours en une médaille d'or et en une médaille d'argent. Tous les manuscrits reçus, même ceux qui ne seront pas primés, seront la propriété de la Société et pourront, s'ils en sont jugés dignes, être imprimés dans la *Revue* ;

8° Le Bureau et la Direction de la *Revue* constitueront le jury des concours.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. A. de Witte dépose ensuite sur le bureau une fiche pour le catalogue des jetons qu'il avait été décidé de dresser. Il constate avec regret que c'est la seule qui ait été élaborée pendant l'année écoulée.

Il préconise ensuite l'impression de la table des années de la *Revue* 1881-1900, à l'occasion de la célébration du 75e anniversaire. M. Fréd. Alvin, qui a continué ce travail, aura terminé celui-ci pour la fin de l'année. Cette proposition est également approuvée.

COMMUNICATIONS

M. Cloudt fait circuler et commente un jeton trouvé à Mons dans le talus des fortifications à

l'emplacement des fondations de Saint-Ladre. C'est un mélange de coins d'une pièce de 1639 et d'une autre de 1648.

M. L. Théry exhibe un statère d'or des Attrébates trouvé à Bon-Secours, près de Péruwelz, et une monnaie de Charles III d'Espagne qui a circulé comme lingot d'argent en Chine. Elle a été contremarquée par plusieurs banquiers chinois.

M. F. Mazerolle rappelle que, lorsque le Trésor de Madagascar, capturé lors de la conquête de l'île, lui fut soumis à la Monnaie de Paris, il y découvrit un grand nombre de monnaies d'Espagne, du Mexique, de Bolivie et du Pérou portant de nombreuses contremarques chinoises et des noms de banquiers. Ils'y trouvait même des exemplaires devenus concaves à force d'avoir été contremarqués. Les plus beaux exemplaires ont été réservés et sont conservés aujourd'hui dans les collections de la Monnaie.

M. le Vte Eug. de Jonghe soumet à l'assemblée un grand médaillon uniface présentant une interprétation de la légende de Suzanne surprise au bain par les vieillards Cette œuvre, allemande ou hollandaise, est datée de 1610 et signée d'un monogramme.

M. H. Le Roy offre à la Société sa dernière médaille à l'effigie de MM. L. Cloquet et St Mortier, frappée à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle poste à Gand. M. le Président félicite l'artiste de l'excellent caractère de son œuvre et

le remercie de sa générosité. (*Applaudissements.*)

M. Fréd. Alvin commente une nouvelle médaille d'Erasme dont il fait circuler un moulage. Celle-ci représente au droit Erasme vu de trois quarts, avec l'inscription ERASMUS ROTERODAMUS. 1526. Au revers, on lit ΤΗΝ ΚΡΕΙΤΤΩΤΑ ΣΥΓΓΡΑΜΜΑΤΑ ΔΕΙΞΕΙ.

On connaît la médaille d'Erasme par Quentin Metsys. L'attribution de cette œuvre à cet artiste, qui avait été contestée par feu le Dr Simonis, est certaine, depuis que M. Tourneur a retrouvé dans la correspondance d'Erasme les preuves indiscutables établissant que ce portrait fut commandé par Erasme lui-même à Quentin Metsys. L'artiste qui a exécuté l'effigie que montre M. Alvin, a connu la médaille de Quentin Metsys puisqu'il en reproduit l'inscription au revers de son œuvre. Erasme lui-même n'en doute pas, car il fait une allusion précise à notre pièce dans une lettre adressée à Henri Bottenus de Burgos le 29 mars 1528 : *Unde statuarius iste nactus sit effigiem meam demiror, nisi fortasse habet eam quam Quintinus Antwerpiae fudit aere*, écrit-il.

Erasme ne nomme donc pas l'artiste qui a fait la médaille. Aucun indice ne nous permet d'émettre d'hypothèse d'autant plus que la médaille paraît avoir été signalée d'Espagne à Erasme. L'effigie est ici placée de trois quarts, de telle sorte que si son auteur n'a pas travaillé d'après

son modèle lui-même, il a exécuté un véritable tour de force. (*Applaudissements.*)

M. A. DE WITTE s'excuse de n'avoir pu terminer pour la séance son travail sur quelques sceaux maçonniques belges, annoncé à l'ordre du jour: il le regrette d'autant plus que certains d'entre eux, en dehors de leur originalité, ont un réel mérite artistique, tels les deux sceaux de la loge des amis de Salomon, de Louvain, gravés au commencement du XIXe siècle, qu'il fait circuler parmi ses confrères.

M. de Witte montre encore le sceau de Philippe Adrien de Varick, vicomte de Bruxelles, signé sur la tranche G. DE BACKER F. Br. 8 IVNIVS 1717, et le sceau du lignage bruxellois des Steenweg.

Enfin il fournit sur la fabrication des sceaux de ces lignages en 1725, d'intéressants renseignements. (*Applaudissements*).

M. le Vte B. DE JONGHE fait une lecture sur deux monnaies de Gronsveld. La première de ces pièces est une obole de Henri de Bronckhorst (1451-1485) portant au droit la légende HENRICUS DNS G; dans le champ, une couronne; au revers MONETA NOVA G; dans le champ, une grande croix coupant la légende. Cette monnaie, imitée de la maille tournois de Louis XI, doit vraisemblablement appartenir à Gronsveld malgré ses légendes si écourtées. Des pièces sem-

blables de même aspect ont été émises à Reckheim dont elles portent incontestablement le nom.

La seconde monnaie est un quart d'écu à la Vierge, semblable à ceux qui ont été frappés à Thorn et à Vianen. La légende du revers est MONETA NOVA ARGENTEA I G. Cette pièce, publié par M. Hooft van Iddekinge, en 1877, dans notre *Revue*, n'a pas été localisée par ce regretté savant. Elle doit être donnée à Gronsveld, seigneurie peu éloignée de Thorn. Cette attribution est confirmée, semble-t-il, par l'existence de la pièce précédemment décrite : toutes deux présentent la même manière d'abréger le nom de l'atelier. (Voir *Revue* 1914, p. 229.)

M. V. Tourneur communique ensuite, de la part de M. le Dr Em. Coliez, des photographies d'un jeton cabalistique en métal blanc portant, au droit, une poule à tête de femme, entourée de signes astrologiques, et, au revers, des triangles ornés de signes lunaires et planétaires.

M. le Président charge M. Tourneur de remercier M. le Dr Coliez de sa communication et espère que la santé de ce confrère si dévoué à notre Société lui permettra de reparaître prochainement à nos réunions.

M. V. Tourneur expose ensuite les rapports que Jean Second entretint avec la famille de Busleyden et fait circuler des fac-similés des portraits de

Nicolas de Busleyden et de Gilles de Busleyden le Jeune. (Voir *Revue* 1914, p. 140.)

La séance est levée à midi quarante.

Le Secrétaire,
VICTOR TOURNEUR.

Le Président,
Vte B. DE JONGHE.

SOCIETE ROYALE DE NUMISMATIQUE

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1914.

Avis : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Victor Tourneur, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Berliner Münzblätter*, nos 147, 148. — *Blätter für Münzfreunde*, 1914, nos 2, 3, 4, 5. — *Frankfurter Münzzeitung*, nos 159, 160.

Autriche-Hongrie. — *Mitteilungen der Oesterr. Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde*, 1913, nos 11, 12; 1914, nos 1, 2, 3. — *Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien*, nos 365, 366, 367. — *Numismatische Zeitschrift*, 1914, no 1. — *Numizmatikai Közloni*, XIII, no 2. — *Wiadomosoi-Numizmatyckno-Archeologiczne*, 1914, nos 1, 2.

Belgique. — Académie royale d'archéologie d'Anvers: *Annales*, V,4 ; *Bulletin*, nos 3, 4. — Cercle archéologique et historique d'Audenarde : *Annales*, no 4. — Société d'Émulation de Bruges : *Annales*, 1914, no 1. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des lettres*, etc., 1914, nos 1, 2, 3, 4. — Commission royale d'histoire : *Bulletin*, 1914, no 1. — Commissions royales d'art et d'archéologie : *Bulletin*, 1913, nos 5-9. — *Durendal*, nos 2, 3. — Société royale d'archéologie de Bruxelles : *Annuaire*, 1914. — Société poléontologique et archéologique de Charleroi : *Documents et rapports*, XXXIV. — *L'ancien pays de Looz*, nos 7 à 12. — *Chronique*

archéologique du pays de Liége, 1914, n° 3. — *Archives belges*, 1914, n°s 2, 3, 4. — *Wallonia*, 1914, n° 2. — Université catholique de Louvain : *Annuaire* 1914. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. X, fasc. n° 1. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1914, n° 1. — Cercle archéologique d'Enghien : *Annales*, VII, n° 4.

Canada. — *The Canadian antiquarian and numismatic journal*, XI, n° 1.

États-Unis d'Amérique. — *American Journal of Archaeology*, XIII, n° 4; XIV, n° 1. — Smithsonian Institution : Report, 1912.

France. — Société des Antiquaires de Picardie : *Bulletin*, 1913, n°s 2, 3. — Société de Borda : *Bulletin*, 1914, n° 1. — Société archéologique de Tarn et Garonne : *Bulletin*, 1912, n°s 2-4. — Société historique et archéologique de l'Orléanais : *Bulletin*, n° 204. — *Gazette numismatique française*, 1913, n° 3. — *Revue numismatique*, 1914, n° 1. — *Bulletin de correspondance hellénique*, VII-XII. — Administration des monnaies et médailles : *Rapport au Ministre des Finances*, 1913. — *Polybiblion*, février-mars. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, n° 49 (Triumphus-Vasa).

Grande-Bretagne. — *The Numismatic Chronicle*, 1914, n° 1. — *Numismatic Circular*, 1914, n°s 4, 5.

Italie. — *Rivista italiana di Numismatica*, 1914, n° 1. — *Il supplemento all' opere « Le Monete... »* (Cagiati), IV, n° 1.

Pays-Bas. — *Maandblad voor Munt en Penningkunde*, 1914, n°s 2-3.

Suisse. — Société d'histoire et d'archéologie : *Bulletin*, III, n° 8.

Ouvrages non périodiques.

(*Hommages des auteurs.*)

Babut (A.) — *Ateliers monétaires des rois de France.* 1294-1521. Bruxelles, 1914; ext. in-8° (20 p.).

— *Ateliers monétaires des rois de France. Marseille, Aix, Tarascon.* Genève, 1914; ext. in-8° (34 p.).

Blanchet (Adrien). — *Discours prononcé dans la séance du 7 janvier 1914 de la Soc. Nat. des Ant. de France.* Paris, ext. in-8° (20 p.).

— *Chronique de numismatique celtique.* Paris, 1913 ; ext. in-8° (9 p.).

Dardenne (E.-J.). — *A propos des médailles de La Fayette par Benjamin Duvivier.* Bruxelles, 1914 ; ext. in-8° (4 p., 1 pl.).

Demole (Eugène). — *La condamnation du « Contrat Social » et de l'« Emile » et la médaille des vingt-quatre Commissions de la Bourgeoisie de Genève* (1762-1769). Halle s/S., 1914 ; ext. in-4° (pp. 55-67, 1 pl.).

De Munter (Victor). — *Jacques Zagar et ses médailles au buste de Frédéric Perrenot.* Bruxelles, 1914 ; ext. in-8° (10 p.).

Donnet (Fernand). — *Les freres Vander Veken.* Malines, 1913 ; ext. in-8° (16 p.).

— *Gilbert van Schoonbeke.* Bruxelles, 1913 ; ext. in-8° (10 p.).

— *L'église Saint-Gommaire à Lierre.* Anvers, 1913 ; ext. in-8° (39 p., 1 pl.).

Gnecchi (Francesco). — *Appunti di numismatica romana.* CIX. *Antoniniano unico di Bonoso.* Milan, 1914 ; ext. in-8° (8 p.).

Hermans (Ch.). — *Quelques variétés de monnaies du Brabant faisant partie de ma collection.* Bruxelles, 1914 ; ext. in-8° (3 p., 1 pl.).

Tolstoi (comte Jean). — *Monnaies byzantines.* Livraison VIII. *Les monnaies de Constant II et de Constantin Pogonat.* Saint-Pétersbourg, 1914 ; gr. in-4° (pp. 721-831, pl. 53-60)

Tourneur (Victor). — *Jean Second et les Busleyden* Bruxelles, 1914 ; ext. in-8° (35 p., 1 pl.).

— *La médaille en Belgique en* 1913. Bruxelles, 1914 ; ext in-8° (60 p., pl.).

Ouvrages anonymes et catalogues.

Auktions-Katalog Württembergische Münzen und Medaillen (Ad. Hess, Francfort s/M.) — Münz-Auktion, avril 1914 (Rappaport, Berlin). — Münzen und Medaillen des Hauses Stolberg (Ad. Hess, Francfort s/M. — Auktions-Katalog IX (Riechmann, Halle s/S. — Monnaies françaises. 2e vente du 6 mars 1914 (Bourgey, Paris). — Monnaies grecques et romaines, vente des 30-31 mars (Me Raymond Serrure, Paris). — Collection du marquis de Traynel. Monnaies romaines et objets d'art du XVIIe siècle (Feuardent, Paris). — Collezione Cornaggia. Bronzi Romani (Ratto, Milan). — Monnaies

orientales, coloniales, etc., mars 1914 (J. Schulman, Amsterdam). — Monnaies des Pays-Bas, 23-24 mars 1914 (J. Schulman, Amsterdam). Catalogue 115 et 115*bis* (Ch. Dupriez, Bruxelles). — Sammlung Dr Arthur Sambon, Paris (Hirsch, Munich).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de Mgr le Prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha.

R. Strobel. Plaquette du LXXe anniversaire de Mgr le Prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha.

Don de M. A. de Witte.

G. Devreese. Plaquette de la manifestation A. Hubert. Bronze.

Don de M. Hipp. Le Roy.

H. Le Roy. Médaille de l'achèvement du nouveau bâtiment de la Poste à Gand. Bronze.

Don de MM. Von Bary.

L. Dupuis. Médaille de l'érection du Sanatorium Kaiserin Auguste Victoria à Anvers. Bronze.

Acquisition.

J. Lecroart. Asclépios, plaquette. Bronze. (*Société hollandaise-belge des Amis de la médaille d'art.*)

Bruxelles, le 15 mai 1914.

Le bibliothécaire,
Victor Tourneur.

DE 1914 A 1919

Le fascicule de notre *Revue* qui paraît maintenant, était prêt à être envoyé à l'impression lorsque, le 20 août 1914, Bruxelles tomba aux mains de l'ennemi.

Nous avons jugé que notre dignité ne nous permettait pas de nous soumettre à la censure de l'envahisseur, et qu'il convenait d'attendre, les poings serrés, dans un silence méprisant, le jour marqué par le destin pour le rétablissement de l'indépendance complète de notre cher pays.

Aujourd'hui que la vaillance de nos soldats et l'élan irrésistible de nos glorieux alliés ont rejeté au-delà du Rhin les hordes teutonnes qui, trop longtemps, nous ont tenus écrasés sous leurs lourdes bottes, nous nous sommes relevés, quoique meurtris, pour nous hâter de reprendre nos travaux.

Nous publions ce dernier fascicule de 1914 tel qu'il avait été composé en 1914 même.

Au cours de la guerre, la mort s'est acharnée sur notre compagnie Elle nous a enlevé le meilleur et le plus précieux de nos amis, notre savant vice-président Alphonse de Witte, qui a été ter-

rassé par la maladie. Plusieurs de nos membres l'ont suivi ou précédé dans la tombe : le major Jules Dugniolle est tombé au champ d'honneur devant Anvers. Jean Justice (Gand), Charles Hermans (Anvers), Armand Hecking (Louvain), Paul Huybrechts (Anvers), le Dr Coliez (Longwy), Paul Hollebeke (Bailleul) et peut être d'autres encore, ne sont plus. Nous leur garderons à tous un souvenir ému, et nous leur consacrerons, dans la *Revue* de 1919, des notices nécrologiques.

Pendant la lutte, notre Société a été gravement lésée, elle aussi, dans la plus grande partie de ses biens. Nos collections ont été pillées ; notre bibliothèque a été dispersée; le magasin de la *Revue* a disparu.

Quoi que nous ayons souffert, nous allons nous atteler au travail avec courage, et nous espérons que le Soleil de la Victoire nous donnera la force de maintenir notre vieille Société au niveau qu'elle avait atteint avant la guerre de 1914.

La Société royale de Numismatique
de Belgique :

Le Secrétaire, — *Le Président,*

VICTOR TOURNEUR. — Vte B. DE JONGHE.

Bruxelles, le 4 avril 1919.

FLORIN D'OR DE FRANÇOIS DE BOURBON

PRINCE DE CONTI, PRINCE DE CHÂTEAU-RENAUD

(1603-1614)

Château-Renaud ou Château-Regnaud (*Castrum Reginaldi*), fondé en 1330 par Hugues, comte de Rethel, est actuellement un petit village près de Charleville, dans le département des Ardennes.

Cette principauté nous a laissé d'assez nombreuses monnaies de cuivre frappées au nom seul de François de Bourbon, prince de Conti, des espèces des trois métaux à ceux de ce prince et de sa seconde femme, Louise-Marguerite de Lorraine-Guise, dame de Château-Renaud, fille de Henri I, dit le Balafré. Cette dernière, devenue veuve en 1614, émit du numéraire des trois métaux à son nom seul et cela vraisemblablement jusqu'en 1629, année au cours de laquelle elle céda la principauté à Louis XIII, en échange de Pont-sur-Seine. Louise-Marguerite mourut en 1639.

François de Bourbon, prince de Conti, était le troisième fils de Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, pair de France, duc d'Enghien, marquis de Conti, comte de Soissons, d'Anisi et de Valeri, gouverneur de Picardie et des pays conquis, et d'Éléonore de Roye, fille

aînée et héritière de Charles, sire de Roye et de Muret, comte de Rouci et de Madeleine de Mailli, dame de Conti.

Veuf de Jeanne de Coesme, dame de Bonnestable et de Lucé, décédée le 26 décembre 1601, François de Conti épousa, le 24 juillet 1605, Louise-Marguerite de Lorraine-Guise, qui avait hérité la souveraineté de Château-Renaud de sa mère, Catherine de la Marck-Nevers, sœur de Henriette, duchesse de Nevers et comtesse de Rethel.

Nous ignorons à quel titre François de Conti a pu frapper à Château-Renaud du numéraire ne portant pas le nom de son épouse.

L'on ne connaissait jusqu'ici que de nombreux doubles liards et doubles tournois de ce dynaste qui mourut en 1614, sans laisser de postérité d'aucune de ses deux femmes.

Le ducat ou florin d'or au nom seul de François de Bourbon que nous faisons connaître vient donc combler une lacune importante de la série monétaire assez nombreuse de Château-Renaud.

Voici la figure et la description de notre florin :

Droit : Buste tourné à droite, cuirassé et avec

fraise, de François de Bourbon, prince de Conti.

Légende : F · DE · BOVRBON · PRINC · DE · CONT.

Revers : Écu parti. A dextre (BOURBON) : coupé en chef d'azur à trois fleurs de lis d'or (*France*), en pointe d'azur à trois fleurs de lis d'or (*France*) (1). A senestre (LORRAINE) : coupé d'un trait, parti de trois autres, qui font huit quartiers : au 1, fascé de gueules et d'argent, de huit pièces (*Hongrie*) ; au 2, d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de cinq pendants de gueules en chef (*Naples*) ; au 3, d'argent à la croix de Jérusalem d'or (*Jérusalem*) ; au 4, d'or à quatre pals de gueules (*Aragon*) ; au 5, d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules (*Anjou*) ; au 6, d'azur au lion contourné d'or, couronné du même (*Gueldre*) ; au 7, d'or au lion de sable couronné d'or (*Juliers*) ; au 8, d'azur à deux bars adossés d'or accompagnés de quatre croisettes du même, 1 en chef, 2 en flancs et 1 en pointe (*Bar*). Sur le tout, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, posés dans le sens de la bande (*Lorraine*).

(1) Il nous paraît probable que les quartiers aux fleurs de lis du parti de dextre doivent représenter les armes de Bourbon-Conde : d'azur aux trois fleurs de lis d'or, au bâton alésé de gueules en bande, et celles de Bourbon-Conti, c'est-à-dire de Bourbon-Condé à la bordure de gueules. Le graveur aura, sans doute, intentionnellement négligé de figurer les brisures, dans le but de faire confondre ces armoiries avec celles de France. Les pièces de cuivre de François de Conti ne portent que l'écu de Bourbon Condé. Les émaux des armoiries de notre florin ne sont pas représentés.

Une couronne à fleurs de lis allant jusqu'au bord de la pièce et séparant le commencement de la fin de la légende, surmonte l'écusson.

Légende : IN · ONM · TER · SOVS · EORVM.

Or. Poids : 3 gr. 077. Notre collection.

Les florins d'or au même type de François et de Louise-Marguerite de Lorraine, sa femme, ainsi que ceux au nom seul de cette dernière, portent la légende :

IN · OMNM · TER · SONVS · EORV.

Notre florin d'or, qui est une imitation des florins de Charles II, vulgairement appelé Charles III ou le Grand Duc, duc de Lorraine (1545-1608), nous vient de la vente de la fameuse collection Regnault, qui eut lieu en 1878. Notre pièce fut vendue avec un lot de 23 doubles liards et doubles tournois du même dynaste.

Vte Baudouin de Jonghe.

JEHAN DE CANDIDA [1]

DIPLOMATE ET MÉDAILLEUR

AU SERVICE DE LA MAISON DE BOURGOGNE

1472-1480

I.

LE PROBLÈME.

Les débuts de l'art de la médaille en Belgique sont marqués par une série de chefs-d'œuvre dont la parenté a été constatée depuis longtemps : ce sont les portraits de Charles-le-Téméraire et d'Antoine, grand bâtard de Bourgogne, déjà con-

(1) Sur Jehan de Candida, voy. L. Delisle, *Le Médailleur Jean de Candida. Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLI, 1890, p. 310 et s. — A. Heiss, *Jean de Candida, médailleur et diplomate sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Revue Numismatique*, 1890, p. 453. — C. Couderc, *Jean de Candida historien. Bibliothèque de l'École des Chartes*, LV, 1894, pp. 564-567, cf. même collection, XI, 1849-1850, pp. 66 et 67. — H. de la Tour, *Jean de Candida. Revue Numismatique*, 1894, pp. 327-354 ; 461-512 ; 1895, 243-273, 417-469. Le travail que nous consacrons à Jehan de Candida au service de la maison de Bourgogne, complète celui de Henri de la Tour, qui a étudié l'activité de Candida principalement en France ; il est basé exclusivement sur des documents inédits conservés aux *Archives générales du royaume à Bruxelles*, aux *Archives départementales du Nord à Lille*, et aux *Archives de l'État à Milan*.

nus depuis l'époque de Van Mieris (1), auxquels sont venus s'adjoindre, successivement, celui de Jacques Galiot (2) d'abord, puis, en dernier lieu, celui de Jehan Le Tourneur (3).

Ces pièces sont d'une facture caractéristique, directement inspirée de celle des bronzes romains.

Comme sur ces derniers, au droit, le relief des effigies est assez fort. Charles le-Téméraire, à la manière des Césars et des Augustes, est représenté la tête ceinte d'une couronne de laurier nouée par un ruban tombant sur la nuque; le grand bâtard de Bourgogne porte une sorte de bandelette rappelant la *taenia* antique, ornée d'une boucle placée sur le sommet de la tête; la coupe du cou dans les deux premières médailles et dans la quatrième est analogue à celle qu'offrent certains sesterces d'Auguste à Néron.

En opposition avec le relief du droit, celui du revers est très faible et sensiblement égal sur toute la surface. De même que c'est le cas pour les monnaies romaines, on sent que ces pièces ont été construites pour être posées sur le revers et pour en faire admirer le droit.

(1) Van Mieris. *Histori der Nederlandsche Vorsten.* I, La Haye, 1732, pp. 100 et 127.

(2) P. Valton *Notice sur une médaille faite au XVe siècle à la Cour de Bourgogne. Revue Numismatique*, 1887, pp. 76-80.

(3) J. Habich. *Altniederländische Medaillen. II. Johannes Tourneur. Procès-verbaux et mémoires du Congrès international de Numismatique tenu à Bruxelles en* 1910. Bruxelles, 1910, pp. 117-122.

Enfin, le type du revers dans nos quatre pièces est entouré d'une couronne de laurier qui tire son origine de l'antiquité, mais qui n'a pas été empruntée directement à celle-ci. En effet, si l'auteur de ces quatre pièces a eu surtout pour modèle les anciens, il a subi encore d'autres influences, des influences d'artistes contemporains plus âgés que lui, qui ont peut-être été ses maîtres et dont, en tout cas, il a connu les travaux.

Lorsqu'on examine le revers des quatre médailles, on constate qu'il est exécuté d'après une recette très simple : au centre, on place un motif principal que l'on fait accompagner de lettres ou d'attributs disposés avec symétrie. Cette dernière est absente du revers de Jacques Galiot, mais cette médaille est une œuvre de transition qui dénonce une évolution dans le faire de l'artiste. Par contre, le mouton de la Toison d'Or de Charles-le-Téméraire est encadré de deux briquets; la barbacane d'Antoine de Bourgogne, des groupes de lettres N E et S I; le monogramme de Jehan Le Tourneur, de I K répété de part et d'autre.

La conception générale de la médaille à fort relief au droit et à relief faible et plan au revers, nous la retrouvons chez Francesco Laurana et Pietro da Milano (1). Que l'on examine les médailles de Triboulet, au revers du lion couché (2),

(1) A. Heiss. *Francesco Laurana. Pietro da Milano*. Paris, 1882.
(2) Heiss. *O. c.*, pl. I, 1.

de Jeanne de Laval, au revers des colombès (1), ou de Charles, comte du Maine, au revers de la carte géographique (2), par Francesco Laurana, et les différentes médailles du roi René, soit seul (3), soit avec Jeanne de Laval (4), par Pietro da Milano : on constatera qu'elles sont le produit de la même conception. Et si, étudiant l'œuvre de ces deux médailleurs de plus près, on examine le revers de la médaille de Jehan Cossa, modelée en 1466 par Francesco Laurana (5), on constate qu'il présente deux fers à cheval brisés par le milieu et enlacés, posés en motif principal, et accostés des lettres X et C, le tout dans une couronne de laurier; puis, si l'on passe à Pietro da Milano, on retrouve au revers de la médaille du roi René de 1461 (6) une sorte de reliquaire marqué des lettres gothiques r I, posé au centre de la pièce, et accosté des lettres E N · · V N, le tout, de nouveau, dans une couronne de laurier, dont la facture ressemble étonnamment à celle des couronnes des quatre médailles en question.

En résumé, le médailleur de la cour de Bourgogne a subi l'influence des médailles qui ont dû le jour à l'initiative du roi René. Il a donc, selon

(1) Heiss *O. c.*, pl. I, 2.
(2) Heiss *O. c.*, pl. II, 2.
(3) Heiss. *O. c.*, pl. IV, 1 et 2; pl. V, 3.
(4) Heiss. *O. c.*, pl. IV, 3.
(5) Heiss. *O. c.*, pl. III, 3.
(6) Heiss. *O. c.*, pl. IV, 1.

toute vraisemblance, passé par la cour de celui-ci, et c'est en tout cas dans le Midi qu'il faut chercher sa patrie.

II

ARRIVÉE DES ITALIENS AU SERVICE DU TÉMÉRAIRE.

Le 15 octobre 1472, Jehan de Candida entra au service de Charles-le-Téméraire en qualité de « secrétaire non compté par les escroes (1) de la despense » du duc (2)

Quel était ce personnage ? Il était originaire du royaume de Naples et appartenait à la famille noble des Filangieri. Malheureusement nous ne savons rien de précis sur sa parenté : l'ouvrage composé sans méthode que M. le comte Filangieri-Candida a consacré à la *Casa Filangieri* (3) ne jette aucune lumière précise sur la question.

Trois Giovanni di Candida ont vécu à la même époque. Ils étaient patriciens de Bénévent, nobles de Nola, barons de Saint-Nicolas, etc. Le premier fut évêque de Bovino de 1477 à 1494; le second aurait eu pour père Nicolo, écuyer du roi de Sicile; après avoir été homme d'armes du roi Alphonse, il aurait rempli les fonctions de secré-

(1) On appelait ainsi les registres sur lesquels on inscrivait les noms des officiers de la Cour et les sommes qui leur étaient payées. *Ecrouer*, c'est inscrire au registre.

(2) *Pièces justificatives*, II. 1 et V. 3.

(3) B. Candida Gonzaga. *Casa Filangieri*, Naples, 1887, p. 1 et s.

taire de la duchesse de Bourgogne, puis de secrétaire du roi Ferdinand Ier de Sicile.

Le troisième, fils de Salvator, noble de Bénévent, serait devenu, en 1495, secrétaire de Charles VIII et protonotaire apostolique.

Vu l'absence de critique avec laquelle M. le comte Filangieri a rassemblé et mis en œuvre ses matériaux, il est impossible de se former une opinion basée sur des indications sérieuses. Feu Henri de la Tour pensait que le secrétaire du Téméraire était le troisième Candida (1). Peut-être avait-il raison. De plus, il est à noter que la famille de Candida était alliée à celles des comtes de Campo-Basso (2) et des Galiota (3), qui devaient fournir à Charles dc Bourgogne deux des principaux capitaines de ses ordonnances.

Après la perte de son royaume de Sicile en 1442, le roi René n'avait point renoncé à l'espoir de reconquérir un jour ses anciennes possessions de Naples. Le parti angevin y était encore puissant, et lorsque, à la mort du roi Alphonse, la noblesse napolitaine rappela René avec insistance, le vieux roi lui envoya son fils Jean de Calabre tenir tête au prétendant Ferdinand d'Aragon (4). Jean de Calabre aborda à Castellamare

(1) H. de la Tour. *Jean de Candida. Revue Numismatique*, 1894, p. 338.

(2) B. Candida Gonzaga. *Casa Filangieri*, p. 146 156-159.

(3) B. Candida Gonzaga. *Casa Filangieri*, pp 94-95.

(4) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*. Paris, 1875, I, p. 292.

dans les derniers mois de 1459 (1). Le marquis d'Este, Simon de Montfort, comte de Campo-Basso, le prince de Tarente, Jacopo Galiota et une foule d'autres seigneurs vinrent se ranger sous sa bannière. Après un brillant succès sans lendemain remporté en 1460 à Sarno sur l'armée de Ferdinand d'Aragon, Jean de Calabre fut vaincu à Troja par Scanderberg en 1462, et se retrancha en 1463 dans l'île d'Ischia. Au printemps de 1464, il quitta celle-ci pour se rendre en Provence (2), et de là gagner la Lorraine. Le comte de Campo-Basso, Jacopo Galiota et un certain nombre d'auxiliaires italiens l'accompagnaient.

Attiré par Charles-le-Téméraire dans la Ligue du Bien public malgré son père, Jean de Calabre rejoignit les confédérés après la bataille de Montlhéry (3). Ses capitaines italiens faisaient partie de l'expédition (4). Il marcha de concert avec eux sur Paris (5).

C'est de cette campagne que date la sympathie qu'éprouva Charles-le-Téméraire pour Jean de Calabre. Ce dernier était un guerrier intrépide, toujours le premier armé lorsque l'on sonnait aux armes, toujours le premier à son poste de com-

(1) A. Lecoy de la Marche. *le roi René*, I, p. 293.

(2) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I, p. 342.

(3) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I, p. 362.

(4) Commines, éd. Dupont. I, p. 61; Gorlut, éd. Duvernoy, col. 1213. Commines cite entre autres Campo Basso et Jacques Galiot.

(5) Jean de Haynin, éd. DD. Brouwers, pp. 87 et ss.

bat (1). C'étaient là des qualités qui devaient le rendre cher au duc de Bourgogne, et celui-ci étendit l'intérêt qu'il lui portait aux Napolitains qui faisaient partie de sa maison. Ainsi apprit-il à connaître le comte de Campo-Basso, un traître qu'il crut un honnête homme, et Jacopo Galiota, le type du chevalier loyal, sans peur et sans reproche, dont la vaillance ne se démentait jamais.

Après la signature des traités de Conflans et de Saint-Maur, Jean de Calabre fut bientôt entraîné sur un nouveau champ d'action. A la mort d'Alphonse d'Aragon, les Catalans, mécontents de Jean II, frère et successeur de celui-ci, offrirent la couronne d'Aragon au vieux roi René. Celui-ci accepta, et investit le duc Jean des pouvoirs de lieutenant-général (2).

Pour assurer à son père la possession de son nouveau royaume, Jean de Calabre organisa une expédition en Espagne. Il se mit en campagne en 1467. Le comte de Campo-Basso, Jacopo Galiota et d'autres Napolitains le suivirent (3). Jean de Calabre entra en maître à Barcelone, et s'empara aisément de la Catalogne, malgré les difficultés financières contre lesquelles il avait à se débattre. En 1470, il exécuta toute une série d'opérations militaires des plus heureuses : tout semblait pré-

(1) Commines, éd. Dupont. I, p. 88.

(2) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I, p. 367.

(3) Dom Calmet. *Histoire de Lorraine*. Nouv. éd. 1752, t. V. col. 184.

sager la soumission prochaine de l'Aragon, lorsque le duc mourut subitement à Barcelone, le 16 décembre 1470 (1)

Le concours des capitaines italiens durant cette guerre dut être actif : Jacopo Galiota fut nommé par le roi René à l'office de juge et conservateur des juifs de Provence, le 6 décembre 1470 (2); le comte de Campo-Basso devait recevoir, le 5 juillet 1472, la seigneurie de Commercy pour les services que lui et ses enfants Angelo et Jehan avaient rendus pendant la campagne de Catalogne (3).

Mais la mort de Jean de Calabre ruina complètement l'entreprise; privés de leur chef, les capitaines se tinrent sur la défensive; les territoires conquis furent perdus dans le courant de l'année 1471, et les troupes italiennes quittèrent l'Espagne (4).

A ce moment la politique du Téméraire subissait une évolution nette(5). Jusqu'alors, son attention avait été attirée vers la France. Il s'était conduit comme un prince français, c'est-à-dire, qu'il s'était efforcé de jouer dans le royaume de

(1) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I. p, 378.

(2) A. Lecoy de la Marche. *Le roi René*, I. p. 379, n. Cf. p. 517. Voy. aussi P. M. Perret, *Jacques Galeot et la République de Venise. Bibliothèque de l'École des Chartes*. LII (1891). p. 599.

(3) A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, I. p. 380.

(4) A Lecoy de la Marche. *Le roi René*. I, p. 379.

(5) Freeman. *Select historical essays*. Leipzig, 1873, p. 253 et s.

France un rôle prépondérant. A partir de 1472, il tourna avec persistance ses regards vers l'Allemagne. Par le traité de St-Omer du 9 mai 1469, il acquit de l'archiduc Sigismond d'Autriche — qui s'était toutefois réservé la faculté de réméré — le landgraviat de Haute-Alsace (1). Ce territoire reliait la Franche-Comté à ses autres possessions. Peu à peu il revint aux projets qui avaient hanté l'imagination de Philippe-le-Bon (2) : faire ériger la Bourgogne en royaume, puis étendre sa puissance jusqu'à la Méditerranée, et peut-être aussi écraser Louis XI.

Afin de réaliser ses desseins, il lui fallait se concilier l'Empereur, puis créer l'armée permanente qui lui manquait et qui lui était indispensable.

Pendant qu'il négociait avec Frédéric III, il élaborait un nouveau règlement militaire qu'il data, en 1473, de St-Maximin-lez-Trèves (3). Pour constituer le noyau de sa première armée, il prit à sa solde les capitaines italiens de feu Jean de Calabre. Commines (4) rapporte qu'il recueillit plusieurs des serviteurs de celui-ci et

(1) F. Chmel, *Monumenta habsburgica*. Vienne, 1854, I, pp. 1-8.

(2) A. Leroux, *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France et de l'Allemagne*. Paris, 1892, p. 198 et s.

(3) J. Chmel, *Monumenta habsburgica*. Vienne. 1854, I. pp. 63-82.

(4) Commines, éd. Dupont, I, p. 404. C'est par erreur que Commines cite ici Jacques Galiot. Celui-ci resta au service de Nicolas de Calabre pendant quelque temps encore. Voy. plus loin.

spécialement tous les italiens, parmi lesquels il cite le comte de Campo-Basso et Jacques Galiot. Olivier de la Marche (1) rapporte la même chose, mais avec moins de précision. Les *Comptes de la Trésorerie des Guerres* renferment un poste qui confirme et complète les renseignements fournis par les deux chroniqueurs : ils font mention d'une somme de 474 livres donnée en bloc par le duc en juin 1472 à quarante gentilshommes d'armes et à vingt-quatre cranequiniers à cheval « de l'hostel de mon dit Seigneur de Calabre », pour les mettre en état de se rééquiper et de prendre du service dans sa première armée (2).

Jacques Galiot resta quelque temps encore au service de la maison d'Anjou : il servit jusqu'au commencement de 1473 le duc Nicolas de Lor-

(1) Olivier de la Marche, éd. M. Beaune et J. S. Arbaumont, III, p. 89. Voy. aussi la *Chronique* d'Adrien De But : *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, éd. Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1870, p. 521.

(2) A quarante gentilz hommes d'armes et vingt-quatre crenneqin-niers à cheual de l'ostel de mon dit seigneur de Calabre, la somme de quatre cent soixante quatorze liures du dit pris de xl gros en don à eulx fait par mon dit seigneur ou mois de juing LXXII pour eulx aidier a mettre sus, monter, arnier et habillier et lui seruir en sa premiere armee contre ses adversaires et pour autres causes a ce lui mouuans dont il ne veult autre declaration icy estre faicte, pour ce par leur quittance auec certifficacion de messeigneurs les maistres d'ostel de mon dit seigneur commendant l'ordonnance sur ce seruans, la dite somme de iiii^c^lxxiiii£. *Archives générales du royaume. Chambre des Comptes.* Reg. 25542. fo 74.

raine (1). Mais le comte de Campo-Basso signa dès le 12 novembre 1472, un contrat avantageux (2) qui le liait à Charles-le-Téméraire.

C'est vers ce temps, le 15 octobre (3), que Jehan de Candida, lui aussi, se mit à la disposition de la maison du duc de Bourgogne ; il est probable qu'il se trouvait parmi les serviteurs du duc de Calabre dont parle Commines, et qu'il est arrivé en compagnie de son parent, le comte de Campo-Basso.

III

PREMIER VOYAGE EN ITALIE. LE COLLEONE.

Pour faire de son armée la force militaire la plus redoutable qui existât, le duc devait lui donner un chef accoutumé à la victoire et dont le nom seul fût un gage de succès. Aussi depuis longtemps le Téméraire songeait-il à prendre à sa solde le plus fameux des condottieri italiens du moment, Bartolomeo Colleone, pour lors capitaine général de la République de Venise (4). Le 26 avril 1471, il s'était déjà adressé à celle-ci pour obtenir qu'elle lui prêtât son grand homme

(1) *Pièces justificatives*. VI, s. 1.

(2) *Archives de l'État à Milan*. Copie aux Archives générales du royaume. *Cartulaires et manuscrits*, 1173, fol. 191 et 192.

(3) *Pièces justificatives*, II.

(4) M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise, du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII*. Paris, 1896, I, p. 566.

de guerre, mais la République, le 3 juin, lui avait répondu que, ne pouvant compter sur ses voisins, elle ne pouvait se passer des services du Colleone. Le duc ne s'était pas découragé. Le 15 septembre suivant, il avait dépêché au Capitaine général Antoine de Lignana et Guillaume de Rochefort, deux de ses chambellans, avec mission de l'engager à son service (1). Cette fois, le Colleone se déroba ; les envoyés du duc n'obtinrent aucun résultat Mais, dans le courant de 1472, le condottiere se ravisa. Il envoya vers le duc un de ses secrétaires, Abondio de Longhi, qui entama avec lui des négociations (2). Charles comptait sur la réussite de celles-ci, car, dans le contrat qu'il passa avec le comte de Campo-Basso, le 10 novembre, il stipula que celui-ci ne pourrait être mis sous les ordres d'aucun capitaine, si ce n'est sous les siens propres, ou ceux du « magnifique capitaine Bartolomeo Colleone », au cas où celui-ci entrerait à son service (3). Et en effet, le

(1) Par lettres patentes du 15 septembre 1471. *Archives de l'Etat à Milan.* Copie aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et manuscrits*, 1173, fol. 189.

(2) P. M. Perret. *Histoire des relations de la France avec Venise*, II, p. 9.

(3) 10 novembre 1472... Item etiam preerit comes genti predictae, ut nulli alterius subsit quam Principi, nisi magnificus Capitaneus Bartholomeus Collioneus ad stipendia principis pervenerit, quoniam, si velit, poterit ipse princeps preferre. *Archives de l'Etat à Milan.* Copie aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et Manuscrits*, 1173, fol. 195.

17 janvier 1473, Abondio de Longhi signait à Bruges une convention par laquelle le duc engageait à sa solde le Colleone et le nommait son lieutenant-général (1).

Restait à obtenir le consentement de Venise. Ce n'était pas chose facile. En février, Charles-le-Téméraire envoya d'abord Guillaume de Rochefort (2) témoigner de nouveau à la Seigneurie du désir qu'il avait d'employer dans ses guerres l'expérience du vieux Colleone, puis il chargea Jehan de Candida (3) de faire connaître à la Seigneurie le traité qu'il avait passé avec le capitaine.

Cette mission était extrêmement délicate, étant donné le refus que le duc avait essuyé une première fois. Le fait qu'elle fut confiée à Jehan de Candida témoigne de la haute estime en laquelle celui-ci était tenu à la cour de Bourgogne. Toujours est-il que Candida, dès le 5 mars, se trouvait à Venise, mais il ne réussit pas à décider la Seigneurie à ratifier la convention. Bien au contraire, le Sénat se hâta de prescrire à Bembo, son ambassadeur auprès du duc de Bourgogne de protester

(1) P. M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise*. II, p. 10.

(2) Lettres de Botta, ambassadeur milanais à Venise, au duc de Milan, du 2 et 18 février 1473. *Archives de l'État à Milan*. Copie aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et Manuscrits*, 1173, fol. 195.

(3) P. M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise*, II, p. 10.

énergiquement contre l'engagement de son capitaine général, dont elle ne voulait se séparer à aucun prix. Le duc dut céder et renoncer aux services du Colleone (1).

Quant à Candida, après avoir échoué dans sa mission, il passa quelque temps auprès du Colleone au château de Malpaga (2) où il séjournait encore en juin suivant. Par lettre datée de St-Nicolas, le 13 juin 1473, un chevaucheur de l'écurie du duc l'y tenait au courant de ce qui se passait à la cour de Bourgogne (3). Ce correspondant, Nachino Dire, lui apprenait qu'il était encore dans les bonnes grâces du duc, que Jacques Galiot venait de se mettre au service de celui-ci, et il énumérait les largesses que Charles venait de faire à ses capitaines italiens.

Malgré son échec, Jehan de Candida pouvait rejoindre son maître en toute tranquillité; il était de retour auprès de lui fin novembre ou au commencement de décembre 1473; le 4 décembre, il se trouvait à Thionville (4), où Charles-le-Témé-

(1) P. M. Perret. *Histoire des relations de la France avec Venise.* pp. 11 et 12.

(2) Sur le château de Malpaga. *Voy.* O. Browning. *The life of Bartolomeo Colleone.* Londres, 1891, p. 51 s. Vue, p. 56.

(3) *Pièces justificatives, VI.* Dans la copie conservée aux *Archives générales du Royaume. Cartulaires et Manuscrits*, 1173, fol. 203 le nom de Candida a été estropié par le copiste en Remdida. Et la copie est authentiqué !

(4) Le 7 octobre 1473, Jehan de Candida n'apparaît pas parmi les secrétaires qui accompagnent le duc. On le trouve pour la première fois le 4 décembre. *Archives départementales de Lille*. B. 3437.

raire recevait les ambassadeurs de Rome, de Venise, de Hongrie, de Naples et du comte palatin.

IV.

LES AFFAIRES DE COLOGNE.

C'était au lendemain de l'entrevue de Trèves. La fuite de l'Empereur avait fait s'écrouler comme un château de cartes les espérances du duc. Celles-ci étaient si profondes que Charles avait déjà fait exécuter par son orfèvre, Gérard Loyet, le sceptre de roi qu'il se proposait de porter (1). Aussi, son désir de se venger de Frédéric III était-il grand. C'est pourquoi il allait pousser à fond son intervention dans les affaires de Cologne (2).

En 1463, Robert de Bavière avait été nommé archevêque de Cologne par élection du chapitre. Le Pape l'avait confirmé, et l'Empereur l'avait investi au temporel. Mais bientôt le nouvel archevêque, après avoir dissipé son trésor, trouvant que ses revenus étaient insuffisants, avait voulu reprendre des domaines de l'archevêché engagés par ses prédécesseurs à plusieurs seigneurs du pays,

(1) Quittance du 22 décembre 1473. *Archives départementales de Lille*, B. 2096.

(2) Sur cette matière, voy. H. Diemar; *Die Entstehung des deutschen Reichskrieges gegen Herzog Karl den Kühnen von Burgund*. Marburg, 1896 (Habilitationsschrift); L. Ennen, *Geschichte der Stadt Köln*. Cologne, 1869, T. III, etc.

tout en refusant de rembourser les sommes pour lesquelles ces domaines avaient été mis en gage. La noblesse, le chapitre et la bourgeoisie s'unirent contre lui, et Robert fut obligé de quitter la ville, tandis que le chapitre, après avoir fait nommer le landgraf Hermann de Hesse, doyen de Saint-Géréon, choisissait celui ci comme protecteur de l'archevêché.

Robert et le duc de Bourgogne étaient parents, à un degré très éloigné, il est vrai : par sa mère Marguerite de Bavière, Charles avait avec l'archevêque un ancêtre commun, Louis II de Bavière (1294). Le frère du prélat, le comte palatin Frédéric, était un des plus anciens alliés du duc (1); aussi, dès 1469, Robert sollicitait-il l'appui de celui-ci. Pendant la campagne de Gueldre, en 1473, il était venu trouver le Téméraire à Zutphen, mais à ce moment Charles qui ne voulait pas mécontenter l'Empereur, avait évité de s'engager.

La situation changea dès que le Téméraire n'eut plus à ménager Frédéric III. Il conclut avec l'archevêque un traité par lequel ce dernier, pour lui et ses successeurs, reconnaissait le duc de Bourgogne et ses descendants comme protecteurs, gardiens et défenseurs de l'Église et du pays de Cologne (2). Par contre, Charles s'engageait

(1) C. J. Kremer, *Geschichte des Churfürsten Friedrichs I von der Pfalz*. Mannheim, 1866, pp. 348 et 351.

(2) Le texte de ce traité a été publié par Gachard dans le *Compte-*

à le soutenir et à solliciter de l'Empereur et du Pape l'approbation du traité. Sans tarder, le duc enjoignit à son héraut d'armes Étienne de Carin d'aller annoncer la chose dans tout l'archevêché et d'afficher ses armes partout où l'archevêque le désirerait.

Pendant ce temps Jehan de Candida ne quittait pas le duc. On le retrouve avec celui-ci le 6 janvier à Esschersheim (1), le 31 janvier à Dijon (2), le 13 février à Dôle (3).

Mais, sur ces entrefaites, l'Empereur avait convoqué un Reichstag à Augsbourg (4). Comme on devait y traiter aussi bien des affaires extérieures de l'Empire que de la situation intérieure, il pouvait y être question des différends soulevés à Cologne; il importait donc de savoir exactement ce qui s'y passerait. Ce fut Jehan de Candida qui fut chargé de cette mission expectative, avec d'autres envoyés dont nous n'avons pu retrouver les noms (5). Il quitta le duc le 21 février 1473 (6). Celui-ci se trouvait alors à Dijon.

rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 3e sér., XII, 1871, pp. 152 et 153, note.

(1-3) *Archives départementales de Lille*, B. 3439.

(4) On trouvera un exposé au jour le jour de tous les épisodes du Reichstag d'Augsburg dans J. Chmel. *Monumenta habsburgica*, I, pp. LXXXI-CXXIII.

(5) La liste des personnes présentes au Reichstag d'Augsbourg fournie par Chmel, *o. c.* I, p. LXXII mentionne, en effet, die Räthe des Herzogs von Burgund. Il y avait donc plusieurs envoyés de Charles le Téméraire.

(6) *Pièces justificatives* II, 1.

Jehan de Candida ne paraît pas avoir eu à intervenir au Reichstag d'Augsbourg. Le 5 avril, Frédéric III arriva dans la ville où étaient réunis les princes ecclésiastiques et laïques de l'Empire, les ambassades des villes et les députés des absents. Il ne fut pas question des affaires de Cologne : l'archevêque Robert n'y parut point, et ni le chapitre ni la ville ne s'y firent représenter. Cette dernière s'excusa, en disant que les dangers qu'elle courait en ce moment l'empêchaient d'envoyer une ambassade. Après la proclamation du Landsfriede, on discuta sans résultat la guerre contre les Turcs, puis on examina la conduite du comte palatin Frédéric, l'allié de Charles-le-Téméraire, qui, à la mort de son frère Louis, s'était emparé de l'électorat sans l'assentiment de l'Empereur, alors qu'il n'était que le tuteur de son neveu Philippe. Aucune mesure ne put être prise à son égard.

Mais pendant ce temps, la situation s'était tendue de plus en plus entre Cologne et le duc de Bourgogne. Les armes de celui-ci, affichées par Étienne de Carin, avaient été couvertes de boue. La nouvelle de l'ouverture imminente des hostilités parvint à Augsbourg au moment où le Reichstag prenait fin. La plupart des princes et des ambassadeurs étaient partis ; l'Empereur s'efforça de gagner à la cause du chapitre ceux qui restaient et il écrivit aux autres dans le même but.

V.

AU SIÉGE DE NEUSS.

Jehan de Candida avait rejoint la cour du duc le 10 juillet (1) pour rendre compte à son maître de sa mission. Il l'accompagna ensuite à Liége (2), à Tirlemont (3), à Maestricht (4), puis au siége de Neuss, où il séjourna pendant toute la durée de la lutte et où il perdit quatre chevaux et des bagages. C'est encore à lui que le Téméraire confia une partie importante de la correspondance relative à l'affaire de Cologne. Le 1er novembre, il rédigea une lettre du duc à l'archevêque de Mayence (6), pour expliquer à celui-ci les raisons de l'intervention bourguignonne dans l'archevêché de Cologne; le 25 octobre, il s'adressait au duc de Clèves (7); le 12 mars, à un prince italien (8); le 9 avril, il écrivait deux lettres, l'une aux ducs de

(1) *Pièces justificatives*, II, 1/.

(2 et 3) 13 juillet. *Archives générales du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience*, 9, 242.

(4) 20 juillet. *Ibidem*, 243.

(5) 7 août 1474 - 14 mai 1475. *Archives générales du Royaume. Papiers d'État et de l'Audience*, 9, 244, 245, 246, 247, 250bis, 253, 255; *Archives départementales de Lille*, B. 3439, 3438, 2102.

(6) J. Chmel, *Monumenta habsburgica* I, pp. 120-122.

(7) *Archives de l'État à Dusseldorf*, *Clèves* et *Marck*, Lade 34. Communication de M. H. Stein.

(8) *Archives de l'État à Milan. Potenze estere. Borgogna*, II. Communication de M. H. Stein.

Juliers et de Berg (1), l'autre aux conseillers de ceux ci (2), pour les engager à ne pas obéir aux ordres de l'Empereur et à ne pas prendre parti contre son maître ; le 14 (3) et le 18 (4) mai, il remerciait les mêmes ducs de leur attitude et leur promettait assistance, puis les invitait à joindre leurs forces à celles de Charles. En récompense de ses bons services, Candida fut nommé secrétaire en ordonnance, le 22 octobre 1474 (5).

Pendant le siège de Neuss, Jehan de Candida eut tout le temps de faire connaissance approfondie avec les personnes de l'entourage immédiat du duc. Il y vit le Grand Bâtard de Bourgogne, auquel il ne manqua pas de fournir les renseignements nécessaires à son voyage quand celui-ci alla gagner à Rome les indulgences du Jubile de 1475 (6) et poussa jusqu'à Naples pour aller remettre le collier de la Toison d'or au roi Ferdinand (7), disait-on officiellement, pour y recruter

(1) Ad. Ulrich. *Acten zum Neusserkriege*, 1472-1475. *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein*. XLIX, 1889. pp. 89-92.

(2) *Ibidem*, p. 88.

(3) *Ibidem*, pp. 105-106,

(4) *Ibidem*, pp 113-114.

(5) *Pièces justificatives*, II, 1 et V,3.

(6) Pastor, *Histoire des Papes*, trad. Furcy Raynaud. Paris, 1892, IV, p. 259.

(7) Le roi de Naples avait été élu chevalier de la Toison d'or, sur les instances de Charles-le-Téméraire, le 8 mai 1473, au douzième chapitre de l'Ordre, tenu à Valenciennes. Voy. de Reiffenberg, *Histoire de l'Ordre de la Toison d'or*. Bruxelles, 1830. p. 73.

des auxiliaires italiens, croyaient les ambassadeurs milanais (1), et, en réalité, pour négocier le mariage de son fils avec une fille du duc de Venouse (2).

Le Grand Bâtard avait, du reste, séjourné pendant quelque temps devant la place assiégée ; il avait inspecté les travaux d'approche et avait fait modifier diverses positions de l'artillerie vers la fin de l'année 1474 (3).

Au siège de Neuss, Jehan de Candida retrouva Jacques Galiot. Celui-ci dès son entrée au service du duc, avait été envoyé en Italie pour lever des hommes d'armes.

En mars 1473, il était à Brescia avec le comte de Campo-Basso ; mais comme la Seigneurie de Venise, le 19 de ce mois, leur fit intimer l'ordre d'avoir à cesser leur recrutement, ils se mirent en route pour rejoindre Charles. Le 24 septembre Galiot était à Gussey (Haute-Sarthe), le 8 novembre à Toul, où il terminait ses préparatifs pour partir pour Neuss (4).

Devant Neuss, Jacques Galiot reçut un poste d'honneur : il fut placé « devant la porte qui

(1) Fréd. de Gingins de la Serra. *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Hardi*. Paris, 1858, p. 28.

(2) P. M. Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise* II p. 41, n. 2.

(3) Molinet, éd. Buchon, I, 75.

(4) P.-M. Perret. *Jacques Galéot et la République de Venise. Bibliothèque de l'École des Chartes*, LII, 1891, p, 5, 57.

donne chemin pour aller à Notre-Dame d'Aix, où estoit un merveilleux boluwert (1) ».

Il se signala au cours de divers épisodes : vers novembre 1474, chargé, avec Olivier de la Marche, de protéger une bande de fourrageurs, il s'aventura jusque sous les murs de Cologne (2). Comme ils étaient attaqués par des forces notoirement supérieures, Galiot décida Olivier de la Marche à la retraite ; mais au cours de celle-ci, ses deux neveux, Campanel et Rondelet (3), qui l'accompagnaient, furent faits prisonniers, et Galiot se refusa à risquer une tentative pour les délivrer, de peur de mettre en danger les troupes qui lui avaient été confiées.

L'année suivante, lorsque l'empereur Frédéric vint tâcher d'obliger le Téméraire à lever le siège, Galiot (4) se couvrit de gloire dans la bataille qui vit la déroute des troupes impériales; il était à l'aile droite de l'armée du duc, et au cours de cette journée il enfonça complètement les Allemands, après des alternatives de succès et de revers.

(1) Molinet, éd. Buchon, I, p. 32.

(2) Molinet, éd. Buchon, I, pp. 55, 56.

(3) Loys de Boucquam, dit Rondelet. Molinet, éd. Buchon, II, p. 109. J'ignore le nom de Campanel. C'est probablement le « très gentil écuyer néapolitain assez éloquent » dont parle Molinet dans le passage cité ci-dessus, et qui était le frère d'armes de Loys de Boucquam.

(4) Cet épisode est connu par un grand nombre de témoignages contemporains : Molinet, éd. Buchon, I, pp. 130-132. — Gachard, *Documents inédits concernant l'histoire de Belgique*. Bruxelles, 1833, I, p. 272. *Mémoires de France et de Bourgogne*.

Un autre personnage avec lequel Jean de Candida avait été mis en relation dès son arrivée au service du duc, et en la compagnie duquel il allait vivre jusqu'à la mort de son maître lorsqu'il séjournait à la cour, c'est Jehan Le Tourneur-le-Vieux.

Jehan Le Tourneur-le-Vieux était bourguignon de naissance (1), et paraît avoir été toute sa vie au service des ducs de Bourgogne. Le 2 mars 1441, il avait été nommé valet de chambre et fourrier de la duchesse de Bourgogne (2), dont il épousa une dame d'honneur, nommée Jehanne Perret. Celle-ci passa plus tard au service de Marie de Bourgogne, la fille du Téméraire, et reçut de celui-ci une pension en récompense de ses longs et dévoués services (3). Au moment où Charles-le-

(1) Lorsque, en 1910, M. G. Habich me pria d'identifier le personnage appelé Johannis Tornour sur la médaille qu'il avait découverte au musée grand-ducal de Darmstadt, je me suis trompé en attribuant à Jehan-le-Tourneur, sommelier du corps de Charles le Téméraire, une fille, Jeanne Tourneur ou Le Tourneur, qui avait épousé Marc De Wulf à Bruges. *Congrès international de Numismatique et d'Art de la Médaille de Bruxelles*, 1910, p. 110.) Celle-ci était bien fille d'un Jehan Le Tourneur, mais ce dernier était marchand drapier à Bruges. (*Archives départementales de Lille*, reg. B. 1945, fol. 203 v°; B. 1948, fol, 202 v°, etc.). J'ignore s'il existait des liens de parenté entre les deux homonymes qui étaient des contemporains.

(2) *Archives départementales de Lille*, B. 1967, fol. 257 v°.

(3) A damoiselle Jehanne Perret, femme de Jehan le Tourneur l'aisné, la somme de cent neuf liures dix sols du dit pris qui deue luy estoit à cause de VI sols telz que ditz sont que monseigneur par ses lettres patentes données à La Heye en Hollande le XXIIIIe jour d'octobre ou

Téméraire devint duc de Bourgogne, Jehan Le Tourneur était son premier sommelier de corps (1). Il avait d'ailleurs été attaché au comte de Charolais depuis la jeunesse de celui-ci. C'était lui qui s'occupait de tous les détails domestiques concernant la vie de son maître (2), qui prenait soin de sa garde robe, gardait et faisait relier ses livres (3), qui donnait les ordres pour les déplacements des bêtes de la ménagerie (4), qui, chose importante, veillait à ce que l'horloge du duc le

dit an LXIX pour considération des bons et agreables services quelle a faiz par cy deuant à madame la duchesse la grant et à monseigneur., (*Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, Reg. 1925 fol. 40 v°.

(1) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Reg. 1923, folios 33 v°; 38; 50; 55; 77 v°; 78; 99 v°; 118 v°; 168; 193 v°; 213; 219; 244 v° et 245; 315 v°: 341; *Reg.* 1924, folios 82; 217 v°; 218; 281 v° à 282; 283 v° à 284; 286; 292 v°; 293 v°: 294 v°: 299 v°. 300 v°; 301 v°; 304 v° à 305; 306 v° à 309 v°; 310 v° à 311; 312; 319; 326; 328 à 330; 337 v°; 338 v°; 339 v°-342; 343 v° à 344; 345 v°; 346 v°; 347; 349 et 350; *Reg.* 1925, fol. 336 v°: 338; 340; 389; 390; 475 v° - 476; 486 v°; 487; 488; 489 v°; 490; 492 v°; 493 v°; 495; 496. 497; 498; 533 v° - 534; 541 v°; 551 v.; 559; 560; 566 v°; 567 v°; 571. Aux *Archives départementales de Lille*, carton B, 2096, se trouve une quittance de l'an 1474, avec signature autographe de Jehan le Tourneur.

(2) On trouve dans les deux registres cités ci-dessus de nombreuses mentions d'achat de papier pour nettoyer les robes de Monseigneur, de réparations que Jehan le Tourneur fait exécuter aux habillements du duc, des achats de chapeaux, etc.

(3) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes.* Reg, 1923, fol. 172.

(4) De la Borde, *Les ducs de Bourgogne*, 2e partie. Paris, 1849, I, p. 499.

suivît dans ses déplacements (1). Au manoir de Bruges, il disposait d'une chambre située directement sous les appartements privés du duc (2), et cette chambre continua longtemps après sa mort à porter son nom.

En outre, Jehan Le Tourneur était chevalier; c'est à ce titre qu'il prit part à la finale du pas d'armes de l'Arbre d'or, à Bruges, en 1468 (3).

Charles-le-Téméraire reconnut largement les services que lui rendait Jehan-le-Tourneur. Outre les cadeaux ordinaires, tels que ceux de nouvel-an, à l'occasion desquels il n'était jamais oublié, Jehan-le-Tourneur reçut de son maître des dons importants

En 1466 (4), Charles-le-Téméraire avait confisqué les biens des Croy. Parmi ceux-ci se trouvait un hôtel avec ses dépendances, que Philippe de Croy possédait à Bruxelles, en face de la chapelle Saint-Christophe, au coin de la rue de Ruysbroeck et de la rue du Demi-Bonnier, aujourd'hui la rue de la Paille, et dont une partie s'étendait jusqu'à l'ancienne enceinte de la ville, tandis

(1) De la Borde, *Les ducs de Bourgogne*, 2e partie, Paris, 1849, I, p. 499.

(2) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, Reg.* 2407, fol. 69.

(3) Olivier de la Marche, éd. M. Beaune et J. S. Arbaumont, III, p. 193. cf. Jean de Haynin, éd. DD. Brouwers, II, p. 38.

(4) *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes, Reg.* 1295, fol. 336, etc.

qu'une autre descendait plus bas que le guichet du Ruysbroeck. Cette propriété avait appartenu antérieurement à un lombard Laurent de Castigliono (1). Jehan de Croy, père de Philippe, qui l'avait donnée à son fils, s'en était toutefois réservé la jouissance sa vie durant. Le duc fit cadeau de cette demeure seigneuriale à Jehan-le-Tourneur par lettres patentes du 2 février 1466 (2).

(1) In loco dicto tRuysbroeck quasi in opposito hospitalis sancti Christofori, inter bona Petri Schoepe dicti Meeus ex una parte et bona domini Laurencii de Castigliono qui postea fuerunt domini de Symai et que nunc tenet Johannes dictus Torneur, ex altera venien(tia) cum dicto orto ad ortum seu bona domini Johannis Torneur.

Acte relatif aux biens de la famille de Castigliono, 22 juillet 1479. — *Archives des hospices civils de Bruxelles*, Carton B, 1768, Liasse Ruysbroeck.

(2) Charles de Bourgoingne conte de Charolois, seigneur de Chasteaubelin, et de Bethune, lieutenant général de mon tres redouté seigneur et père, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront. Salut.

Comme pour plusieurs grans cas et maléfices commis et perpetrez alencontre de nostre personne par le sire de Croy, messire Jehan de Croy, son frère, et les leurs, nous ayons puis nagaires de temps declarez pour noz ennemis le dit sire de Croy, le dit messire Jehan son frère, et les leurs, et a ceste cause ayons fait mectre en nostre main tous leurs biens, maisons, terres et seigneuries estant es pays de mon dit seigneur et père comme biens d'ennemis a nous confisquez et appartenans, et entre autres choses certain hostel ou maison lors appartenant à icellui messire Jeha , gisant en la ville de Brucelles au lieu appelle Ruysbroeck, a l'opposite de la chapelle Saint Christophe, savoir faisons que pour les bons et aggréables services que nostre amé et féal serviteur et sommelier de corps Jehan le Tourneur nous a faiz de nostre jonesse jusques a présent, fait chascun jour, et espérons que encorres fera cy apres, à icellui Jehan le Tourneur avons pour lui, ses

Après la réconciliation de Charles avec les Croy, qui rentrèrent en possession de leurs biens, le vieux serviteur du duc conserva l'hôtel dont il avait été gratifié. Il fallut pour cela une très longue procédure qui se termina par le transfert légal de cette propriété importante à Jehan-le-Tourneur, par devant les échevins de Bruxelles, le 24 février 1472 (1).

hoirs et ayans cause perpetuelement et a tousiours donné, cédé et transporté, donnons, cedons et transportons par ces presentes le dit hostel ou maison avec toutes ses appartenances en la forme et maniere quelle est situee et gisant au dit lieu appelle Ruysbroeck et comme ledit messire Jehan de Croy illecques le soloit tenir et posséder, sur telz sens rentes et charges comme icelle maison a ses appartenans doiuent et sont tenuz sans fraude. Si donnons ou mandement par ces mesmes présentes a tous les justiciers et officiers de mon dit seigneur et père et de nous, aux bourgmaistres, escheuins et conseil de la dite ville de Brucelles et a tous autres cui se puet, et pourra toucher et regarder, que de nostre présent don, cession et transport ilz et chascun d'eulx endroit soy et pour tant que toucher lui peut ou pourra facent, seuffrent et laissent le dit Jehan Le Tourneur, ses diz hoirs et ayans cause, plainement et paisiblement joyr et user sans lui faire ou donner, ne souffrir estre fait ou donné quelconque destourbier ou empeschement, ou contraire. En tesmoing de ce, nous avons fait mectre nostre scel a ces présentes. Donné en la dicte ville de Brucelles, le VIme jour de feurier l'an de grace mil CCCC soixante et cinq.

Par monseigneur le comte, J. Gros.

Sceau de Charles le Téméraire, comte de Charolais, appendu à une double queue de parchemin.

Original. *Archives générales du Royaume. Archives jésuitiques. Collège de Bruxelles*, liasse 983.

(1) Jean de Croy fit don de l'hôtel au Téméraire (23 nov. 1469); Philippe de Croy ratifia (22 février 1470); Jean de Croy comparut ensuite devant les échevins de Valenciennes, et fit acter le transfert de

Après avoir procuré le gîte à son vieux sommelier, Charles-le-Téméraire lui assura le chauf-

ses biens de Bruxelles au duc de Bourgogne (29 juin 1471); il envoya ensuite trois procureurs devant les échevins de Bruxelles pour leur faire reconnaître l'acte passé à Valenciennes; Charles le Téméraire, de son côté, désigna Jean Van Olmen, son receveur en Brabant, pour recevoir les biens et les transmettre en son nom à Jehan le Tourneur (20 septembre 1471); l'acte final fut passé devant les échevins de Bruxelles, le 24 février 1472. Toutes ces pièces sont conservées en originaux, aux Archives générales du Royaume, Archives Jésuitiques, Collège de Bruxelles, liasse 983. Cela s'explique par le fait que les Jésuites avaient acquis l'hôtel en 1589, et avaient conservé soigneusement tous les titres de propriété qui s'y rapportaient. Voici la description de la propriété de Jehan le Tourneur, telle que la rédigèrent les échevins :

In den ierst n, een woenninge met hueren gronde ende den huysen daer opstaende, ende hueren anderen toebehoirten ende aanhangingen gelijc de voirseide goede gelegen syn int Ruysbroeck te Brussel int voirhoot tusschen de goede der erfgenamen wilen Reyners van Ruckelingen in deen side ende de goede Willems Clottaert in dandere streckende hem achterwaerts tot aende goede die wilen waren heer Corneiys geheten Proper proefst van Cameryck die nu zyn des buscops van Cameryck ende tot aen de oude mueren der stad van Brussel aldaer staende.

Item ende vyf cleyn huysen staende in den gront der voirseide goeden gelyc dat se gelegen zyn inde plaetse geheten thalfbuender.

Item een hofstad met huysen daerop staende gelegen int Ruysbroeck voirschreuen op ten hoeck van der straten geheten thalfbuendere tusschen de goede der voirseiden wilen Reymers van Ruckelingen nabescreuen in deen side ende den seluen hoeck vander straten in dandere.

Item hofsteden met alle den huysen soe voer ende achter daer opstaende met hueren gronde, ende toebehoirten gelegen buyten den wikete int Ruysbroeck voirseide tusschen de goede wylen Reyners Clueting des ouden die namaels waren Jans Cluetings syns soens in deene side ende de goede voirseide in dandere.

fage. Par lettres patentes du 4 septembre 1475 (1), il lui accorda annuellement sa vie durant six cent charges d'âne de bois des coupes de la forêt de Soignes.

Item hofsteden met vier huysen daerop staende gelegen int Ruysbroeck voirgeseid inde voirseide straet geheten thalfbuendere, tusschen de goede die waeren de erfgenamen wilen heeren Jans Tsarnis ridders die zyn der weduwen ende erfgenamen wilen Simoens geheten Colle in deen side ende de voirseide goede,in dandere comende achter aan de goede Staphans voirschreven hem ald(aer) genoeck bewijst.

Acte passé devant les échevins de Bruxelles, le 24 février 1474.

Archives générales du Royaume. Archives Jésuitiques, Collège de Bruxelles, Liasse 983.

(1) Janne Le Torneur den ouden ierste verwaerder van den lichame wilen myns genedigen heeren den welken de selve myn genedig heere mits den geneemen diensten hem van in synre joncheit gedaen gegeven ende verleent heeft van sunderlingen gracien voere die berringe van synen huyse bynnen der stad van Bruessel aldaer hy woenachtich is. Duerende al soe lange als hy leeuen sal. De quantiteit van VI^c ezelladen houts van den houte comende van der wintvellingen genomen in den woude van Zoenien ende gelevert te synen huyse bynnen den voirseiden stad van Bruessel. Beghinnende den eersten dach van octobri anno XIIII^c LXXV alst blyct by myns voirseiden genedigen heeren brieuen hem daerop verleent gegeuen te Marche en Famene IIII^ta septembris anno LXXV, geteekent Gros ende geverificeert Joudart, daeraf copie ouergegeven is te houe op te rekenning eyndende vltima septembris anno LXXVI. Welke brieue myne genedige jouffrouwe de hertogynne mit hueren brieuen daer af copie ouergegeuen is te houe op te naest voergaende rekenning geuen VI^ta junii LXXVII, geteekent A. Halewyn ende geuerificeert by N. de Gondeval geconfirmeert heeft. Daerom hier by synre quiting voer syne verringe van den jaer beghinnende ende eyndende met deselue rekenning.

VI^c ezelladen houts te Bruessel.

Compte de Jean van Olmen, receveur général de Brabant pour 1478. — *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*. Reg. 2424, fol. CXVI v°.

Enfin, par lettres patentes du 30 septembre 1476 (1), il lui conféra une pension de 18 sous par jour, qui devait lui être versée jusqu'à sa mort.

(*A suivre.*) Victor TOURNEUR.

(1) Janne le Torneur den Ouden, ierste verwaerder van myns genedigen heeren lichame lest overleden, den welken de selue myn genedig heere mit synen brieuen daer af copie overgegeven is te hove op te reekenning eyndenden ultima septembris anno LXXVI geordinneert heeft alle dage van hem te hebbene te pensien XVIII s van II grooten vleems den scellinc, welke brieue myn genedige vrouwe de hertogynne voer ende naderhant myn genedige heere de hertoge van Oestryck tegewoirdig mit hueren brieuen van confirmacien van den welken copien auctentyck overgegeuen syn te houe opte naeste voergaende reekenning eyndende ultima septembris a° LXXVII, geconfirmeert ende geratificeert hebben. Daerom hier by machte van den selven ende quite van den voirseiden Janne le Torneur hier ouergegeuen te houe, den selven betaelt voer syne pensie verschenen sint prima octobris anno LXXVII tot vltima septembris anno LXXVIII beide incluz. Darenbynnen syn IIIcLXV dage beloepende ten voirseiden pryse van XVIII s munten voirseiden sdaegs IIIcXXVIIIL X s —.

Compte de Jean van Olmen, receveur général de Brabant, pour 1478. — *Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, Reg. 2474, fol. LX

MÉDAILLE RELIGIEUSE

DE

NOTRE-DAME D'ARLON

Droit : La Vierge debout sur un croissant. Elle tient de la main droite un sceptre fleurdelisé et porte sur le bras gauche l'enfant Jésus, qui tient de la main gauche un globe crucifère.

Légende : . N . D . — ARLON.

Revers : St François d'Assise auréolé, en extase devant un crucifix. Ses mains portent les saints stigmates. La main droite s'appuie sur le cœur du saint, la gauche sur un crâne.

Médaille ovale de bronze, qui porte sur ses côtés trois globules dont l'un est brisé. (Notre collection.)

La dévotion à Marie fut instaurée solennelle-

ment dans l'église des Capucins d'Arlon, le 8 septembre 1654, jour où fut inaugurée une statue nouvelle de la Sainte Vierge.

« Jamais, écrit un auteur du XVIIIe siècle, on » ne vit à Arlon une affluence plus prodigieuse de » personnes de tout âge, sexe et conditions, ve- » nues de toutes parts. Cette solennité dura trois » jours. Tout le monde voulut se signaler par » quelque présent particulier à cette auguste » Vierge, qui fut reconnue dès lors pour la dame » et princesse d'Arlon (1). »

Le culte de la Vierge d'Arlon ne fit que progresser depuis. Une indulgence de quarante jours fut accordée par l'évêque de Trèves à tous ceux qui viendraient prier devant la sainte image.

Lors des guerres avec la France, les habitants placèrent leur ville sous la protection de la Vierge, et attribuèrent à l'intervention de la Mère du Christ de ne pas avoir eu à souffrir la présence de l'ennemi dans leurs murs.

On attribue à Notre Dame d'Arlon divers prodiges, de nombreux miracles, dans le détail desquels nous n'entrerons pas (2).

La petite médaille que nous donnons en tête

(1) *Éclaircissement sur l'origine du culte qu'on rend à la Sainte Vierge dans l'église des révérends Père Capucins d'Arlon*. Luxembourg, 1740.

(2) *A. D. R. Les Vierges miraculeuses de la Belgique*. Bruxelles, 1856, pp. 18-29.

de cette note est rare et de bonne facture; nous la croyons du XVIIe siècle.

On ne sera pas surpris d'y voir figurer au revers l'image de St François d'Assise, puisqu'il s'agit d'un culte à la Vierge établi dans une église de Capucins.

A. DE WITTE.

LA MÉDAILLE

AU SALON TRIENNAL DES BEAUX-ARTS

BRUXELLES, 1914

La gravure en médailles jouit aujourd'hui d'une reconnaissance officielle, qui lui fut longtemps refusée : elle forme une classe distincte au Salon triennal ; cette faveur qui, nous l'espérons, lui demeurera acquise, est justifiée par le mérite incontestable des œuvres exposées La juxtaposition et la mise en valeur des productions de nos médailleurs est pour ceux-ci un stimulant, et constitue, pour les amateurs d'art, un enseignement fort utile.

Trente-quatre Belges ont exposé au Salon 257 œuvres; il est intéressant d'observer dès l'abord, qu'avec une grande diversité de style, et tout en conservant un caractère national très marqué, la plupart dénotent des affinités françaises.

Si 18 médailleurs qui avaient participé à l'Exposition de Gand, n'ont fait aucun envoi cette année, 11 artistes, parmi lesquels brillent les noms d'Isidore de Rudder, d'Égide Rombaux, de

Victor Rousseau, ont abordé un art dont la pratique est rendue plus accessible par l'emploi du tour à réduire.

Passons maintenant en revue, en suivant l'ordre du catalogue, quelques unes des œuvres de nos compatriotes.

Armand Bonnetain expose deux portraits qui suffiraient à eux seuls à témoigner de son talent exceptionnel et développé par un labeur constant. Un modelé juste et délicat anime et colore ses effigies de A. J. Wauters et d'E. Picard. Une mention toute particulière est due à la plaquette qu'il a dédiée à la mémoire de S. A. R. Mme la Comtesse de Flandre : elle est d'une réelle noblesse de conception, et l'expression attristée qu'il a su donner aux deux figures drapées et appuyées sur la tombe de la princesse, a quelque chose de pathétique.

« Femme au chapeau » est d'une amusante fantaisie. Moins heureux dans sa plaquette pour la Conférence du jeune barreau, Bonnetain expose encore quelques œuvrettes charmantes parmi lesquelles une tête d'enfant intitulée « Josette » et une « Gazelle » sont à signaler ; cette dernière pièce a la finesse d'une intaille antique

Une composition un peu énigmatique, « Prométhée », constitue tout l'envoi de Pierre Braecke ; quelques fautes de proportion diminuent le mérite de cette œuvre où il y a de la vigueur et du mouvement.

Eugène De Bremaeker nous montre, à côté de quelques productions déjà connues, ses travaux les plus récents : ce sont de gracieux profils d'artistes ; la médaille de la Chambre de Commerce de Bruxelles, ornée d'un buste de femme coiffée d'un casque ailé ; enfin, une plaquette où l'aviation est représentée par une femme tenant un aéroplane ; toutes ont du style et de la distinction.

Carl de Cock expose pour la deuxième fois des médailles ; ses portraits sont d'une facture intéressante, et décèlent un travail de minutieuse observation ; il y a quelque chose de trop heurté et de trop rude encore dans le modelé de ses figures ; mais au revers de la médaille du bourgmestre Braun, une vue du Château des Comtes et les armoiries de la ville de Gand forment, dans un groupement adroit, une excellente composition décorative.

C'est par une heureuse recherche de l'effet décoratif que se caractérise aussi l'art de Floris de Cuyper. La plaquette frappée pour l'inauguration du paquebot « Albertville », et plus encore celle du « Cautionnement Mutuel », où l'artiste a représenté, dans un encadrement de feuillage et de fruits, une femme, légèrement drapée, modelée avec aisance, ont un caractère classique et sont d'une vraie distinction.

Au contraire, que de surcharge, que de profusion inutile dans presque tout ce qu'expose Isidore de Rudder ! La supériorité de son talent

incontestable ne l'a pas préservé des écueils où se heurtent presque toujours les sculpteurs qui affrontent la technique spéciale de la médaille; citons à l'appui de notre dire « la Ville fleurie » et « 1910 », deux compositions encombrées et confuses.

Dans le cadre où Louis de Smeth nous a mesuré ses œuvres avec trop de parcimonie, le portrait de G. Devreese, vivant et naturel, brille d'un vif éclat. Mais la plaquette intitulée « La Photographie » dénote une certaine pénurie d'invention, trop fréquente, peut-être, chez nos compatriotes ; le sujet à traiter était plein de ressources,et de combien de manières ne pouvait-on pas interpréter un art où la lumière, guidée par la science, fixe les images !

L'envoi de Godefroid Devreese est un des plus importants, à la fois par le mérite et par le nombre de ses médailles. Si, dans le portrait, où il a acquis une véritable maîtrise, son éloge n'est plus à faire, nous lui devons aussi d'exquises compositions dont la beauté s'allie à une sobriété extrême ; parmi celles-ci, le revers de sa médaille commémorative des représentations de Parsifal à la Monnaie, ne trouvera que des admirateurs.

Devreese s'est surpassé dans le beau médaillon où il a surpris, avec toute la vérité possible, la grâce rieuse de S. A. R. la princesse Marie-José de Belgique. Citons encore les belles effigies, au modelé précis, de S. M la reine de Roumanie, de

Sir William et de Lady Lever, d'Henri van Laer, de A. Godeaux, et celle, fièrement campée, de A. Stevens, le défenseur de la forêt de Soignes.

Si l'on doutait de l'intérêt qu'éveille aujourd'hui, dans le public, l'art de la médaille, l'apparition, aux expositions, de quelques œuvres d'amateurs suffirait à le prouver.

Les petites médailles sportives où le Baron Gaston de Vinck a noté des impressions de tir aux pigeons, occupent, à côté des travaux de professionnels, le rang le plus honorable.

Nous avons éprouvé une certaine déception, il nous faut l'avouer, à contempler les quelques envois de Fernand Dubois. Ils ne rendent pas justice au talent d'un maître qui possède à son actif une série d'œuvres excellentes et qui fut un des premiers à donner à l'art de la médaille, en Belgique, une orientation nouvelle. Notons pourtant un bon portrait de A. Briart, et un « portrait d'homme » de belle allure.

Paul Dubois est représenté au salon par vingt et une œuvres importantes. Comme toujours, ses compositions sont d'une belle ordonnance, bien équilibrées, et les personnages de ses allégories, où se décèle une note très moderne, sans rien d'excessif, se meuvent dans un gracieux abandon. Nous avons revu avec plaisir sa médaille pour l'Académie de Mons et son buste de Ch. Lejeune. A côté de ces travaux, la médaille pour l'Exposition de Bruxelles (1910), celle de l'Exposition de

Liége, ornée au droit d'une Renommée et au revers des personnifications de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, puis un aimable profil d'enfant, Nicole Slosse, doivent être signalés. Mais que de lourdeur dans l'effigie du Baron d'Erp, où l'on reconnaît à peine le faire habituel de l'artiste !

Josué Dupon s'est affirmé depuis longtemps comme un de nos meilleurs portraitistes : ses effigies sont d'une observation pénétrante et d'une facture vigoureuse. La mise en page de sa médaille aux bustes conjugués de nos souverains n'est pas heureuse, il est vrai ; mais les portraits du Baron Delbeke, de Th. Smekens, de N. de Keyser, frappants de ressemblance, donnent toute la mesure de son talent. J. Dupon expose aussi un médaillon où il a modelé « con amore » les traits de sa femme et de ses enfants ; cette œuvre est d'un moëlleux et d'une chaleur d'exécution où il s'est surpassé.

La plupart de nos contemporains, empruntant cet usage aux graveurs de la Grèce antique, n'entourent plus aujourd'hui leurs compositions d'aucune bordure, et ne leur donnent d'autre limite que l'infini.

A tort ou à raison, nous préférons que quelque chose borne le champ d'une médaille, et y arrête le regard ; cela nous paraît rationnel, et nous pensons qu'on y reviendra.

Si nous faisons ici cette observation, c'est que

jamais le manque de bordure extérieure ne nous est apparu autant que dans la médaille consacrée par Louis Dupuis au XXVe anniversaire du Norddeutsche Lloyd. Nous n'en contestons pas la valeur ; elle est de cette richesse si appréciée sur la rive de l'Escaut dont les flots charrient de l'or à leur surface ; une foule d'éléments y interviennent, et notamment ce que, en style d'académie, on appelle « ornement ». Tout à coup, tout ce décor s'arrête, coupé simplement par la tranche de la médaille : nous croyons qu'un encadrement circulaire en aurait heureusement relevé l'aspect.

Mademoiselle Marie-Henriette Duray, dont il nous est donné pour la première fois d'observer les études, expose trois modèles de médailles. Herman Heusers débute par une production particulièrement abondante : il n'expose pas moins de 17 médailles, mais la plupart accusent un faire trop rapide et trop superficiel.

Jules Jourdain est en réel progrès; ses portraits du comte Amédée Visart de Bocarmé et de Julien van der Linden sont pleins de ressemblance et d'expression. Un juste tribut d'éloges appartient aussi à ses médailles du Cinquantenaire de l'Institut Saint-Louis, à celle des Infirmières de Saint-Camille, à celle de la Protection de l'Enfance. Dans ces pièces, il a groupé tantôt deux, tantôt trois personnages, et ses allégories, où l'on ne retrouve plus le surcroît d'accessoires qui déparait ses premières productions, sont d'une simplicité, d'une

clarté, d'une élégance d'autant plus agréables à rencontrer qu'elles sont rares.

Octave Kops est un médailleur amateur et ses essais non dépourvus de mérite, ne peuvent manquer d'éveiller l'attention.

La plaquette intitulée « Hygie » que Jean Lecroart a modelée pour la Société des Amis de la Médaille, manque absolument de poésie; « la poésie ne consiste pas à tout dire, mais à tout faire rêver ». Combien ce jeune artiste, d'un talent et d'une valeur incontestables, a été mieux inspiré dans d'autres œuvres qui ne méritent que des éloges! Dans « Lumen », c'est le mouvement gracieux d'une figure de femme, s'élançant dans l'espace, vers la lumière, admirablement saisi et rendu. Un profil de jeune fille à l'expression rêveuse, la tête couverte d'un voile, est intitulé « Souvenir ». Le faire intentionnellement flou de cette composition, le sentiment vrai qui l'anime, la rendent tout à fait attachante. « Ariane » — un buste aux bras étendus — est d'une conception très distinguée, et d'une exécution où l'artiste a mis sa note très personnelle. Nous ne voulons pas omettre de citer aussi sa médaille de l'Académie Royale Flamande, qui ne figure pas au catalogue; la Langue et les Lettres flamandes y sont représentées par deux figures assises dont l'attitude est empreinte d'infiniment de noblesse. C'est une excellente composition.

Lecroart se distingue par la vigueur et l'ori-

ginalité de son style; travailleur opiniâtre, il affronte les difficultés, loin de les esquiver; il ne peut manquer de justifier de plus en plus les espérances que les Amis de la Médaille fondent sur lui.

Les œuvres de Mademoiselle JENNY LORRAIN sont souvent d'un flou excessif; celles de JACQUES MARIN, si nous en exceptons un portrait au relief énorme, accusent de bonnes tendances.

A chacune de nos expositions nous voyons, avec un plaisir plus grand, les envois d'ALPHONSE MAUQUOY qui, toujours en progrès, se classe parmi nos meilleurs médailleurs.

C'est par leur style et leur sobriété que se caractérisent ses portraits, ses allégories, ses motifs décoratifs.

Nous lui devons un très beau médaillon au buste de S. M. la Reine, une effigie palpitante de vie et frappante de ressemblance de M. Paul Segers, ministre des chemins de fer, le portrait du père de l'artiste et des médailles qui immortaliseront les traits d'Henri Conscience et de Peter Benoit.

La plaquette qui rappelle le 50me anniversaire de l'affranchissement de l'Escaut, groupe harmonieusement trois personnages à l'avant-plan; le même éloge s'adresse à celle frappée en souvenir de l'érection du monument Dhanis. A chacune de ces deux œuvres, MAUQUOY a su donner un attrait de plus en dotant d'un encadrement orné l'inscription qui occupe le champ du revers.

La médaille au buste de Monsieur H. D., avec, au revers, la mâle effigie d'un mineur, celles destinées au concours de bétail et au concours horticole, sont des œuvres d'élite.

A notre sens, une seule des productions de Mauquoy appelle des réserves : c'est la plaquette intitulée « Floriculture » ; la forme en est bâtarde ; dans son ordonnance qu'une profusion de détails exigus rend confuse, point de grandes lignes : son auteur semble y avoir réuni tous les défauts, afin de n'en laisser aucun dans ses autres œuvres.

Ce sont des monnaies surtout qu'expose Alphonse Michaux, et il s'est appliqué avec succès à observer les règles techniques qu'exige aujourd'hui la circulation monétaire.

René Pirart se fait connaître par une série de têtes d'enfants, d'une exécution habile et délicate.

L'envoi d'Égide Rombaux ne se compose que de deux médailles, mais elles offrent un grand intérêt ; ce sont les premières, croyons-nous, que nous ait données ce talentueux sculpteur. Sa plaquette pour l'École des Arts du Dessin représente, assis au pied de l'Acropole que domine la silhouette du Parthénon, un jeune homme vu de dos et dessinant, d'après nature, un fragment de sculpture antique. L'attitude naturelle, l'aisance du geste, les proportions justes, tout dans cette figure révèle à première vue l'œuvre d'un grand artiste. Peut-être s'y trouve-t il encore une excessive recherche et trop d'abondance de détails

anatomiques, mais l'œuvre n'en est pas moins d'une valeur peu commune.

Un autre seulpteur éminent, VICTOR ROUSSEAU, expose les effigies conjuguées de E. et A. Solvay. Cette seule médaille ne permet pas d'apprécier son talent.

La même observation s'applique à l'envoi de LÉON SAGEHOMME.

Nous avons remarqué peu d'œuvres récentes parmi les nombreux travaux de CHARLES SAMUEL; mais leur ensemble témoigne du talent très varié de ce médailleur qui possède à merveille toutes les ressources de son art.

Nous mentionnons simplement les noms de PIERRE THEUNIS, de FÉLIX VAN CUYCK, et celui d'un nouveau venu, HUBERT VAN RIE; leurs envois sont peu importants ou déjà connus en partie.

FRANS VERMEYLEN a modelé avec une rare sincérité les portraits de M. Schollaert, ancien président de la Chambre, et ceux des professeurs de Marbaix et de Walque. Chacune de ses médailles marque un progrès sur les précédentes et témoigne d'une observation consciencieuse et réfléchie.

Les œuvres de FRANÇOIS WISSAERT se distinguent par leur variété; quelques-unes ont été gravées directement en creux dans l'acier; notons ses « Communiantes », une tête de « Pêcheur » de face dont, seul, le modèle en plâtre est exposé, un « Chien de berger ».

Quant à PAUL WISSAERT, les quelques médailles

qu'il expose ne donnent pas la mesure de son talent.

Marcel Wolfers est l'auteur de deux plaquettes offertes en hommage à Louis Wolfers et à Ernest Solvay. On ne peut leur dénier le mérite d'une grande originalité, mais ces compositions sont bien cherchées; elles sont animées l'une de cinq, l'autre de six personnages, alignés sur un même plan; leurs éléments décoratifs paraissent empruntés à quelque bas-relief égyptien; leur sens allégorique est confus.

Nous avons tâché, au cours de ce rapide examen, de donner une idée de l'activité des médailleurs belges, telle qu'elle s'affirme au Salon triennal.

Si parmi un aussi grand nombre d'artistes, quelques-uns seulement peuvent aspirer à gravir les cimes, nous sommes heureux de constater chez tous le résultat précieux d'un effort sincère.

Quinze médailleurs étrangers seulement ont été invités par le comité organisateur à participer à notre exposition triennale des beaux-arts; ils sont tous d'un mérite supérieur, et leurs œuvres expriment, dans une forme très élevée, l'idéal artistique des pays auxquels ils appartiennent.

La *France* est représentée par des envois de Dropsy, de Nocq, de Peter et de Yencesse, et par des œuvres de deux illustres défunts, Roty et Vernon.

Des dessins et des ébauches de Roty montrent

comment ce grand artiste arrivait, par un effort laborieux, à créer ses œuvres immortelles. L'observation minutieuse d'un geste, d'une draperie, le groupement des personnages, étaient, chez lui, un travail préparatoire très important : il ne prenait le burin qu'après avoir mûrement étudié ses effets.

Dix-sept œuvres rappellent le souvenir de VERNON, mort en 1912, et donnent une idée complète de son génie. Par la noblesse de leur inspiration et par leur beauté sereine, elles peuvent rivaliser avec les productions de tous les temps. Les portraits de G. Nagelmakers, du docteur William Osler, de P. Baudin, sont l'expression même de la vie. La « République » qui orne la médaille de la Chambre des Députés est d'une pureté de ligne incomparable. Enfin, quelle maîtrise dans l'exécution des grandes plaquettes intitulées « Les Communiantes », « La Poésie », « Le Dé », où sont groupés de nombreux personnages !

Il serait très utile pour l'enseignement des beaux-arts que le Gouvernement acquît l'ensemble de ces œuvres qui, bientôt, seront introuvables et en enrichisse quelqu'une de nos collections publiques.

HENRY DROPSY, croyons-nous, expose pour la première fois en Belgique; ses plaquettes sont d'un dessin ferme et correct, et d'une technique sûre de ses effets. Les sujets familiers ou pittoresques qu'il semble traiter de préférence ne sont

pas ceux que l'on a coutume de rencontrer sur des médailles; mais comment n'en pas goûter le charme? Citons, en particulier, « Les Pommes », « Le Cidre », « Breton et Bretonne », « La Laitière ». D'une inspiration toute différente sont une « Danseuse au peplum » et une « Sapho » étendue, qui, dans un geste plein de passion, presse sa lyre sur sa poitrine.

Les envois de Henry Nocq ne correspondent que partiellement aux indications du catalogue officiel : il expose treize œuvres comprenant des portraits, des médailles et des plaquettes fondues. Son style se distingue par sa vigueur, sa netteté et par un relief assez accusé. Au nombre de ses meilleurs travaux, il faut ranger sa médaille au buste du docteur Jean Garel, un portrait de dame et deux portraits de jeunes filles déjà exposés à Gand, puis des plaquettes fondues : « Bernard de Montfaucon », travaillant dans sa cellule, un « Violoniste », un « Jérôme Crainquebille ».

Une certaine raideur, quelque chose de figé, règne dans les portraits de Victor Peter, exception faite pour celui de Bonnat, qui est excellent et plein de vie. Au contraire, les personnages de ses compositions allégoriques sont gracieux et s'inspirent des meilleures traditions de l'art français.

Une femme centaure que de jeunes faunes lutinent, deux amours se disputant un cœur, sont d'une aimable distinction; et dans sa médaille du

« Vin Mariani », où il a représenté l'amour trempant ses flèches dans cette prodigieuse liqueur, il est arrivé à ennoblir d'une manière ingénieuse la réclame commerciale.

L'art subtil et coloré d'Ovide Yencesse est trop connu pour que nous cherchions une fois de plus à l'analyser ici (1). Il nous suffira de citer, parmi ce qu'il expose, le portrait de A. Godard, « Art décoratif », « Amour maternel » et « Le Frappeur grec » ; ces œuvres montrent les divers aspects de son talent.

La médaille *allemande* ne pouvait être mieux représentée que par les travaux si caractéristiques du professeur Rudolf Bosselt et de Karl Goetz.

Le premier, dans trois grands portraits fondus et dans une médaille, montre un style vigoureux et sévère. Le second fait revivre, dans ses médailles, les formules de la plastique allemande du XVIIe siècle et si ce souci d'archéologie enlève quelque chose à la spontanéité, à la sincérité de ses compositions, on ne peut dénier cependant à ses nombreux portraits, à ses ingénieux revers, une grande valeur d'art.

Deux graveurs *anglais*, Frank Bowcher et Percival Hedley, sont aux antipodes l'un de l'autre.

Le style suranné et massif de Bowcher semble

(1) Une excellente étude sur *Ovide Yencesse*, par Jean Chantavoine, a paru dans l'*Art bourguignon*.

personnifier les traditions immuables de la vieille Angleterre.

Hedley, au contraire, a fait siennes les formules les plus nouvelles; son envoi se compose de nombreux portraits et de plaquettes, où il a noté, parfois avec humour, des impressions sportives. Grâce à un procédé qui lui est propre, certains de ses personnages semblent surgir des profondeurs du métal, et produisent ainsi une impression étrange.

Un *Italien*, Renato Brozzi, est un animalier d'une force étonnante; ses études, qui avaient déjà figuré à l'Exposition de Gand, seront revues avec intérêt.

Deux œuvres de Mademoiselle Clotilde Roch, et non trois, comme l'indique le catalogue, sont tout ce que nous a envoyé la *Suisse*.

J. C. Wienecke a adopté une forme d'art très originale qui répond à l'idéal artistique de son pays; personne n'était mieux qualifié que lui pour être le champion de la *Hollande*. Fidèle aux principes qui ont inspiré ses œuvres plus anciennes, il a composé pour le Chemin de fer des Indes une médaille dont les ornements de style javanais s'allient heureusement à des fleurs et à des fruits. Le modèled'une plaquette destinée à la Société de la Médaille d'Art, nous montre un balancier et ses accessoires monétaires; leur réalisme ne nuit en rien à l'effet décoratif. Enfin, les effigies de quel-

ques illustrations javanaises nous révèlent en WIENECKE, un excellent portraitiste.

Les magnifiques envois de HENRI KAUTSCH et de STANISLAS SUCHARDA font le plus grand honneur au renom artistique de l'*Autriche*. Nous avons tâché de définir les caractères de leur talent en rendant compte du Salon de Gand en 1913; nous n'y reviendrons pas ici, pas plus que nous ne chercherons à faire un choix parmi des médailles dont aucune n'est médiocre.

Grâce au nombre, à la diversité, à la valeur des œuvres qui s'offrent à son appréciation, le public témoigne à l'art de la médaille un intérêt croissant et justifié. Il importait de lui faire connaître les procédés utilisés aujourd'hui; les diverses phases de la fabrication d'une médaille sont exposées au Salon où elles constituent le contenu d'une vitrine distincte. Débutant par une simple esquisse, qui traduit la première idée de l'artiste, en passant par le médaillon modelé, par la fonte, par la réduction au tour, par le poinçon en relief, par la matrice en creux et par la frappe, elles aboutissent à l'œuvre parfaite, revêtue de sa patine.

Au moment où nous écrivions les lignes qui précèdent, rien ne faisait encore prévoir les événements tragiques qui se sont abattus depuis sur notre pays.

Nous les publions aujourd'hui afin de conserver

le souvenir d'un bel effort artistique, qui ne doit pas rester sans lendemain. Dans la fierté de sa liberté reconquise, la phalange de nos artistes saura bientôt trouver des expressions sublimes pour immortaliser la vaillance de nos souverains gardiens de l'honneur et de la foi jurée, l'héroïsme de nos soldats, et notre glorieuse victoire !

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

NÉCROLOGIE

William MARVIN

William-Théophile-Roger Marvin, né à Boston, le 30 décembre 1832, est mort à Brookline, le 24 février 1913.

Son travail sur les médailles maçonniques, paru en 1880, constitue un excellent catalogue qu'il s'est toujours efforcé de tenir au courant, en publiant des notes complémentaires dans l'*American Journal of Numismatic*, dont il fut longtemps l'éditeur.

Notre regretté confrère était membre honoraire de la Société américaine de Numismatique et de l'Association américaine de Numismatique, membre de la Société de Numismatique de Boston, membre correspondant de la Société d'archéologie et de numismatique de Philadelphie, et depuis le 26 janvier 1893, membre associé étranger de notre compagnie.

A de W.

MÉLANGES

NOTES ET DOCUMENTS

Chaises d'or du duc de Brabant Jean III. — *Le Registre aux affaires des monnaies de* 1250 *à* 1689 conservé aux Archives générales du royaume de Belgique, Chambre des Comptes, n° 580, renferme une copie d'un acte dressé en juin 1342 par les échevins de la ville de Bruxelles, qui n'est pas sans intérêt pour la numismatique. Nous donnons de cette pièce écrite en thiois une traduction française que fit jadis pour nous M. C.-A. Serrure, connu pour sa connaissance du vieux flamand. Voici cette traduction :

« Copie de certaine reconnaissance relative à la valeur » des écus d'or et aussi des livres, escalins et gros tournois, » donnée par les échevins, les receveurs et conseil de la » ville de Bruxelles en l'an XIIJ° XLIJ°, du temps du duc » Jean III.

» A tous ceux qui les présentes lettres verront ou orront, » salut et connaissance de la vérité, que chacun sache que » moyennant cent deniers d'or appelés *schilden* (écus), » bons et droits, que nous avons reçus et obtenus de mes- » sire Nicolas Waess, en son vivant chevalier, que Dieu » ait son âme, pour acheter une rente héritable à sa des-

» servance, créée pour les nécessités du pavage de cette » ville, nous avons promis et promettons de donner et de » payer au nom de la ville pour nos successeurs et descen- » dants, héritablement et perpétuellement chaque année, » la veille de Noël, sur le produit de nos routes pavées » qui sont et qui le seront dans l'avenir, dix escalins de » gros tournois, l'écu compté à dix-huit tournois, ou la » valeur, en faveur du dit pavement, lesquels dix escalins » de gros tournois de rente annuelle et héritable nous éta- » blissons et pouvons prélever au profit des dites rentes » paiées annuellement à la date dessus dite, sur des mai- » sons situées sur l'emplacement qu'on appelle de Wilde » moer, se trouvant près du Marché, et promettons de » bonne foi pour nous et nos successeurs de tenir et res- » pecter ce titre relatif aux chaussées et ce sans dol. En » foi de quoi nous avons fait appendre aux présentes let- » tres notre scel ordinaire. Donné en l'an de notre Sei- » gneur mil trois cent quarante-deux en juin (1). »

En 1342, le Conseil de la ville de Bruxelles était composé, d'après Henne et Wauters, de : É. God. de Coudenberg, J. Coninck, Walter de Coeckelberghe, H. Labus, Thierry Heenkenshoot (A.), Guill. Cassaert dit Plaetman (A.), Ever. Boote le jeune, R....

« On avait commencé (au IVe siècle)?, écrivent ces auteurs, à paver les rues, afin de les rendre praticables pendant l'hiver et les temps de pluie. Deux bourgeois, nommés pour le terme d'une année et appelés les maîtres des chaussées (cantseede-meesters), étaient spécialement chargés de la surveillance de cette partie. Pour les indemniser des grandes dépenses qu'ils avaient à supporter, on

(1) Cette traduction, qui nous paraît devoir être modifiée en certains passages, suffit cependant pour l'usage que nous avons à en faire.

leur céda successivement le *weggelt*, droit de chemin, levé aux portes sur les marchandises en ballots entrant en ville chargées sur des chariots ou des chevaux; le produit de la grue servant à décharger les objets arrivant par la Senne, et celui de la balance au poids de la ville, où on les pesait (1334); la redevance de deux florins de Florence, payables par tous ceux qui entraient dans la bourgeoisie (règlement de 1339); le droit du scellage des draps (1365), enfin, une rente annuelle de vingt-cinq vieux écus sur l'accise de la rame, et une autre de 8 florins payables par la gilde, dont ils percevaient les revenus (1368). Les travaux marchèrent avec une telle rapidité, que non seulement les rues de la ville furent pavées, mais que des voies empierrées furent dirigées vers les villages de la banlieue (1) »

MM. Henne et Wauters ne disent rien de plus sur ce sujet.

Le document que nous venons de signaler y ajoute quelques renseignements curieux sur les moyens employés par la ville pour se procurer l'argent nécessaire à l'exécution de ces importants et indispensables travaux, moyens qui consistaient en la création de rentes hypothécaires.

Nicolas Waes, dont il est question comme prêteur dans l'acte de 1342, appartenait à une vieille famille patricienne de Bruxelles, du lignage des Sweerts, dont les membres exercèrent des fonctions échevinales dès l'année 1305 (2).

Au cours du XVe siècle, plusieurs d'entre eux occupèrent la place de receveur de Bruxelles et frappèrent des jetons en cette qualité (3).

(1) *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, pp. 161-168.

(2) Wauters, *Les plus anciens échevins de la ville de Bruxelles antérieurs à l'année* 1339.

(3) Éd. Vanden Broeck, *Recherches sur les jetons des receveurs de Bruxelles de la famille Was. Rev. belge de Numim.*, 1905, p. 327.

Au point de vue numismatique, la reconnaissance du mois de juin 1342 nous apprend que les écus d'or à la chaise du duc de Brabant Jean III, valurent dix-huit tournois (achtien Tournoisen); ceci confirme, en outre, que ces pièces ont dû être frappées vers l'époque (1339) où le roi d'Angleterre Édouard III émettait à Anvers, en sa qualité de vicaire de l'Empire, des chaises d'or au nom de *Ludovicus imperator* (1).

A. DE W.

La baronnie de Reckheim et ses monnaies en 1557. — La guerre avec la France avait créé une situation fort obérée dans les finances de l'Espagne. Il y avait urgence à faire fabriquer, au plus vite, en masses considérables, de la monnaie courante, pour pouvoir subvenir au payement des frais toujours croissants occasionnés par cette lutte déjà longue. Cette nécessité absolue contraignit Philippe II, en septembre 1557, à s'adresser à l'évêque de Liège et aux autres seigneurs voisins possédant des forges monétaires, à l'effet d'obtenir d'eux des ouvriers monnayeurs et des assistants, pour convertir en demi-réaulx d'argent, les lingots qu'il avait fait venir d'Espagne.

La lettre, ci-annexée, est la réponse faite à l'une de ces demandes. Le seigneur de Reckheim, tout en s'excusant de ne pas être à même de satisfaire au désir du Roi, lui déclare ne plus avoir, en ses ateliers, que deux monnayeurs au courant de leur métier. Ces monnayeurs, toutefois, par suite de leurs engagements, ne pouvaient prendre du ser-

(1) A. DE WITTE, *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, t. I, p. 111.

vice dans d'autres Monnaies que celles de l'Empire. Il disposait bien encore de sept ou huit apprentis dont les uns avaient fait un stage de 2 ou 3 mois, les autres un stage de 5 à 6 mois tout au plus dans d'autres Monnaies de l'Empire, telles que Deutz, Cologne, Mulheim, Nimègue et Batenbourg. Ils en étaient revenus depuis un mois, mais, ne connaissant que peu de chose de leur état, ils ne pourraient rendre aucun service

Cette lettre, pour ce qui concerne l'histoire monétaire, nous donne l'impression du peu d'importance de l'activité que pouvait avoir l'atelier de Reckheim à cette époque. Datée de Reckheim, du 25 septembre 1557, portant la signature de Wilhelm von Vlodorp, précédée de l'énumération des titres de ce dernier, elle vient éclaircir quelque peu un point resté obscur dans le classement de la succession des dynastes qui ont possédé la terre de Reckheim.

Ce fief avait fait retour à l'Empire, lors du décès de Robert de la Marck, comte d'Aremberg, baron de Reckheim, lequel mourut (en 1541) sans laisser de postérité. Charles-Quint, par une charte donnée à Worms, le 9 juin 1545, concéda la baronnie de Reckheim à Jean de Henin, seigneur de Boussu, chevalier de la Toison d'Or. Jean de Henin trépassa l'an 1562, le 12 février, suivant l'épitaphe inscrite sur sa tombe, dans l'église de Boussu (2). Cette épitaphe porte encore la mention de baron de Reckheim ; cependant, certains faits établissent que la baronnie de Reckheim n'appartenait plus à Jean de Henin lors de son décès.

(1) Wolters, *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, p. 147, annexe n° 12.

(2) Wolters, *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, p. 28.

Une charte du 12 avril 1553 qualifie Guillaume de Vlodorp de Seigneur de Reckheim (1).

Wolters a publié un daler et un demi-daler frappés aux armes de Guillaume de Vlodorp, portant au revers la légende : CAROL. V ROMANO. IMPE. SEMPER AVGVSTVS (2). M. le vicomte de Jonghe a décrit une variété rare du daler de cette série (3). Ces frappes ont eu lieu au plus tard en l'an 1556.

Notre document, en dénommant Wilhelm von Vlodorp freiherr (4) zu Reckheim, herr zu Dalenbrock, Odenkirche, Bichte und Gennef, précise d'une manière indéniable que, le 25 septembre 1557, Guillaume de Vlodorp était le chef incontesté de la baronnie de Reckheim.

CH. RUTTEN.

Dem wollgeboren herren M. Graven zu La Laingh meinem gurdigen gunstigen gepietenden Herrenn.

Mein gutwilliger geringer dienst zuvor wolgeborner herr. Auss E. g. schreiben und gesijnnen von wegen der Ko^n^ Matt auss Hispanien und Engellandt, etc. unsers gnadigsten herren von wegen der Muntzers und Muntzgezellen, fugen Ich E. g. guitlich zuvernemen das Ich hochgedachter Ko^n^ Matt : und E g. In dem und mehreren zu underthienigsten gefallen und willen gern sein wolte, aber dweil Ich nicht mehr als zwei Muntzers hab, die des Mnntzwercktz

(1) *Revue belge de numismatique*, 1906, p. 225.

(2) WOLTERS, *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, p. 101 et pl. n°s 27 et 28.

(3) *Revue belge de numismatique*, 1906, p. 226.

(4) Freiherr = baron.

verstandigh, die des haijliches Reichs sein, und sich Irer Ordnung nach auf kein ander Muntzen ausser dem Reich begeben durffenn noch muegen, wie sie mich berichten, und Ich deren In dem fhall nicht mechtig bijn, und die anderen, deren toch geringe anzall Ist, nomblich sieben oder acht, das hie bauw leuth und junge boben underthonen sein, und nuhn etliche zweij oder dreij monat, die anderen funf oder sechs monat zum lengsten In etlichen anderen Reichs Muntzen, als Duitz, Collen, Mulhem, Nimegen und Battenberg gelernt, und nhun einen monat zeitz erst weder Inhamisch Khomen, und noch gar wenig davon wissen, also das die Kon. matt. von denselbigen nichtz, oder gar wenig gedient khundt werden, hab aber hin und weder jm Reich deutscher natien, umb anderen Muntzgesellen die bess erfaren und geschickt, ausgesandt. So Ich dieselbigen bekhomen wurdt, und der Kon. Matt. damit dhienen khunte, und sie dahin wolten oder muchten, will Ich allzeit gern thun bitten derwogen E. g. willen mich derhalben dissmall als notwendig entschuldig halten. So Ich seiner Matt : zu dhienst und E. g. zu welfaren geneigt dieselb E. g. hiemit jn schutz des Almechtigen beurhendt.

Datum Reckheim, den 25sten September, anno 1557.

Wilhelm von Flodrop, freijherr zu Reekheim, herr zu Dalenbroch, Odenkirche, Bichte und Gennef.

(s) V. g. gans dienstwilliger
Wilhelm von Flodrop, etc.

Archives générales du Royaume de Belgique. Papiers d'état et de l'audience. Liasse 84.

Un stratagème de faux-monnayeur, à propos d'une frappe frauduleuse de monnaies aux coins du roi de Portugal, faite au XVIe siècle, dans les Pays-Bas. — Parmi les moyens ingénieux qui furent employés par les faussaires pour écouler leurs produits, le suivant mérite, tout au moins, d'être signalé

En 1564, quelques faux monnayeurs établis dans les Pays-Bas frappaient des monnaies de cuivre aux coins du roi de Portugal. Il s'agissait d'émettre celles-ci dans ce pays même et la difficulté était de les y faire parvenir. Mais elle fut résolue par eux avec subtilité.

La quantité de ces pieces fausses qui finalement inonda le Portugal, donna l'éveil et attira l'attention du Gouvernement. Une enquête fit découvrir un habile stratagème. En novembre 1563, certaines personnes habitant les Pays-Bas avaient envoyé au Portugal des tonnelets remplis de clous, parmi lesquels se trouvaient mélangées des pièces de cuivre aux coins du roi de Portugal. Ces pièces étaient alors mises dans la circulation comme si elles provenaient des ateliers royaux.

L'instruction, sans doute, amena la découverte d'autres abus, car on constata que des monnaies d'or, telle que la pièce de dix ducats de Portugal, étaient contrefaites dans les pays de par deçà, à un aloi inférieur et par conséquent d'une valeur moindre que celle forgées dans les monnaies du Portugal. Par l'ordre du Roi, le Gouvernement adressa par la voie de ses agents résidant à Anvers, une demande au souverain des Pays-Bas, pour que le nécessaire fût fait afin d'empêcher ces abus.

Dans ce but, Philippe II fit publier une ordonnance adressée au mayeur de Louvain, au bailli de Bruxelles

aux écoutètes d'Anvers et de Bois-le-Duc, etc., et donnée, à Bruxelles, le 30 mai 1564, défendant de frapper ou monnayer des monnaies de cuivre, d'argent ou d'or aux coins du roi de Portugal, d'en posséder ou d'en conserver, enjoignant à tous ceux qui en auraient, soit en grande, soit en petite quantité, de les porter, endéans les 14 jours qui suivraient la publication de l'ordonnance, aux changeurs et officiers commis à ce sujet, pour les faire fondre et anéantir comme étant de la fausse monnaie ou de la monnaie estimée au-dessus de sa valeur réelle. Tout délinquant devait être considéré comme faux-monnayeur, son complice et son associé et devait être puni en conséquence (1).

Cet épisode se passa sous le règne du roi Sébastien de Portugal, fils posthume de l'infant don Juan et petit-fils du roi Jean III. Sébastien naquit à Lisbonne, en 1504 et fut tué en 1578, en Afrique, dans la plaine d'Alcazar Kébir, lors de la terrible défaite que le chérif Muley Abd-el-Mélék infligea à ses troupes. Le roi Jean III étant mort en l'an 1557, Sébastien n'avait que trois ans lorsqu'il succéda à son grand-père.

CH. RUTTEN.

(1) *Mandement ende bevel der Coninck. Mat Byden welcken seer scherpelyck ende op groote straffinghe verboden wordt des Coninx van Portugaels munte in gheenre manieren in de Landen van herwaertsover nate syen, te munten, oft te doen munten* .. Ghedruekt Tantwerpen op de Camerpoortbrugge, by Willem Silvius, in den gulden Enghel. Int jaer MCCCCCLXIIII.

BIBLIOGRAPHIE.

Nota. — Il sera rendu compte de tout ouvrage numismatique non paru dans une revue consacrée à cette science et dont un exemplaire aura été adressé à la Société.

Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Deuxième série. 1506-1700. Les ordonnances monétaires du XVIIe siècle. Albert et Isabelle 1598-1621; Philippe IV, 1621-1665; Charles II, 1665-1700, par M. V. BRANTS, professeur à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France et de l'Académie royale d'Espagne. Bruxelles, J. Goemaere, 1914, in-fol., XXXII-293 pages et IV planches.

Ce précieux recueil reproduit 179 documents divers concernant les monnaies. Malheureusement, il ne renferme aucune ordonnance nouvelle touchant l'émission des espèces, et désormais tout espoir d'en retrouver encore doit être abandonné, car là où M. Brants, ce chercheur émérite, a échoué, il ne peut venir à l'esprit de personne de réussir. Au surplus, le système monétaire instauré par les archiducs en 1612 a perduré dans ses grandes lignes pendant tout le XVIIe siècle et même au-delà.

Nous avons fait usage de bon nombre de ces actes dans notre *Histoire monétaire des ducs de Brabant* où nous avions, avant tout, à nous occuper du côté numismatique de la question; aujourd'hui M. Brants s'en sert pour expo-

ser en une introduction d'un vif intérêt et d'une grande hauteur de vues, la politique monétaire des gouvernements espagnols des Pays-Bas méridionaux.

Il s'attache particulièrement à mettre en lumière les efforts des archiducs — efforts auxquels toutes les personnes compétentes furent appelées à collaborer — pour remédier à la triste situation monétaire que les troubles du XVIe siècle avaient faite au pays. Pour le savant professeur, en agissant ainsi, les archiducs étaient guidés par le seul désir de venir en aide à leurs sujets; il voudra bien nous permettre de persister à croire que le souci de leur intérêt propre n'était pas absolument étranger à leur action.

Ces efforts, malgré la bonne volonté du Gouvernement, ne furent guère couronnés de succès; d'abord, parce qu'ils ne furent pas toujours bien compris du public encore trop ignorant en matière financière, ensuite, parce que les ordonnances ne furent pas également observées partout, enfin, parce qu'il manquait à tous une notion plus exacte du rôle même des métaux dans l'économie.

Là où il aurait fallu tout transformer, on s'en tenait à l'emploi de palliatifs et, la guerre aidant, la situation n'a fait que s'empirer tous les jours davantage; mais la bonne volonté est manifeste et il y a lieu d'en tenir compte.

A. DE W.

AD. HERRERA Academico de numero. *El duro*, Estudio de los reales de a ocho españoles y de las monedas de igual o aproximado valor labradas en los dominios de la Corona de España. 2 volumes in-4°, illustrés de LIV planches. Madrid 1914, Imprenta y fototipia de J. Lacoste, calle de Cervantes, 28.

L'Espagne, surtout à partir de l'exploitation des mines du Potosi, fut avant tout un pays producteur d'argent, comme l'étaient il n'y a pas longtemps les États-Unis. On s'explique donc le choix fait par M. Herrera du *duro* comme but de ses recherches.

Le duro, qu'il s'appelle pièce de huit réaux, daldre, patagon, thaler, écu, est la grosse pièce d'argent qui, après avoir subi certaines variations de poids, d'aloi et de types, se nomme aujourd'hui la pièce de 5 pesetas ou de 5 francs. L'auteur en suit l'expansion et la multiplication dans tous les pays européens de domination espagnole, ou coloniaux et même en Allemagne au temps de Charles-Quint, depuis son apparition à la marque du joug et des flèches et aux noms de Ferdinand et d'Isabelle, les rois catholiques, sous le nom de *reales a ocho* à Burgos, à Séville et à Tolède, jusqu'au règne d'Amédée de Savoie (1871-1873). Il décrit et reproduit ces innombrables pièces rangées par ateliers et par règnes, étudie les nombreuses contremarques qu'on leur a infligées et donne la liste de leurs graveurs.

Une bonne introduction historique précède le catalogue des pièces, et la bibliographie des ouvrages consultés termine le tome II.

Le travail de M. Herrera est purement numismatique (1); le côté économique de l'histoire du duro n'y est traité qu'accidentellement.

C'est l'œuvre d'un érudit excellent et patient qui n'a reculé devant aucune peine pour rassembler le plus grand nombre de pièces possible. Nous lui ferons le seul reproche d'avoir trop souvent recours comme référence

(1) Au point de vue économique, l'étude de M. Lonchay, *Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols* complète dans une certaine mesure l'ouvrage de M. Herrera.

aux catalogues de vente, qui sont fréquemment fautifs, et d'avoir rangé parmi les monnaies coursables les pièces de poids fort qui n'ont jamais eu ce caractère sinon parfois par tolérance, et qui ne sont, certains documents officiels l'établissent, que des « pièces de plaisir » offertes aux hauts fonctionnaires des finances et à quelques privilégiés; certains collectionneurs au XVIIe siècle obtinrent même en Belgique l'autorisation d'en faire frapper pour leurs cabinets.

La partie du travail de M. Herrera qui concerne les anciens Pays-Bas est intéressante, et à ce titre son ouvrage retiendra l'attention des numismates belges. Dans tous les cas, l'histoire du duro place M. Herrera à la tête des numismates de son pays.

A. DE W.

ALDO DE RINALDIS. *Medaglie dei secoli* XV *e* XVI *nel Museo nazionale di Napoli.* Napoli, R. Riccardi, 1913. VIII + 246 pp. in 12.

Ce catalogue des médailles des XVe et XVIe siècles du Musée de Naples est le premier volume d'une publication qui fera connaître toutes les médailles modernes de ce musée célèbre. Les séries de médailles appartiennent à deux collections: la première fut constituée de 1798 à 1806 par Ferdinand IV de Bourbon, au moyen de collections plus anciennes qu'il fit venir de Palerme et du palais de Capodimonte; la seconde est la collection Santangelo, appartenant à la Ville de Naples, et déposée par celle-ci au Musée, bien qu'elle en garde la propriété. Pour les XVe et XVIe siècles l'ensemble ne compte pas moins de 956 pièces.

M. de Rinaldis les a classées par artistes. Dans le but de

faciliter les recherches, les médailles du même médailleur sont rangées par ordre alphabétique des personnages représentés.

L'auteur a consacré à chaque médailleur une courte notice biographique à la suite de laquelle il donne la bibliographie des travaux principaux qui ont été consacrés à l'œuvre de celui-là. En général, ces notices sont bien rédigées.

Les descriptions sont claires, suffisamment précises et ne sont jamais tirées en longueur.

Enfin, chaque médaille est l'objet d'un petit commentaire fort utile et bien compris. Au point de vue typographique, ce dernier aurait dû pourtant être imprimé en caractères plus petits que le texte des descriptions, avec lequel il se confond trop souvent.

Les attributions ont été faites avec soin ; l'auteur ne s'est pas borné à enregistrer mécaniquement les conclusions de ses devanciers ; il a étudié leurs travaux ; il les discute et au besoin donne son avis personnel en le motivant.

Il manque toutefois dans ce catalogue une série d'indications qu'on ne doit jamais négliger dans des œuvres de ce genre : l'auteur ne nous avertit pas si on a affaire à des médailles coulées ou frappées ; il ne nous donne aucun renseignement ni sur les fontes, ni sur l'authenticité des exemplaires, de sorte qu'il est impossible de se faire une idée de la valeur de la collection au point de vue numismatique.

Je le regrette d'autant plus que, pour ce qui concerne les médailles du XVe siècle, les exemplaires contemporains de l'activité des artistes sont fort rares, et qu'il eût été intéressant de savoir quels sont ceux qui se trouvent aujourd'hui à Naples.

V. T.

E. C. R. ARMSTRONG. *Irish seal-matrices and seals*. Dublin, Hodges, Figgis & C° 1913. XII + 135 pp. 4° et 80 illustrations (en zincogravure).

M. Armstrong s'est proposé de faire connaître les sceaux-matrices irlandais Il a utilisé principalement, à cet effet, la collection de l'Académie royale d'Irlande qui se trouve exposée au Musée national de Dublin ; il a puisé aussi dans les richesses du British Museum, et n'a point négligé les collections publiques de moindre importance, pas plus que les collections particulières, lorsqu'elles lui paraissaient contenir des pièces intéressantes. De la sorte, il a réussi à passer en revue tout ce que la sigillographie irlandaise offre d'intéressant et il a complété son travail par la description de quelques sceaux en cire dont les matrices sont inconnues.

L'ouvrage est divisé en huit chapitres.

Le premier traite des généralités qui concernent les matrices : matière employée, inscriptions, types, etc. et se termine par la bibliographie de la question. Les suivants sont consacrés aux matrices de type équestre, héraldiques, de sceaux locaux, d'ecclésiastiques, de monastères, aux matrices anglaises et étrangères conservées dans les collections de l'Académie royale d'Irlande, pour finir par les empreintes de sceaux.

Toutes les matrices sont reproduites par la zincogravure et présentées sous trois aspects : 1° de face c'est-à-dire d'après le creux ; 2° de profil c'est-à-dire d'après l'épaisseur 3° en relief d'après une empreinte. Cette triple représentation est très heureuse et permet de se faire une idée de l'objet excessivement exacte.

Il est surieux de constater que les sceaux irlandais ne diffèrent guère de ceux du continent. Les plus anciens,

comme le nôtres, sont plats, à anneau ou à queue coulée avec le corps; à partir du XVIIe siècle, on en trouve à douille; les caractères ne présentent guère de particularités : ce sont les mêmes que ceux qui ont été usités chez nous aux siècles correspondants. Chose étonnante, même sur les plus anciens, on ne rencontre pas de légende en irlandais; le latin est leur seule langue. Ainsi, M. Armstrong fait connaître les sceaux de Brien, roi de Kineleogain † vers 1276 et de Domnal Mac Carthaigh junior, roi de Desmond † en 1303. Le premier porte : S'BRIEN REGIS DE KENELEOGAIN. Le second S'DOVE NALDI : OG : FILI: O : ROTH MACARTHY

Cette seconde légende est la seule, — pour autant que j'aie bien lu — qui renferme quelques mots et quelques caractères irlandais, entre autres le ꞇ ; on y relève les mots OG, junior, et O, petit fils, mais elle est latinisée par la présence de *S(igillum)* en tête, et de *fili* devant le nom du père.

Un fait à noter toutefois, c'est que les armoiries semblent n'avoir fait leur apparition en Irlande que fort tardivement. On ne connaît pas de matrices de sceaux armoriées appartenant à des chefs ou à des rois irlandais. C'est seulement à partir du XVe siècle que ceux-ci paraissent avoir eu des armes véritables.

Le livre de M. Armstrong constitue bien certainement un excellent guide à travers la sigillographie irlandaise.

V. T.

VAN DER LAARS, T. *Wapens, vlaggen en zegels van Nederland*, met 15 gekleurde platen en ruim 350 afbeeldingen tusschen den tekst. Amsterdam, drukkerij « Jacob van Campen » 1913. II + 176 pp. 4°.

Ce livre consacré aux armes, aux drapeaux et aux sceaux des Pays-Bas, est principalement destiné à fournir aux artistes des modèles pour les travaux d'héraldique. L'auteur ne s'est pas efforcé de faire œuvre scientifique, il fournit pêle-mêle des documents, la plupart du temps sans indiquer les sources auxquelles il puise, et en y ajoutant un commentaire historique fort sommaire.

Néanmoins on y trouvera reproduite d'après des dessins au trait ou d'après des photographies, une série de sceaux dont plus d'un me paraît ne pas avoir encore été publié. Sous ce rapport le livre présente donc un certain intérêt, mais on fera bien de n'en utiliser les données qu'après avoir passé celles-ci au crible de la critique.

V. T.

FAITS DIVERS

Une société de numismatique s'est constituée en Australie. Elle a tenu sa première assemblée annuelle le 26 mars dernier à Sydney. Les éléments qui la composent paraissent sérieux. Qu'on en juge par la liste des travaux : introduction à l'étude des anciennes monnaies et de leur relation avec l'histoire et les arts, par M. D. Raymond. — Les monnaies des rois danois d'Angleterre, par M. H. M. Lund.—Le premier monnayage italien, par M. H. Mouty.

— Monnaies de la ligue hanséatique, par M. H.-M. Lund.
— Notes sur les tokens de cuivre d'Australie, par M. A. Andrews.

A. DE W.

L'*American Journal of numismatics*, devenu l'organe de la Société américaine de numismatique, est, depuis 1913, de trimestriel, devenu annuel. Le tome XLVII, qui vient de paraître, constitue un beau volume in-4° dans lequel la médaille contemporaine occupe une place importante et justifiée.

A. DE W.

L'illustre graveur J.-C. Chaplain était originaire de Mortagne (Orne). Sa ville natale a inauguré le 12 juillet, un monument élevé à sa mémoire. Il se compose d'une stèle en granit de Bretagne, surmontée d'un très beau buste de l'artiste défunt par le sculpteur Denys Puech.

La cérémonie d'inauguration fut présidée par M André Michel, conservateur au Musée du Louvre. Une plaque commémorative a aussi été placée sur la maison où le créateur de tant d'œuvres admirables a vu le jour.

A. V. B.

Le rapport du conservateur du cabinet des médailles de la Haye, M. A.-.O Van Kerkwijk, constate qu'au cours de l'année 1913 les accroissements de ce dépôt ont été nombreux. Nous y relevons toute une série d'aurei et de beaux bronzes romains, ainsi qu'un noble d'or des États de Frise

portant un F sur l'étendard, frappé à Leeuwarden. Deux planches accompagnent la description des pièces acquises, qui ne compte pas moins de 67 pages. Quelques sceaux matrices sont aussi venus compléter la série sigillographique depuis longtemps assez négligée.

A. DE W.

L'Académie des Inscriptions de France vient de décerner, en sa séance du 27 mars, le prix Duchalais de numismatique à S. M. le roi d'Italie, membre d'honneur de notre société pour son *Corpus Nummorum italicorum*. L'Académie a tenu ainsi à témoigner sa haute admiration pour cet ouvrage qui en est déjà à son 4e volume, et qui, lorsqu'il sera achevé, constituera un vrai monument élevé à la science numismatique de l'Italie par son Roi.

A. DE W.

La Société belge de Numismatique à Liége, le 5 juillet. — La Société a été reçue à 11 heures à l'Hôtel-de-Ville de Liége par M. Kleyer, bourgmestre, assisté de M. Falloize, échevin de l'Instruction publique, et du Bureau de l'Institut Archéologique liégeois, composé de MM. Gobert, président, L. Renard, secrétaire, Pholien, trésorier, Pirlet, secrétaire-adjoint, et Servais, conservateur du Musée archéologique.

M. le bourgmestre souhaite la bienvenue à la Société ; il rappelle le souvenir des numismates liégeois récemment disparus : MM. le baron de Chestret, notre ancien président d'honneur, le Dr J. Simonis notre confrère aussi. Il fait l'éloge de l'activité de la Société, et profite de la cir-

constance pour faire don à l'Institut archéologique d'une série de médailles qui constituent sa propriété. Parmi celles-ci se trouve la grande médaille d'or, œuvre de notre confrère Devreese, qui fut remise à M. Kleyer à l'occasion de l'Exposition de Liége en 1905. M. Gobert remercie chaudement M. le bourgmestre pour l'extrême générosité dont il fait preuve à l'égard de l'Institut. M. Kleyer invite enfin la Société à visiter le sous-sol de la place Saint-Lambert, dans lequel on peut lire en raccourci l'histoire de Liége, depuis l'époque néolithique jusqu'à nos jours.

M. le vicomte B. de Jonghe exprime à M. le bourgmestre à quel point la Société royale de Numismatique est touchée de l'accueil qui lui est fait; il n'ignore pas combien l'Administration communale de Liége sait apprécier la numismatique, elle qui n'a pas hésité à consacrer des sommes considérables à l'acquisition de pièces rares destinées à compléter la collection Ulysse Capitaine, qui forme la base des séries de la Ville. Il remercie vivement M. le bourgmestre et accepte avec plaisir l'invitation faite à la Société de visiter l'excavation des voûtes de la place Saint-Lambert.

M. A. de Witte offre à la ville de Liége un exemplaire en argent du jeton à l'effigie du baron de Chestret.

Le vin de bienvenue circule ensuite, et nos confrères se rendent place Saint-Lambert où les membres de l'Institut leur font voir les restes du fonds de cabane néolithique, l'hypocauste de la villa romaine, les restes du pavement de l'église de Notger, et les fondations de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert, qui ont été conservés avec une remarquable piété civique, grâce aux autorités communales.

On se rendit ensuite à l'hôtel d'Ansembourg où une salle avait été confortablement disposée en vue de la séance.

Après avoir admiré, sous la conduite de M. Kleyer, les merveilleuses boiseries et les meubles qui garnissent l'hôtel, la Société a tenu séance sous la présidence de M. le vicomte de Jonghe, président.

A 1 heure et demie, nos confrères se sont réunis à l'hôtel de l'Europe, où avait lieu le lunch. M. le vicomte B. de Jonghe a bu au Roi, à la Reine de Hollande et au Président de la République française; M. A. de Witte a porté la santé des membres étrangers très nombreux à cette réunion; M. V. Tourneur a porté un toast à l'Institut Archéologique liégeois et pariculièrement à MM. L Renard et Servais qui ont tenu à ce que au Musée Curtius la numismatique fût particulièrement mise en évidence.

A 3 heures et demie, la Société de Numismatique a, visité le Musée Curtius sous la conduite de MM. Servais, Gérimont, L. Renard et Pholien. Elle a admiré la manière fort heureuse dont les monnaies ont été disposées dans des vitrines à faible inclinaison, et la clarté qui règne dans l'arrangement. Puis nos confrères se sont dispersés dans les vastes salles qui abritent les innombrables richesses archéologiques concentrées dans la capitale de la Wallonie, et c'est avec un sentiment d'admiration envers l'Institut Archéologique liégeois et la ville de Liége, sa protectrice éclairée, qu'ils ont quitté l'antique demeure du grand brasseur d'affaires que fut Curtius.

V. T.

F. de Vernon, graveur en médailles, au salon des artistes français. — La principale attraction du salon des artistes français de cette année, au Grand-Palais des Champs-Élysées à Paris, est, sans conteste, la reconsti-

tution, en une salle spéciale, de l'œuvre, au grand complet, de Fréderic-Charles-Victor de Vernon, grand prix de Rome (1887), professeur à l'école des Beaux-Arts (1909), membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'Honneur (1910), né à Paris, le 17 novembre 1858, et mort en cette ville, le 28 octobre 1912.

On éprouve, en visitant cette salle, dans laquelle est groupée avec le meilleur soin l'œuvre d'un des meilleurs médailleurs de notre temps, une profonde impression d'art et aussi un grand respect pour le talent si distingué et si varié de ce grand artiste trop tôt disparu.

Vernon ne fut pas d'ailleurs que médailleur, il fut aussi un statuaire de haut mérite. Sa première œuvre, le Laboureur de Virgile, qui lui valut un second Grand Prix de Rome, date de 1881 et sa dernière est le portrait du professeur Dieulafoy (1912).

Le catalogue de son œuvre ne compte pas moins de 209 numéros. C'est là un chiffre suggestif, surtout quand on songe que Frédéric de Vernon nous a été enlevé à 54 ans, à l'apogée de son talent et en pleine activité de travail.

A. DE W.

Jetons de Nuremberg. — Les jetons de fabrique nurembergeoise n'ont guère été étudiés jusqu'ici (1) et ne méritent guère de l'être. Imités, en général, de jetons français ou belges, leur seul intérêt est de nous renseigner sur les types qui eurent surtout la vogue du public. Leur fabrication, qui se prolongea jusqu'au XIXe siècle, fut intense et aux XVe et XVIe siècles, ces produits se trouvaient

(1) Voyez *Numismatic circular*, p. 159. Un article de R. Forrer qui résume ce qui a été dit sur ces pièces.

dans tous les pays et dans toutes les mains vu leur extrême bon marché. Une seule ville, à cette époque, peut être citée comme faisant à Nuremberg une sérieuse concurrence et cette ville est Tournai. Mais alors qu'il est extrêmement rare de voir figurer sur les jetons tournaisiens le nom du fabricant, bon nombre de jetons de Nuremberg sont signés. Parmi ces noms nous citerons d'après M. de la Tour (Catalogue de la collection Rouyer) et par ordre d'ancienneté ceux de : Hans Schultz, Georg Schultz, Damianus Krauwinckel, Egidius Krauwinckel, Chilianus Kock, Egidius et Hans Krauwinckel, Hans Krauwinckel, Hans Laufer, Wolf Laufer, Matheus Laufer, Conrad Laufer (ou Laufler), Cornelius Laufler, Lazarus Gottlieb Laufler, Hans Weidinger, Hans Ulrich Horauf, Joh. Conrad Höger, Johann Fried. Werdinger, Albrecht Höger, Joh. Albrecht Dorn, Wolf. Hier. Hoffmann, Michael Leichkauff, Johann Jacob Dietzel, Johann Adam Dietzel, Ulrich Dorn, Churt. Sig. Anert, Joh. Adam Vogel, Johann Christian Reich, E. L. Sig. Lauer, Johann Lauer, J. C. Gerner, Arnold et Huber (1).

Pour Tournai, nous ne pouvons mentionner que Mikiel Pollet, Jacquemart de Riquehan, Garder Androit, Paran Durart et Jehan Gorgart. Jean Blanc puîné, est un graveur français dont le nom figure aussi sur des jetons banaux frappés à Paris (2).

A. DE WITTE.

(1) On peut encore ajouter à cette liste les noms de J. M. Lindner, Michel Leykauf, etc.

(2) A. DE WITTE *Jetons banaux du XVe siècle de fabrication française ou tournaisienne signés du nom de leur graveur.*

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

Extraits des procès-verbaux.

Assemblée tenue à Liége, en l'hôtel d'Ansembourg, le 5 juillet 1914

Après avoir été reçus à l'Hôtel de ville de Liége d'une façon charmante par M. le bourgmestre Kleyer (1), les membres de la Société royale de Numismatique de Belgique se réunirent en séance à 11 heures 3/4, à l'hôtel-musée d'Ansembourg, sous la présidence de M. le vicomte B de Jonghe.

Étaient présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président*; A de Witte, *vice-président*; V. Tourneur, *secrétaire*; A. Visart de Bocarmé, *contrôleur ;* MM. V. de Munter, L. Naveau, Jos. Willems, Fr. Alvin, Fr. Vermeylen, A. Michaux, Ch. Le Grelle, G. Devreese et J. Vannérus, *membres effectifs*; MM. L. de Jaer, le chanoine Jos. Gaillard, Ch. Rutten, A. Mahieu, P. Briart, L. Renard, Ch. Dupriez et M Gérimont, *membres correspondants*

(1) Voir plus haut.

regnicoles; MM. P. Bordeaux, F. Mazerolle et le commadant A. Babut, *membres honoraires*; MM. E. Coliez, le comte de Geloes d'Eysden et F. Florange, *associés étrangers*.

Assistaient, en outre, à la séance : M. Kleyer, bourgmestre de Liége; M. Falloise, échevin de l'Instruction publique; M. Gobert, président de l'Institut archéologique; M. Pholien, trésorier de l'Institut archéologique, et M. Servais, conservateur du Musée.

S'étaient excusés : MM. A. de Roissart, *trésorier*; MM. Edm. Peny, G. de Schodt, J. Moens, Ém. Seeldrayers, le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, Éd. Laloire, F. Donnet, G. Bigwood, Ch. Hermans, P. Fisch, Éd. Bernays, le vicomte Eug. de Jonghe, le major J. Dugniolle, Ch. Gilleman, H. Le Roy et G. Brunin, *membres effectifs*; MM. J. Hamal-Mouton, A. Cloedt, J. Justice, le baron de de Vinck de Deux-Orp, R. Hennet, J. Eggen, E. Van Heurck, Carlier, Verhas, Orban de Xivry, Préherbu, Huart et Jonnaert, *correspondants regnicoles*; MM. J. A. Blanchet, Eug. Demole, *membres honoraires*; MM. G. Hollebeke, le Jhr. M. W. Snoeck, L. Théry, P. Decroix et A. O. Vankerkwyk, *associés étrangers*.

M. Th. Gobert, président de l'Institut archéologique, se félicite de recevoir à l'Hôtel d'Ansembourg la Société de Numismatique. Il rappelle les bonnes relations qu'ont toujours entretenues les deux compagnies et est heureux de voir ces

liens se resserrer. Il met en lumière l'importance de la numismatique liégeoise, et rappelle la mémoire de nos confrères le baron de Chestret et Simonis.

M. le Président remercie l'Institut de l'hospitalité qu'il accorde à la Société de Numismatique, et son président pour les paroles aimables qu'il a prononcées à notre adresse.

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation

Communications.

M. F. Mazerolle fait connaître trois documents qu'il a découverts au cours des recherches préparatoires au grand travail qu'il consacre à Jean Varin.

Le premier est une information de bonne vie, du 6 mars 1629, qui fut faite lors de la réception de Varin comme garde et conducteur du Moulin de la Monnaie à Paris

Varin y est qualifié de maître graveur à Paris, et il ressort de l'enquête qu'il a séjourné à Sedan et à Rochefort. Il est également question de l'abjuration du protestantisme faite par Varin. M. Mazerolle a eu la bonne fortune de retrouver le certificat d'abjuration du graveur, qui est daté du 6 mars 1629. Il en donne lecture.

Le troisième document est daté du 27 août 1672. C'est un inventaire, après décès, des outils, coins, vêtements, etc., trouvés dans l'atelier de Jean

Varin. L'état des coins, poinçons et matrices est particulièrement important : il fournit la liste de tout ce qui fut gravé par le maître de 1646 à 1672. M. Mazerolle, en terminant, annonce qu'il donnera un résumé de son travail dans la *Revue*. (*Applaudissements*.)

M. le Président félicite le conservateur du Musée de la Monnaie de Paris de ses heureuses découvertes, et le remercie de son aimable promesse.

Au nom de M. Bernays, empêché, au dernier moment, d'assister à la séance, M. Vannérus fait circuler les moulages de deux pièces de Cugnon, attribuées à Varin : le beau *patagon de* 1625, unique, chez M. Bernays, est d'un tout autre faire que ceux de 1623 et 1624, dont l'effigie est grossière et informe.

Le *liard de* 1622, également rarissime, est aussi d'un bon travail ; l'effigie y imite, à s'y méprendre, celle de Henri IV, roi de France, mort cependant douze ans avant (1).

M. L. Naveau fait circuler et commente quelques pièces inédites de ses collections. Ce sont :

1° Un écu d'or de Ferdinand de Bavière;

2° Un denier noir de Louis de Bourbon contremarqué à l'aigle. M. Naveau se demande si cette contremarque, indéterminée jusqu'à présent, n'aurait pas été apposée à Aix-la-Chapelle ;

(1) *V.* Bernays et Vannérus, *Histoire numismatique du Luxembourg*, Brux., 1910, pp. 560 et 561, nos 5 et 7.

3° Un *bryman* de Thierry de Hornes 1406-1408, imitation servile d'une monnaie d'Arnould de Hornes ;

4° Un double patard de Georges d'Autriche avec revers au nom de Charles-Quint ;

5° Un écu d'or (pistole) de Ferdinand de Bavière analogue au pistolet de 1614, mais d'un faire tout différent ;

6° Un escalin de Maximilien-Henri de Bavière, avec, au droit, un écu écartelé de Bavière et de Palatinat. (*Applaudissements.*)

M. le Président félicite vivement notre confrère, heureux possesseur de ces intéressantes monnaies, et espère qu'il les publiera dans la *Revue*.

M. le Chanoine Jos. Gaillard décrit, commente et fait circuler avec les pièces les plus rares de sa collection trois monnaies liégeoises inédites :

1° Un denier noir d'Arnould de Hornes *electus* (1378-1379), qui vient compléter pour les treize premiers mois de son règne, le monnayage de ce prince-évêque.

2° Un rixdaler de Gérard de Groesbeek, fabriqué par des faux monnayeurs contemporains de ce prince, à l'aide d'un thaler de Lubeck ;

3° Un escalin de Ferdinand de Bavière de 1635 avec un fleuron comme différent monétaire.

Notre collègue annonce que, dès qu'il en aura le loisir, il consacrera une étude à ces pièces. (*Appl.*)

M. le Président congratule M. le Chanoine

Gaillard à propos de sa collection et de sa très intéressante communication.

M. Fréd. Alvin décrit et commente une trouvaille de monnaies de Trèves, pour la plupart inédites, dont il a pu acquérir un certain nombre pour le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Le trésor renfermait également un denier d'un abbé d'Echternach inconnu. Les pièces font maintes fois allusion à des épisodes de la querelle des Investitures.

M. le Président remercie le Conservateur du Cabinet des Médailles pour le travail fort érudit dont il a donné lecture, et le félicite d'avoir pu enrichir le médaillier national de ces deniers si importants au point de vue historique. (*Applaud.*)

M. Vannérus présente, de la part de M. Bernays, les moulages de trois pièces luxembourgeoises, inédites, dont son collaborateur a eu la chance d'enrichir son médaillier (1)

Il s'agit tout d'abord d'un *esterlin de Hartard de Schönecken*.

On connaissait jusqu'à présent, comme étant sortis, vers 1340, de l'atelier de Liessem, deux esterlins à tête imitant le numéraire d'Édouard III d'Angleterre. L'un, unique, dans la collection de M. Bernays, se caractérisait par la légende + EDWAR ANGL DNS HYB.

L'autre, assez rare, révèle de façon apparente

(1) *V.* Bernays et Vannérus, op. cit., pp. 493-494.

le nom du monnayeur, par les mots + hATRS DNS . DE SONEC.

Tous deux portent au revers la légende MON - ETA - DEL - ISE ' (1).

La pièce récemment acquise par M. Bernays, offre ceci de curieux, qu'elle donne en clair à la fois le nom du seigneur monnayeur et celui de son atelier :

hATRADVS D SCONEHh
et MON - ETA - LYS - SEM

Les deux autres nouvelles acquisitions de M. Bernays proviennent de l'atelier de Laroche.

On a décrit jusqu'à présent deux gros sortis, entre 1402 et 1419, de cet atelier, pièces uniques toutes deux et appartenant au médaillier de l'État (2). Ces monnaies ont pour légende, au droit :

+ WENCEL ' × ROMANOR ' REX · E : BOE ' ×

et au revers :

+ MONETA : NOVA : FCA × WELSFEIL (ou WELI - FEILIS)

Or, si les deux nouvelles pièces de M. Bernays offrent le même revers que celles déjà publiées, elles présentent au droit des différences importantes.

L'une d'elles, tout d'abord, ne mentionne pas, dans la légende, le titre de roi des Romains;

(1) V. Bernays et Vannérus, op. cit. pp. 493-494.

(2) Voir Bernays et Vannérus, *op. cit.*, p. 290 nos 185 et 186.

nous n'y lisons, chose nouvelle dans le numéraire de Wenceslas II, que : + WENCEL ' DEI ⁘ GRA · REX * BOEM

D'autre part, alors que les gros déjà décrits montrent au centre du droit, sur champ burelé, le lion luxembourgeois chargé, en cœur, d'un écusson *écartelé* (une fois de Luxembourg-Bohême, l'autre d'Empire-Luxembourg), sur deux pièces inédites se voit sur le lion luxembourgeois un écu *non écartelé*, à l'aigle d'Empire ; de plus, un de ces lions a la queue fourchue et passée en sautoir : c'est un lion *bohémien* placé sur l'écu luxembourgeois.

Esterlin de Schönecken et gros de Laroche auront naturellement leur place dans le supplément que MM. Bernays et Vannérus préparent pour mettre à jour leur *Histoire numismatique du Luxembourg*.

M. Lucien Renard décrit, commente et soumet à l'examen de ses confrères trois monnaies romaines qui ne se trouvent pas décrites dans les répertoires de Babelon et de Cohen. Ce sont :

1° Un denier de la gens Calpurnia avec le buste d'Apollon au droit, et au revers un cavalier accompagné de la légende C . PISO L . FILIVS PISO ;

2° Un petit bronze de Domitien ;

3° Un médaillon d'Hadrien avec Rome casquée assise au revers.

Il fait également circuler un admirable grand bronze d'Hadrien (Coh., 1185). M. Renard se pro-

pose d'étudier ces pièces de plus près pour s'assurer qu'elles peuvent encore faire l'objet d'une publication. (*Applaudissements.*)

M. le Président, après avoir félicité M. L. Renard, collectionneur infatigable de monnaies romaines et possesseur d'une collection remarquable qu'il s'applique sans cesse à développer, fait l'historique de l'emploi de l'ange sur les monnaies des anciennes provinces belgiques.

Le type de l'ange vient, sans aucun doute, de celui de la Victoire qui figure, dès les temps les plus reculés, sur les monnaies grecques. La Victoire, d'origine essentiellement païenne, fut transformée, dans nos provinces, en ange au XIIIe siècle, époque où les idées religieuses exerçaient une influence prépondérante.

M. le vicomte B. de Jonghe fait circuler parmi ses confrères de nombreuses monnaies en or et en argent au type qu'il étudie, et fait remarquer la grande variété des attitudes de l'ange sur les pièces qu'il soumet à ses confrères. (*Applaudissements*)

La séance a été levée à 1 1/4 heure.

Le Secrétaire, *Le Président;*

Victor Tourneur. Vte B. de Jonghe.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er AOUT 1914

MEMBRES D'HONNEUR.

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE . . . 22 avril 1892.

S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA**, DUC DE SAXE. . . . . 7 juillet 1878.

S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE **MONACO, ALBERT Ier** . . . 24 novembre 1889

S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE **Louis-Alexandre DE BATTENBERG**, 4, Hanscrescent, Londres, C. W. . . . . 21 avril 1901.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

1 VON KARABACEK (LE Dr ET PROFESSEUR Josef), directeur de la Bibliothèque impériale et secrétaire de l'Académie impériale et royale des Sciences, à Vienne . . . . . 7 juillet 1872.

2 SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27, à Paris. . . . . 7 juillet 1878.

3 BABELON (Ernest), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil. 30, à Paris . . . . . 1er juillet 1888.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

4 **Luschin von Ebengreuth** (le Dr et prof. chevalier **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des Sciences de Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15 ; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) . . 3 juillet 1892.

5 **Papadopoli** (le comte **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise . . . . . — —

6 **Joseph** (**Paul**), professeur, Finkenhofstrasse, 33, à Francfort-sur-Mein . . . . . 2 juillet 1893.

7 **Gnecchi** (**Francesco**), directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie) . . . . . — —

8 **Imhoof-Blumer** (le Dr **Frédéric**), membre de l'Académie des sciences de Berlin, à Winterthur (Suisse). . . . . 1er juillet 1894

9 **von Bahrfeldt** (**Max**), lieutenant-général et chef de la 37e division d'armée, 9, Humboldstrasse, Hildesheim (province de Hanovre) (Prusse). — —

10 **Blanchet** (**J.-Adrien**), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut, boulevard Émile-Augier, 10, à Paris (XVIe) . . . . . 2 juillet 1899.

11 **Bordeaux** (**Paul**), avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France . . . . . 1er juillet 1900

12 **Svoronos** (**Jean-N.**), directeur du Musée national de Numismatique, rue Gennadios, 34, à Athènes . . . . . 6 juillet 1902.

13 **de Man** (Mlle **Marie**), rue Saint-Pierre, 39, à Middelbourg (Zélande) . . . . . 5 juillet 1903.

14 **Mazerolle** (**Fernand**), conservateur du Musée de la Monnaie, directeur de la *Gazette française de Numismatique*, avenue Niel, 91, à Paris . . . . . 3 juillet 1904

15 **Soutzo** (prince **Michel**), ancien gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, Strada Romania, 4, à Bucharest. . . . . 2 juillet 1905.

16 **Bahrfeldt** (**Em.**), directeur de banque, rédacteur en chef des *Berliner Münzblätter*, Schillerstrasse, 16, Berlin-Gross-Lichterfelde-Ost. . — —

17 **de Castellane** (le comte), rue Saint-Dominique, 11, Paris. . . . . 7 juillet 1907.

18 **Tolstoï** (le comte **Jean**), ancien ministre, Wassiliewski ostrow, 5e ligne, no 2, à Saint-Pétersbourg. . . . . 7 mars 1909.

19 **Haeberlin** (le Dr **J.**), conseiller de justice, Eschersheim, Francfort-sur-Mein . . . . . 12 mars 1911.

20 **Ménadier** (le Dr prof. **J.**), conservateur du Cabinet royal de Numismatique, à Berlin . . . — —

21 **Demole** (**Eugène**), conservateur du Cabinet des Médailles, Musée d'Art et d'Histoire, Genève (Suisse). . . . . 12 mars 1912.

22 **Babut** (commandant **A.**), président de la Société française de Numismatique, 23, rue des Gatines, à Paris . . . . . — —

23 **Hauberg** (**P.**), conservateur du Cabinet des Médailles de Copenhague (Danemark) . . . . . 8 mars 1916.

24 **Gohl** (**Edmond**), conservateur du Cabinet des Médailles du Musée national Hongrois, à Budapest (Hongrie) . . . . . — —

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

1 **de Jonghe** (le vicomte **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles . . . . . 4 juillet 1869.

2 **de Roissart** (**Amédée**), président honoraire à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles . . . . . 7 juillet 1878.

3 **de Witte** (**Alphonse**), rue du Trône, 55, à Ixelles. 4 juillet 1886.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

4 **Peny (Edmond-Ph.-A.)**, ingénieur, à Morlanwelz. 3 juillet 1887.

5 **De Munter (Victor)**, agent de la Banque nationale de Belgique, Lei, 15, à Louvain. . . . — —

6 **Naveau (Léon)**, au château de Bommershoven (par Jesseren) . . . . . 24 novembre 1889.

7 **de Schodt (Georges)**, avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles. . . . . 5 juillet 1891.

8 **Moens (Jean)**, avocat, à Lede, Flandre orientale. — —

9 **Seeldrayers (Emile)**, artiste peintre, rue Van Aa, 85, à Ixelles . . . . . 2 juillet 1893.

10 **Visart de Bocarmé (Albert)**, rue Saint-Jean, 18, à Bruges . . . . . — —

11 **Wallaert (Em.)**, docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 73, à Saint-Josse-ten-Noode. . . . — —

12 **Willems (Joseph)**, notaire, à Saint-Trond . . . 1er juillet 1894.

13 **de Ghellinck-Vaernewyck (le vicomte)**, rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles. . . . . — —

14 **Delbeke (le baron A.)**, ancien Ministre des Travaux publics, 9, rue de l'Empereur, à Anvers. 7 juillet 1895.

15 **Alvin (Fréd.)**, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, avenue Beau-Séjour, 27, à Uccle . . . . . 7 juillet 1901.

16 **Laloire (Édouard)**, sous-chef de section aux Archives générales du Royaume, avenue Brugmann, 270, à Uccle . . . . . 6 juillet 1902.

17 **Donnet (Fernand)**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, rue du Transvaal, 45, à Anvers. . . . . 5 juillet 1903.

18 **Bigwood (Georges)**, avocat, professeur à l'Université libre, rue de l'Aqueduc, 15, à Bruxelles. — —

19 **Vermeylen (Franz)**, statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain. . . . . — —

20 **Hermans (Charles)**, 62, avenue Isabelle, à Anvers 7 juillet 1907.

21 **Moyaux (Auguste)**, ingénieur, boulevard du Régent, 35, à Bruxelles . . . . . 1er mars 1908.

22 **Bernays (Édouard)**, avocat, avenue Van Eyck, 33, à Anvers. . . . . 7 mars 1909.

23 **de Jonghe** (le vicomte **Eug.**), conseiller provincial, Château de Fontaine, Anthée . . . . . 7 mars 1909.

24 **Tourneur** (**Victor**), conservateur-adjoint au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, à Saint-Gilles. . . . . — —

25 **Michaux** (**Alphonse**), graveur à la Monnaie, rue de l'Hôtel des Monnaies, 70, à Saint-Gilles . 12 mars 1911.

26 **Le Grelle** (**Charles**), commissaire des monnaies, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, 69, à Saint-Gilles. — —

27 **Devreese** (**Godefroid**), médailleur, boulevard Lambermont, à Schaerbeek. . . . . 10 mars 1912.

28 **Dugniolle** (**Jules**), major adjoint d'État-major, boulevard de la Citadelle, 113, à Gand . . . 9 mars 1913.

29 **Gilleman** (**Charles**), préfet des études à l'Athénée royal, rue de Saint-Pétersbourg, 23, à Ostende. — —

30 **Le Roy** (**Hippolyte**), statuaire et médailleur, boulevard Callier, à Gand . . . . . 8 mars 1914.

31 **Coppieters t'Wallant** (**J.-B.**), commissaire d'arrondissement, à Bruges . . . . . — —

32 **Brunin** (**Georges**), conservateur du Cabinet des Médailles de la ville de Gand et de l'Université, 5, place du Marais, à Gand . . . . . — —

33 **Vannérus** (**Jules**), archiviste honoraire de l'État, avenue Ernestine 3, Bruxelles . . . . . — —

34 **Hambije** (**Adolphe**), notaire, rue du Mont-de-Piété, 26, Mons . . . . . — —

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM.

1 **du Chastel de la Howardries** (le comte **Albéric**), au château de la Havette, à Spa . . . 3 juillet 1881.

2 **de Jaer** (**Léon**), ingénieur, rue Walthère Jamar, 145, à Ans . . . . . 5 juillet 1891.

3 **Jooris** (**Franz**), capitaine commandant au 1er régiment des Guides, avenue de la Toison-d'Or, 48, à Bruxelles . . . . . 2 juillet 1893.

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

4 **Allard (Josse)**, directeur de la Monnaie, rue Guimard, 8, à Bruxelles. . . . . 18 juillet 1897

5 **Gaillard** (le chanoine **Joseph**), rue du Paradis, 58, à Liége . . . . . — —

6 **Hamal-Mouton (Jules)**, à Péry-Trooz . . . . — —

7 **Baumann (Hubert)**, rue van der Kelen, 25, à Louvain . . . . . 1er juillet 1906.

8 **Cloudt (Arthur)**, industriel, rue du Haut-Bois, 60, à Mons. . . . . — —

9 **De Breyne (Emile)**, chef de section aux Archives générales du royaume, avenue Louise, 12, à Saint-Gilles . . . . . — —

10 **Rütten (Charles)**, rue de Spa, 4, à Bruxelles. . — —

11 **Justice (Jean)**, professeur à l'athénée royal de Gand, membre correspondant de la Société roumaine de numismatique, chaussée de Bruxelles, 72, à Ledeberg Gand. . . . . — —

12 **Hecking (Armand)**, boulevard de Tirlemont, 46, à Louvain . . . . . 1er mars 1908.

13 **Beeckman de Crayloo (A.)**, notaire, rue d'Allemagne, 12, à Cureghem Anderlecht . . . . — —

14 **Losseau (Léon)**, avocat, rue de Nimy, 37, à Mons. — —

15 **Van Iseghem (Alph.)**, conseiller provincial, rue Joseph II, 49, à Ostende . . . . . 7 mars 1909.

16 **de Ribaucourt** (le comte **Robert**), rue du Trône, 42, à Bruxelles. . . . . — —

17 **Mahieu (Alfred)**, directeur au Ministère des Colonies, inspecteur d'État au Congo, avenue Rogier, 51, à Bruxelles . . . . . — —

18 **Ratinckx (Joseph)**, rue Waterford, 24, Berchem-lez-Anvers . . . . . 6 mars 1910

19 **Huybrechts (Paul)**, membre de la commission du Musée du Steen, av. Marie-Thérèse, 4, Anvers. — —

20 **de Bethune** (Le baron **Louis**) membre de la Chambre des Représentants, château d'Overhamme, Alost . . . . . — —

21 **Bouckaert (M.-A.-L.)**, inspecteur du Pilotage belge, à Flessingue. . . . . 6 mars 1910.
22 **de Vinck de Deux-Orp** (baron), château de Wilder, par Campenhout . . . . . — —
23 **Briart (Paul)**, docteur, chaussée de Vleurgat, 249, Ixelles. . . . . 10 mars 1912.
24 **Hennet (Robert)** lieutenant d'artillerie, rue Defacqz, 65, Bruxelles . . . . . 9 mars 1913.
25 **Dupriez (Charles)**, rue Crespel, 3, Bruxelles. . — —
26 **Renard (Lucien)**, rue Fabry, 14, Liége . . . — —
27 **Eggen**, avocat, rue de la Vanne, 17, Bruxelles . — —
28 **Van Heurck** (E.), rue de la Santé, 6, Anvers. . — —
29 **Carlier**, chef de musique au 2e de ligne, rue d'Egmont, 17, à Gand. . . . . 8 mars 1914.
30 **Gérimont (Maurice)**, ingénieur, rue Charles-Morren, 10, Liége . . . . . — —
31 **Verhas (Georges)**, contrôleur des monnaies, 1, rue de Moscou, Bruxelles . . . . . — —
32 **Orban de Xivry**, écuyer, major, château de Villers-Sainte-Gertrude, par Bomal s/Ourthe. . — —
33 **Préherbu (H.)**, juge de paix, rue de la Constitution, Malines. . . . . — —
34 **Huart (Albert)**, auditeur militaire, campagne de Sedan, à Jambes-lez-Namur . . . . . — —
35 **Jonnaert** (abbé) **(Auguste)**, rue Sainte-Catherine, 33, Bruges . . . . . — —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

1 **Sudre (L.)**, sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris . . . . . 25 janvier 1876.
2 **Engel (Arthur)**, rue Erlanger, 23, à Paris-Auteuil. 11 mai 1877.
3 **Dissard (Paul)**, conservateur des musées de la ville de Lyon. . . . . 5 juillet 1879.
4 **André (Ernest)**, notaire, à Gray (Haute-Saône). 2 octobre 1882.
5 **Bom (Adrien)**, Keizersgracht, 149, à Amsterdam. 20 janvier 1885.

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

6 **Germain de Maidy (Léon)**, secrétaire perpétuel de la Sociéé d'archéologie lorraine, rue Hérét. 26, à Nancy . . . . . 14 avril 1886

7 **Cahn (Adolphe-E.)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein . . . . . 4 juillet 1886.

8 **Helbing (Otto)**, Nachf., membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse. 13/I, Lenbachplatz. 4, à Munich. . . — —

9 **Schulman (firme J.)**, Keizersgracht, 448, Amsterdam (Pays-Bas) . . . . . — —

10 **Gnecchi (Ercole)**, directeur de la *Revue italienne de Numismatique*, via Gesù, 8. à Milan (Italie). 4 juin 1887.

11 **Mc Lachlan (R.-W.)**, 310. Landsdowne avenue. Westmound, Montréal (Canada) . . . . . 30 juillet 1887

12 **Kenner (le dr Frédéric)**, membre de l'Académie de Vienne, directeur honoraire des Musées impériaux des Médailles et d'Antiquités. Burgring, 5. à Vienne . . . . . 13 janvier 1888.

13 **Barozzi (Nicolas)**, Palais ducal. à Venise. . . . 23 décembre 1888.

14 **de Ponton d'Amécourt (le vte R.)**, rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . . . 6 février 1889.

15 **Vallentin du Cheylard (Roger)**, officier de l'Instruction publique, 1ue Jeu-de-Paume, à Montélimar (Drôme), France. . . . . 28 septembre 1889.

16 **Van Werveke (Nicolas)**. secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg. . . . . 15 février 1890.

17 **Hollebeke (Paul)**, Grand'Place, à Bailleul (Nord). France. . . . . 27 février 1891.

18 **Coliez (E.)**, docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France). . . . . 15 mars 1891.

19 **Ruijs de Perez (P.-J.-B.)**, Huyze Radesteyn, Mollaan. Bloemendaal, par Haarlem. . . . 31 mars 1891.

20 **van der Does de Willebois (le jonkheer P.-J.-J.-S.-M.)**, bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc . . . . . 1er juillet 1891.

21 **Hauberg (P.)**, conservateur du Cabinet royal de Numismatique de Copenhague, Danemark . 26 novembre 1891.

22 **Hénault** (**Maurice**), archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes. . . . . 7 janvier 1892.

23 **Castellani** (**Giuseppe**), S. Giacomo dall'Orio Fondamentà del Megio, N° 1757, Venezia . . 14 mai 1892.

24 **Maignien** (**Edmond**), conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France . . . . . 21 mai 1892.

25 **Rappaport** (**Edmond**), banquier, 111, Dessauerstrasse, à Berlin . . . . . 28 novembre 1892.

26 **Stenersen** (le Dr **L.-B.**), directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania . . . 12 décembre 1892.

27 **von Höfken von Hattingsheim** (le chevalier **R.**), Hochbergstrasse, Perchtoldsdorf lez-Vienne. 22 février 1893.

28 **Ter Gouw** (**J.-E.**). Nassaulaan, 8, à Hilversum, (Hollande septentrionale), Pays-Bas . . . . . 25 février 1893.

29 **van Meeuwen** (le jonkheer **P.-L.**), membre du tribunal, à Almelo . . . . . 21 juin 1894.

30 **Derome** (**Ch.**), notaire, à Ribemont (Aisne), France . . . . . 28 octobre 1894.

31 **Grossel** (**Arsène**), Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord), France . . . . . 13 mai 1895.

32 **Tachella** (**M.-D.-E.**), ancien conservateur du Cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia. 25 février 1896.

33 **Hess** (**Adolph**), Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Francfort-sur-Mein . . . . . 21 avril 1896.

34 **Hirsch** (**Jacques**), docteur en philosophie et numismate, Arcisstrasse, 17, à Munich . . . 26 septembre 1896.

35 **Beelaerts van Blokland** (le jonkheer **F.**), ministre résident de S. M. la reine des Pays-Bas, à Pékin . . . . . 6 avril 1897.

36 **Perini** (**Quintilio**), à Rovereto, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.

37 **Leite de Vasconcellos**, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne. — —

38 **Richebé** (**Raymond**), avocat, ancien ataché à la bibliothèque Mazarine, 124, boulevard Malesherbes, à Paris . . . . . 1er octobre 1897.

39 **Seligmann** (**Eugène**), Bibergasse, 8, à Francfort-sur-Mein . . . . . 7 mars 1898.

40 **Vlasto** (**Michel-P.**), allée des Capucines, 12, à Marseille . . . . . 20 novembre 1898.

41 **Snoeck** (le jonkheer **M.-W.**), substitut, Vleeschstraat, à Zwolle, Pays-Bas. . . . . 1er décembre 1898.

42 **de Geloes d'Eysden** (le comte), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg hollandais. . . 29 janvier 1899.

43 **Florange** (**J.**), rue de la Banque, 17, Paris . . . 20 février 1899.

44 **Forrer** (**L.**), Hamilton road, 11, Bromley (Kent), Angleterre. . . . . 15 mai 1899.

45 **Streit**, professeur à l'Université, à Athènes. . . 8 août 1899.

46 **Pick** (le dr **Behrendl**), conservateur du cabinet numismatique de Gotha. . . . . 28 septembre 1899.

47 **Amardel** (**Gabriel**), avocat, conservateur adjoint du Musée de Narbonne (Aude), France . . . 11 juillet 1900.

48 **Bockenheimer**, Landgerichtsdirector, 27, Uferstrasse, à Mayence . . . . . 4 février 1901.

49 **Rizzoli**, junior (le dr **Luigi**), conservateur au Musée Bottacin, à Padoue . . . . . 4 mai 1901.

50 **Buchenau** (**H.**), directeur des *Blätter für Münzfreunde*, Roonstrasse, 2, Weimar . . . 8 juillet 1902.

51 **Wienecke** (**J.-C.**) graveur de la Monnaie d'Utrecht, Parklaan, 15, à Zeist . . . . . — —

52 **de Knevett** (**Edg.**), solicitor, rue Van Eyck, 42, à Bruxelles . . . . . 1er mai 1904.

53 **Ricci** (**Serafino**), directeur du *Bollettino di numismatica*, à Milan . . . . . 20 février 1905.

54 **Hamburger** (**Joseph**), membre de plusieurs sociétés de numismatique, Bahnhof-Platz, 2, à Francfort-sur-Mein . . . . . 25 mai 1905.

55 **de Marchéville** (**Louis**), rue Meissonier, 4, à Paris . . . . . 19 novembre 1905.

56 **Egger** (**Armin**), numismate, Opernring, 7, à Vienne . . . . . 15 novembre 1906.

57 **Frey** (**A.-R.**), ancien président de l'*American numismatic association*, 36 A., Hampton place, Brooklyn, à New-York . . . . . 19 janvier 1907.

58 **Fuldauer** (**L.**), numismate, Valeriusstraat, 105, à Amsterdam. . . . . 7 février 1907.

59 **Martin** (**G.**), conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille . . . . . 12 février 1907.

60 **Théry** (**L.**), avocat, quai de la Basse-Deule, 74bis, à Lille . . . . . 15 février 1907.

61 **Bourgey** (**Ét.**), numismate, rue Drouot, 19, à Paris . . . . . 12 mai 1907.

62 **Decroix** (**Pierre**), banquier, rue Royale, 126, à Lille. . . . . 10 juillet 1907.

63 **Bouclier** (**Albert**), trésorier de la Société française de numismatique, 30, avenue de Messine, à Paris . . . . . 14 février 1908.

64 **Seltman** (**E.-I.**), numismate, Kinghoe, Berkhamsted, Herts, Angleterre. . . . . 10 mars 1908.

65 **Coen** (**Maurice**), Kadikeuy-Moda, Constantinople. 6 novembre 1909.

66 **Doucet** (**J.**), rue Spontini, 19, Paris . . . . . 26 janvier 1910.

67 **Erbiceano** (**le Dr Octave**), rue Procopi, 26, Jassy, Roumanie . . . . . 24 novembre 1910.

68 **de Souza Lobo** (**Augusto**), rue Visconde de Inhauma, 66, Rio-de-Janeiro, Brésil . . . . . 17 janvier 1911.

69 **Huntington** (**A.-W.**), ancien président de la Société américaine de numismatique, Fifth Avenue, 1083, New-York . . . . . 18 avril 1911.

70 **Collombier** (**Félix**), rue Blasset, 16, à Amiens (Somme) . . . . . 12 mai 1911.

71 **Habich** (**Georges**), docteur en philosophie, conservateur du Cabinet royal des médailles de Munich . . . . . 5 octobre 1911.

72 **Bosch** (**Pablo**), numismate, Serrano, 61, Madrid. 31 décembre 1911.

73 **Van Kerkwyk** (**A.-O.**), conservateur du Cabinet des Médailles de La Haye, Nassaulaan, 22 . 26 mars 1912.

74 **Dieudonné** (**A.**), conservateur-adjoint au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, boulevard de Clichy, Paris . . . . . 28 décembre 1912.

75 **Memmo Cagiati**, Villa Mazza a Posilippo, Naples (Italie) . . . . . 16 août 1913.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1915 :

Président : . . . . . M. le vicomte B. de Jonghe.
Vice-Président : . . . . . M. A. de Witte.
Secrétaire-Bibliothécaire : M. V. Tourneur.
Trésorier : . . . . . M. Adm. de Roissart.
Contrôleur : . . . . . M. A. Visart de Bocarmé.

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1915

MM. le vicomte B. de Jonghe.
A. de Witte.
Fréd. Alvin.

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Triens mérovingien inédit, frappé à Wijk lez-Maestricht, par M. Fréd. Alvin 5
Ateliers monétaires des rois de France. Tournai, 1294-1521, par M. le Commandant A. Babut 10
Une double mite brabançonne inédite (1431-1432), par M. A. de Witte 27
Quelques monnaies de Juste-Maximilien de Bronckhorst, comte de Gronsveld (1617-1662), par M. le Vte B. de Jonghe. 30
Quelques sceaux-matrices de ma collection (4e article), par M. A. de Witte. 43
Imitations seigneuriales limbourgeoises du XVe siècle des petits parisis royaux français, par M. le Vte B. de Jonghe. 83
Quelques variétés de monnaies du Brabant, faisant partie de ma collection, par M. Ch. Hermans 90
Les jetons de la Chambre des courtiers et de la Chambre de commerce de Bruges, par M Alb. Visart de Bocarmé . . 93, 237
Jean van Hattem, graveur bruxellois de monnaies et de jetons, par M Alph. de Witte 117, 262
Jean Second et les Busleyden, par V. Tourneur 140
Jacques Zagar et ses médailles au buste de Frédéric Perenot, par M. V. De Munter 173
A propos des médailles de La Fayette par Benjamin Duvivier, par M. E. J. Dardenne 181
Numismatique constantinienne, par M. G. Dattari 207

Deux monnaies de Gronsveld, par M. le Vte B. de Jonghe . . 229
La collection Lævinus Torrentius. Un cabinet de médailles en Belgique au XVIe siècle, par M. V. Tourneur 281
De 1914 à 1919, par MM. le Vte B. de Jonghe et V. Tourneur . 375
Florin d'or de François de Bourbon, prince de Conti, prince de Château-Renaud (1603-1614), par M. le Vte B. de Jonghe. 377
Jehan de Candida, diplomate et médailleur au service de la maison de Bourgogne, 1472-1480 (1re partie), par M. Victor Tourneur 381
Médaille religieuse de Notre-Dame d'Arlon, par M. A. de Witte 412
La médaille au Salon triennal des Beaux-Arts. Bruxelles 1914, par M. A. Visart de Bocarmé 415

Nécrologie. — Karl Domanig, par M. V. Tourneur . . . 185
J. Schulman, par M. A. O. van Kerkwyk 334
Le lieutenant-colonel Henri Joos, par M. A. de Witte . . . 335
William Marvin, par M. A. de Witte 433

MÉLANGES.

Notes et Documents. — Chaises d'or du duc de Brabant Jean III (A. de Witte). - La baronnie de Reckheim et sa monnaie en 1557 (Ch. Rutten). — Un stratagème de faux-monnayeur (Ch. Rutten) 434

Bibliographie. — *Corpus nummorum italicorum*, tome IV (Vte B. de Jonghe). — Memmo Cagiati. *Monete assegnate ad alcune città della Calabria dal XV al XVIII secolo* (A. de Witte) — A. Schrötter. *Geld und Munze im Volkglaube* (V. Tourneur). — M. Bramsen. *Médaillier Napoléon-le-Grand*, t. III (A. De Witte). — Dr P. Borchart. *Les moyens d'échange des protectorats allemands* (A. de Witte).— G. Des Marez. *Ville de Bruxelles. Rapport sur le service des Archives communales, pour l'année* 1912 (A. de Witte). — A.-O. van Kerkwijk, *Koninkijk Kabinet van Munten. Penningen en gesneden Steenen te 's Gravenhage* (A. de Witte) 56

CAMILLO SERAFINI. *Le monete plumbee pontificie del medagliere vaticano* (A. de Witte). — Cte JEAN TOLSTOÏ. *Monnaies byzantines*, liv. VI (V. Tourneur). — *Archiv für Medaillen- und Plaketten-Kunde* (A. de Witte). — *Rapport du commissaire des monnaies* (A. de Witte) 186

V. CASAGRANDI. *La Pistrice sui tetradrammi di Catana e sull' aureo de la collezione Pennisi, con osservazioni sull' antica monetazione di Catana-Aetna* (Vte B. de Jonghe). — *Napoléon et son temps*. Catalogue de la collection historique et artistique J. J. GAYET DE FÉLISSENT (A. de Witte). — L'ABBÉ J. VREULS. *Les médailles des Collèges Thérésiens* (V. Tourneur). — ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES (Paris). *Rapport au Ministre des Finances* (A. de Witte). — G. HABICH. *Accroissements du Cabinet des Médailles de Munich* (V. Tourneur). — PAUL GRAINDOR. *Les types des monnaies de Ténos* (V. Tourneur). — C. VREEDENBURGH. *J. C. Wienecke en zijn werk* (V. Tourneur). — R. W. MAC LACHLAN. *An unpublished Canadian Temperance medal* (V. Tourneur). — G. BRUNIN. *La numismatique au Congrès archéologique de Gand* (V. Tourneur) 336

V. BRANTS. *Les ordonnances monétaires du XVIIe siècle* (A. de Witte). — AD. HERRERA. *El duro* (A. de Witte). — ALDO DE RINALDIS. *Medaglie dei secoli XV e XVI nel Museo nazionale di Napoli*. (V. Tourneur). — E. C. R. ARMSTRONG. *Irish seal matrices and seals* (V. Tourneur). — I. VANDER LAARS. *Wapens, vlaggen en zegels van Nederland* (V. Tourneur) . 443

Faits divers. — Le jury du Salon international de la Médaille à Gand, par M. A. de WITTE. — Les cours de numismatique en Allemagne, par M. V. TOURNEUR. — Médaille décernées à titre de récompense par l'Académie de Bruges, par M. A. VISART DE BOCARMÉ. — La médaille Storer, par M. A. DE WITTE. — Distinctions honorifiques, par M. le Vte B. DE JONGHE. — Projet de médaille à l'occasion du mariage de Maximilien-Emmanuel de Bavière, par M. A. VISART DE BOCARMÉ. — A la mémoire de M. de la Tour, par M. A. DE WITTE. — Le Congrès

historique subalpin, par M. A. de Witte. — Un saint numismate, par M. A. de Witte. – Les sceaux du Musée Bottacin, par M. A. de Witte 25

Les nouvelles monnaies d'or belges, par M. Charles Le Grelle. — Assemblée de la section belge de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'art, compte rendu par M. A. de Witte. — Sceau de l'Association des médecins catholiques de l'arrondissement d'Anvers, par M. A. de Witte. — M. Paul Hollebeke, nommé officier d'Académie, par M. A. de Witte . 189

La plaquette du 70e anniversaire de la naissance de S. A.R. le prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe, par M. le Vte B. de Jonghe. — Les catalogues de ventes de monnaies et de médailles dans différents pays, par M. A. de Witte. — La monnaie persane, par M. Fréd. Alvin. — Vol de monnaies au musée de Lunebourg, par M. V. Tourneur. — Un sextuple ou triple double souverain du règne d'Albert et Isabelle, par M. Ch. Hermans. — Création d'un musée historique à Seraing, par M. A. de Witte. — Cours de numismatique à l'Université de Vienne, par M. V. Tourneur. — Les collections numismatiques de la ville de Milan au musée Brera, par M. A. de Witte. — Le « Maandblad voor Munt- en Penningkunde » de MM. L. Fuldauer et A. Saalborn, par M. A. de Witte 344

Une société numismatique en Australie, par M. A. de Witte. — *American journal of numismatics*, par M. A. de Witte. — Inauguration du monument Chaplain, par M. Visart de Bocarmé. — Le Cabinet des Médailles de La Haye en 1913, par M. A. de Witte. — Le prix Duchalais décerné à S. M. le roi d'Italie, par M. A. de Witte. — La Société royale de numismatique à Liége le 5 juillet 1914, par M. Victor Tourneur. — F. de Vernon graveur en médailles au Salon des Artistes français, par M. A. de Witte. — Jetons de Nuremberg, par M. A. de Witte 450

Trouvailles. — Découvertes de pièces isolées dans la province d'Anvers par M. A de Witte. — Trouvaille de Slype, par M. A. Visart de Bocarmé 71

Trouvaille d'Arsdorf, par M. le Vte B. de Jonghe 194

Trouvaille de monnaies de Trèves et des environs, par M. Fréd. Alvin 351

Ventes. — Vente du 24 décembre 1913 (A. de Witte). . . . 196

Vente du 18 mars 1912 chez M. F. De Nobele, par M. A. de Witte. — Collection de feu M. Edm. Lombaerts, à Anvers. . 351

Sommaires des Revues numismatiques (V. Tourneur) . 72, 198, 355

Société royale de Numismatique :

Assemblée générale du 8 mars 1914, au Palais des Académies, à Bruxelles. 357

Assemblée générale tenue à Liége, en l'hôtel d'Ansembourg, le 5 juillet 1914. 457

Liste des membres de la Société royale de numismatique, au **1er août 1914** 466

Liste des ouvrages reçus 77, 202, 371

Cabinet numismatique 82, 205, 374

Table des matières 478

Table des planches 483

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST DÉCRITE.

Numeros des pièces.	Numeros des pages.
Planche I	
1	35
2	37
3	38
4	39
5-6	40
7	41
8 9	42
Planche II.	
16	43
17	45
18	47
19	48
20	50
21	51
22	53

Numéros des pieces.	Numéros des pages.
Planche III	
1-3	84
4	86
5	87
6	88
Planche IV.	
1-3	90
4-10	91
11-13	92
Planche V.	
1-3	129

Numéros des pieces.	Numéros des pages
Planche VI.	
1	161
2	170
Planche VII.	
1	181
Planche VIII.	
1	230
2-5	245
6-7	246
8	249

MONNAIES DE GRONSVELD

16

17

18

21

19

22

20

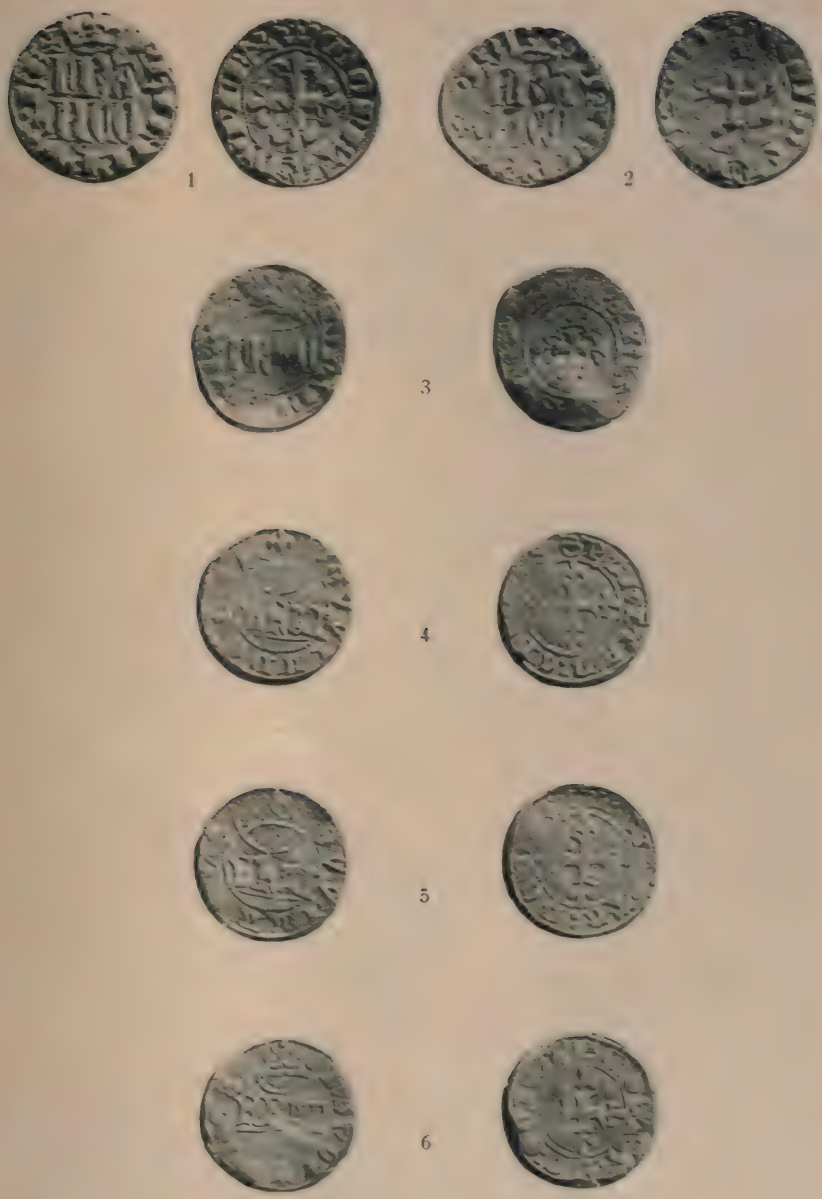

IMITATIONS LIMBOURGEOISES DES PETITS PARISIS.

2
1
3
4
5
14
11
9
10
12
13
6
7
8

1

2

3

JEAN VAN HATTEM

2

1

JEAN SECOND, NICOLAS ET GILLES DE BUSLEYDEN.

B. DUVIVIER. PORTRAIT DE LA FAYETTE.

CHAMBRE DES COURTIERS A BRUGES.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1914. — SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE.

Première livraison.

AVEC LES PL. I ET II.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Triens mérovingien inédit, frappé à Wijk lez-Maestricht, par M. Fréd. Alvin 5
II. Ateliers monétaires des rois de France. Tournai, 1294-1521, par M. le Commandant A. Babut 10
III. Une double mite brabançonne inédite (1431-1432), par M. A. de Witte 27
IV. Quelques monnaies de Juste-Maximilien de Bronckhorst, comte de Gronsveld (1617-1662), par M. le Vte B. de Jonghe 30
V. Quelques sceaux matrices de ma collection (4e article), par M. A. de Witte 43

Bibliographie. — *Corpus nummorum italicorum*, tome IV (Vte B. de Jonghe). — Memmo Cagiati. *Monete assegnate ad alcune città della Calabria dal XV al XVIII secolo* (A. de Witte). — A. Schrötter. *Geld und Münze im Volkglaube* (V. Tourneur). — M. Bramsen. *Médaillier Napoléon le Grand*, t. III (A. de Witte). — Dr P. Borchart. *Les moyens d'échange des protectorats allemands* (A. de Witte). — Des Marez. *Ville de Bruxelles. Rapport sur le service des Archives communales, pour l'année* 1912 (A. de Witte). — A.-O. van Kerkwijk. *Koninklijk Kabinet van Munten, Penningen en gesneden Steenen te s' Gravenhage* (A. de Witte) 56

Faits divers. — Le jury du Salon international de la Médaille à Gand, par M. A. de Witte. — Les cours de numismatique en Allemagne, par M. V. Tourneur. — Médaille décernées à titre de récompense par l'Académie de Bruges, par M. A. Visart de Bocarmé. — La médaille Storer, par M. A. de Witte. — Distinctions honorifiques, par M. le Vte B. de Jonghe. — Projet de médaille à l'occasion du mariage de Maximilien-Emmanuel de Bavière, par M. A. Visart de Bocarmé. — À la mémoire de M. de la Tour, par M. A. de Witte. — Le Congrès historique subalpin, par M. A. de Witte. — Un saint numismate, par M. A. de Witte. — Les sceaux du Musée Bottacin, par M. A. de Witte 62

Trouvailles. — Découvertes de pièces isolées dans la province d'Anvers, par M. A. de Witte. — Trouvaille de Slype, par M. A. Visart de Bocarmé 71

Sommaires des Revues numismatiques 72

Société royale de Numismatique :

Liste des ouvrages reçus pendant le 4e trimestre 1913 77
Cabinet numismatique 82

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*. est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements sont augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier, six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* reçoivent gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître éventuellement au Secrétaire leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3a, rue Gennadios, Athènes. Première partie. Fr. 60

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du XVIe siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 250 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 69, avenue de Longchamps, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1914. — SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE.

Deuxième livraison.

AVEC LES PL. III A VII.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Imitations seigneuriales limbourgeoises du XVe siècle des petits parisis royaux français, par M. le Vte B. de Jonghe 83

II. Quelques variétés de monnaies du Brabant faisant partie de ma collection, par M. Ch. Hermans. 90

III. Les jetons de la Chambre des courtiers et de la Chambre de commerce de Bruges, par M. Alb. Visart de Bocarmé. 93

IV. Jean van Hattem, graveur bruxellois de monnaies et de jetons, par M. Alph. de Witte 117

V. Jean Second et les Busleyden, par M. V. Tourneur . . 140

VI. Jacques Zagar et ses médailles au buste de Frédéric Perrenot, par M. V. De Munter. 173

VII. A propos des médailles de La Fayette par Benjamin Duvivier, par M. E.-J. Dardenne 181

Nécrologie. — Karl Domanig, par M. V. Tourneur. . . . 185

Bibliographie. — Camillo Serafini. *Le monete plumbee pontificie del medagliere vaticano* (A. de Witte). — C[illegible] Jean Tolstoï. *Monnaies byzantines*, liv. VI (V. Tour[illegible] — *Arc[illegible] für Medaillen- und Plaketten-Kund[illegible] E[illegible] du commissaire des monnaies* (A. [illegible]

Faits divers. — Les nouv[illegible] d'or belges, p[illegible] M. Charles Le Grelle. [illegible]blée de la section belge de Société hollandai[illegible] des amis de la médaille d'art, compte rendu par M[illegible] Witte. — Sceau de l'Association des médeci[illegible]ques de l'arrondissement d'Anvers; par M. A. de W[illegible]. — M. Paul Hollebeke, nommé officier d'Académie, par M. A. de Witte 189

Trouvailles. — Trouvaille d'Arsdorf, par M. le Vte B. de Jonghe 194

Ventes. — Vente du 24 décembre 1913 (A. de Witte). . . . 196

Sommaires des Revues numismatiques (V. Tourneur) . . . 198

Société royale de Numismatique :

Liste des ouvrages reçus pendant le 1er trimestre 1914. . . . 202

Cabinet numismatique 205

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements sont augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier, six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* reçoivent gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

* * *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître éventuellement au Secrétaire leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3², rue Gennadios, Athènes. Première partie. Fr. 60

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p.*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVIe siècle)*. Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 3, rue Crespel, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte
et Fréd. Alvin.

1914. — SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE.

Troisième livraison.

AVEC LA PLANCHE VIII.

Bruxelles

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Numismatique constantinienne, par M. G. Dattari . . . 207
II. Deux monnaies de Gronsveld, par M le Vte B. de Jonghe. 229
III. Les jetons de la Chambre des courtiers et de la Chambre de commerce de Bruges, par M. Alb. Visart de Bocarmé (*suite et fin*). 237
IV. Jean van Hattem, graveur bruxellois de monnaies et de jetons, par M. Alph. de Witte (*suite et fin*) 262
V. La collection Laevinus Torrentius. Un cabinet de médailles en Belgique au XVIe siècle, par M. V. Tourneur . . 281

Nécrologie. — J. Schulman, par M. A. O. van Kerkwyk . . 334
Le lieutenant-colonel Henri Joos, par M. A. de Witte 335

Bibliographie. — V. Casagrandi. *La Pistrice sui tetradrammi di Catana e sull' Aureo de la collezione Pennisi, con osservazioni sull' antica monetazione di Catana-Aetna* (Vte B. de Jonghe). — *Napoléon et son temps.* Catalogue de la collection historique et artistique J. J. Gayet de Félissent (A. de Witte). — L'abbé J. Vreuls. *Les médailles des Collèges Thérésiens* (V. Tourneur). — Administration des monnaies et médailles (Paris). *Rapport au Ministre des Finances* (A. de Witte). — G. Habich. *Accroissements du Cabinet des Médailles de Munich* (V. Tourneur). — Paul Graindor. *Les types des monnaies de Ténos* (V. Tourneur). — C. Vreedenburgh. *J. C. Wienecke en zijn werk* (V. Tourneur). — R. W. Mac Lachlan. *An unpublished Canadian Temperance medal* (V. Tourneur). — G. Brunin. *La numismatique au Congrès archéologique de Gand* (V. Tourneur) 336

Faits divers. — La plaquette du 70e anniversaire de la naissance de S. A. R le prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe, par M. le Vte B. de Jonghe. — Les catalogues de ventes de monnaies et de médailles dans différents pays, par M. A. de Witte. — La monnaie persane, par M. Fréd. Alvin. Vol de monnaies au musée de Lunebourg, par M. V. Tourneur. — Un sextuple ou triple double souverain du règne d'Albert et Isabelle, par M. Ch. Hermans. — Création d'un musée historique à Seraing, par M. A. de Witte. — Cours de numismatique à l'Université de Vienne, par M. V. Tourneur. — Les collections numismatiques de la ville de Milan au musée Brera, par M. A. de Witte. — Le « Maandblad voor Munt- en Penningkunde » de MM. L. Fuldauer et A. Saalborn, par M. A. de Witte 344

Trouvailles. — Trouvaille de monnaies de Trèves et des environs, par M. Fréd. Alvin 351

Ventes. — Vente du 18 mars 1912 chez M. F. De Nobele, par M. A. de Witte. — Collection de feu M. Edm. Lombaerts, à Anvers. 351

Sommaires des Revues numismatiques (V. Tourneur) . . . 355

Société royale de Numismatique :

Assemblée générale du 8 mars 1914, au Palais des Académies, à Bruxelles. 357
Liste des ouvrages reçus pendant le 1er trimestre 1914. . . . 371
Cabinet numismatique 374

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements sont augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier, six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* reçoivent gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître éventuellement au Secrétaire leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne.* Chez l'auteur, 3e, rue Gennadios, Athènes. Première partie. Fr. 60

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais.* Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 69, avenue du Longchamp, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 p., VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du XVIe siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 3, rue Crespel, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

Table des volumes 25 à 36. Fr. 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le Vte B. de Jonghe, A. de Witte et Fréd. Alvin.

1914. — SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE.

Quatrième livraison.

Bruxelles

J. GOEMAERE, Imp. du Roi, Édit.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. De 1914 à 1919, par MM. le Vte B. de Jonghe et V. Tourneur 375
II. Florin d'or de François de Bourbon, prince de Conti, prince de Château-Renaud (1603-1614), par M. le Vte B. de Jonghe 377
III. Jehan de Candida, diplomate et médailleur au service de la maison de Bourgogne, 1472-1480 (1re partie), par M. Victor Tourneur 381
IV. Médaille religieuse de Notre-Dame d'Arlon, par M. A. de Witte 412
V. La médaille au Salon triennal des Beaux-Arts. Bruxelles 1914, par M. A. Visart de Bocarmé 415

Nécrologie. — William Marvin, par M. A. de Witte . . . 533

Mélanges. — **Notes et Documents.** — Chaises d'or du duc de Brabant Jean III (A. de Witte). — La baronnie de Reckheim et sa monnaie en 1557 (Ch. Rutten). — Un stratagème de faux monnayeur (Ch. Rutten).

Bibliographie. — V. Brants. *Les ordonnances monétaires du XVIIe siècle* (A. de Witte). — Ad. Herrera. *El duro* (A. de Witte). — Aldo de Rinaldis. *Medaglie dei secoli XV e XVI nel Museo nazionale di Napoli.* (V. Tourneur). — E. C. R. Armstrong. *Irish seal matrices and seals* (V. Tourneur). — I. Vander Laars. *Wapens, vlaggen en zegels van Nederland* (V. Tourneur) 443

Faits divers. — Une société numismatique en Australie, par M. A. de Witte. — *American journal of numismatics*, par M. A de Witte. — Inauguration du monument Chaplain, par M. Visart de Bocarmé. — Le Cabinet des Médailles de La Haye en 1913, par M. A. de Witte. — Le prix Duchalais décerné à S. M. le roi d'Italie, par M. A. de Witte — La Société royale de numismatique à Liége le 5 juillet 1914, par M. Victor Tourneur. — F. de Vernon, graveur en médailles au Salon des Artistes français, par M. A. de Witte. — Jetons de Nuremberg, par M. A. de Witte 450

Société royale de Numismatique. Extrait des procès-verbaux :

Assemblée générale tenue à Liége, en l'hôtel d'Ansembourg, le 5 juillet 1914. 457
Liste des membres de la Société royale de numismatique, au 1er août 1914 466
Table des matières 478
Table des planches 483

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique et de sigillographie* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, *12, avenue de la Couronne, Ixelles*, est de **12** francs pour la Belgique et de **15** francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de payement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements sont augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées d'en prévenir le trésorier, six mois d'avance.

LA REVUE paraissant regulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. *Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le trésorier.*

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, manuscrits, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60; M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55; M. FRÉD. ALVIN, avenue Beau-Séjour, 27, Uccle.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* reçoivent gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la Revue laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître éventuellement au Secrétaire leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 »

J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 3[B], rue Gennadios, Athènes. Première partie. Fr. 60

DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vigg. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 »

LALOIRE (Éd.). *Souvenirs numismatiques des fêtes jubilaires de 1905*, in-4°, 68 p., X planches (chez van Oest, rue du Musée, Bruxelles) . . . . . .Fr. 5 »

CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1883, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »

LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne* (1789-1790). Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 3 »

Bon J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances* (*Bouillon, Looz*), *depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 25 »

LE MÊME. *Supplément*. Liége, 1900, in-4°, 27 pp. et 2 pl. Fr. 5 »

LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et de Clèves de la seconde race*. Liége, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 375 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 20 »
(Cormaux, libraire, rue Vinâve-d'Ile, à Liége, et librairie numismatique C. Dupriez, 3, rue Crespel, à Bruxelles.)

Dr J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIe siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 144 *p.*, VI planches Fr. 15 »

— *Nouvelles contributions à l'étude de son histoire* (*seconde moitié du XVIe siècle*). Bruxelles, 1904, in-4°, 230 p., XXVII pl. (Librairie Dupriez, 3, rue Crespel, à Bruxelles). Fr. 50 »

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. V. TOURNEUR.)

I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 »

II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »

Table des volumes 25 à 36. Fr 8 »

III. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »

IV. *Congrès international de numismatique de* 1891, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes 25 »

V. *Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine*, de 1910, gros volume in-8° d'environ 1000 pages avec 37 planches et nombreuses vignettes. 50 »

VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1883. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de Numismatique.

CJ
3
R4
t.70

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY